



Département de la Corrèze

**SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026**

SOMMAIRE

Commission de la Cohésion Territoriale

CD.2026.06.26/301	POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT - PLAN DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION 2027-2034 DU PATRIMOINE DE LOGEMENTS CORRÈZE HABITAT ET APPROBATION DU PROJET DE FUSION ENTRE L'OPH CORRÈZE HABITAT ET LA SCIC COPROD	p.3
CD.2026.06.26/302	PRINCIPES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - CONTRACTUALISATION 2027-2029	p.54
CD.2026.06.26/303	ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES - AMÉNAGEMENT DU SITE REMARQUABLE DE CONFOLENT-PORT-DIEU : POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVE	p.70

Commission de la Cohésion Sociale

CD.2026.06.26/201	ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS - DOTATIONS PRINCIPALES DE FONCTIONNEMENT 2027	p.77
-------------------	---	------

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

CD.2026.06.26/101	CORRÈZE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SOUTIEN À L'AGRICULTURE CORRÉZIENNE - PARTICIPATION À LA RECAPITALISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR LA TRANSFORMATION DES SOUS-PRODUITS ANIMAUX (SOPA)	p.92
CD.2026.06.26/102	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2026	p.107
CD.2026.06.26/103	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2026	p.320
CD.2026.06.26/104	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	p.343
CD.2026.06.26/105	COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025	p.350

Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT - PLAN DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION 2027-2034 DU PATRIMOINE DE LOGEMENTS CORRÈZE HABITAT ET APPROBATION DU PROJET DE FUSION ENTRE L'OPH CORRÈZE HABITAT ET LA SCIC COPROD

RAPPORT

Le logement social, un enjeu majeur pour l'attractivité et la cohésion des territoires corréziens

Le logement constitue aujourd'hui l'un des principaux déterminants de l'attractivité, du développement économique et de la cohésion sociale de nos territoires. Dans un département rural comme la Corrèze, marqué à la fois par des enjeux de revitalisation des centres-bourgs, de maintien des services publics, de vieillissement de la population et d'accueil de nouvelles populations, la question du logement revêt une importance particulière.

C'est la raison pour laquelle le Département a fait du logement un axe majeur de son action territoriale. Dès 2023, l'Assemblée départementale rappelait que la situation du logement, et particulièrement du logement social, nécessitait d'importantes adaptations afin de répondre tant en volume qu'en qualité aux besoins des Corréziens. Elle soulignait également que le logement constituait désormais un sujet central de pouvoir d'achat pour les familles, auquel s'ajoutaient les enjeux croissants liés à la précarité énergétique et à la transition écologique.

Dans ce contexte, l'Office public de l'habitat Corrèze Habitat occupe une place singulière. Premier bailleur social du département, présent sur près de 141 communes, l'Office gère un patrimoine d'environ 4 500 logements dont près de 500 logements spécifiques comprenant notamment des foyers, établissements d'hébergement, résidences spécialisées et gendarmeries. Depuis plusieurs décennies, il constitue l'un des principaux outils d'aménagement et de solidarité territoriale du Département.

Par son implantation territoriale, par sa connaissance des besoins des communes et par sa capacité à intervenir sur des opérations parfois peu attractives pour d'autres opérateurs, Corrèze Habitat a contribué à maintenir une offre de logements de qualité sur l'ensemble du territoire départemental, y compris dans les secteurs les plus ruraux.

Le Département a toujours attaché le plus grand prix à ce que cet outil soit préservé, modernisé et renforcé afin de répondre aux défis auxquels la Corrèze est confrontée : transition énergétique, adaptation du logement au vieillissement, attractivité résidentielle, revitalisation des centres-bourgs, développement économique et accueil de nouvelles populations.

La nécessité de maintenir une telle ambition s'impose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité.

Une situation économique et financière qui impose une évolution structurelle

Conscient des enjeux portés par Corrèze Habitat, le Département a engagé dès 2022 une démarche volontariste visant à accompagner le redressement durable de son Office Public de l'Habitat et à lui permettre de retrouver une capacité d'action compatible avec les ambitions fixées pour le territoire.

À cette période, Corrèze Habitat était encore engagé dans une procédure d'alerte diligentée par la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social. Les travaux d'audit patrimonial conduits en 2022 avaient mis en évidence l'ampleur des investissements à réaliser sur le patrimoine existant ainsi que la nécessité de définir une stratégie patrimoniale de long terme. Ils révélaient notamment l'existence d'un nombre important de logements énergivores et la nécessité d'engager simultanément des opérations de rénovation, de restructuration, de démolition, de vente et de production nouvelle afin de garantir l'équilibre futur du parc.

Face à cette situation, l'Assemblée départementale a adopté, lors de sa séance du 7 avril 2023, une nouvelle politique de soutien au logement social reposant sur un engagement financier sans précédent en faveur de Corrèze Habitat. Cette stratégie poursuivait un double objectif : répondre à l'urgence de la rénovation énergétique des logements les plus dégradés tout en préparant la transformation durable du parc social corrézien.

Cette mobilisation exceptionnelle s'est non seulement traduite par la souscription de titres participatifs à hauteur de 8 333 034 euros, mais également par l'attribution de 3 160 000 euros d'aides directes, soit un programme global de soutien de 11 493 034 euros. Le Département a parallèlement renforcé son intervention en matière de garanties d'emprunt afin d'accompagner la mise en œuvre du programme stratégique patrimonial de l'Office.

Ces décisions ont permis à Corrèze Habitat d'engager un important travail de restructuration et de définir une trajectoire patrimoniale ambitieuse et à la hauteur des enjeux du territoire. Elles ont également accompagné son intégration au sein de la Société Anonyme de Coordination Action & Territoire, créée dans le cadre des dispositions de la loi ELAN afin de favoriser les coopérations entre organismes de logement social. Cette première étape a permis de développer des mutualisations, d'encourager les synergies, de rapprocher les stratégies des organismes membres et d'engager une réflexion approfondie sur les perspectives d'évolution du logement social en Corrèze.

Pour autant, malgré les importants efforts engagés, malgré le soutien financier exceptionnel du Département conjugué à l'intervention d'Action Logement et malgré les mesures de redressement mises en œuvre par l'Office en 2025, les analyses financières réalisées dans le cadre de l'audit puis des études préparatoires au projet d'évolution structurelle de l'Office ont démontré que Corrèze Habitat ne disposait pas, seul, des capacités financières suffisantes pour porter durablement l'ensemble des investissements nécessaires à la transformation du patrimoine corrézien.

L'ampleur des besoins de réhabilitation, l'évolution des normes environnementales, les exigences de la loi Climat et Résilience, la nécessité de poursuivre la production de logements et le niveau d'investissement requis pour maintenir un patrimoine de qualité obligent à présent à envisager un changement d'échelle permettant de sécuriser durablement les capacités d'investissement d'un bailleur social départemental.

C'est dans ce contexte qu'a émergé le projet de fusion-absorption entre Corrèze Habitat et la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) d'HLM de la Corrèze (COPROD), filiale du groupe DOMOFrance, avec laquelle l'Office partage déjà une stratégie commune au sein de la Société Anonyme de Coordination Action & Territoire.

Un projet de transformation au service du territoire corrézien

Le projet soumis aujourd'hui à l'approbation de l'Assemblée départementale ne constitue pas une simple opération juridique de restructuration entre deux organismes de logement social. Il s'inscrit dans une vision stratégique plus large visant à doter la Corrèze d'un opérateur durablement capable de répondre aux défis démographiques, sociaux, environnementaux et économiques auxquels le territoire est confronté.

La fusion entre Corrèze Habitat et la SA COPROD repose sur une conviction simple : les enjeux auxquels est confronté le logement social nécessitent désormais des capacités d'investissement, d'ingénierie et de financement qu'un organisme isolé peine à mobiliser seul. L'objectif poursuivi est donc de réunir les patrimoines, les compétences et les capacités financières des deux structures afin de constituer un acteur départemental renforcé, capable d'intervenir sur l'ensemble du territoire corrézien dans la durée.

La première ambition du projet est de garantir la pérennité du patrimoine social corrézien. En sécurisant l'avenir de plus de 4 500 logements aujourd'hui gérés par Corrèze Habitat, la fusion permet de préserver un patrimoine essentiel à l'équilibre des territoires, à l'accueil des populations et à la cohésion sociale départementale. Elle offre également les moyens de poursuivre la transformation engagée depuis plusieurs années afin d'adapter ce patrimoine aux exigences du logement de demain.

La deuxième ambition est de maintenir une gouvernance locale forte. Contrairement à certains rapprochements observés dans le secteur du logement social qui conduisent à un éloignement des centres de décision, le schéma proposé permet au Département de demeurer un acteur central de la gouvernance de la future structure. La gouvernance de la future société est la résultante d'un travail approfondi destiné à garantir une représentation du Département de la Corrèze au sein des instances décisionnelles, à la mesure de l'actif apporté par Corrèze Habitat dont il constitue la collectivité de rattachement.

Le Conseil d'administration de l'entité fusionnée qui prendra la dénomination de Coopérative corrézienne du logement (ou CCL19) demeurera composé de 18 administrateurs répartis entre cinq collèges prévus par les statuts coopératifs.

Dans le cadre du projet de fusion, il est ainsi proposé de porter la représentation du collège des collectivités publiques et de leur groupement à 7 sièges, dont 3 attribués au Département de la Corrèze, à la Ville d'Ussel et à Haute Corrèze Communauté et 4 à des collectivités territoriales corréziennes dont la désignation reviendra au Conseil départemental. Ce montage permet de garantir une place centrale au Département et de conférer aux acteurs locaux corréziens un poids dans la gouvernance de la structure fusionnée. Par ailleurs, les trois Commissions d'Attribution des Logements (CALEOL) seront créées et territorialisées sur des bassins de vie corréziens et la présidence de deux d'entre elles sera désignée par le Département. Un comité d'engagement et de financement sera créé et composé, à parité, de représentants du collège des collectivités publiques dont le Département sera le chef de file et de représentants du collège des investisseurs. Un pacte d'associés à conclure entre le Département et DOMOFRANCE viendra compléter et préciser les dispositions statutaires en organisant notamment les modalités d'une concertation préalable sur les orientations stratégiques, les investissements majeurs, les évolutions de gouvernance et les décisions structurantes de l'entité fusionnée, au service du patrimoine social corrézien.

La troisième ambition consiste à préserver et à renforcer les capacités d'investissement mobilisables en matière de logement social.

L'adossement à un groupe disposant d'une assise financière plus importante permettra de sécuriser les financements nécessaires à la réalisation des programmes de réhabilitations, de renouvellement urbain et de constructions neuves qui conditionnent l'avenir du logement social en Corrèze.

Enfin, ce projet permet de conserver un ancrage territorial fort. La future organisation demeurera pleinement investie dans les enjeux locaux, au plus près des élus, des locataires et des partenaires institutionnels. Elle continuera à intervenir dans les territoires ruraux, là où les besoins de logements et de revitalisation demeurent particulièrement importants.

Ainsi, loin d'acter la disparition d'un outil territorial, la fusion proposée constitue au contraire le moyen de préserver durablement les missions exercées aujourd'hui par l'OPH au service des Corréziens.

Un projet patrimonial ambitieux à horizon 2034

Au-delà de l'opération juridique elle-même, l'intérêt majeur du projet réside dans la trajectoire patrimoniale qu'il permet de rendre possible.

Les travaux conduits par les deux organismes ont permis d'agréger leurs plans à moyen terme (PMT) afin de définir une feuille de route commune à l'horizon 2034. Cette trajectoire constitue l'engagement stratégique de la future entité CCL19 et traduit concrètement l'ambition portée par les partenaires de la fusion.

À l'issue de la période de projection, les partenaires de la fusion ambitionnent de gérer près de 5 500 logements. Cette évolution résulte à la fois de la production de logements neufs, de la restructuration du patrimoine existant, de la poursuite des programmes de réhabilitation et d'une politique raisonnée de cessions permettant d'adapter le parc aux besoins des territoires.

La feuille de route prévoit ainsi la livraison de 810 logements nouveaux à l'échelle départementale. Ces opérations concerneront aussi bien les secteurs urbains que les territoires ruraux et auront vocation à répondre aux besoins identifiés en matière d'accueil de populations, de développement économique, d'adaptation du logement au vieillissement et de maintien des services de proximité.

Parallèlement, la future structure conduira un programme particulièrement ambitieux de réhabilitation portant sur 1 871 logements. Ces opérations permettront d'améliorer significativement la qualité du parc existant, de réduire les consommations énergétiques, de renforcer le confort des occupants et de répondre aux exigences croissantes de performance environnementale fixées par la réglementation nationale.

Cette stratégie ne se limite pas à une logique de rénovation énergétique. Elle vise également à adapter le patrimoine aux évolutions démographiques observées sur le territoire corrézien. Les programmes de réhabilitation intégreront ainsi des interventions destinées à améliorer l'accessibilité des logements, à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, à moderniser les équipements et à renforcer l'attractivité résidentielle des communes concernées.

L'effort d'investissement projeté est à la hauteur de ces ambitions. Au total, ce sont 223,7 millions d'euros qui seront investis sur le territoire corrézien sur la période. Ce volume d'investissement exceptionnel concernera simultanément la construction neuve, la réhabilitation du patrimoine existant, le renouvellement des composants techniques et l'adaptation des logements aux besoins futurs.

Cette programmation se déploiera sur l'ensemble du territoire départemental. Elle permettra d'accompagner les dynamiques des principales polarités urbaines tout en maintenant une présence active dans les communes rurales. Elle contribuera à soutenir l'activité économique locale, à mobiliser les entreprises du bâtiment et à renforcer l'attractivité résidentielle de la Corrèze.

À travers cette feuille de route, la fusion offre ainsi une perspective claire : celle d'un bailleur social capable d'investir durablement, de moderniser son patrimoine, de construire davantage et d'accompagner les transformations du territoire corrézien au cours de la prochaine décennie.

Les principales modalités de l'opération

Le projet soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale prend la forme d'une fusion-absorption de l'Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat par la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM COPROD, conformément aux dispositions :

- de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation qui dispose :
« Un office public de l'habitat peut, par voie de fusion ou de scission, transmettre son patrimoine à un ou plusieurs organismes mentionnés aux deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 411-2 et à l'article L. 481-1. »

La rémunération de la collectivité de rattachement de l'office public de l'habitat absorbé ou scindé en actions de la société bénéficiaire est fixée sur la base du rapport des capitaux propres non réévalués respectifs des organismes. »

- de l'article L. 236-1 du Code de commerce qui dispose :
« Une ou plusieurs sociétés peuvent, par voie de fusion, transmettre leur patrimoine à une société existante ou à une nouvelle société qu'elles constituent ».

Il est rappelé que cette opération emportera transmission universelle du patrimoine, des droits et obligations de Corrèze Habitat à la société absorbante. Elle conduira à la dissolution de l'Office sans liquidation et à l'entrée du Département de la Corrèze au capital de la société issue de la fusion.

Le patrimoine de l'OPH sera transmis à COPROD dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à l'OPH à cette date.

COPROD sera débitrice des créanciers non obligataires de l'OPH en lieu et place de celui-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

Le Comité Social et Économique de l'OPH a été informé et consulté sur les modalités de l'opération et a émis un avis en date du 28 avril 2026. En suivant, le conseil d'administration de l'OPH a approuvé cette opération et autorisé la signature du traité de fusion correspondant lors de sa séance du 12 juin 2026.

L'opération est formalisée dans ledit projet de traité de fusion conclu entre l'OPH et COPROD portant sur l'ensemble des modalités et visant donc à l'absorption du patrimoine de l'un par l'autre, la rétribution de cet apport au Département de la CORREZE et la dissolution sans liquidation de l'OPH.

Ce projet de traité, figurant en annexe du présent rapport, décrit notamment :

- les effets de la fusion ;
- la désignation et l'évaluation du patrimoine transmis ;
- les dispositions générales et les déclarations ;
- la détermination de la rémunération des apports ;
- la dissolution sans liquidation de l'OPH absorbé.

L'opération de fusion est établie sur la base des comptes approuvés par le conseil d'administration de l'OPH le 27 mai 2026 pour l'OPH et des comptes arrêtés par le conseil d'administration de COPROD le 31 mars 2026 et approuvés par l'Assemblée Générale annuelle de COPROD le 29 mai 2026.

En synthèse, les conditions financières de l'opération sont les suivantes :

Les éléments de l'actif et du passif de l'OPH ont été évalués à leur valeur nette comptable conformément à la réglementation applicable (art. L. 411-2-1 du CCH et règlement ANC n°2015-04 du 4 juin 2015, article 141-2).

L'actif net apporté par l'OPH à COPROD s'élève à 21 156 675,06 euros (les éléments d'actifs étant évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2025 à 173 103 440,92 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 151 946 765,86 euros).

En contrepartie de cet actif net apporté, il serait attribué au Département de la CORREZE, collectivité de rattachement de l'OPH, 49 134 parts sociales nouvelles de 11,10 euros, correspondant à une augmentation de capital d'un montant de 545 387,40 euros.

Un commissaire à la fusion a été désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de BRIVE du 6 mai 2026 afin d'assurer la régularité comptable de l'évaluation des apports et de leur rémunération dans le cadre de la fusion.

Il est également précisé que l'opération de fusion ne sera définitive qu'après réalisation des conditions suspensives suivantes (lesquelles sont expressément stipulées au projet de traité) :

- l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) sur la dissolution de l'OPH consécutive à la fusion ;
- l'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire de COPROD du projet de fusion et de l'augmentation de capital afférente ainsi que la modification de l'article 28 de ses statuts ;
- l'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire de COPROD de la modification du montant du capital social maximum et la souscription afférente par les associés appartenant au « collège investisseurs » de COPROD d'au moins 40 600 parts sociales nouvelles, à émettre au pair ;
- la sortie du patrimoine de l'OPH des biens immobiliers ressortant de son domaine public.

La réalisation juridique de l'opération est envisagée au 31 décembre 2026 avec effet rétroactif sur les plans comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026. Ce calendrier permettra de sécuriser les conditions financières de l'opération tout en assurant une continuité complète dans la gestion du patrimoine et des contrats en cours.

Il est à noter que les travaux préparatoires ont permis d'identifier plusieurs situations particulières nécessitant des traitements spécifiques afin de garantir la parfaite sécurité juridique de l'opération.

Tel est notamment le cas des ensembles immobiliers à usage de gendarmerie dont certaines composantes relèvent du domaine public. Cette qualification juridique fait obstacle à ce que ces biens puissent être transférés directement à une société de droit privé au titre de la transmission universelle de patrimoine.

Aussi, il est proposé à l'assemblée départementale d'approuver une décision modificative permettant au Département d'acquérir les emprises concernées, avant que celles-ci ne soient de nouveau mises à disposition de l'OPH dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif dont les modalités spécifiques seront réglées lors une prochaine commission permanente. Ce dispositif permettra de préserver la domanialité publique des biens tout en garantissant l'existence d'un gestionnaire unique à l'échelle du patrimoine concerné, y compris à l'issue de la fusion.

Par ailleurs, la fusion-absorption de l'Office par une structure de droit privé emporte des conséquences particulières pour le personnel de Corrèze Habitat. La société issue de la fusion ne pouvant employer directement des fonctionnaires territoriaux, ceux-ci ont vocation à être réintégrés dans les effectifs du Département avant de pouvoir, s'ils le souhaitent, être placés en position de détachement ou mis à disposition auprès de la future entité. Cette situation a conduit à la consultation préalable du Comité Social Territorial le 12 juin 2026 qui s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur cette perspective. En parallèle, le Conseil départemental est saisi lors de sa séance du 26 juin 2026, des mesures nécessaires à la création des emplois correspondants au tableau des effectifs départemental. Les salariés de droit privé seront quant à eux transférés de plein droit à la structure issue de la fusion, conservant l'ensemble de leurs acquis.

Enfin, conformément aux conclusions du commissaire à la fusion, les titres participatifs souscrits par le Département et par Action Logement services seront transférés à la structure issue du rapprochement. Les engagements financiers correspondants sont intégrés dans l'équilibre global de l'opération.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée départementale :

- d'approuver, en sa qualité de collectivité de rattachement de l'Office Corrèze Habitat, l'opération de fusion par voie d'absorption de l'Office par la SCIC HLM COPROD selon les conditions définies dans le traité de fusion joint au présent rapport ;
- d'approuver le projet de traité de fusion tel qu'annexé au présent rapport et dont les caractéristiques essentielles ont été présentées ci-avant ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre ;
- d'approuver le principe de l'acquisition des biens relevant du domaine public propriété de l'OPH Corrèze Habitat et qui ne peuvent entrer dans le périmètre de la fusion à leur valeur nette comptable, exception faite des biens pour lesquels cette valeur serait résiduelle, étant précisé que ces acquisitions feront l'objet d'une délibération distincte ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à conduire les négociations relatives au pacte d'actionnaires à conclure entre le Département et DOMOFRANCE et à accomplir toutes diligences nécessaires à la finalisation des documents annexes à l'opération, dans le respect des principes approuvés par la présente délibération ;
- de désigner en qualité de représentant du Département de la Corrèze Madame Rosine ROBINET pour siéger au conseil d'administration et aux assemblées générales d'associés de la SCIC HLM à compter de la date de réalisation de la fusion.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT - PLAN DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION 2027-2034 DU PATRIMOINE DE LOGEMENTS CORRÈZE HABITAT ET APPROBATION DU PROJET DE FUSION ENTRE L'OPH CORRÈZE HABITAT ET LA SCIC COPROD

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.411-2-1,

VU le Code de commerce, notamment son article L.236-1,

VU le projet de traité de fusion à conclure entre l'Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat et la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM COPROD,

VU l'avis du Comité Social et Économique de Corrèze Habitat en date du 28 avril 2026,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 12 juin 2026,

VU la délibération du Conseil d'administration de Corrèze Habitat du 12 juin 2026 approuvant le principe et les modalités de l'opération de fusion-absorption et autorisant la signature du traité de fusion,

VU les comptes de l'Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat approuvés par son Conseil d'administration le 27 mai 2026,

VU les comptes de la société COPROD arrêtés par son Conseil d'administration le 31 mars 2026 et approuvés par son Assemblée générale annuelle le 29 mai 2026,

VU les observations du commissaire à la fusion désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Brive du 6 mai 2026,

CONSIDÉRANT qu'il ressort des analyses et projections financières que la situation comptable significativement dégradée de l'Office Corrèze Habitat ne lui permet pas d'envisager disposer, seul, des capacités suffisantes pour porter durablement l'ensemble des investissements que nécessite la transformation du parc locatif social corrézien dont il a la charge,

CONSIDÉRANT que ce contexte, conjugué à l'ampleur des besoins de réhabilitation, à l'évolution des exigences environnementales autant qu'à la nécessité de maintenir un haut niveau d'investissement patrimonial, donne tout son sens à une évolution structurelle profonde entre l'Office Corrèze Habitat et la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM (SCIC HLM) de la Corrèze (COPROD), filiale de l'ESH DOMOFRANCE, déjà engagés par ailleurs dans une stratégie de développement commune au sein de la Société Anonyme de Coordination Action & Territoire,

CONSIDÉRANT que l'opération ainsi envisagée consiste en une fusion-absorption de l'Office Public de l'Habitat Corrèze Habitat par la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM COPROD, avec transmission universelle de l'ensemble des biens, droits et obligations de l'office au profit de la société absorbante, conformément aux dispositions d'ordre public de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation,

CONSIDÉRANT que cette opération entraînera la dissolution sans liquidation de Corrèze Habitat et l'entrée subséquente du Département de la Corrèze au capital de la SCIC HLM COPROD (dont la dénomination devrait être modifiée pour adopter la nouvelle dénomination sociale suivante « Coopérative Corrézienne du Logement » (CCL19),

CONSIDÉRANT que le patrimoine transmis comprendra l'ensemble des biens, droits, valeurs, actifs et passifs appartenant à Corrèze Habitat à la date de réalisation définitive de la fusion et que l'entité fusionnée sera substituée à l'Office dans l'ensemble de ses engagements,

CONSIDÉRANT que le projet de traité de fusion fixe les modalités juridiques, patrimoniales, comptables et financières de l'opération, notamment les effets de la fusion, l'évaluation du patrimoine transmis, les modalités de rémunération des apports ainsi que la dissolution sans liquidation de l'office absorbé,

CONSIDÉRANT que l'opération est établie sur la base des comptes arrêtés et approuvés de chacune des deux entités fusionnées,

CONSIDÉRANT que les éléments d'actif et de passif de Corrèze Habitat ont été strictement évalués dans ce cadre,

CONSIDÉRANT qu'il ressort de ces évaluations que l'actif net apporté par Corrèze Habitat s'établit à 21 156 675,06 euros, correspondant à un actif de 173 103 440,92 euros et à un passif de 151 946 765,86 euros,

CONSIDÉRANT qu'en rémunération de cet apport, il sera attribué au Département de la Corrèze, en sa qualité de collectivité de rattachement de l'Office absorbé, 49 134 parts sociales nouvelles de l'entité fusionnée d'une valeur nominale unitaire de 11,10 euros, représentant une augmentation de capital de 545 387,40 euros,

CONSIDÉRANT que la réalisation définitive de la fusion demeure subordonnée à la levée des conditions suspensives prévues au projet de traité de fusion, notamment l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) sur la dissolution de l'OPH consécutive à la fusion, l'approbation de l'opération par l'assemblée générale extraordinaire de la SCIC HLM COPROD, ainsi que la sortie préalable du patrimoine de l'Office des biens relevant de son domaine public,

CONSIDÉRANT que les salariés de droit privé de Corrèze Habitat seront transférés de plein droit à la structure issue de la fusion dans le respect des dispositions légales applicables et avec maintien de l'ensemble de leurs droits acquis,

CONSIDÉRANT que les agents relevant de la fonction publique territoriale seront réintégrés dans les effectifs départementaux avant, le cas échéant, d'être placés en position de détachement ou mis à disposition auprès de la structure issue de la fusion,

CONSIDÉRANT que le Comité Social Territorial a été consulté le 12 juin 2026 sur les mesures d'accompagnement nécessaires et que les créations d'emplois correspondantes sont concomitamment présentées à l'Assemblée départementale,

CONSIDÉRANT que les titres participatifs initialement souscrits par le Département de la Corrèze et par Action Logement Services au bénéfice de l'Office Corrèze Habitat seront transférés à la structure issue du rapprochement,

CONSIDÉRANT que la date de réalisation juridique de l'opération envisagée a été fixée au 31 décembre 2026 avec une date d'effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2026, permettant d'assurer la continuité de gestion du patrimoine et des contrats tout en sécurisant les équilibres financiers de l'opération,

CONSIDÉRANT enfin que du fait de l'opération de fusion, le Département de la Corrèze deviendra associé de la SCIC HLM et doit en conséquence désigner ses représentants qui siègeront à compter de la date de réalisation de la fusion dans les instances de ladite SCIC HLM (conseil d'administration, assemblée générale),

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2026.06.26/301 en date du 26 juin 2026, de M. le Président du Conseil départemental,

Sur la proposition de Madame Rosine ROBINET, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : approuve, en sa qualité de collectivité de rattachement de l'Office Corrèze Habitat, l'opération de fusion par voie d'absorption de l'Office par la SCIC HLM COPROD selon les conditions définies dans le traité de fusion joint au présent rapport.

Article 2 : approuve le projet de traité de fusion tel qu'annexé au présent rapport et dont les caractéristiques essentielles ont été présentées ci-avant.

Article 3 : autorise le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 4 : approuve le principe de l'acquisition des biens relevant du domaine public propriété de l'OPH Corrèze Habitat et qui ne peuvent entrer dans le périmètre de la fusion à leur valeur nette comptable, exception faite des biens pour lesquels cette valeur serait résiduelle, étant précisé que ces acquisitions feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Article 5 : autorise le Président du Conseil départemental à conduire les négociations relatives au pacte d'associés à conclure entre le Département et DOMOFRANCE et à accomplir toutes diligences nécessaires à la finalisation des documents annexes à l'opération, dans le respect des principes approuvés par la présente délibération.

Article 6 : désigne en qualité de représentant du Département de la Corrèze :

- Madame Rosine ROBINET pour siéger au conseil d'administration et aux assemblées générales d'associés de la SCIC HLM à compter de la date de réalisation de la fusion.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 26 juin 2026

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20260626-18974-DE-1-1

Date de publication : 26 juin 2026

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six juin, à neuf heures, le Conseil départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil départemental peut valablement siéger et délibérer.

PROJET DE TRAITE DE FUSION

ENTRE

LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HLM DE LA CORREZE

(LA « SOCIETE ABSORBANTE »)

ET

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA CORREZE

(L'« OFFICE ABSORBE »)

PROJET DE TRAITE DE FUSION ENTRE LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HLM DE LA CORREZE (C.O.P.R.O.D.) ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA CORREZE

ENTRE :

- 1. La SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HLM DE LA CORREZE (C.O.P.R.O.D.),** société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, à capital variable, dont le siège social est situé Place Verdun – 19200 USSEL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le numéro 309 598 159, représentée par son Directeur Général, Monsieur Nicolas MULLER, dûment habilité aux fins des présentes,

(Ci-après désignée la « **Société Absorbante** » ou « **COPROD** »),

DE PREMIERE PART,

ET :

- 2. L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA CORREZE,** office public de l'habitat, établissement public local à caractère industriel ou commercial, dont le siège social est situé 9 avenue Alsace-Lorraine - 19000 TULLE, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le numéro 271 927 212, représenté par son Directeur Général Monsieur Jean-François DESHOULIERES, dûment habilité aux fins des présentes,

(Ci-après désigné l' « **Office Absorbé** » ou « **OPH** »),

DE SECONDE PART,

(COPROD et l'OPH sont ci-après désignées individuellement une « **Partie** » et, collectivement, les « **Parties** »),

Il a été arrêté, en vue de l'opération de fusion-absorption de l'OPH par COPROD les conventions qui vont suivre, réglant ladite fusion (la « **Fusion** »), conformément au régime des articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes et aux dispositions particulières de l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation précisant les règles particulières applicables aux fusions et scissions des organismes d'habitations à loyer modéré.

PREALABLEMENT AUXDITES CONVENTIONS, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. PRESENTATION DE L'OPH ET DE LA SOCIETE ABSORBANTE

1.1 Caractéristiques de la Société Absorbante (COPROD)

COPROD est une société coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, à forme anonyme et à capital variable.

Elle a été constituée le 7 septembre 1976 sous le statut de société coopérative de production d'habitations à loyer modéré et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TULLE le 10 mars 1977 sous le numéro 309598159. A la suite de la suppression du tribunal de commerce de TULLE à compter du 1^{er} janvier 2009 (décret n°2008-146 du 15 février 2008 modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce), COPROD est, depuis, rattachée au registre du commerce et des sociétés de BRIVE.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 mai 2005, COPROD a été transformée en société coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré (« SCIC HLM ») et aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 juin 2016, elle s'est dotée d'un projet coopératif.

La finalité d'intérêt collectif de la Société Absorbante étant de bâtir un habitat abordable et de qualité pour les habitants du Limousin, la poursuite de ses objectifs s'articule autour des quatre indices d'évaluation suivants :

- La gouvernance ;
- Le service aux utilisateurs ;
- Le patrimoine ; et
- L'engagement professionnel.

Elle est régie par les dispositions du livre IV du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que par les dispositions non contraires de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, du Code civil et du Code de commerce, notamment les articles L. 231-1 à L. 231-8, et par celles du décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif.

Son objet est prévu aux dispositions de l'article L. 422-3 du Code de la construction et de l'habitation (applicable sur renvoi de l'article L. 422-3-2) et de la clause type 3 de l'annexe à l'article R. 422-6 du même Code.

COPROD a une durée de 99 ans qui expirera le 9 mars 2076, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Son siège social est situé Place Verdun – 19200 USSEL.

COPROD détient et gère, au 30 avril 2026, 814 logements et emploie 11 salariés.

Conformément à l'arrêté du 9 septembre 1975, l'activité de COPROD s'exerce sur le territoire de la région où est situé son siège social. Elle peut également intervenir sur le territoire des départements limitrophes à cette région, après accord de la commune d'implantation de l'opération.

Par décision prise dans les conditions prévues par le Code de la construction et de l'habitation, le ministre chargé du logement peut étendre la compétence territoriale de COPROD.

Le capital social statuaire de COPROD est fixé à la somme 330.000 euros. Il ne peut être inférieur à celui exigé par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ni supérieur au plafond d'émission fixé par l'assemblée générale extraordinaire.

Au **31 décembre 2025**, le capital social effectif de COPROD s'élevait à **320.013 euros** et il était divisé en **28.830** parts sociales, de onze euros et dix centimes (11,10 €) de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées, réparties comme suit entre les différentes catégories d'associés ci-

dessous indiquées :

	Nombre de parts	% du capital
Collège Investisseurs	26220	90,96%
<i>dont DOMOFrance</i>	24479	84,92%
<i>NOALIS</i>	1442	5,00%
<i>Autres</i>	1741	1,04%
Collège partenaire institutionnel	1442	5,00%
<i>Action Logement Immobilier</i>	1442	5,00%
Collège salariés	1	0,00%
<i>Roussel Clémentine</i>	1	
Collège collectivités publiques et leur groupement	30	0,10%
<i>Ussel</i>	20	0,07%
<i>HT CORREZE COM</i>	10	0,03%
Collège utilisateurs	10	3,63%
<i>JOUE Marie-Christine</i>	10	0,03%
Total	28.830	100,00%

[Note: Compte-tenu de la variabilité du capital de COPROD il conviendra d'indiquer dans le traité le nombre de parts sociales à la date de signature de ce dernier.]

Ces **28.830** parts sociales de la Société Absorbante sont toutes de même catégorie et jouissent de droits identiques.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

La Société Absorbante est assujettie à l'impôt sur les sociétés.

La Société Absorbante est administrée par un Conseil d'administration, un Président du Conseil d'administration en la personne de Monsieur Jérôme VALADE et un Directeur Général en la personne de Monsieur Nicolas MULLER.

1.2 Caractéristiques de l'OPH

Corrèze Habitat est un Office Public de l'Habitat, originellement constitué pour une durée indéterminée sous la forme d'un Office Public Départemental d'habitations à loyer modéré à l'initiative du Conseil Général et de Monsieur le préfet de la Corrèze.

Aux termes de l'ordonnance n°2007-137, publiée en date du 1^{er} février 2007 relative aux offices publics de l'habitat, l'Office Public Départemental d'HLM a été transformé en Office Public de l'Habitat (O.P.H.), Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial.

Le 4 juillet 2008, l'OPH a été immatriculé au registre du commerce et des sociétés de TULLE sous le numéro 271 927 212. A la suite de la suppression du tribunal de commerce de TULLE à compter du 1^{er} janvier 2009 (décret n°2008-146 du 15 février 2008 modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce), l'OPH est, depuis, rattaché au registre du commerce et des sociétés de BRIVE.

Sa collectivité de rattachement est le Département de la Corrèze.

Son siège social est situé 9 avenue Alsace-Lorraine - 19000 TULLE.

En tant qu'organisme d'habitations à loyer modéré, l'OPH exerce les compétences définies aux articles L. 421-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

L'OPH est soumis à la comptabilité commerciale.

L'OPH détient et gère près de 4065 logements locatifs sociaux situés sur le département de la Corrèze (19) et de la Dordogne (24).

L'OPH détient et gère également les habitats spécifiques suivants dont il est soit propriétaire, soit preneur au titre de baux emphytéotiques, à savoir notamment :

- 12 gendarmeries (logements et/ou local de service)
- 6 foyers personnes âgées
- 4 résidences étudiantes
- 3 résidences sociales

Au 31/05/2026, l'OPH CORREZE HABITAT employait 84 salariés tous métiers confondus répartis ainsi :

- 68 CDI ;
- 1 CDD
- 1 contrat de professionnalisation
- 14 fonctionnaires.

1.3 Liens capitalistiques entre les entités participantes

Il n'existe pas de lien de capital entre les Parties.

1.4 Les membres du Conseil d'Administration et dirigeants communs de l'OPH et de la Société Absorbante

Les Conseils d'Administration de COPROD et de l'OPH ne comprennent pas de membre commun.

2. CONTEXTE - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

L'OPH et COPROD ont constitué, aux côtés de DOMOFRANCE, en septembre 2021, la société anonyme de coordination ACTION ET TERRITOIRE, au capital de 45.000 euros, ayant son siège social sis Place de Verdun - 19200 USSEL et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 911 926 988 RCS BRIVE (ci-après, la « **SAC ACTION ET TERRITOIRE** »), dont le capital social est réparti comme suit :

- 50% détenus par l'OPH ;
- 40% détenus par DOMOFRANCE
- 10% détenus par COPROD.

La SAC ACTION ET TERRITOIRE a ainsi pour objet de coordonner l'action de ses membres en définissant notamment des stratégies communes en matière de construction et de développement du logement dans le département de Corrèze.

A ce titre, l'OPH et COPROD ont des intérêts et des ambitions convergentes et complémentaires, justifiant le projet de fusion envisagé.

A cela s'ajoute l'enjeu de répondre au défi lié à la forte dégradation de la situation financière et

organisationnelle de l'OPH Corrèze Habitat qui, en dépit des actions correctives engagées et du soutien financier conjugué du Département de la Corrèze et d'Action Logement Service, demeure trop défavorable pour inverser la trajectoire structurelle à court et moyen terme de l'Office.

Les Parties s'accordent à cet égard sur la nécessité d'un changement de modèle et d'une évolution structurelle commune propre à pérenniser une démarche partenariale volontariste et ambitieuse au soutien du logement social corrézien.

Il s'agit, pour la future entité fusionnée de retrouver de solides capacités d'investissement pour la construction et la réhabilitation de logements.

C'est donc dans ce contexte que l'OPH et COPROD ont entamé, depuis plusieurs mois, des discussions en vue de parvenir à un rapprochement juridique permettant de réunir les patrimoines de l'OPH et de COPROD.

L'agrégation des PMT des deux structures représenterait un parc locatif de 5.497 logements à fin 2033, intégrant notamment :

- La livraison de 810 logements,
- La réhabilitation de 1.871 logements (en OS),
- Un investissement de 223.7 M€ sur le département (en OS réhabilitations renouvellements de composants et constructions neuves),
- La vente de 465 logements.

Evolution du patrimoine	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	Total période
Livraisons		17	36	95	234	249	52	37	30	30	30	810
COPROD		0	23	50	59	121	45	37	30	30	30	425
CORREZE HABITAT		17	13	45	175	128	7	0	0	0	0	385
- Ventes		- 25	- 26	- 37	- 49	- 70	- 49	- 50	- 50	- 50	- 59	- 465
COPROD		- 2	- 6	- 7	- 8	- 9	- 9	- 10	- 10	- 10	- 10	- 81
CORREZE HABITAT		- 23	- 20	- 30	- 41	- 61	- 40	- 40	- 40	- 40	- 49	- 384
- Démolitions		- 12	- 26	- 56	- 109	- 16	0	0	0	0	0	- 219
COPROD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CORREZE HABITAT		- 12	- 26	- 56	- 109	- 16	0	0	0	0	0	- 219
Patrimoine logts et equiv logts au 31/12	5 371	5 351	5 335	5 337	5 413	5 576	5 579	5 566	5 546	5 526	5 497	

Evolution du potentiel financier à terminaison	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	Total période
Autofinancement net		- 686	- 1 730	- 383	738	2 450	474	- 1 136	- 1 333	- 1 431	- 1 676	- 4 712
COPROD		525	842	986	900	743	471	312	347	410	455	5 992
CORREZE HABITAT		- 1 211	- 2 572	- 1 369	- 161	1 706	3	- 1 448	- 1 680	- 1 841	- 2 131	- 10 704
Remboursement emprunts non locatifs		- 427	- 433	- 427	- 439	- 449	- 460	- 471	- 481	- 493	- 504	- 4 584
COPROD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CORREZE HABITAT		- 427	- 433	- 427	- 439	- 449	- 460	- 471	- 481	- 493	- 504	- 4 584
Produits de cession		225	1 305	1 813	2 148	2 529	2 590	2 756	2 821	2 887	2 955	22 030
COPROD		182	552	657	766	909	927	1 050	1 071	1 093	1 115	8 322
CORREZE HABITAT		43	754	1 156	1 382	1 621	1 663	1 706	1 750	1 794	1 840	13 707
Fonds propres investis en travaux		- 877	- 3 130	- 2 145	- 2 024	- 906	- 689	- 696	- 645	- 550	- 428	- 12 090
COPROD		0	- 445	- 420	- 299	- 407	- 136	- 291	- 293	- 296	- 299	- 2 886
CORREZE HABITAT		- 877	- 2 685	- 1 726	- 1 725	- 499	- 553	- 405	- 352	- 254	- 129	- 9 204
Fonds propres investis en démolitions		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COPROD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CORREZE HABITAT		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres investis en opérations nouvelles		- 1 938	- 9 038	- 7 946	- 304	- 1 701	- 1 171	- 1 020	- 1 044	- 1 068	- 1 092	- 26 323
COPROD		- 1 046	- 2 823	- 3 890	- 304	- 1 701	- 1 171	- 1 020	- 1 044	- 1 068	- 1 092	- 15 160
CORREZE HABITAT		- 892	- 6 215	- 4 056	0	0	0	0	0	0	0	- 11 163
Autres var pot Fi y compris provisions, dette IComp et ACNE		4 146	634	1 477	730	1 023	- 380	- 1 551	- 151	- 289	- 215	5 425
COPROD		1 500	1 295	1 689	487	973	- 11	- 1 310	- 9	- 9	- 10	4 595
CORREZE HABITAT		2 646	- 661	- 212	243	50	- 368	- 241	- 142	- 280	- 205	830
Potentiel financier à terminaison 31/12	8 527	8 970	- 3 421	- 11 032	- 10 183	- 7 237	- 6 873	- 8 990	- 9 823	- 10 767	- 11 728	
COPROD	1 223	2 384	1 805	829	2 378	2 895	2 974	1 715	1 787	1 917	2 086	
CORREZE HABITAT	7 304	6 586	- 5 226	- 11 860	- 12 561	- 10 132	- 9 847	- 10 706	- 11 611	- 12 684	- 13 814	

Au total, ce rapprochement permet d'envisager un investissement majeur de 223.7 M€ sur le département (réhabilitation et constructions neuves confondues) sur la durée projetée des PMT agrégés afin de respecter la trajectoire patrimoniale et territoriale de référence ayant présidé à la conclusion du présent traité. Ils traduisent l'objectif partagé de réunir les patrimoines de l'OPH et de la Société Absorbante afin de consolider durablement les capacités d'investissement, de réhabilitation et de développement du logement social sur le territoire de la Corrèze.

En application de l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, il est envisagé de réaliser ce rapprochement par voie de fusion-absorption de l'OPH par COPROD.

3. CONDITIONS DE LA FUSION

3.1 Cadre juridique de détermination des conditions de la Fusion

La Fusion envisagée sera réalisée en application des dispositions suivantes :

- L'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation qui dispose que :

« II.-Un office public de l'habitat peut, par voie de fusion ou de scission, transmettre son patrimoine à un ou plusieurs organismes mentionnés au deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 411-2 et à l'article L. 481-1.

La rémunération de la collectivité de rattachement de l'office public de l'habitat absorbé ou scindé en actions de la société bénéficiaire est fixée sur la base du rapport des capitaux propres non réévalués respectifs des organismes. »
- Les articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce applicables à la Société Absorbante.

Ainsi, l'OPH fera apport de l'ensemble de ses éléments d'actifs à la Société Absorbante, à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité de son passif.

Si la Fusion est réalisée :

- Le patrimoine de l'OPH sera transmis à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation (telle que définie à l'article 3.2 ci-après). Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à l'OPH à cette date, sans exception ;
- La Société Absorbante sera débitrice des créanciers non obligataires de l'OPH en lieu et place de celui-ci à cette date, sans exception, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

Il est précisé que les actifs listés en **Annexe 3.1** qui ne peuvent être détenus par la Société Absorbante en raison de contraintes légales et réglementaires seront transférés préalablement à la réalisation de la Fusion et que la transmission portera sur les créances ou le prix de rachats desdits actifs appelés à s'y substituer.

3.2 Dates d'effet juridique, comptable et fiscal de la Fusion

La date de réalisation définitive de la Fusion est envisagée au **31 décembre 2026 à 23h59** (la « **Date de Réalisation** »).

Ainsi, la Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de l'OPH et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante, dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation.

La Fusion aura un effet comptable et fiscal rétroactif à la date d'ouverture de l'exercice en cours de l'OPH et de la Société Absorbante, soit **le 1^{er} janvier 2026** (la « **Date d'Effet Comptable et Fiscal** »). En application de l'article R. 236-1 du Code de la construction et de l'habitation, la date à partir de laquelle les opérations de l'OPH seront considérées comme accomplies par la Société Absorbante du point de vue comptable et fiscal sera ainsi le 1^{er} janvier 2026.

3.3 Comptes de l'OPH et de la Société Absorbante utilisés pour établir les conditions de la Fusion

Conformément aux dispositions de cet article L. 411-2-1 du CCH, la rémunération du Département de la Corrèze, collectivité de rattachement de l'OPH, en titres de la Société Absorbante sera fixée sur la base du rapport des capitaux propres non réévalués respectifs de l'OPH et de la Société Absorbante.

Il est rappelé que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 de l'OPH et de la Société Absorbante, utilisés pour établir les conditions des opérations de la Fusion, ont été :

- Arrêtés et approuvés par le conseil d'administration de l'OPH le 27 mai 2026 pour l'OPH
- Arrêtés par le conseil d'administration de COPROD le 31 mars 2026 et approuvés par l'Assemblée Générale annuelle de COPROD le 29 mai 2026.

3.4 Méthode d'évaluation des apports

Conformément au 3^{ème} alinéa de l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, le patrimoine apporté sera inscrit dans les comptes de la Société Absorbante pour la valeur nette comptable des actifs et des passifs transférés à la date d'effet du transfert.

En outre, l'article 141-1 du règlement ANC 2015-04 du 4 juin 2015 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social homologué par arrêté en date du 21 août 2015 prévoit la comptabilisation des opérations de fusions conformément aux dispositions du titre VII du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, sous réserve des adaptations prévues par les articles 141-2 et 141-3. Ces derniers rappellent la règle d'inscription du patrimoine apporté fixée par l'article L. 411-2-1 du CCH dans le cadre d'une opération de fusion intervenant entre sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré, quelle que soit la situation de contrôle avant ou après l'opération et le sens de la fusion et les modalités de traitement du boni de fusion.

Par conséquent, il sera retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par l'OPH, leur valeur nette comptable au 31 décembre 2025.

3.5 Absence de boni de fusion

COPROD ne détenant aucune participation de l'OPH ainsi qu'il a été indiqué ci-avant, aucun boni de fusion ne pourra résulter de la Fusion.

4. COMMISSAIRE UNIQUE A LA FUSION ET AUX APPORTS

Conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et R. 236-6 du Code de commerce, le cabinet AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL, représenté par Esmeralda GONZALEZ, a été désigné le 6 mai 2026 par décision du Président du tribunal de commerce de BRIVE sur requête conjointe des Parties en qualité de commissaire à la fusion unique aux fins d'établir un rapport écrit sur les modalités des opérations de fusion objets des présentes.

Le cabinet AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL sera également chargé d'établir le rapport relatif à la valeur des apports de l'OPH conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 et R. 236-7 du Code de commerce.

Il est entendu que les appréciations du commissaire ainsi désigné devront prendre en compte l'application des dispositions spéciales de l'article L. 411-2-1 du CCH à l'opération de Fusion envisagée.

5. AVIS DU CRHH

En application des dispositions de l'article R. 421-1 du CCH et de l'article R. 362-2 6°) du même code, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) de Nouvelle-Aquitaine sera appelé à émettre un avis concernant la dissolution de l'OPH consécutive à la Fusion.

6. INFORMATION-CONSULTATION DES CSE ET CST

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-8 du Code du Travail, le Comité social et économique (« **CSE** ») de l'OPH a, préalablement à la signature du présent traité de fusion, été informé et consulté sur le projet de Fusion.

L'avis du CSE de l'OPH a été recueilli le 28 avril 2026.

Le Comité social territorial du Département de la Corrèze a également été consulté sur le projet de Fusion en date du 12 juin 2026.

7. INFORMATION DES LOCATAIRES DE L'OPH ET DE LA SOCIETE ABSORBANTE

En application de l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, les Parties informeront leurs locataires du présent projet de Fusion dans le mois suivant la signature du présent projet de Traité de Fusion.

oOo

CECI EXPOSE, IL EST PASSE A LA CONVENTION DE FUSION FIXANT LES CONDITIONS RELATIVES AUX APPORTS FAITS A TITRE DE FUSION-ABSORPTION DE L'OPH PAR COPROD :

SOMMAIRE :

Première Partie	Apports effectués par l'OPH à COPROD
Deuxième Partie	Propriété – Jouissance – Dates d'effet
Troisième Partie	Charges et conditions
Quatrième Partie	Rémunération des apports
Cinquième Partie	Déclarations
Sixième Partie	Dissolution de l'OPH
Septième Partie	Conditions suspensives
Huitième Partie	Régime fiscal
Neuvième Partie	Reproduction obligatoire des articles L. 411-3 et L. 443-15-6 du Code de la construction et de l'habitation
Dixième Partie	Dispositions diverses
Onzième Partie	Signature électronique

oOo

PREMIERE PARTIE - APPORTS EFFECTUES PAR L'OPH A COPROD

L'OPH fait apport à COPROD, qui l'accepte, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, avec les résultats actif et passif des opérations intervenues depuis le 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la Date de Réalisation.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de l'OPH devant être dévolu à COPROD dans l'état où il se trouvera à la date de Réalisation.

En outre, le patrimoine apporté par l'OPH sera inscrit dans les comptes de COPROD pour la valeur nette comptable des actifs et des passifs transférés en application des dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, à une date fixée rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

1. Désignation de l'actif social

A titre indicatif, la liste des biens et droits appartenant à l'OPH au 1^{er} janvier 2026 figure en **Annexe 1.1.**

La valeur nette comptable au 31 décembre 2025 de l'actif apporté par l'OPH à COPROD s'élevait à : 173.103.440,92 €.

Il est ici précisé qu'au 31 décembre 2025, (i) des subventions d'investissement ont été accordées à l'OPH pour un montant brut de 37.155.916,26 € rapportées pour partie au résultat à hauteur de 14.365.877,73 € soit un montant net de 22.790.038,53 € et que (ii) ce montant net de subventions d'investissement devra être reconstitué dans les capitaux de l'entité absorbante, prioritairement par prélèvement sur la prime de fusion, puis pour le solde, sur les autres postes des capitaux propres de la Société Absorbante .

L'origine de propriété des biens immobiliers apportés sera relatée dans l'acte de dépôt du présent traité au rang des minutes de l'étude du JEU DE PAUME, prise en la personne d'Olivier LASSERRE, notaire associé, à BORDEAUX 33073 Cedex, 23 avenue du Jeu de Paume.

2. Prise en charge du passif

COPROD prendra en charge et acquittera, au lieu et place de l'OPH, la totalité du passif de ce dernier dont l'état au 31 décembre 2025 figure en **Annexe 1.2(a).**

L'alinéa qui précède ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous cette réserve, la valeur nette comptable au 31 décembre 2025 du passif apporté par l'OPH à la Société Absorbante, ressort donc à : **151.946.765,86 €.**

Le Directeur Général de l'OPH certifie pour le compte de ce dernier :

- que le montant estimé du passif ci-dessus indiqué, tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2025, est exact et sincère ;
- qu'il n'existe aucun passif connu non enregistré à la date du 31 décembre 2025 ;
- que la liste des engagements hors bilan significatifs et dont la connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entité ainsi que les

engagements hors bilan complexes ou liés à une opération exceptionnelle visée en **Annexe 1.2.(b)** est en l'état des informations portées à sa connaissance, exhaustive ;

- que l'OPH est notamment en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, de prévoyance et de retraite ; et
- qu'il a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

3. Actif net apporté

Sur la base des comptes au 31 décembre 2025, les éléments d'actifs étant évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2025 à **173.103.440,92 €** et le passif pris en charge à la même date s'élevant à **151.946.765,86 €** l'actif net apporté par l'OPH à la société COPROD s'élève donc à **21.156.675,06 €**.

4. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2025, les montants des engagements hors bilan de l'OPH dont la liste issue des comptes au 31 décembre 2025 figure en **Annexe 1.2(b)** étaient les suivants :

- Engagements donnés : **25.597.271,62 €**
- Engagements reçus : **4.739.034,00 €**

Ces engagements hors bilan seront transférés à COPROD dans les conditions légales s'appliquant au transfert des contrats et garanties, notamment les garanties consenties à l'OPH par des collectivités territoriales.

DEUXIEME PARTIE - PROPRIETE - JOUISSANCE – DATES D'EFFET

De convention expresse, ainsi qu'il a été précisé ci-avant, COPROD et l'OPH sont convenus que la date de réalisation définitive de la Fusion sera différée au **31 décembre 2026** à 23h59 (la « **Date de Réalisation** »), étant rappelé que cette date est conforme aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce prévoyant que la date d'effet juridique ne peut être postérieure à la date de clôture de l'exercice en cours de la ou des sociétés bénéficiaires, en cas d'effet différé.

La Société Absorbante sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits immobiliers et mobiliers apportés par l'OPH à compter de la Date de Réalisation.

De convention expresse, il est stipulé qu'aux plans comptable et fiscal, toutes les opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2026 par l'OPH seront considérées comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux risques de la Société Absorbante.

Il en sera de même pour toutes les dettes et charges de l'OPH y compris celles dont l'origine serait antérieure au 1^{er} janvier 2026.

Le Directeur Général de l'OPH, ès qualités, déclare que ce dernier n'a effectué depuis le 1^{er} janvier 2026, aucune opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par sa gestion et par son exploitation courante ou pour les besoins des transferts d'actifs visés en **Annexe 3.1.**

Jusqu'à la Date de Réalisation, l'OPH continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé l'ensemble de ses actifs sociaux. Toutefois, il ne prendra aucun

engagement important sans l'accord préalable de la Société Absorbante.

La Société Absorbante et l'OPH conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la Date de Réalisation, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées dans la cinquième partie ci-après.

TROISIEME PARTIE - CHARGES ET CONDITIONS

1. En ce qui concerne la Société Absorbante

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que la Société Absorbante s'oblige à accomplir et exécuter, à savoir :

1) la Société Absorbante prendra les biens et droits de l'OPH, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation ;

2) elle exécutera à compter de la même date tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme l'OPH aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de l'OPH, sans recours contre cette dernière ;

3) elle se conformera aux lois, règlements et usages concernant les exploitations apportées et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls ;

4) la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de l'OPH ;

5) la Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de la Fusion ;

6) la Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la Fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux ;

7) la Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de l'OPH, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;

8) la Société Absorbante, en application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, devra faire son affaire personnelle des investissements à effectuer au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction, en ce qui concerne les salaires payés par l'OPH pour la période écoulée depuis la réalisation des derniers investissements obligatoires.

9) la Société Absorbante fera son affaire personnelle, sans recours contre l'OPH, du transfert des engagements de caution et des garanties accordées par les collectivités et garants des

emprunts souscrits par l'OPH et dont la liste figure en **Annexe 3**.

2. En ce qui concerne l'OPH

L'OPH est notamment tenu aux charges et conditions suivantes :

1) les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte ;

2) le représentant de l'OPH s'oblige, ès qualités, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige l'OPH qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement ;

3) le représentant de l'OPH, ès qualités, oblige celui-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la Fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant ;

4) le représentant de l'OPH oblige ce dernier à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions des prêts accordés à l'OPH ;

5) le représentant de l'OPH déclare désister purement et simplement celui-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter sur les biens et droits ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante aux termes du présent acte.

3. Transfert des contrats de travail

La Société Absorbante reprendra l'ensemble des contrats de travail de droit privé du personnel de l'OPH à compter de la Date de Réalisation conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail.

Concernant le personnel ayant le statut de fonctionnaire territorial, il sera intégré **au sein du Département de la Corrèze**, qui deviendra leur entité de rattachement, et pourra ensuite faire l'objet d'une mobilité (mise à disposition/détachement/placement en disponibilité) par le Département de la Corrèze auprès de la Société Absorbante sous contrat de droit privé. La mobilité de chaque fonctionnaire nécessitera l'accord de la Société Absorbante, du Département de la Corrèze et du fonctionnaire intéressé.

4. Autorisations administratives

La Société Absorbante s'engage à procéder, avec le concours du représentant de l'OPH, aux formalités nécessaires pour obtenir l'avis du CRHH mentionné à l'article 5.

A toutes fins utiles, il est rappelé que la Société Absorbante, COPROD, disposant d'ores et déjà d'un agrément lui permettant d'exercer son activité sur l'ensemble du territoire de la Corrèze, de la Creuse et de la Dordogne le recours au bénéfice des dispositions du V de l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ne sera pas nécessaire dans le cadre des présentes opérations de Fusion.

5. Modifications statutaires de la Société Absorbante

La Société Absorbante s'engage à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire un projet de résolution visant à modifier l'article 28 de ses statuts à l'effet de rééquilibrer le nombre de voix attribuées au collège des collectivités publiques et de leurs groupements.

Ainsi, le pourcentage des droits de vote attribués à chaque collège est fixé comme suit :

- Collège des salariés : 10%
- Collège des personnes bénéficiant à titre gratuit ou onéreux des activités de la coopérative : 10%
- Collège des collectivités publiques et leur groupement : 29%
- Collège des investisseurs : 41%
- Collège des partenaires institutionnels et financiers : 10%

La Société Absorbante procèdera en outre à une modification statutaire visant à changer sa dénomination sociale de « SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HLM DE LA CORREZE » en « COOPERATIVE CORRÉZIENNE DU LOGEMENT ».

QUATRIEME PARTIE - REMUNERATION DES APPORTS

1. Détermination de la rémunération des apports

Il est rappelé que l'article L. 411-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que *« la rémunération de la collectivité de rattachement de l'office public de l'habitat absorbé ou scindé en actions de la société bénéficiaire est fixée sur la base du rapport des capitaux propres non réévalués respectifs des organismes. »*

Ainsi, la rémunération de la collectivité de rattachement de l'OPH a été établie sur la base des capitaux propres respectifs des Parties, suivant leurs comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2025, comme suit :

- Pour la Société Absorbante, la somme de 12.413.816,79 euros (soit une valeur par part sociale établie à 430,59 euros)
- Pour l'OPH, la somme de 21.156.675,06 euros

En conséquence, la Société Absorbante devra émettre 49.134 parts sociales nouvelles de **11,10** euros de valeur nominale au profit du Département de la Corrèze.

Afin de se conformer aux dispositions combinées de l'article L. 431-4 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 19 septies de la loi n°47 1175 du 10 septembre 1947, le capital social maximum de la Société Absorbante sera porté de 330.000 euros à 1.326.050,40 euros, représentant un nombre maximum de 119.464 parts sociales, dont les 49.134 issues de la Fusion.

Consécutivement à ces opérations, le Département de la Corrèze et les autres collectivités associées de la Société Absorbante détiendront ensemble 41,52 % du capital social.

2. Augmentation de capital au bénéfice de la collectivité de rattachement de l'Office Absorbé

Comme indiqué ci-dessus, sur la base de la détermination de la rémunération des apports, la Société Absorbante devra procéder à l'émission de 49.134 parts sociales nouvelles de 11,10 € (montant arrondi) de valeur nominale chacune au bénéfice de la seule collectivité de rattachement de l'OPH, soit le Département de la Corrèze.

3. Prime de Fusion

La prime de Fusion sera égale au montant de l'apport réalisé par l'OPH diminué du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission des parts sociales de la Société Absorbante en rémunération de l'apport de l'OPH.

Sur la base des comptes de COPROD et de l'OPH au 31 décembre 2025, le montant de la prime de Fusion sera de **20.611.287,66 €**.

4. Parts sociales nouvelles

Les parts sociales nouvellement créées porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation. Elles seront alors assimilées aux parts sociales anciennes de la Société Absorbante.

5. Modification du capital maximum et souscription additionnelle de parts sociales

Comme indiqué ci-avant à l'article 1, les statuts de la Société Absorbante seront modifiés pour porter le montant maximum du capital social de 330.000 euros à 1.326.050,40 euros afin de prendre en compte l'augmentation de capital résultant de la Fusion et permettre la souscription par les autres associés de la Société Absorbante d'un nombre suffisant de parts sociales nouvelles à souscrire au pair.

Il est précisé que DOMOFrance et NOALIS se sont respectivement engagés à souscrire et libérer respectivement 36.000 et 4.600 parts sociales nouvelles le 31 décembre 2026, pour un montant total de 450.660 euros.

Le montant minimum à souscrire sera de 450.660 € pour porter le collège investisseur au-dessus de 56,36% du capital social de la Société Absorbante, soit 40.600 parts sociales nouvelles additionnelles. NOALIS devrait souscrire 4.600 parts sociales nouvelles pour maintenir ses 5% du capital social, et DOMOFrance le solde, à savoir 36.000 parts sociales nouvelles.

5. Pouvoirs conférés au Conseil d'administration de la Société Absorbante

Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante d'autoriser son conseil d'administration à :

- imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la Fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la reprise des engagements de l'OPH par la Société Absorbante ;
- prélever sur la prime de fusion la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après réalisation de la fusion ;

- prélever en priorité sur la prime de fusion puis sur les autres postes des capitaux propres de la Société Absorbante, la somme nécessaire à la reconstitution totale des subventions d'investissement existant dans les comptes de l'OPH ;
- prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés.

CINQUIEME PARTIE - DECLARATIONS

L'OPH déclare que :

- il n'est pas actuellement ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité ;
- les livres de comptabilité de l'OPH ont été visés par son représentant et seront remis à la Société Absorbante après inventaire.

Concernant les biens transmis, l'OPH déclare que certains des actifs immobiliers qu'il apporte font l'objet d'hypothèques. Il déclare en outre que certains de ses actifs immobiliers sont en cours d'acquisition ou sont l'objet de promesses de vente.

SIXIEME PARTIE – DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE L'OFFICE ABSORBE

L'OPH se trouvera dissout de plein droit à la Date de Réalisation par la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société Absorbante qui approuvera la réalisation de la Fusion.

Du fait de la reprise par la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de l'OPH, sa dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

SEPTIEME PARTIE – CONDITIONS SUSPENSIVES

Les présents apports faits au titre de la Fusion, ainsi que les opérations subséquentes d'augmentation de capital de la Société Absorbante et de dissolution de l'OPH sont soumis à la réalisation des conditions suspensives suivantes au plus tard le **31 décembre 2026** :

- (i)** l'avis du CRHH sur la dissolution de l'OPH consécutive à la Fusion ;
- (ii)** l'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante du Projet de Fusion et de l'augmentation de capital afférente ainsi que la modification de l'article 28 de ses statuts ;
- (iii)** l'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante de la modification du montant du capital social maximum et la souscription afférente par les associés appartenant au « collège investisseurs » de la Société Absorbante d'au moins 40.600 parts sociales nouvelles, à émettre au pair ;
- (iv)** la sortie du patrimoine de l'OPH des biens immobiliers ressortant de son domaine public listés à l'annexe 3.1.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de décisions de l'Assemblée générale ordinaire annuelle et de l'Assemblée générale extraordinaire, constatant la réalisation des conditions suspensives de la Fusion et approuvant le présent traité de fusion.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la Fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

A défaut de réalisation de ces conditions à la Date de Réalisation, le présent traité de fusion sera considéré comme caduc de plein droit sans qu'il y ait lieu à paiement d'une indemnité de part et d'autre.

HUITIEME PARTIE - REGIME FISCAL

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de COPROD et de l'OPH s'obligent à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

2. IMPOT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion aura un effet rétroactif en matière comptable et fiscale au 1^{er} janvier 2026. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de l'OPH seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les représentants de COPROD et de l'OPH rappellent que ces entités bénéficient d'un régime fiscal spécifique des organismes d'habitations à loyer modéré en application des articles 207-1-4° et 207-1-6°-bis du Code général des impôts qui prévoient qu'elles sont exonérées de l'impôt sur les sociétés pour la fraction du bénéfice provenant notamment des activités suivantes :

- les opérations réalisées au titre du service d'intérêt général défini aux neuvième à treizième alinéas de l'article L. 411-2 du même code ainsi que les produits issus de la cession de certificats d'économies d'énergie mentionnés à l'article L. 221-7 du code de l'énergie ;
- les produits engendrés par les locaux annexes et accessoires des ensembles d'habitations mentionnés à l'article L. 411-1 du CCH, à la condition que ces locaux soient nécessaires à la vie économique et sociale de ces ensembles ;
- les produits financiers issus du placement de la trésorerie de ces organismes ;
- certaines opérations d'aménagement.

La fraction du bénéfice provenant d'autres activités reste soumise à l'impôt sur les sociétés.

L'OPH est partiellement exonéré d'impôt sur les sociétés en application des articles précités.

L'apport par l'OPH des actifs affectés à ses activités exonérées n'entraîne donc aucune imposition au titre de l'impôt sur les sociétés (BOI-IS-CHAMP-30-30-10-20, § 450).

Pour les activités ne bénéficiant pas de l'exonération précitée, le régime de faveur prévu par l'article 210-A du code général des impôts est revendiqué, conformément aux paragraphes 440 et suivants du BOI-IS-CHAMP-30-30-10-20.

A cet effet, la Société Absorbante et pour autant que ces dispositions pourront trouver application prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez l'OPH ;
- de se substituer à l'OPH pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces mêmes immobilisations, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'OPH ;
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés dans les conditions prévues à l'article 210-A du code général des impôts, les plus-values dégagées par la Fusion sur l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession, la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration ;
- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'OPH ;
- de respecter les engagements souscrits par l'OPH en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente Fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission ou d'apport partiel d'actifs ou, à défaut de rattacher au résultat de l'exercice de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de l'OPH ;
- de poursuivre la réintégration étalée des subventions ayant servi à financer des immobilisations dans les conditions prévues par l'article 42 septies du code général des impôts (cf. **Annexe 2**) ;
- de satisfaire aux obligations déclaratives et en particulier, joindre à sa déclaration de résultat un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant de ce fait d'un sursis d'imposition ;
- de tenir un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actifs non amortissables donnant lieu à sursis d'imposition.

3. OBLIGATIONS DECLARATIVES

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, les soussignés, ès qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément à joindre aux déclarations de l'OPH et de la Société Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

Toutefois, cet état ne sera fourni qu'au titre de l'exercice de réalisation de la Fusion.

4. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

La Fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent, les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de l'OPH notamment à raison des régularisations sur la taxe déduite par celui-ci.

L'OPH déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont il disposera à la date où il cessera juridiquement d'exister.

La Société Absorbante s'engage, en cas de vente ultérieure des valeurs d'exploitation reçues par elle en apport, à soumettre le cas échéant celles-ci à la TVA.

La Société Absorbante s'engage, s'il y a lieu, à opérer les régularisations des droits à déduction au titre de l'article 207, III de l'annexe II au Code général des impôts et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission de l'universalité et qui auraient en principe incombé à l'OPH si ce dernier avait continué à exploiter lui-même les biens apportés.

La Société Absorbante ainsi que l'OPH s'engagent en outre à mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur leurs déclarations de TVA respectives, souscrites au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée sur la ligne « Autres opérations non imposables ».

5. ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 816 du Code général des impôts, le présent traité sera enregistré gratuitement.

En outre, les formalités hypothécaires afférentes au transfert des actifs apportés par l'OPH pour lesquelles il est perçu une contribution de sécurité immobilière proportionnelle donneront lieu à la perception d'une contribution au taux de 0,05 % conformément au 1° du I de l'article 881 L I 1° du Code général des impôts.

NEUVIEME PARTIE – REPRODUCTION OBLIGATOIRE DES ARTICLES L. 411-3 ET L. 443-15-6 DU CCH

Conformément à l'avant dernier alinéa de l'article L. 411-3 du CCH, l'intégralité des dispositions de cet article sont ci-dessous reproduites dans leur version en vigueur à la date des présentes :

« Les dispositions du présent article sont d'ordre public et sont applicables aux logements appartenant ou ayant appartenu aux organismes d'habitations à loyer modéré, dès lors que ces logements ont été construits, acquis ou acquis et amélioré par lesdits organismes en vue de leur location avec le concours financier de l'Etat ou qu'ils ont ouvert droit à l'aide personnalisée au logement en application d'une convention prévue à l'article L. 353-14 conclue entre lesdits organismes et l'Etat.

Ces dispositions ne sont pas applicables :

- aux logements vendus par les organismes d'habitations à loyer modéré en application du premier alinéa du II et des III et VI de l'article L. 443-11 ou du VI de l'article L. 353-15 ;*
- aux logements vendus par les organismes d'habitations à loyer modéré à un organisme de foncier solidaire en application du premier alinéa du I de l'article L. 443-11 ;*
- aux logements cédés ou apportés aux sociétés civiles immobilières régies par les articles L. 443-6-2 et suivants et devenus propriété d'un associé personne physique ;*
- aux logements dont l'usufruit a été détenu temporairement par les organismes d'habitations à loyer modéré ;*

- aux logements construits par les organismes d'habitations à loyer modéré dans le cadre d'un bail à construction ou d'un bail emphytéotique et devenus propriété du bailleur à l'expiration du bail ;

- aux lots acquis en vue de leur revente et situés dans les copropriétés qui font l'objet d'un plan de sauvegarde en application de l'article L. 615-1, tels que précisés aux articles L. 421-1, L. 422-2 et L. 422-3.

En cas de transfert de propriété, y compris en cas de cession non volontaire, ces logements restent soumis à des règles d'attribution sous condition de ressources et de fixation de loyer par l'autorité administrative dans des conditions fixées par un décret en Conseil d'Etat. Les locataires de ces logements bénéficient du droit au maintien dans les lieux en application de l'article L. 442-6.

Tout acte transférant la propriété ou la jouissance de ces logements ou constatant ledit transfert doit, à peine de nullité de plein droit, reproduire les dispositions du présent article. L'action en nullité peut être intentée par tout intéressé ou par l'autorité administrative dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'acte au fichier immobilier.

A la demande de tout intéressé ou de l'autorité administrative, le juge annule tout contrat conclu en violation des dispositions du présent article et ordonne, le cas échéant, la réaffectation des lieux à un usage d'habitation locative.»

Conformément au 4^{ème} alinéa de l'article L. 443-15-6 du CCH, l'intégralité des dispositions de cet article sont ci-dessous reproduites dans leur version en vigueur à la date des présentes :

«Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre leurs logements-foyers, définis à l'article L. 633-1, à d'autres organismes d'habitations à loyer modéré, à des investisseurs en vue de la réalisation de logements étudiants, à des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux, à des collectivités territoriales ou à leurs groupements, à des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, à des organismes sans but lucratif bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L. 365-2 ou à d'autres organismes sans but lucratif. Pour pouvoir être cédé, un logement-foyer doit avoir été construit ou acquis depuis plus de dix ans par l'organisme d'habitations à loyer modéré, sauf lorsque la vente est conclue avec un autre organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux ou avec un organisme sans but lucratif bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu au même article L. 365-2.

Dans les communes de montagne classées station de tourisme, définies au titre de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, après avis conforme du conseil municipal de la commune concernée, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre leurs logements-foyers mentionnés à l'article L. 633-1 du présent code de plus de trente ans à une société de droit privé, dès lors qu'il est constaté une inoccupation de plus de deux ans de ces logements et dès lors que la vente auprès des personnes morales mentionnées au premier alinéa du présent article est restée infructueuse. Cette faculté n'est pas ouverte aux communes auxquelles l'article L. 302-5 est applicable.

Les logements-foyers qui ont été construits, acquis ou acquis et améliorés avec le concours financier de l'Etat ou qui ont ouvert droit à l'aide personnalisée au logement en vertu d'une convention prévue à l'article L. 831-1 demeurent soumis à des règles d'attribution sous conditions de ressources et à des règles de fixation de redevance par l'autorité administrative, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, pendant une période d'au moins dix ans à compter de leur cession par un organisme d'habitations à loyer modéré en application

du premier alinéa du présent article.

Tout acte transférant la propriété ou la jouissance de ces logements ou constatant ledit transfert doit, à peine de nullité de plein droit, reproduire les dispositions du présent article. L'action en nullité peut être intentée par tout intéressé ou par l'autorité administrative dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'acte au fichier immobilier ou de l'inscription au livre foncier.

A la demande de tout intéressé ou de l'autorité administrative, le juge annule tout contrat conclu en violation des dispositions du présent article et ordonne, le cas échéant, la réaffectation des lieux à un usage de logement-foyer.

En cas de cession conclue en application du premier alinéa, la fraction correspondante des emprunts éventuellement contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration du logement-foyer vendu devient immédiatement exigible.

Toutefois, l'organisme d'habitations à loyer modéré peut continuer à rembourser selon l'échéancier initialement prévu les prêts comportant une aide de l'Etat, sous réserve que leur remboursement demeure garanti dans les conditions qui avaient permis l'obtention du prêt.

En outre, les emprunts peuvent être transférés aux personnes morales bénéficiaires des ventes mentionnées au premier alinéa, avec maintien des garanties y afférentes consenties par des collectivités territoriales, par leurs groupements ou par des chambres de commerce et d'industrie territoriales, sauf opposition des créanciers ou des garants dans les trois mois qui suivent la notification du projet de transfert du prêt lié à la vente.

En cas de vente d'un logement-foyer ayant fait l'objet de travaux d'amélioration financés avec l'aide de l'Etat depuis moins de cinq ans, l'organisme vendeur est tenu de rembourser cette aide.

Le surplus des sommes perçues est affecté en priorité au financement de programmes nouveaux de construction, à des travaux destinés à améliorer de façon substantielle un ensemble déterminé d'habitations ou à des acquisitions de logements ou de logements-foyers en vue d'un usage locatif.

Les dispositions du présent article sont applicables aux logements-foyers appartenant aux collectivités territoriales ou aux sociétés d'économie mixte et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 831-1 ainsi que, dans les départements d'outre-mer, aux logements-foyers appartenant aux collectivités territoriales ou aux sociétés d'économie mixte construits, acquis ou améliorés à l'aide de subventions de l'Etat ou de prêts aidés par l'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. »

DIXIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES

1. FORMALITES - PUBLICITE

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la Fusion.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

2. FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les opérations de Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

3. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants de l'OPH et de la Société Absorbante, ès qualités, élisent domicile aux sièges respectifs de ces derniers.

4. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

ONZIEME PARTIE – SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent traité de fusion est signé par signature électronique par le biais de DocuSign, garantissant la sécurité et la fiabilité de la copie numérique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et au décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, portant application du règlement (UE) n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil Européen du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Conformément au paragraphe 4 de l'article 1375 du Code civil, le présent traité de fusion est établi en un (1) exemplaire original électronique, dont une copie sera délivrée à chaque Partie, conformément à la réglementation française, directement par DocuSign en charge de la réalisation de la signature électronique. Chaque Partie prendra les mesures nécessaires pour garantir la signature électronique du présent traité de fusion par son représentant légal ou par toute personne ayant reçu une procuration.

Les Parties acceptent de signer le Traité de Fusion par voie électronique et, en conséquence, renoncent à toute contestation, procédure ou réclamation relative à la fiabilité de la signature électronique et/ou à l'expression de leur volonté de conclure le présent traité de fusion.

Les Parties s'entendent pour désigner USSEL comme lieu de signature du traité de fusion et pour fixer le **29 juin 2026** comme date de signature du traité de fusion.

oOo

COPROD,
Représentée par
Monsieur Nicolas MULLER
Directeur Général

**L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DE LA CORREZE,**
Représenté par
Monsieur Jean-François
DESHOULIERES
Directeur Général

LISTE DES ANNEXES :

Les annexes énumérées ci-après font partie intégrante du présent acte :

- | | |
|-----------------------|---|
| Annexe 1.1. | Désignation des biens et droits apportés, incluant notamment la liste des biens immobiliers et des actifs devant être transférés avant la Date de Réalisation |
| Annexe 1.2.(a) | Liste des passifs apportés |
| Annexe 1.2.(b) | Liste des engagements hors bilan |
| Annexe 2. | Subventions affectées à des logements imposables |
| Annexe 3. | Liste des engagements de caution et garanties accordées à l'OPH absorbé |
| Annexe 3.1. | Liste des actifs transférés préalablement à la réalisation de la Fusion |

oOo

Annexe 1.1

ACTIF APORTE

ACTIF	TOTAUX
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215 423,40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 185 706,94
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	18 395 305,04
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	416 354,83
ACTIF IMMOBILISE (I)	153 212 790,21
STOCKS ET EN-COURS	0,00
Fournisseurs débiteurs	264 636,01
CREANCES D'EXPLOITATION	11 568 681,73
Locataires et organismes payeurs d'A.P.L	1 237 168,82
Clients - autres activités	11 030,01
Clients douteux ou litigieux	524 458,60
Produits non encore facturés	384 709,76
Autres créances sociales et fiscales	577 246,13
Etats et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir	8 834 068,41
CREANCES DIVERSES	418 829,10
DISPONIBILITES	7 315 228,96
Comptes de placement court terme	5 093 987,49
Banques, établissements financiers et assimilés	2 221 241,47
Charges constatées d'avance	290 842,79
ACTIF CIRCULANT (II)	19 858 218,59
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	32 432,12
TOTAL GENERAL (I + II + III)	173 103 440,92

Annexe 1.2 a

PASSIF TRANSFERE

PASSIF	TOTAUX
Titres participatifs (I)	16 000 000,00
PROVISIONS	1 978 238,00
Provisions pour risques	1 015 822,00
Provisions pour gros entretien	624 000,00
Autres provisions pour charges	338 416,00
TOTAL PROVISIONS (II)	1 978 238,00
DETTES FINANCIERES (1)	127 318 590,91
Participation des employeurs à l'effort de construction	1 347 524,68
Emprunts - Caisse des Dépôts et Consignations	108 144 086,08
Emprunts - Prêts de l'ex-caisse des prêts HLM	503 257,01
Emprunts - Autres établissements de crédit	14 957 126,82
Dépôts de garantie des locataires	1 088 801,96
Autres emprunts et dettes assimilées	111 125,20
Intérêts courus	1 134 237,14
Intérêts compensateurs	32 432,02
Clients créditeurs	220 537,55
DETTES D'EXPLOITATION	4 206 173,43
Fournisseurs	2 767 037,44
Dettes fiscales, sociales et autres	1 439 135,99
DETTES DIVERSES	1 487 797,75
Fournisseurs d'immobilisations	1 439 754,31
Autres	48 043,44
Produits constatés d'avance	735 428,22
Au titre de l'exploitation et autres	735 428,22
TOTAL DETTES (III)	133 968 527,86
TOTAL GENERAL (I+ II+III)	151 946 765,86

ENGAGEMENTS HORS BILAN (€) au 31/12/2025

ENGAGEMENTS RECUS		
N° DE COMPTE	LIBELLES	MONTANT
1	2	3
8021	Avals, cautions, garanties reçus	0,00
80221	Contrats d'emprunts accession signés et non portés à l'encaissement	0,00
80222	Avenants en cours (accession P.A.P.)	0,00
8023	Emprunts locatifs et autres	2 406 000,00
8024	Créances escomptées non échues	0,00
8026	Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail	0,00
8028	Autres engagements reçus	2 333 034,00
TOTAL		4 739 034,00

ENGAGEMENTS DONNES		
N° DE COMPTE	LIBELLES	MONTANT
1	2	3
8011	Avals, cautions, garanties donnés	0,00
8012	Octroi de prêts :	0,00
80121	- Contrats signés de prêts principaux	0,00
80122	- Contrats de prêts complémentaires	0,00
80128	- Autres contrats	0,00
8016	Redevances crédit-bail restant à courir	
8018	Autres engagements donnés	25 597 271,62
80181	Reste à comptabiliser sur : - Coût de production prévisionnel des opérations non liquidées (logements - accession)	0,00
80182	- Coût de production prévisionnel des opérations non liquidées (terrains - accession)	0,00
80183	- Compromis de vente (y compris terrains pour réserves foncières)	280 000,00
80184	Reste à payer sur marchés signés (opérations locatives)	25 317 271,62
80188	Engagements divers	
TOTAL		25 597 271,62

BILAN - ACTIF

ACTIF		Exercice 2025	
		NET	TOTAUX PARTIELS
2		5	6
A C T I F I M M O B I L I S E	COMPTES DE CAPITAUX		0,00
	Actionnaires : Capital souscrit - non appelé	0,00	
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		215 423,40
	Frais d'établissement	0,00	
	Baux long terme et droits d'usufruit	0,00	
	Autres (1)	215 423,40	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		134 185 706,94
	Terrains nus	0,00	
	Terrains aménagés, loués, bâtis	6 594 237,96	
	Agencements et aménagements de terrains	0,00	
	Constructions locatives (sur sol propre)	92 683 904,60	
	Constructions locatives sur sol d'autrui	32 584 188,67	
	Bâtiments et installations administratifs	1 914 650,76	
	Instal. techniques, matériel et outillage, et autres immo. corp.	408 724,95	
	Immeubles en location-vente, loc.attribution, affectation	0,00	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		18 395 305,04
	Terrains	0,00	
	Constructions et autres immobilisations corporelles en cours	17 957 621,11	
	Avances et acomptes	437 683,93	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		416 354,83
	Participations - Apports, avances	64 410,25	
	Créances rattachées à des participations	0,00	
	Titres immobilisés (droits de créances)	0,00	
	Prêts participatifs	94 682,00	
	Prêts pour accession et aux SCCC	0,00	
	Autres	257 262,58	
	Intérêts courus	0,00	
	ACTIF IMMOBILISE	153 212 790,21	153 212 790,21
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN-COURS		0,00
	Terrains à aménager	0,00	
	Immeubles en cours	0,00	
	Immeubles achevés :	0,00	
	Disponible à la vente	0,00	
	Temporairement loués	0,00	
	Imm. acq. par résolution de vente, adjudication ou garantie de rachat	0,00	
	Approvisionnements	0,00	
	Fournisseurs débiteurs	264 636,01	264 636,01
	CREANCES D'EXPLOITATION		11 568 681,73
	Créances clients et comptes rattachés (y compris 413) :	0,00	
	Locataires et organismes payeurs d'A.P.L	1 237 168,82	
	Créances sur acquéreurs	0,00	
	Clients - autres activités	11 030,01	
	Emprunteurs et locataires-acquéreurs/attributaires	0,00	
	Clients douteux ou litigieux	524 458,60	
	Produits non encore facturés	384 709,76	
	Autres	577 246,13	
	Etats et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir	8 834 068,41	
	CREANCES DIVERSES (3)		418 829,10
	Sociétés Civiles Immobilières ou S.C.C.C	0,00	
	Groupe, Associés-opérat. faites en commun et G.I.E	0,00	
	Débiteurs divers	418 829,10	
	Opérations pour le compte de tiers	0,00	
	Opérations d'aménagement et de rénovation pour le compte de tiers	0,00	
	Autres	0,00	
	Autres comptes transitoires	0,00	
	Valeurs Mobilières de placement	0,00	0,00
	DISPONIBILITES		7 315 228,96
	Valeur à l'encaissement	0,00	
	Comptes au trésor	0,00	
	Comptes de placement court terme	5 093 987,49	
	Intérêts courus à recevoir	0,00	
	Banques, établissements financiers et assimilés	2 221 241,47	
	Caisse et régies d'avance	0,00	
C O M P T E S R E G U L.	Charges constatées d'avance	290 842,79	290 842,79
	ACTIF CIRCULANT (II)	19 858 218,59	19 858 218,59
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	32 432,12	32 432,12
	Primes de remboursement des obligations (IV)	0,00	0,00
	Différences de conversion Actif (V)	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		173 103 440,92	173 103 440,92

Logements locatifs gérés pour compte propre			
Commune	Individuel	Collectif	Total
AFFIEUX		2	2
ALBUSSAC		3	3
ALLASSAC	38	24	62
ARGENTAT SUR DORDOGNE	18	11	29
ARNAC POMPADOUR	32	40	72
AUBAZINES	4		4
AURIAC		3	3
AYEN	24	4	28
BADEFOLS D ANS		12	12
BAR		6	6
BEAULIEU SUR DORDOGNE	19	1	20
BEYNAT	16	12	28
BEYSSAC		7	7
BILHAC		1	1
BORT LES ORGUES	47	7	54
BRIGNAC LA PLAINE		3	3
BRIVE LA GAILLARDE	102	36	138
BUGEAT	18	14	32
CAMPS ST MATHURIN LEOBAZEL		2	2
CHAMBERET	5	51	56
CHAMBOULIVE	25	24	49
CHAMEYRAT	2	19	21
CHANTEIX		2	2
CLERGOUX		6	6
COLLONGES LA ROUGE	3	5	8
CORNIL	12	4	16
CORREZE	18	12	30
COSNAC	12	5	17
CUBLAC		5	5

Logements locatifs gérés pour compte propre			
	Individuel	Collectif	Total
ST ANGEL		5	5
ST AUGUSTIN		3	3
ST AULAIRE		3	3
ST BONNET ELVERT		3	3
ST BONNET L ENFANTIER		7	7
ST BONNET LA RIVIERE		3	3
ST BONNET PRES BORT		4	4
ST CHAMANT		2	2
ST CLEMENT		32	32
ST CYR LA ROCHE		2	2
ST GERMAIN LES VERGNES	5		5
ST HILAIRE PEYROUX		16	16
ST JAL		6	6
ST JULIEN LE VENDOMOIS		4	4
ST MARTIAL DE GIMEL		4	4
ST MARTIN LA MEANNE	3	2	5
ST MEXANT		4	4
ST PANTALEON DE LARCHE		22	22
ST PARDOUX L ORTIGIER	3	4	7
ST PARDOUX LE VIEUX		4	4
ST PRIEST DE GIMEL	5	14	19
ST PRIVAT	7	5	12
ST ROBERT		5	5
ST SOLVE	6	15	21
ST SORNIN LAVOLPS		32	32
ST YBARD		4	4
ST YRIEIX LE DEJALAT		4	4
STE FEREOLE	8	14	22
STE FORTUNADE		13	13

CUREMONTE		4	4
DARNETS		4	4
DONZENAC	24	1	25
ESPAGNAC	2	12	14
ESPARTIGNAC		4	4
EYBURIE		6	6
EYGURANDE	14	5	19
EYREIN		13	13
FAVARS	6	5	11
GOULLES		6	6
JUILLAC	12	5	17
LA COQUILLE		10	10
LADIGNAC SUR RONDELLES		3	3
LAGARDE MARC LA TOUR	6	7	13
LAGRAULIERE		12	12
LAGUENNE SUR AVALOUZE	59		59
LAMAZIERE BASSE		3	3
LANTEUIL	3		3
LAPLEAU		26	26
LARCHE		3	3
LE LONZAC		6	6
LES TROIS SAINTS		10	10
LIGINIAC		7	7
LISSAC SUR COUZE		4	4
LUBERSAC	21	55	76
MADRANGES	1		1
MALEMORT	33	57	90
MANSAC	22	11	33
MARCILLAC LA CROISILLE		11	11
MASSERET	10	14	24
MEILHARDS		2	2

TARNAC		5	5
TERRASSON LAVILLEDIEU	22	63	85
TREIGNAC	35	7	42
TULLE	1 035	31	1 066
USSEL	289	222	511
UZERCHE	138	47	185
VARETZ		8	8
VARS SUR ROSEIX		2	2
VIGEOIS	11	8	19
VIGNOLS	8	6	14
VITRAC SUR MONTANE		6	6
VOUTEZAC	3		3
Total	2 478	1 599	4 077

Gendarmeries	Logements	
ALLASSAC	7	
BEAULIEU SUR DORDOGNE	6	
BEYNAT	6	
BORT LES ORGUES	8	
JUILLAC	6	
LAPLEAU	5	
LUBERSAC	9	
MEYMAC	6	
MEYSSAC	6	
OBJAT	8	
ST PRIVAT	5	
VIGEOIS	5	
Total	77	Logements 4154

MERLINES	22	10	32
MEYMAC	48	79	127
MEYSSAC	41	4	45
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE	2	8	10
MONTGIBAUD		1	1
NAVES	2	18	20
NEUVIC	28	39	67
NOAILHAC	4		4
NOAILLES		3	3
NONARDS	4	1	5
OBJAT	33	58	91
ORGNAC SUR VEZERE		3	3
ORLIAC DE BAR		11	11
PALISSE		3	3
PERPEZAC LE NOIR	4	10	14
PIERREFITTE		1	1
ROSIERS D EGLETONS		6	6
SADROC		12	12
SALON LA TOUR		4	4
SEGONZAC		3	3
SEILHAC	31	17	48
SERILHAC		4	4
SERVIERES LE CHATEAU	15	8	23
SIONIAC		2	2
SORNAC	58	5	63
SOUDAINE LAVINADIERE		2	2
SOUDEILLES		4	4
SOURSAC		15	15

"Habitat Spécifique"	Equiv. logements
Foyers Personnes Âgées	
Bort les Orgues	30
Ussel	42
Uzerche	24
Le Lonzac	15
Sainte Féréole	12
EHPAD	
Chamberet	29
Personnel hospitalier	
Tulle	12
Etudiants	
Meymac	96
Moustier Ventadour	42
Voutezac	46
Résidences sociales	
Ussel	10
Objat	24
Autres	
Eygurande	15
Total	397

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
4	ETAT DE LA DETTE PAR GARANT																			
5	Période du 01/01/2026 au 31/12/2026																			
6	Etat constaté - CORREZE HABITAT - montants en Euros																			
8	N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	GARANT	% DE GARANTI E	TYPE DE GARANT	N° DE CONTRAT	DATE D'ÉCHÉANC E	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2026	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
10	TOTAL1 : Garant = 0, non renseigné															3 148 353,00	3 148 353,00	107 722,65	3 148 353,00	3 256 075,65
24	TOTAL1 : Garant = AGB, COMMUNAUTE AGGLO BASSIN BRIVE															2 507 197,50	2 274 309,81	46 109,98	33 513,42	79 623,37
51	TOTAL1 : Garant = AGT, TULLE AGGLO															2 432 699,50	2 164 475,35	55 398,66	50 823,85	106 222,47
53	TOTAL1 : Garant = CB, COMMUNE DE BEYSSAC															47 320,10	5 539,07	199,41	5 539,07	5 738,48
62	TOTAL1 : Garant = CBE, COMMUNE DE BEYNAT															1 239 099,00	1 044 610,66	27 384,37	28 622,55	56 006,91
66	TOTAL1 : Garant = CCH, COMMUNE DE CHAMBERET															470 809,50	352 828,87	10 562,83	10 260,08	20 822,90
662	TOTAL1 : Garant = CG, CONSEIL DEPARTEMENTAL CORREZE															122 515 306,69	99 109 304,76	2 298 192,66	3 077 652,84	5 375 845,37
668	TOTAL1 : Garant = CGLLS, CAISSE GARANTIE LGT LOC SOCIAL															3 630 946,88	2 788 086,05	77 144,81	88 698,48	165 843,29
670	TOTAL1 : Garant = CMEY, COMMUNE DE MEYSSAC															80 000,00	67 365,29	1 818,86	2 418,58	4 237,44
672	TOTAL1 : Garant = CMEYM, COMMUNE DE MEYMAC															830 000,00	821 265,50	22 174,17	12 140,32	34 314,49
681	TOTAL1 : Garant = CO, COMMUNE D'OBJAT															1 294 285,50	907 640,62	27 519,53	45 774,98	73 294,50
688	TOTAL1 : Garant = CUS, COMMUNE D'USSEL															1 432 466,00	1 365 760,86	32 529,68	10 402,78	42 932,45
694	TOTAL1 : Garant = DD, DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE															1 200 793,75	620 823,30	25 846,01	84 370,56	110 216,57
697	TOTAL1 : Garant = HCC, HAUTE CORREZE COMMUNAUTE															270 529,50	226 047,69	2 573,93	9 500,72	12 074,64
699	TOTAL1 : Garant = L, COMMUNE DE LAGUENNE															72 957,00	40 581,30	1 781,52	3 773,80	5 555,32
701	TOTAL1 : Garant = LL, COMMUNE DU LONZAC															1 262 016,00	937 899,99	21 571,70	26 757,17	48 328,87
704	TOTAL1 : Garant = NCE, nantissement caisse épargne															732 145,19	505 919,61	14 757,46	27 419,92	42 177,38
757	TOTAL1 : Garant = NG, non garanti															2 740 260,20	1 622 839,40	19 670,77	80 485,55	100 156,32
788	TOTAL1 : Garant = T, VILLE DE TULLE															7 159 804,91	4 847 890,24	115 923,18	315 496,92	431 420,10
791	TOTAL1 : Garant = U, COMMUNE D'UZERCHE															227 066,00	168 517,59	4 935,97	6 391,28	11 327,24
792																				
793	TOTAL GENERAL															153 294 056,22	123 020 058,96	2 913 818,15	7 068 395,87	9 982 213,76
794	sélection : toutes les fiches																			

Subventions portant sur le patrimoine qui restera imposable au 31/12/2026	Valeur brute 2025	VNC 2025	Cumul reprise 2025
0079 - Bort les O. Gendarmerie	1 092,06 €	92,25 €	999,81 €
0104 - Beaulieu Gendarmerie	18 568,45 €	18 067,43 €	501,02 €
0504 - Vigeois Gendarmerie	35 000,00 €	24 299,51 €	10 700,49 €
0506 - Lubersac Gendarmerie	16 722,69 €	10 889,58 €	5 833,11 €
0507 - Beynat Gendarmerie	16 585,00 €	10 671,53 €	5 913,47 €
0511 - Juillac Gendarmerie	16 922,55 €	11 374,77 €	5 547,78 €
1044 - Tulle Fournivoulet	309 575,24 €	237 376,69 €	72 198,55 €
Total	414 465,99 €	312 771,76 €	101 694,23 €

ANNEXE 3 : LISTE DES ACTIFS TRANSFÉRÉS PRÉALABLEMENT À LA RÉALISATION DE LA FUSION

SECTION A — TRANSFERT À TITRE GRATUIT OPH → CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE (19) → BEA CD19 / OPH

Mécanisme : Cession à titre gratuit de la pleine propriété. Le CD19 consent ensuite un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) à l'OPH.

N°	COMMUNE	PROGRAMME (réf. OPH)	DÉSIGNATION DU BIEN	NATURE DU BIEN	VNC TOTALE 31/12/2025 (€)	VNC LOCAL SERVICE (€)	VNC LOGEMENTS (€)	ENCOURS DETTE 01/01/2026 (€)	PRÊTEUR	N° CONTRAT	DATE ÉCHÉANCE (dernière)
1	LAPLEAU	114	Gendarmerie de Lapleau 5 logements + local de service	Bâtiment collectif (logements + local gendarmerie)	113 971,85 €	Inclus dans VNC totale	Inclus dans VNC totale	5 595,76 €	CDC	5263051 1337918*	01/04/2044 (01/05/2047*)
2	SAINT-PRIVAT	115	Gendarmerie de Saint-Privat 5 logements + local de service	Bâtiment collectif (logements + local gendarmerie)	52 791,71 €	Inclus dans VNC totale	Inclus dans VNC totale	6 320,23 €	CDC	5195729 5263051	01/03/2043 01/04/2044
TOTAL SECTION A — 2 biens transférés à titre gratuit					166 763,56 €			11 915,99 €			

SECTION B — DÉCOUPAGE CADASTRAL + CRÉATION D'ASL + CESSIION À LA VNC DU LOCAL DE SERVICE | Conservation de la gestion des logements par l'OPH

Mécanisme : (1) Découpage cadastral préalable séparant le local de service gendarmerie des logements. (2) Création d'une ASL (statuts, désignation président). (3) Cession à la VNC du local de service au CD19. (4) Avenant aux conventions de gestion (ventilation redevances/charges). (5) La partie logements est intégrée au patrimoine transféré dans le cadre de la fusion.

N°	COMMUNE	PROGRAMME (réf. OPH)	DÉSIGNATION DU BIEN	VNC TOTALE 31/12/2025 (€)	SURFACE LOCAL SERVICE (m²) / % du total	VNC LOCAL SERVICE → cédé CD19 (€)	VNC LOGEMENTS → conservé OPH (€)	ENCOURS DETTE 01/01/2026 (€)	PRÊTEUR N° CONTRAT	DATE ÉCHÉANCE (dernière)	OBSERVATIONS
1	ALLASSAC	0513	Gendarmerie d'Allassac 7 logements + local de service	1 061 246,57 €	194 m² (23,89%)	253 549,06 €	807 697,51 €	1 419 843,78 €	CDC 1337848	01/02/2056	Prêt commun 6 tend. → scission CDC requise
2	BEYNAT	0507	Gendarmerie de Beynat 6 logements + local de service	1 017 527,86 €	254,3 m² (26,10%)	265 582,81 €	751 945,05 €	1 395 052,35 €	CDC 1337848	01/02/2056	Prêt commun 6 tend. → scission CDC requise
3	VIGEOIS	0504	Gendarmerie de Vigedis 5 logements + local de service	671 380,05 €	115,78 m² (18,74%)	134 764,05 €	536 616,00 €	542 763,82 €	CDC 1337848	01/02/2056	Prêt commun 6 tend. → scission CDC requise
4	LUBERSAC	0506	Gendarmerie de Lubersac 9 logements + local de service	1 246 672,36 €	233 m² (25,58%)	318 852,54 €	927 819,82 €	1 670 166,01 €	CDC 1337848	01/02/2056	Prêt commun 6 tend. → scission CDC requise
5	JUILLAC	0511	Gendarmerie de Juillac 6 logements + local de service	899 603,30 €	196 m² (26,79%)	241 030,38 €	658 572,92 €	983 235,79 €	CDC 1337848	01/02/2056	Prêt commun 6 tend. → scission CDC requise
6	OBJAT	0578	Gendarmerie d'Objat 6 logements + local de service (+ 2 logts extension 00578-011)	969 229,79 €	205,29 m² (24,30%)	142 418,99 €	826 810,80 €	955 931,12 €	CDC 1315505 CE 4321109 CDC 5382323	CDC: 01/10/2049 CE: 25/09/2034 CDC: 01/08/2061	3 prêts distincts → ventilation par prêteur à établir
7	MEYMAC	0537 + 0116	Gendarmerie de Meymac (extension 2 logts + locaux gendarmerie + logements programme 0116)	791 257,86 €	197 m²	387 947,86 €	403 310,00 €	821 265,50 €	CDC 5605529	60176	Δ Données provisoires Surfaces à confirmer après bornage Encours CDC : 821 265 €
TOTAL SECTION B — 7 biens à découper / ASL				6 656 917,79 €		1 744 145,69 €	4 912 772,10 €	7 788 258,37 €			

* Autorisations requises : (i) Autorisation tutelle OPH — art. L. 421-4 CCH ; (ii) Accord du preneur (Ministère de l'Intérieur / Gendarmerie nationale) sur les modifications des conventions de gestion ; (iii) Accord de la CDC pour modification des prêts (scission, substitution emprunteur).

ANNEXE 3 : LISTE DES ACTIFS TRANSFÉRÉS PRÉALABLEMENT À LA RÉALISATION DE LA FUSION

Bâtiments collectifs (locaux et logements au sein d'un même immeuble)

N°	COMMUNE	PROGRAMME (réf. OPH)	DÉSIGNATION DU BIEN	VNC TOTALE 31/12/2025 (€)	ENCOURS DETTE 01/01/2026 (€)	PRÊTEUR N° CONTRAT	DATE ÉCHÉANCE (dernière)
1	LAPLEAU	114	Gendarmerie de Lapeau 5 logements + local de service	113 971,85 €	5 595,76 €	CDC 5263051 1337918*	01/04/2044 (01/05/2047*)
2	SAINT-PRIVAT	115	Gendarmerie de Saint-Privat 5 logements + local de service	52 791,71 €	6 320,23 €	CDC 5195729 5263051	01/03/2043 01/04/2044
TOTAL					166 763,56 €	11 915,99 €	

Locaux de services et pavillons

N°	COMMUNE	PROGRAMME (réf. OPH)	DÉSIGNATION DU BIEN	VNC TOTALE 31/12/2025 (€)	ENCOURS DETTE 01/01/2026 (€)	PRÊTEUR N° CONTRAT	DATE ÉCHEANCE (dernière)
1	ALLASSAC	0513	Gendarmerie d'Allassac 7 logements + local de service	1 061 246,57 €	1 419 843,78 €	CDC 1337848	01/02/2056
2	BEYNAT	0507	Gendarmerie de Beynat 6 logements + local de service	1 017 527,86 €	1 395 052,35 €	CDC 1337848	01/02/2056
3	VIGEOIS	0504	Gendarmerie de Vigeois 5 logements + local de service	671 380,05 €	542 763,82 €	CDC 1337848	01/02/2056
4	LUBERSAC	0506	Gendarmerie de Lubersac 9 logements + local de service	1 246 672,36 €	1 670 166,01 €	CDC 1337848	01/02/2056
5	JUILLAC	0511	Gendarmerie de Juillac 6 logements + local de service	899 603,30 €	983 235,79 €	CDC 1337848	01/02/2056
6	OBJAT	0578	Gendarmerie d'Objat 6 logements + local de service (+ 2 logts extension 00578-011)	969 229,79 €	955 931,12 €	CDC 1315505 CE 4321109 CDC 5382323	CDC: 01/10/2049 CE: 25/09/2034 CDC: 01/08/2061
7	MEYMAC	0537 + 0116	Gendarmerie de Meymac (extension 2 logts + locaux gendarmerie + logements programme 0116)	791 257,86 €	821 265,50 €	CDC 5605529	60176
TOTAL				6 656 917,79 €	7 788 258,37 €		

Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

PRINCIPES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - CONTRACTUALISATION
2027-2029

RAPPORT

Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires croissantes pesant sur l'ensemble des collectivités locales, la maîtrise des finances publiques constitue aujourd'hui un impératif pour tous les responsables de l'action publique.

Les départements, en particulier, sont confrontés à une progression soutenue de leurs dépenses obligatoires (secteur social - collèges - routes) et donc à des marges de manœuvre financières de plus en plus réduites. Ainsi, ils n'ont pas d'autres choix que d'adapter leurs politiques d'intervention (notamment sur leurs compétences non obligatoires) afin de préserver durablement leur capacité à agir au service des citoyens mais aussi des territoires.

Face à cette réalité, le département de la Corrèze a fait le choix de la responsabilité. Cette responsabilité consiste à regarder lucidement les contraintes financières qui s'imposent à nous tout en refusant toute logique de renoncement au soutien des collectivités locales. En effet, le Conseil départemental de la Corrèze, contrairement à de nombreux départements, vous propose un choix fort et assumé de poursuivre l'aide aux communes et aux EPCI dans le cadre d'un dispositif départemental renouvelé.

Ainsi, le Département veut concilier deux exigences : maîtriser la dépense publique tout en maintenant un niveau élevé d'accompagnement des communes dans leurs projets de développement, d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

C'est pourquoi, dans le cadre des réunions cantonales 2026, le Département a souhaité engager une réflexion sur l'évolution de son dispositif de soutien aux collectivités.

L'objectif n'est pas simplement de réduire les enveloppes financières pour répondre aux impératifs budgétaires. Il est avant tout de construire un dispositif plus simple, plus efficace et plus adapté aux réalités d'aujourd'hui et aux défis de demain.

Cette réflexion a été construite sur la base de données budgétaires mais surtout à partir d'une large concertation lors de chaque réunion cantonale prenant en compte l'expression des besoins de chaque élu local.

La compilation de l'ensemble des échanges, questionnements, propositions issues des 18 réunions cantonales a permis de structurer une vision partagée : celle d'un accompagnement qui doit demeurer fort, mais qui doit également gagner en lisibilité, en efficience et en simplicité.

Le présent rapport propose ainsi les principes de rénovation du dispositif départemental de soutien aux collectivités pour la période 2027-2029. Cette évolution repose sur un double objectif : garantir la soutenabilité financière de l'intervention départementale et renforcer la pertinence des aides apportées aux collectivités locales grâce à des mécanismes plus adaptés, plus simples et mieux ciblés.

Le nouveau dispositif repose aussi sur une conviction simple : dans un contexte de ressources plus contraintes, chaque euro public doit être mobilisé à la fois au juste moment et pour le bon montant pour produire le plus de valeur pour les habitants et pour le développement du territoire. Il s'agit de faire mieux en concentrant les moyens disponibles sur les priorités partagées avec chaque commune.

Cette réforme traduit ainsi la volonté du Département de maintenir un partenariat fort avec les communes et les EPCI, fondé sur la confiance, la proximité et la recherche permanente de l'efficacité de l'action publique au bénéfice des habitants et l'attractivité de notre territoire.

Elle constitue un choix d'adaptation mais aussi un choix d'avenir pour un développement territorial équilibré, solidaire et durable.

I. Une concertation élargie : prise en compte de l'expression des élus locaux

La future contractualisation 2027-2029 va bien évidemment s'inscrire dans la continuité de la politique volontariste du Département, structurée autour de 4 dispositifs principaux : Contrats territoriaux - Voirie - Eau et Assainissement - Supervision.

À noter que le programme éclairage public s'est achevé en décembre 2025.

Mais pour définir les nouveaux principes de la contractualisation 2027-2029, la volonté a été d'écouter, de recenser et de recueillir l'expression de tous les maires et EPCI lors des 18 réunions cantonales. À partir de cette consultation directe, une analyse et une mise en perspective des attentes ont été réalisées pour proposer un cadre de contractualisation rénové permettant de répondre aux aspirations et problématiques les plus exprimées.

Ainsi, à l'issue de cette séance de concertation élargie, on peut retenir les observations suivantes :

1. Un engagement financier significatif et globalement mobilisé

L'ensemble des maires reconnaissent et plébiscitent le niveau d'engagement financier consacré par le Département au titre de l'aide aux collectivités.

Il est souligné que cette aide est quasiment indispensable pour la réalisation de leurs projets et cela quel que soit le calibrage financier de leur projet.

2. Un dispositif de contractualisation apprécié mais perfectible

Il est clair que les contrats territoriaux (Contrats de Solidarité Communale (CSC) et Contrats de Cohésion des Territoires (CCT)) représentent le pilier de l'aide départementale.

Ils offrent une sécurité financière sur 3 ans, une grande souplesse d'adaptation et des niveaux d'aide élevés.

Les élus locaux ont d'ailleurs souligné la réactivité de l'instruction et du paiement couplée à l'indispensable accompagnement en ingénierie de projets et technique.

Le contrat étant un outil adapté pour aider au financement de leurs projets d'investissement même si certains reconnaissent avoir inscrit des projets incertains qu'ils n'ont pas réalisés. La forte instabilité des programmes d'investissement des collectivités locales est effectivement une réalité qui a entraîné des modifications très régulières des contrats via des avenants successifs. Cette opportunité offerte de modification des projets inscrits dans le contrat s'est traduite par une inflation du travail administratif pour la concrétisation et notification des avenants sollicités (+ 450 avenants).

3. Un surdimensionnement des projets inscrits dans la contractualisation

Le bilan approuvé également par les maires met en évidence un nombre disproportionné de projets inscrits dans la précédente contractualisation. Un nombre important de projets contractualisés n'étaient pas matures ou réalisables dans le délai de 3 ans.

À titre d'illustration :

- 7 contrats qui n'ont pas été réalisés,
- 44 contrats engagés à moins de 25 %,
- pour les autres contrats engagés à plus de 25 %, plus de 5.5 M€ de non-réalisation de projets inscrits.

L'effet secondaire induit est un blocage de crédits d'investissement pour des opérations qui, pour la majorité, ne seront jamais réalisées. Pour autant, budgétairement, les opérations sont engagées et donc créent pour le Département une obligation de réservation de crédits pour honorer ces contrats.

Au 31 décembre 2025 le reste à réaliser total des aides aux collectivités s'élève à 24 M€ dont plus de la moitié concerne les engagements des contrats 2023-2025.

Il est à regretter que l'outil "contrat" soit détourné et utilisé par certaines communes pour faire du "surbooking" de projets et "sanctuariser" les financements au détriment d'autres communes.

4. Des pratiques d'investissement hétérogènes

Cette affirmation est particulièrement marquée pour les contrats territoriaux où l'on note une forte proportion de "petits paiements" (pour les opérations engagées et payées sur une même année : 60 % des paiements sont inférieurs à 15 000 €).

Pour les contrats 2023-2025 : quasiment la moitié des communes (117) ont engagé sur la totalité de leur contrat un montant inférieur à 45 000 €.

L'instabilité des programmes d'investissement génère également de nombreux ajustements contractuels sur la période des 3 ans à la hausse ou à la baisse selon la sollicitation des élus locaux.

Ces éléments complexifient la gestion administrative et limitent la lisibilité globale du dispositif.

5. Des attentes et des propositions

Un point en particulier exprimé sur l'ensemble des réunions cantonales porte sur la volonté et la difficulté des maires à pouvoir réaliser des travaux sur leur voirie avec, pour certains chantiers, une insuffisance de cofinancement malgré leur dotation voirie départementale.

Les maires des petites communes notamment expliquent ainsi que les travaux annuels de voirie représentent l'opération majeure et souvent la seule réalisable eu égard à leur capacité d'investissement.

Ils sont tous très soucieux de pouvoir continuer à réaliser l'entretien de leur voirie communale. À cela se rajoute les aléas climatiques qui induisent la nécessité d'intervenir sur des travaux urgents et non prévus.

La question de la sécurisation des traversées de bourg et de la vitesse a été aussi une thématique très commentée. Sur ce point, des conseils et des solutions sont demandés au Département pour répondre à cette problématique.

De plus, les élus locaux ont également dénoncé les coûts exorbitants et inflationnistes de la construction publique.

Il a été également pointé l'inadéquation de certaines réalisations à leur besoin et les surcoûts générés derrière en fonctionnement. Ce constat est partagé également par le Département pour ses propres projets.

La nécessité de maîtriser le coût de la construction publique est un impératif commun pour pouvoir continuer à investir sur chaque territoire. Le coût actuel de la construction publique n'est plus soutenable.

Il est également souligné la nécessité de pouvoir disposer de constructions durables.

Ainsi un cadre d'actions pour maîtriser la commande publique départementale a été présenté via un référentiel opposable aux architectes et maîtres d'œuvre qui a été particulièrement bien accueilli.

6. Des contraintes externes croissantes

Les élus locaux ont également mis en évidence que la réalisation de leurs projets dépend fortement des cofinanceurs, de l'évolution du coût de projet et du degré de maturité initial des opérations.

Ces facteurs induisent des retards, des demandes de financement complémentaire ou des annulations et donc des sollicitations pour une adaptation permanente de leurs contrats.

En synthèse, il est évident que la contractualisation 2023-2025 démontre toute sa pertinence en tant qu'outil structurant de soutien à l'investissement public local.

Elle a permis :

- un niveau élevé d'engagements de crédits,
- un accompagnement efficace et reconnu des collectivités locales,
- et une dynamique forte d'investissement sur les territoires.

Néanmoins, des limites identifiées qui portent sur :

- un surbooking des demandes,
- une instabilité des projets d'investissement,
- une complexité de gestion,
- un allongement des délais de consommation.

L'ensemble de ces constants justifie une évolution du cadre d'intervention pour la contractualisation 2027-2029 afin d'améliorer l'efficacité, la lisibilité et la soutenabilité financière et pour répondre également à des besoins nouveaux d'accompagnement exprimés sur la voirie et la sécurisation des bourgs notamment.

II. Les grands principes du futur cadre de contractualisation 2027-2029

Dans un contexte marqué à la fois par la contraction des marges budgétaires et par des besoins d'investissement demeurant élevés au sein du territoire, le Département souhaite à nouveau sanctuariser sa politique d'aide aux collectivités pour la période 2027-2029. C'est dans cet objectif qu'il est proposé une refondation de sa politique de soutien aux collectivités locales.

Ce nouveau cadre s'inscrit dans une logique de responsabilité financière, d'efficacité de l'action et de meilleure adaptation aux réalités locales. Il repose de manière générale sur les enseignements de la mise en œuvre de la dernière contractualisation mais également sur la large concertation conduite sur ce sujet lors de chacune des 18 réunions cantonales qui se sont tenues au 2nd trimestre 2026. En effet, lors de ces réunions, les

élus locaux ont pu faire émerger des propositions répondant à de nouveaux besoins qu'il était nécessaire d'intégrer au mieux dans le cadre rénové de soutien aux collectivités locales.

Ainsi, la future contractualisation 2027-2029 demeure le socle du dispositif de soutien aux collectivités locales mais elle évolue afin de mieux répondre à la diversité des situations locales.

Le soutien du Département se retrouvera autour de 4 dispositifs :

- les contrats territoriaux : CSC pour les communes et CCT pour les EPCI,
- les dotations voirie et la Dotation de Solidarité Communale (DCS),
- la Politique de l'eau,
- la Supervision.

Les évolutions proposées portent uniquement sur les contrats territoriaux et les dotations voirie.

En effet, les modalités d'accompagnement au titre de la politique de l'eau ont été révisées en juillet 2025 dans le cadre de l'approbation de la stratégie du Plan Départemental de la Gestion de l'Eau (PDGE) et de l'adoption du Contrat de Progrès 2025-2027.

De même, concernant la supervision, la récente mise en œuvre de ce dispositif n'amène aucune évolution nécessaire.

1. Les contrats territoriaux : un choix : un contrat ou une enveloppe annuelle

Afin de pouvoir mieux différencier les réponses à apporter aux collectivités tout en sécurisant le soutien à chacune d'entre elles, 2 outils de contractualisation sont proposés :

- soit le contrat pour les communes qui, dans les projets à réaliser sur la période 2027-2029 ont identifié au moins un projet structurant,
- soit une enveloppe annuelle de soutien non cumulable d'un montant maximal de 15 000 € par an pour les communes qui ont des projets relevant de l'investissement courant.

Pour avoir des repères communs pour faciliter le choix entre ces deux outils, ci-dessous les éléments de caractérisation des projets :

- projet structurant : projet avec une réalisation pluriannuelle et/ou plusieurs tranches financières, qui mobilise plusieurs financeurs, nécessite une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) des études de faisabilité et l'établissement d'un plan de financement ;
- projet non structurant : projet relevant de l'investissement courant avec une réalisation annuelle ou un besoin urgent/imprévu. C'est de l'investissement "classique" nécessaire au bon fonctionnement de la commune.

Le recensement des projets avec le nécessaire classement des projets envisagés par les collectivités se déroulera de juillet à début octobre et sera effectué par les Chefs de Projets Développement qui apporteront appui, conseil et accompagnement à chaque commune.

De plus, en tant que de besoin, une nouvelle ingénierie financière pourra être proposée en complément par le service Soutien et Ingénierie aux Territoires = étude financière de la situation de la commune pour analyse de sa capacité financière.

Pour les autres maîtres d'ouvrage (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural PETR/syndicats), il est proposé de contractualiser au fil de l'eau selon la nature des projets et leur date de réalisation.

2. Ajustement et enrichissement du référentiel d'instruction

Le nouveau cadre prévoit également plusieurs ajustements pour disposer de règles plus lisibles et d'un accompagnement renforcé.

- Premièrement : la durée de tous les arrêtés de subvention sera de 3 ans pour être en conformité avec la période de contractualisation.
- Deuxièmement : le référentiel technique (joint en annexe 1) est intégré au guide d'intervention départemental. Il devient donc opposable. Seuls les projets "conformes" à ce référentiel pourront être cofinancés par le Département.
- Troisièmement : une actualisation du règlement de répartition des amendes de police (annexe 2). Il est proposé d'intégrer pour les 3 années à venir un bonus de 15 % au taux d'aide actuel (35 %) pour les communes qui souhaiteraient installer un feu récompense dans la limite d'un plafond de dépense de 7 000 € pose comprise. Le plafond de subvention de 11 500 € demeure inchangé.
 - Par ailleurs, seront exclus de cette enveloppe les projets d'aménagement portant sur des dos-d'âne, des chicanes ou des écluses.

3. L'adaptation des aides à la voirie

Le dispositif de soutien à la voirie sera maintenu et renforcé sur certains points tout en corrigeant certaines incohérences notamment pour les communes relevant de la Communauté d'Agglomération de Tulle.

- Ainsi, pour les communes qui opteront pour une enveloppe de soutien annuelle, et pour répondre aux besoins supplémentaires de financement exprimés en réunions cantonales par les petites communes notamment, il est proposé que, si dans l'année, cette enveloppe n'est pas mobilisée entièrement, le reliquat puisse venir en complément de la dotation voirie pour apporter un soutien financier complémentaire pour ces types de travaux prioritaires. Bien entendu, cette réaffectation de crédits sur la voirie ne sera autorisée qu'une fois que la dotation voirie annuelle aura été mobilisée et dans la limite du taux applicable pour sa propre voirie (40 %, 50 % ou 80 %).

- Pour les communes de l'Agglo de Tulle, dans un souci d'équité, la dotation voirie sera recalculée en prenant en compte uniquement le linéaire des chemins ruraux, réellement à leur charge, et ce à compter de 2027.
- Une aide nouvelle au titre des équipements voirie dédiée spécifiquement à l'élagage est proposé. Le Département, comme énoncé en réunion cantonale, pourra participer à hauteur de 50 % pour l'achat d'un engin d'élagage par les EPCI (similaires à ceux utilisés par le service des Routes du Conseil départemental) et en contrepartie d'un engagement à réaliser dans les 5 ans l'élagage de toutes les lignes des communes entrant dans son périmètre.

En conclusion, ces nouveaux principes, au-delà des aspects techniques et financiers, se caractérisent par sa méthode. Elle est le fruit d'une concertation aboutie avec les élus locaux.

Elle a permis d'identifier quelques limites de nos dispositifs actuels, de recueillir des propositions concrètes et de construire des solutions équilibrées mieux adaptées aux besoins du territoire.

Ces nouveaux principes permettent de garantir une meilleure appropriation du futur dispositif notamment pour les nouveaux élus, une adaptation plus fine aux besoins exprimés et donc une efficacité renforcée de l'action publique départementale.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

PRINCIPES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - CONTRACTUALISATION
2027-2029

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2026.06.26/302 en date du 26 juin 2026, de M. le Président du Conseil départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : sont approuvés les grands principes de la prochaine contractualisation 2027-2029 tels que décrits dans le présent rapport.

Article 2 : est approuvé le référentiel technique de construction joint en annexe 1.

Article 3 : est approuvé une aide à hauteur de 50 % du coût d'achat d'un engin professionnel d'élagage par les EPCI. Cette aide est conditionnée à la réalisation dans les cinq ans, de l'élagage de l'ensemble des routes communales du territoire, indépendamment des compétences exercées, avec une priorité donnée au dégagement des sections aériennes du réseau public de fibre optique.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 29 juin 2026

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20260626-20465A-DE-1-1

Date de publication : 29 juin 2026

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six juin, à neuf heures, le Conseil départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil départemental peut valablement siéger et délibérer.

REFERENTIEL TECHNIQUE DEPARTEMENTAL RELATIF A LA CONSTRUCTION PUBLIQUE

PRÉAMBULE :

Ce document est intégré au guide d'intervention départemental relatif aux aides aux collectivités locales. Par conséquent, seuls les projets "conformes" à l'ensemble des critères ci-dessous pourront être cofinancés par le Département.

Ce référentiel comporte deux volets :

1. Une liste des exclusions,
2. Des ratios de coûts de travaux HT au m².

A noter que ce référentiel pourra être actualisé en Commission permanente, afin de tenir compte notamment des évolutions des coûts de la construction.

LISTE DES NATURES DE TRAVAUX EXCLUES :

Typologies	Natures de travaux exclues
Production d'énergie	Panneaux photovoltaïques intégrés ou encastrés (privilégier pose en sur toiture)
	1 seul groupe PAC si bâtiment multi-usages (favoriser plusieurs groupes permettant de ne pas mettre tout le bâtiment à l'arrêt en cas de panne d'un groupe)
	Moteurs de chambre froide en orientation plein sud ou à proximité de riverains
	Remplacement d'une chaudière à gaz ou fioul par équipement similaire
Isolation et accessibilité	Ascenseurs si solutions techniques alternatives possibles (accès plain-pied/ rampes/ passerelles /... selon les configurations)
	Plafonds en rampants sans zone d'accès technique
Clos couvert et enveloppe du bâtiment	Toitures terrasses
	Systèmes de gestion des eaux pluviales intégrés dans les murs ou intérieurs
	Préaux - auvents orientés plein ouest et/ou en contre pente de toiture
	Fenêtres coulissantes sur les étages / sauf pour locaux nécessitant des exigences particulières comme petite enfance, santé...
	Bâtiments sans débord de toiture
	Bardage bois sur les façades exposées aux intempéries (hors bâtiment ossature bois)

Typologies	Natures de travaux exclues
Confort d'été et conception bioclimatique	Bardages métalliques ou foncés sans ventilation adaptée
	Conception ne prenant pas en compte l'orientation solaire ou sans protection adéquate
	Locaux occupés dépourvus ou non optimisés en lumière naturelle
	Verrières et patios
	Espaces à hauteurs de plafonds dépassant les 2.85 m (générant de gros volumes non nécessaires) / sauf pour des salles à usages spécifiques
Revêtements intérieurs	Sols souples / sauf pour locaux nécessitant des exigences particulières comme petite enfance, santé ...
Voirie et aménagements extérieurs	Pavages sur voirie circulée (VL et/ou PL)
	Dalles engazonnées présentant une résistance à la compression inférieure à 1000 T/m ² et au poinçonnement inférieur à 100 kN
Sécurité et réglementation	Ralentisseurs => privilégier : les feux récompense (prêt de dispositif temporaire via CD) ou les coussins berlinois permettant le passage des bus

RATIOS DES COÛTS DE TRAVAUX AU M² :

Base : Ratios de travail 2024 - 2025				
	Typologies	Technicité Spécifique Constructive	Exemples	Ratios Travaux HT au M ²
CONSTRUCTIONS NEUVES	Type 1	Structure + Couverture	Halle Hangar	1 000,00 €
	Type 2	Locaux hors d'eau et hors d'air - Non chauffé -	Ateliers Municipaux Garages	1 800,00 €
	Type 3	Locaux Complexes avec Réseaux Technique Complexes	Maison de Sante Crèche Ecole	2 500,00 €
	Type 4	Locaux Complexes avec Réseaux Technique Complexes + GEOTHERMIE	Maison de Sante Crèche Ecole	3 200,00 €

Base : Ratios de travail 2024 - 2025					
		Typologies	Technicité Spécifique Constructive	Exemples	Ratios Travaux HT au M²
REHABILITATIONS	Type 5	Pas de structurel - Rénovation intérieure <u>SIMPLE</u> Lots Secondaires de Type Sols Peinture Plâtrerie	Logements Mairie Bureaux	1 300,00 €	
	Type 6	Pas de structurel - Rénovation intérieure <u>LOURDE - REDISTRIBUTION</u> Démolition - Lots Secondaires de Type Sols Peinture Plâtrerie + Lots Techniques - Reprise des Réseaux Intérieurs Plomberie Electricité	Logements Mairie Bureaux Gite	1 500,00 €	
Ratio hors zone ABF - hors contraintes géotechniques spécifiques - hors mitoyenneté - hors désamiantage					

AIDE A LA SECURITE ROUTIERE AU TITRE DES "AMENDES DE POLICE"

Règlement d'aide qui annule et remplace les modalités d'intervention approuvées par délibération du Conseil départemental du 15 février 2018.

DESCRIPTIF :

Il s'agit d'une recette provenant du produit des amendes de police pour les communes < à 10 000 habitants.

Financement des opérations d'investissement à réaliser sur le domaine public pour garantir la sécurité des usagers en matière de circulation routière et de transports en commun (ex : aménagement de carrefour, travaux commandés par les exigences de la sécurité routière, aires d'arrêt de bus, ...).

Ces opérations lorsqu'elles impactent le domaine départemental devront être soumises à l'avis de la Direction des Routes.

BENEFICIAIRES :

Communes < à 10 000 habitants.

MODALITES DE FINANCEMENT :

Règle générale :

- Dépense subventionnable : coût HT de l'opération à réaliser
- Taux de subvention : 35 %
- Plafond de subvention : 11 500 €

Règle spécifique concernant les feux récompense (uniquement pour les demandes de 2026 à 2029) :

- Dépense subventionnable : coût HT de l'opération, plafonnée à 7 000 € HT (pose comprise) par feu
- Taux de subvention : bonus de 15 % soit 50 % au total
- Plafond de subvention : 3 500 €

A noter que l'aide maximale totale ne pourra excéder 11 500 €, avec la nécessité de respecter le taux maximal d'aides publiques de 80% par opération.

Ne sont pas éligibles au titre de ce dispositif :

- les travaux de voirie seuls ou d'assainissement pluvial uniquement,
- toute signalisation verticale et/ou horizontale et la pose de miroirs,
- le marquage au sol et la création de trottoirs seuls,
- les projets d'aménagement portant sur des dos-d'âne, des chicanes et des écluses.

PROCEDURE :

Constitution du dossier de demande de subvention comportant :

- une délibération de la collectivité
 - décidant la réalisation de l'opération définir par le dossier technique,
 - arrêtant le plan de financement,
 - sollicitant l'attribution de la subvention départementale,
- le dossier de l'opération comprenant notamment les devis descriptifs et estimatifs détaillés.

Les demandes de subvention peuvent être déposées à n'importe quelle période de l'année au titre de laquelle l'aide est sollicitée. Le Département répartit ensuite l'enveloppe par dossier selon le calendrier de la Préfecture et le montant de l'enveloppe notifiée.

PRINCIPE D'ATTRIBUTION :

Les subventions sont programmées en Commission permanente du Conseil départemental.

Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES - AMÉNAGEMENT DU SITE REMARQUABLE DE
CONFOLENT-PORT-DIEU : POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVE

RAPPORT

Situé sur les hauteurs du lac de Bort-les-Orgues, le site de Confolent-Port-Dieu constitue un lieu majeur du patrimoine corrézien, associant :

- une histoire singulière liée à la disparition du village de Port-Dieu lors de la mise en eau du barrage en 1951,
- un patrimoine ancien composé du prieuré de Port-Dieu (XI^e siècle) et de la chapelle des Manants (XIII^e-XIV^e siècles), inscrite au titre des Monuments historiques depuis 1988,
- un environnement paysager remarquable et une fréquentation touristique croissante.

Ce site se trouve dans le périmètre de la loi Littoral, en raison de la surface du plan d'eau du barrage de Bort Les Orgues, supérieure à 1000 ha.

Le Conservatoire Du Littoral, comme cela se pratique en d'autres endroits, notamment dans des communes voisines de Confolent-Port-Dieu, est propriétaire de parcelles situées à proximité du site, tout comme EDF.

La commune, elle, est propriétaire notamment de la chapelle des Manants et de l'ancien presbytère. Avec une association locale, elle valorise le site que ce soit par des expositions dans la chapelle, par l'entretien des chemins et sentiers, ainsi que l'animation estivale, durant laquelle l'association installe l'Estanco, une guinguette saisonnière démontée en fin de période.

Entre le foncier du Conservatoire et celui de la Commune, se trouvent un ensemble de parcelles (8) qui appartenaient à un privé. Sur ces parcelles, il y a d'autres éléments de patrimoine comme des murs, des espaces de stationnement, une cave voûtée, des terrasses « naturelles », ..., faisant partie du même site de Port-Dieu conservé lors de la construction du barrage.

Fin 2024 et suite à différentes réunions, le Département a pris la décision de faire l'acquisition de 4 des 8 parcelles. Les 4 autres ont été acquises par le Conservatoire du Littoral.

Les principaux objectifs de ce projet global sont :

- mettre en valeur le patrimoine et préserver ce site historique dont la chapelle et le prieuré ;
- sécuriser les cheminements et les espaces ouverts au public ;
- restaurer les éléments patrimoniaux (murs, terrasses, cave voûtée) ;
- améliorer les conditions d'accueil des visiteurs ;
- valoriser l'histoire et la mémoire du site ;
- préserver la biodiversité ;
- renforcer l'attractivité touristique de la Haute-Corrèze.

Cette opération de réhabilitation sera combinée à un projet global de valorisation qui contribuera pleinement à l'attractivité du territoire Haute Corrèze pour en faire un site d'intérêt départemental. En effet, situé entre les coteaux boisés et le barrage de Bort-les-Orgues, le Prieuré de Trappes est un site patrimonial remarquable, composé de terrasses, de murs d'enceinte et de la Chapelle des Manants. Il témoigne de l'histoire du bourg de Confolent, aujourd'hui englouti, et constitue une porte ouverte sur un paysage disparu.

Géré par la commune de Confolent-Port-Dieu, ce site inscrit accueille chaque été des activités culturelles et de loisirs. Il joue un rôle essentiel dans la transmission de la mémoire locale. Ce plan d'actions de valorisation sera élaboré avec les acteurs privés et publics de ce territoire et comportera plusieurs thématiques comme la valorisation patrimoniale et culturelle, historique en lien avec la création du barrage de Bort, touristique, environnementale par la préservation de la biodiversité du site, ...

Aujourd'hui, ce site conserve donc les traces de plusieurs époques : un patrimoine médiéval, la mémoire d'un village disparu, le paysage du lac de Bort-les-Orgues, et une vie estivale animée portée par la commune, l'association locale et la guinguette l'Estanco.

Cependant, son état nécessitait une intervention d'ensemble pour garantir sa préservation, sa sécurisation et sa mise en valeur. La maîtrise foncière des 4 parcelles situées au cœur du site permet au Département de conduire une opération cohérente à l'échelle du site. Il ne s'agit pas uniquement de traiter quelques points de sécurité, mais bien de redonner une lecture d'ensemble à Port-Dieu : ses accès, ses cheminements, ses murs, ses terrasses, ses vues, ses espaces d'accueil et ses usages futurs.

Le montant global des travaux est de 1 200 000 €, et se décompose de la façon suivante :

- 1,051 M€ Département ;
- 111 000 € Conservatoire Du Littoral ;
- 26 000 € Commune ;
- 12 000 € EDF.

Pour assurer une réhabilitation cohérente de l'ensemble du site, des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage ont été signées avec la Commune de Confolent-Port-Dieu, le Conservatoire Du Littoral et EDF.

Les travaux ont débuté le 6 octobre 2025 et sont programmés en plusieurs phases :

Sont déjà réalisés les travaux de :

- nettoyage, dévégétalisation et déboisement du site ;
- déliassage des maçonneries ;
- enfouissement et amenée des réseaux ;
- premières reprises et reconstructions de murs anciens.

Sont en cours et prévus pour la saison 2026 les travaux de :

- poursuite des travaux de maçonnerie ;
- consolidation de murs d'enceinte ;
- pose de garde-corps ;
- réalisation du local technique et des toilettes publiques ;
- drainage et gestion des eaux pluviales ;
- préparation de la terrasse de l'Estanco et des espaces accessibles au public.

Sont prévus de septembre 2026 à juin 2027 les travaux de :

- sécurisation des abords de la cave voûtée ;
- création ou reprise de sentiers ;
- installation de la signalétique et des panneaux d'interprétation ;
- remise en état des plateformes, parkings et accès.

La restauration des maçonneries constitue le cœur du chantier, avec une reprise quasi "pierre par pierre" de certains ouvrages afin de préserver l'identité du site tout en garantissant sa stabilité et la sécurité des visiteurs.

La valorisation de Port-Dieu passe aussi par des aménagements très concrets pour les visiteurs. En 2026, le Département prévoit notamment la réalisation d'un local technique et de toilettes publiques, la pose de garde-corps, l'amélioration des cheminements, la gestion des eaux pluviales et la sécurisation de plusieurs espaces.

Ces équipements sont essentiels pour accompagner la fréquentation estivale du site, notamment autour de l'Estanco, des animations locales et de la chapelle des Manants.

Dès l'été 2026, l'objectif est de permettre aux visiteurs de retrouver un site plus sûr et plus confortable, notamment autour de la terrasse de l'Estanco, avec des cheminements sécurisés et de nouveaux équipements d'accueil.

La commune de Confolent-Port-Dieu joue aussi un rôle essentiel dans la vie quotidienne du site. Propriétaire de la chapelle des Manants, elle participe depuis plusieurs années à sa mise en valeur, avec l'appui d'associations locales comme La Conf' et Dordogne de Villages en Barrages : expositions dans la chapelle, entretien des chemins et sentiers, animations estivales et présence de la guinguette l'Estanco.

Une convention conclue entre le Département et la Commune permet d'organiser la gestion touristique du site pour la saison 2026. Elle prévoit la mise à disposition de parcelles départementales pour la gestion des stationnements, des cheminements vers la chapelle et le prieuré, des espaces naturels et des terrasses accessibles. Elle prévoit également la mise à disposition d'équipements utiles à l'accueil du public, dont un local comprenant une partie de stockage et des toilettes publiques.

À travers cette opération, le Département affirme sa volonté de faire du patrimoine corrézien un levier d'attractivité, de transmission et de développement touristique. En redonnant vie au site de Port-Dieu, il contribue à renforcer le rayonnement de la Haute-Corrèze et à proposer aux habitants comme aux visiteurs de nouveaux lieux de découverte, ancrés dans l'histoire et l'identité du territoire.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES - AMÉNAGEMENT DU SITE REMARQUABLE DE CONFOLENT-PORT-DIEU : POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

CONSIDÉRANT l'enjeu patrimonial que représente le site inscrit de PORT DIEU, témoin de l'histoire du Bourg de CONFOLENT, village englouti lors de la construction du barrage de Bort Les Orgues,

CONSIDÉRANT l'enjeu que représente ce site pour la valorisation du patrimoine naturel de Haute Dordogne et la préservation de sa biodiversité,

CONSIDÉRANT l'intérêt départemental, culturel et touristique, qui s'attache en conséquence à la conservation et à la valorisation de ce site,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2026.06.26/303 en date du 26 juin 2026, de M. le Président du Conseil départemental,

Sur la proposition de Monsieur Eric ZIOLO, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : le Conseil départemental prend acte de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation et de valorisation du site de Port-Dieu, situé sur la commune de Confolent-Port-Dieu.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 26 juin 2026
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20260626-20298-DE-1-1
Date de publication : 26 juin 2026

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six juin, à neuf heures, le Conseil départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS - DOTATIONS PRINCIPALES DE FONCTIONNEMENT 2027

RAPPORT

Lors de la rentrée scolaire 2025/2026, 9 721 collégiens ont été accueillis dans les collèges publics et privés corréziens. Le Département accompagne ces élèves tout au long de leur scolarité, étape essentielle de leurs apprentissages et de leur construction personnelle. Il soutient tout particulièrement les familles dans un souci d'égalité d'accès au savoir.

À travers le plan global "Bien vivre au collège" le Département agit de façon concrète sur :

- la modernisation et la rénovation énergétique des bâtiments,
- la végétalisation des espaces extérieurs,
- la qualité et l'accessibilité de la restauration, l'approvisionnement local,
- la participation des élèves à la vie de leur établissement,
- la prévention contre le harcèlement scolaire et les cyberviolences.

Les lois de décentralisation ont confié aux Départements un rôle majeur dans le fonctionnement général des collèges. Le Département alloue à chaque établissement une Dotation Principale de Fonctionnement (DPF) qu'il est impératif de notifier aux collèges publics avant le 1^{er} novembre afin de respecter les obligations légales. De même, conformément à la procédure réglementaire, les dotations contenues dans le présent rapport et soumises à votre approbation ont été présentées au Conseil départemental de l'Éducation nationale le 16 juin 2026.

Adoptée par l'Assemblée départementale le 28 juin 2013, la règle de calcul de cette dotation prend en compte un certain nombre d'indicateurs (effectifs, surfaces, ...) et, notamment, la notion de nombre de jours de fonds de roulement qui permet d'avoir à chaque clôture d'exercice, une analyse synthétique de la situation budgétaire de chaque collège. Les indicateurs utilisés sont exposés dans la deuxième partie du rapport. Cette règle permet le calcul d'une dotation théorique pour chaque établissement à laquelle sont appliqués deux dispositifs : l'ajustement et le lissage.

Lors de la Commission permanente du 25 octobre 2019, cette règle de calcul a été adaptée en prenant en compte les charges de viabilisation (qui ont fortement augmenté sur les dernières années) et les effectifs complets des établissements (y compris les dispositifs particuliers). Il s'est agi également d'assouplir les dispositifs d'ajustement et de lissage de la dotation afin de conforter la dotation des collèges qui maintiennent leurs jours de fonds de roulement (JFDR) dans la tranche 60/90 jours.

Lors de la Commission permanente du 20 octobre 2023, cette règle de calcul a été modifiée en prenant en compte :

- pour le financement du service Administration et Logistique (ALO), augmentation de 12 € à 15 €/m² de la part correspondant à la viabilisation/maintenance pour prendre en compte la hausse des coûts d'entretien, de maintenance et des chauffages des surfaces,
- pour le financement du service Activités Pédagogiques (AP), création d'un forfait supplémentaire "internat" sur la base de 10 € par interne (chiffres de l'annuaire vert du Rectorat) afin de compenser les coûts liés à l'hébergement des élèves et d'améliorer l'attractivité de l'internat.

Les autres paramètres du calcul de la DPF, notamment les dispositifs d'ajustement et de lissage de la dotation sont inchangés.

Afin de valoriser les efforts engagés par le Département en matière de transition énergétique, il est précisé qu'à compter de l'exercice 2027, pour l'ensemble des collèges publics équipés d'installations photovoltaïques, les économies de fonctionnement générées par l'électricité produite par le Département, qu'elle soit consommée directement par l'établissement dans le cadre de l'autoconsommation individuelle ou consommée dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective dont le Département est producteur, seront intégralement déduites de la dotation de fonctionnement de l'année N+1.

Ce décompte sera effectué sur la base des données d'autoconsommation consolidées de mai N-1 à mai N, afin de garantir une évaluation fiable et homogène des économies effectivement réalisées grâce aux installations photovoltaïques départementales. Ainsi, les économies constatées au titre d'un exercice seront prises en compte dans le calcul de la dotation attribuée aux établissements deux ans plus tard.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions je vous propose d'affecter 2 875 556 € de crédits de paiements au titre du fonctionnement pour l'exercice 2027.

I - RÈGLE DE CALCUL DE LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT

A - BASES DE CALCUL DE LA DOTATION THÉORIQUE

1) Le service Administration et Logistique (ALO)

✓ une 1ère part correspondant à la viabilisation et l'entretien/maintenance sur la base d'un coût de 15 €/m². Dans cette dépense sont inclus les dépenses d'énergie, d'eau ainsi que les contrats de chauffage.

✓ une 2ème part, allouée pour les charges de fonctionnement général, constituée d'un forfait et d'une contribution par élève, établis respectivement à 12 000 € par collège et 30 € par élève.

2) Le service Activités Pédagogiques (AP)

✓ une 3ème part est dédiée aux frais de fonctionnement des activités pédagogiques. Ces dépenses concernent la documentation, les abonnements, la bibliothèque, les transports des élèves (stages...), les entrées aux musées, les spectacles, les assurances pour les élèves en stage, les locations de photocopieurs. Cette part est calculée sur la base d'un forfait par élève, avec une bonification pour les élèves fréquentant des enseignements spécialisés - Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) - Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) - Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) et Dispositif UPE2A, consacré aux élèves allophones.

Le montant est de 40 € par élève et 70 € par élève pour ces dispositifs spécialisés.

De plus, il existe un forfait internat sur une base de 10 € par élève.

B - LES DISPOSITIFS D'"AJUSTEMENT" ET DE "LISSAGE"

1) Le dispositif d'ajustement du calcul de la dotation principale de fonctionnement (DPF)

La dotation théorique, calculée sur la base des éléments arrêtés ci-dessus, est ajustée en fonction du nombre de Jours de Fonds De Roulement (JFDR) nécessaires à un fonctionnement optimal de l'établissement.

La Commission permanente du 25 octobre 2019 a décidé les règles d'ajustement suivantes :

✓ pour les collèges ayant moins de 60 JFDR, il a été décidé de stabiliser ou de bonifier leur dotation pour atteindre le seuil minimum de 60 JFDR,

✓ pour les collèges ayant entre 60 et 90 JFDR, il a été validé la règle suivante :

- laisser augmenter la dotation des collèges lorsque, au terme de la règle de calcul, celle-ci devrait augmenter par rapport à N-1,
- stabiliser la dotation des collèges lorsque, au terme de la règle de calcul, celle-ci devrait baisser par rapport à N-1.

✓ pour les collèges ayant plus de 90 JFDR, le principe retenu en 2013 est conservé, à savoir :

- stabiliser la dotation principale de fonctionnement dans le cas où, sur la base des éléments de calcul, elle augmenterait,
- minorer la dotation principale de fonctionnement proportionnellement au nombre de jours de dépassement constaté dans le cas où, sur la base des éléments de calcul, elle diminuerait.

À titre informatif :

- 5 collèges se situent en dessous de 60 JFDR : Arsonval à BRIVE, Jean Lurçat à BRIVE, Bernadette Chirac à CORREZE, Albert Thomas à EGLETONS, et Voltaire à USSEL.

- 12 collèges se situent dans la tranche 60 - 90 JFDR : Simone Veil à ARGENTAT, Jacqueline Soulange à BEAULIEU, Amédée Bisch à BEYNAT, Marmontel à BORT, Cabanis à BRIVE, André Fargeas à LUBERSAC, René Perrot à MERLINES, Armande Baudry à SEILHAC, Lakanal à TREIGNAC, Victor Hugo à TULLE, Clemenceau à TULLE, et Gaucelm Faidit à UZERCHE.

- 7 collèges se situent dans la tranche 90 - 120 JFDR : Mathilde Marthe Faucher à ALLASSAC, Jean Moulin à BRIVE, Rollinat à BRIVE, Anna de Noailles à LARCHE, Jacques Chirac à MEYMAC, Léon Dautrement à MEYSSAC, et Eugène Freyssinet à OBJAT.

- 1 collège se situe dans la tranche de plus de 120 JFDR : La Triouzoune - Raymond CHAUMEIL à NEUVIC.

Les trois quarts des collèges se situent en dessous de 90 JFDR.

2) Le dispositif de lissage du calcul de la dotation principale de fonctionnement

Au terme de la règle de calcul, le dispositif de lissage vise à amortir la variation annuelle du montant de la dotation (à la hausse ou à la baisse) afin d'éviter des écarts trop importants d'une année sur l'autre.

Je propose à l'Assemblée départementale de reconduire les dispositions relatives au système de lissage concernant les collèges, à savoir :

✓ appliquer un taux de lissage maximum de + 10 % pour les collèges ayant moins de 60 JFDR : une stabilisation ou une variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement limitée à une hausse de 10 % maximum de la DPF N-1 et au seuil de 60 JFDR,

✓ appliquer un taux de lissage maximum de + 10 % pour les collèges ayant entre 60 et 90 JFDR : une stabilisation ou une variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement limitée à une hausse de 10 % maximum de la DPF N-1 et au seuil de 90 JFDR.

Je vous rappelle que, dans le cas où la DPF diminuerait par rapport à la DPF N-1, cette dernière est stabilisée.

✓ appliquer un taux de lissage maximum de - 10 % pour les collèges ayant entre 90 et 120 JFDR : une stabilisation ou une variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement limitée à une baisse de 10 % maximum de la DPF N-1,

✓ appliquer un taux de lissage maximum de - 20 % pour les collèges ayant plus de 120 JFDR : une variation annuelle du montant de la dotation principale de fonctionnement limitée à une baisse de 20 % maximum de la DPF N-1.

Dans un souci d'équité, je propose à l'Assemblée départementale de reconduire les dispositions relatives au système de lissage concernant les collèges ayant plus de 90 JFDR, à savoir une reconduction du montant de leur dotation attribuée en 2026 dans le cas où, en dépit de l'ajustement, ils verraient leur dotation 2027 augmenter.

Le collège d'Arsonval fait partie de la cité scolaire mixte d'Arsonval (collège-lycée). En raison de cette spécificité, le mode de calcul des dotations ne peut s'appliquer en l'état. Aussi, comme pour les exercices précédents, il est proposé d'allouer à l'Établissement Public Local d'Enseignement (EPL) une dotation 2026 équivalente à celle allouée annuellement depuis 2014, soit 163 229 €.

C - MAINTIEN DE LA COUVERTURE AUTOMATIQUE DES CHARGES DE VIABILISATION

La couverture des dépenses de viabilisation des collèges a été conférée par la loi aux départements. Aussi, cet indicateur est pris en compte dans le calcul de la dotation principale de fonctionnement.

Ainsi, dans le cas où, au terme de l'application de la règle de calcul telle que définie dans le présent rapport, la dotation s'avérerait inférieure au montant correspondant à la moyenne des dépenses de viabilisation établie sur les trois dernières années, la dotation serait bonifiée du montant de la différence constatée.

Ainsi, la dotation principale de fonctionnement ne pourra jamais être inférieure à la moyenne des dépenses de viabilisation établie sur les trois dernières années.

Pour 2027, l'application de cet indicateur amène à abonder les dotations de fonctionnement d'un collège à hauteur des dépenses de viabilisation, moyenne calculée sur les exercices 2023 - 2024 - 2025. Il s'agit du collège Simone VEIL à ARGENTAT.

Compte tenu du caractère inflationniste des prix de l'énergie, le budget des établissements pourra être également conforté en cours d'exercice budgétaire, via l'enveloppe de dotation complémentaire, après étude des éléments financiers par la Commission permanente du Conseil départemental.

D - PRISE EN COMPTE DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRÉE PAR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Afin de valoriser les efforts engagés par le Département en matière de transition énergétique, il est précisé que pour les collèges publics dotés de panneaux photovoltaïques, qu'ils soient installés en ombrières ou en toiture, les économies de fonctionnement générées par l'autoconsommation seront désormais prises en compte dans le calcul de la dotation de fonctionnement. Concernant la DPF 2027, seul le collège Amédée Bisch de BEYNAT est concerné. En effet, cet établissement bénéficie de l'implantation de panneaux photovoltaïques depuis avril 2025, ce qui lui a permis d'autoconsommer 16,5 MWH du 1^{er} mai 2025 au 1^{er} mai 2026, soit une économie de 3 800 € sur cette période. Sa dotation 2027 a donc subi une réfaction de ce montant. Les collèges Victor Hugo et Jean Lurçat qui disposent de panneaux photovoltaïques depuis cette année seront concernés sur leur DPF 2028.

Par ailleurs, dans le cadre d'une production excédentaire, la priorité sera donnée à l'autoconsommation collective. Cette orientation vise à favoriser les logiques de mutualisation locale de l'énergie au bénéfice des établissements et, plus largement, du territoire.

Ces nouvelles dispositions seront annoncées aux collèges dans le cadre du courrier de notification de leur DPF.

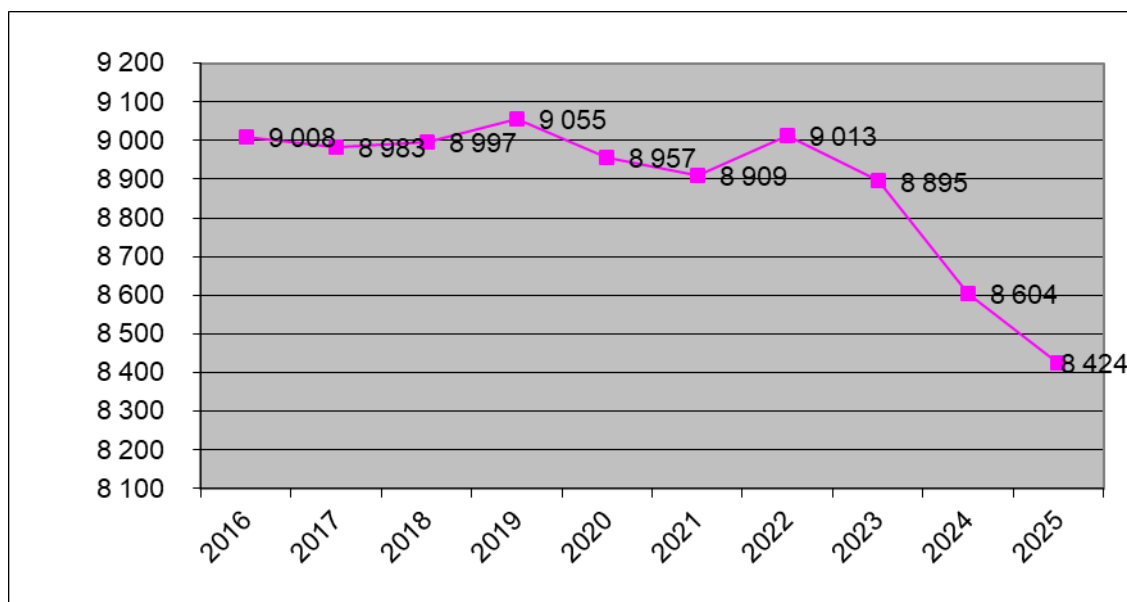
II - LES INDICATEURS DE LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT

A - LES EFFECTIFS

Les effectifs pris en compte pour les calculs sont ceux correspondant à l'année scolaire précédente, arrêtés par les services académiques (en effet, les effectifs définitifs, arrêtés par les services de l'Éducation nationale, de l'année en cours seront communiqués uniquement à compter du mois de novembre).

Ainsi, ont été retenus les chiffres de la rentrée 2026, transmis par les services du Rectorat, qui font apparaître un effectif total de 8 424 collégiens contre 8 604 l'année précédente, soit une baisse de 180 élèves.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dernières années :



SOURCE annuaire RECTORAT - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

B - LES SURFACES = Surfaces Hors Œuvre Nette (SHON)

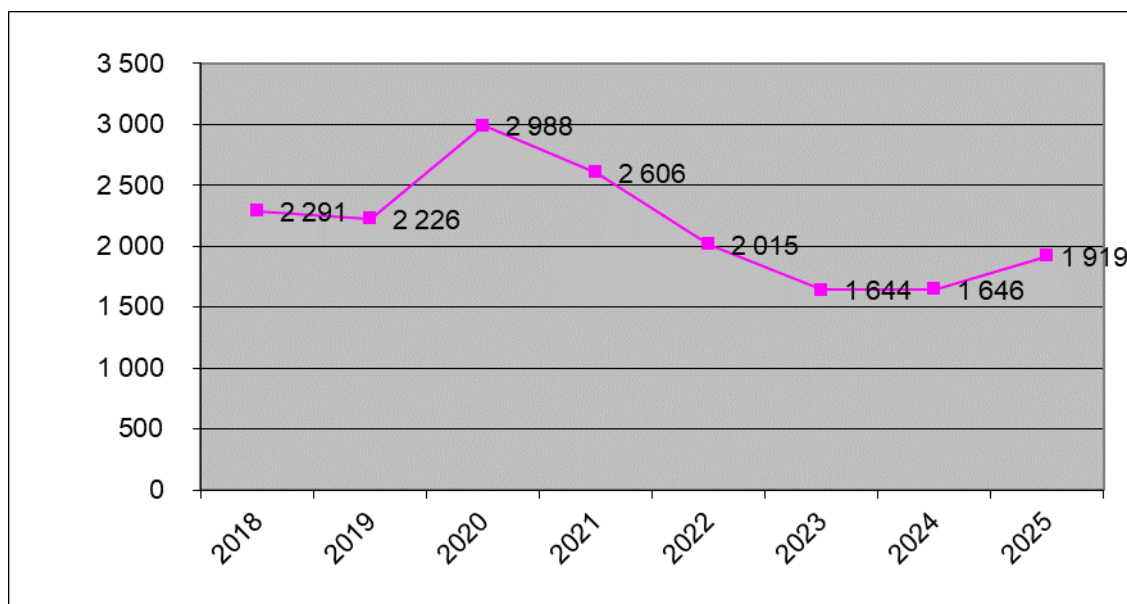
Pour le calcul de la dotation 2023, 622 m² avaient été ajoutés en 2023, suite à la construction d'un nouvel espace de restauration au collège Mathilde Marthe Faucher d'ALLASSAC. Le montant total des surfaces retenues s'élève à 143 873 m².

C - LE FONDS DE ROULEMENT (indicateur = nombre de jours de fonds de roulement)

Le fonds de roulement doit permettre à un collège de faire face à d'éventuelles difficultés de fonctionnement en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2025, le montant total des fonds de roulement de l'ensemble des collèges du département s'élevait à 2 026 788,92 € (données issues des comptes financiers 2025 des collèges) soit l'équivalent de 70,42 % du montant de la dotation qui sera versée cette année.

Le nombre total de jours de FDR s'établit à 1 919 jours aux comptes financiers 2025 contre 1 646 jours aux comptes financiers 2024. La moyenne des jours de fonds de roulement est de 77 jours - ce qui équivaut à plus de 2 mois et demi de fonctionnement en autonomie - comme pour le précédent exercice.



Évolution du nombre de Jours de Fonds de Roulement - Source : Comptes financiers des collèges

L'épargne des collèges reste à un bon niveau, preuve d'une bonne gestion financière. Les fonds de roulement ont été mobilisés, ce qui démontre une gestion saine et le professionnalisme des équipes en charge des établissements.

D - LES CHARGES DE VIABILISATION

Les prix des énergies (et des taxes afférentes, dont la TICPE - taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ont connu une augmentation à la fois continue et importante, tout particulièrement ceux de l'électricité, du gaz et du fioul.

L'indicateur retenu pour le calcul des charges de viabilisation est la moyenne de la dépense de viabilisation constatée aux comptes financiers des trois derniers exercices budgétaires pour chaque collège.

III - LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - MONTANTS 2027

Pour l'exercice 2027, le montant de cette dotation s'établit à 2 875 556 €.

Les évolutions sont les suivantes :

✓ 5 collèges ont une dotation en baisse :

- du fait du niveau élevé de leurs fonds de roulement : La Triouzoune - Raymond CHAUMEIL à NEUVIC, Anna de NOAILLES à LARCHE, Eugène FREYSSINET à OBJAT, Jacques CHIRAC à MEYMAC,
- du fait de la présence d'un panneau photovoltaïque en 2025 : Amédée BISCH à BEYNAT.

✓ 7 collèges ont une dotation stabilisée :

- 4 collèges se situant entre 90 et 120 JDFR : Mathilde Marthe FAUCHER à ALLASSAC, Jean Moulin à BRIVE, Rollinat à BRIVE et Léon DAUTREMENT à MEYSSAC,
- 2 collèges se situant entre 60 et 90 JDFR : André FARGEAS à LUBERSAC, et Gaucelm FAIDIT à UZERCHE,
- 1 dotation est reconduite par dérogation depuis 2014 : collège d'Arsonval à BRIVE.

✓ 13 collèges ont une dotation en augmentation :

- 8 collèges du fait d'un nombre de JDFR entre 60 et 90 jours : Jacqueline Soulange à BEAULIEU, Cabanis à BRIVE, Marmontel à BORT-LES-ORGUES, René PERROT à MERLINES, Armande Baudry à SEILHAC, Lakanal à TREIGNAC, Victor HUGO à TULLE et Clemenceau à TULLE,
- 4 collèges du fait d'un nombre de JDFR de moins de 60 jours : Jean Lurçat à BRIVE, Bernadette CHIRAC à CORREZE, Albert Thomas à EGLETONS et VOLTAIRE à USSEL,
- Simone Veil à ARGENTAT (il bénéficie de la couverture automatique des charges de viabilisation).

Enfin, il est rappelé que le mandatement de la dotation de fonctionnement interviendra en deux versements, à savoir en janvier : 70 % et en juin : 30 %.

La trésorerie sera ainsi renforcée dès le mois de janvier pour permettre une gestion financière souple.

Pour l'année 2027 il est proposé que les montants suivants soient alloués à chaque établissement :

COLLEGES	MONTANT DOTATION 2027
ALLASSAC	111 273 €
ARGENTAT	151 798 €
BEAULIEU	77 059 €
BEYNAT	53 091 €
BORT	91 144 €
Brive ARSONVAL	163 229 €
Brive CABANIS	181 410 €
Brive JEAN LURCAT	141 365 €
Brive JEAN MOULIN	113 683 €
Brive ROLLINAT	124 937 €
CORREZE	70 086 €
EGLETONS	189 014 €
LARCHE	124 038 €
LUBERSAC	74 840 €
MERLINES	49 940 €
MEYMAC	77 133 €
MEYSSAC	55 287 €
NEUVIC	39 342 €
OBJAT	133 390 €
SEILHAC	99 090 €
TREIGNAC	66 644 €
TULLE Clémenceau	188 494 €
TULLE V. Hugo	99 913 €
USSEL	271 596 €
UZERCHE	127 760 €
TOTAL	2 875 556 €

Pour mémoire, au titre de 2027, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur l'enveloppe suivante en dépenses :

- <u>Désignation</u>	: Dotation principale des collèges publics 2027
- <u>Dépense</u>	: Fonctionnement
- <u>Catégorie</u>	: Annuelle

- <u>Montant</u>	: 2 875 556 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Conformément aux dispositions des articles R235-10 et R235-11 du Code de l'Éducation, ce dossier a été soumis à l'avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale le 16 juin dernier.

La dépense totale des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à 2 875 556 € en fonctionnement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS - DOTATIONS PRINCIPALES DE FONCTIONNEMENT 2027

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2026.06.26/201 en date du 26 juin 2026, de M. le Président du Conseil départemental,

Sur la proposition de Madame Valérie TAURISSON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : est votée, au titre de 2027, l'enveloppe pluriannuelle de fonctionnement (EPF) :

- Dotation principale de fonctionnement des collèges publics : 2 875 556 €

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

- <u>Désignation</u>	: Dotation principale des collèges publics 2027
- <u>Dépense</u>	: Fonctionnement
- <u>Catégorie</u>	: Annuelle
- <u>Montant</u>	: 2 875 556 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Et dont la répartition est précisée dans le tableau ci-après :

COLLEGES	MONTANT DOTATION 2027
ALLASSAC	111 273 €
ARGENTAT	151 798 €
BEAULIEU	77 059 €
BEYNAT	53 091 €
BORT	91 144 €
Brive ARSONVAL	163 229 €
Brive CABANIS	181 410 €
Brive JEAN LURCAT	141 365 €
Brive JEAN MOULIN	113 683 €
Brive ROLLINAT	124 937 €
CORREZE	70 086 €
EGLETONS	189 014 €
LARCHE	124 038 €
LUBERSAC	74 840 €
MERLINES	49 940 €
MEYMAC	77 133 €
MEYSSAC	55 287 €
NEUVIC	39 342 €
OBJAT	133 390 €
SEILHAC	99 090 €
TREIGNAC	66 644 €
TULLE Clémenceau	188 494 €
TULLE V. Hugo	99 913 €
USSEL	271 596 €
UZERCHE	127 760 €
TOTAL	2 875 556 €

Article 2 : ces dotations seront versées à chaque collège public. Elles feront l'objet de deux versements en janvier et en juin 2027.

Imputation budgétaire :

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.21.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 37 voix pour, 1 abstention.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 26 juin 2026

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20260626-20244-DE-1-1

Date de publication : 26 juin 2026

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six juin, à neuf heures, le Conseil départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLARATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

CORRÈZE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SOUTIEN À L'AGRICULTURE CORRÉZIENNE - PARTICIPATION À LA RECAPITALISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR LA TRANSFORMATION DES SOUS-PRODUITS ANIMAUX (SOPA)

RAPPORT

La Société pour la Transformation de Sous-Produits Animaux (SOPA) est une société d'intérêt collectif agricole constituée sous la forme d'une société anonyme coopérative à capital variable.

Elle exerce une activité d'équarrissage consistant en la collecte, le transport, le traitement et la transformation des sous-produits animaux et des cadavres d'animaux.

Située dans le Cantal, à proximité immédiate des limites territoriales Est de la Corrèze, son unité de traitement couvre les besoins du département et de ses divers acteurs professionnels et institutionnels.

En tant qu'elle contribue directement à la prévention des risques sanitaires, à la gestion du domaine public départemental, à la solidarité territoriale, à la protection de l'environnement, à la salubrité publique ainsi qu'au maintien des activités agricoles, la poursuite des activités de la SOPA concourt sans conteste aux missions incombant au Département et présente à ce titre un intérêt majeur pour le territoire.

Cette société doit, conformément au cadre juridique applicable, être capitalisée à hauteur de 80 % par des entités agricoles et 20 % des entités non agricoles.

Or, à la suite du retrait d'actionnaires privés non agricoles et des opérations de réduction de capital intervenues en 2024, la SOPA présente aujourd'hui un besoin de renforcement de ses fonds propres afin de sécuriser durablement son modèle économique et de garantir la poursuite de son activité, dans un contexte fortement réglementé et à forts enjeux sanitaires.

Les statuts de la société autorisent expressément le recours à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, sous réserve du respect des règles propres aux sociétés d'intérêt collectif agricole, notamment en matière de plafonnement des droits de vote et de maintien de la majorité des associés agricoles.

Afin de consolider durablement cet outil structurant pour le territoire, il est proposé que les Départements de la Corrèze et du Cantal participent à cette opération de recapitalisation.

L'intérêt public départemental qui sous-tend cette proposition est caractérisé à plusieurs égards.

D'abord, il est constant que l'activité de la SOPA participe directement à la sécurité sanitaire du territoire, à laquelle il revient au Département de contribuer, en application des dispositions de l'article L. 321 1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'équarrissage constitue en effet une activité indispensable à la prévention des risques sanitaires.

La collecte et le traitement rapides des animaux morts permettent d'éviter la diffusion de maladies animales transmissibles, de limiter les risques de contamination des sols et des eaux, de prévenir les nuisances et de garantir le respect des règles sanitaires imposées par la réglementation.

La SOPA s'impose à cet égard comme un maillon essentiel de la chaîne de gestion des risques biologiques et sanitaires en assurant l'élimination des matières animales susceptibles de présenter des dangers pour la santé publique, la santé animale ou les milieux naturels.

Dans un contexte marqué par une vigilance accrue en matière de santé animale et de prévention des épizooties, le maintien d'une capacité locale de collecte et de traitement constitue un enjeu majeur pour la résilience sanitaire du territoire départemental.

La disparition ou l'affaiblissement de l'outil porté par la SOPA aurait pour conséquence d'allonger les délais d'intervention, d'accroître les coûts de traitement et de fragiliser l'ensemble du dispositif de gestion des risques sanitaires.

La participation du Département à la gouvernance de la société, constitue en cela, une composante indissociable de la politique ambitieuse qu'il déploie au travers du plan Corrèze santé animale approuvé par délibération du Conseil départemental du 18 février 2022 et largement décliné depuis lors.

Ensuite, la SOPA représente un outil indispensable à l'exercice des missions incombant au Département.

Le Département est, en effet, régulièrement amené, dans le cadre de ses missions de gestion du domaine public routier départemental, à prendre en charge des animaux morts retrouvés sur les routes départementales ou leurs dépendances.

L'existence d'un opérateur spécialisé de proximité, capable d'assurer la collecte et le traitement de ces animaux, constitue en conséquence une condition nécessaire au bon accomplissement des obligations qui s'imposent au Département en matière de sécurité des usagers, de salubrité publique et de conservation du domaine public.

Encore l'activité de la SOPA participe-t-elle au maintien des activités agricoles.

La Corrèze demeure un territoire fortement marqué par l'élevage.

La présence d'un outil d'équarrissage de proximité participe au maintien des conditions d'exploitation des élevages et à la continuité des filières agricoles qui constituent un élément majeur de l'économie et de l'identité du territoire.

De même, cet outil concourt incontestablement à l'objectif de solidarité territoriale dont le Département est garant.

La structure joue, en effet, un rôle essentiel pour les communes et pour l'ensemble des acteurs du territoire dans la gestion et à l'élimination des carcasses ou sous-produits animaux.

Elle offre notamment une réponse adaptée au traitement des matières animales issues des activités cynégétiques.

Enfin, l'activité de la SOPA participe à la protection de l'environnement et à la préservation des territoires ruraux en assurant une prise en charge sécurisée des sous-produits animaux, conformément aux prescriptions sanitaires et environnementales en vigueur.

Elle permet d'éviter les dépôts sauvages, les pollutions accidentelles et les atteintes aux milieux naturels susceptibles de résulter de l'absence de traitement adapté des cadavres d'animaux.

Le maintien de cette capacité industrielle de proximité contribue ainsi à la préservation de la qualité environnementale des territoires ruraux.

Concrètement, l'opération envisagée consiste en une souscription à une augmentation de capital de la SOPA.

Elle ne constitue ni une subvention ni une aide économique directe à une entreprise.

Il s'agit d'une opération patrimoniale par laquelle le Département acquiert des titres sociaux dans une société dont l'activité répond à un intérêt public local caractérisé et présente un lien direct avec l'exercice de plusieurs compétences départementales, en matière de sécurité sanitaire, de gestion du domaine public départemental, de soutien aux filières agricoles, de protection de l'environnement et de solidarité territoriale.

En cela, la prise de participation proposée a pour objet de contribuer à la pérennité d'un équipement collectif stratégique.

Le Département exercera les prérogatives attachées à sa qualité d'actionnaire dans le respect des dispositions statutaires de la société.

Le montant total de la recapitalisation est fixé à 490 936 €.

Cette augmentation de capital sera souscrite à parité par le Département de la Corrèze et le Département du Cantal, à hauteur de 245 468 € chacun.

La valeur nominale de l'action est fixée à 218 €.

La participation du Département de la Corrèze correspondra ainsi à la souscription de 1 126 actions nouvelles.

Cette souscription sera réalisée dans le respect des règles statutaires applicables à la société, notamment celles relatives à la répartition du capital, à la majorité des associés agricoles et aux plafonds de droits de vote.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'opération, le Département de la Corrèze disposera d'un siège au conseil d'administration de la société. Par ailleurs, en contrepartie de la prise de participation des Départements du Cantal et de la Corrèze, la SOPA ne facturera plus la collecte, mais seulement le traitement des déchets de chasse au tarif, à ce jour, de 130 € la tonne sur ces deux territoires.

Il est précisé que la prise de participation du Département de la Corrèze au capital de la SOPA ne sera définitive qu'après réalisation des conditions suspensives suivantes (lesquelles sont expressément stipulées au projet de convention de recapitalisation tel qu'annexé au présent rapport) :

- L'approbation par l'Assemblée générale compétente de la SOPA de toutes les modifications statutaires propres à permettre l'entrée au capital des Départements du Cantal et de la Corrèze ;
- L'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire de la SOPA de la souscription par les Départements du Cantal et de la Corrèze d'au moins 1 126 parts sociales nouvelles, à émettre au bénéfice de chacune de ces deux collectivités et de l'augmentation de capital afférente ;

- L'attribution d'un siège d'administrateur au Département du Cantal et au Département de la Corrèze et l'ensemble des droits afférents et, le cas échéant, l'approbation par l'Assemblée générale compétente de la SOPA des modifications statutaires correspondantes ;
- L'approbation par les instances compétentes de la SOPA des contreparties convenues entre les parties portant sur la renonciation de la Société à facturer la collecte des déchets de chasse et à fixer à 130€ la tonne le traitement de ces mêmes déchets pour les territoires des départements du Cantal et de la Corrèze.

Dans ces conditions, il est proposé à l'Assemblée départementale de bien vouloir :

- approuver le principe de la prise de participation du Département de la Corrèze au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour la Transformation de Sous-Produits Animaux (SOPA) et la participation à l'augmentation de capital correspondante ;
- approuver la convention de recapitalisation liée telle qu'annexée au présent rapport
- approuver la souscription de 1 126 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 218 €, soit un montant total de 245 468 € ;
- autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de recapitalisation susmentionnée ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- désigner le représentant du Département appelé à siéger aux instances de la société.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

CORRÈZE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SOUTIEN À L'AGRICULTURE CORRÉZIENNE - PARTICIPATION À LA RECAPITALISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR LA TRANSFORMATION DES SOUS-PRODUITS ANIMAUX (SOPA)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment les dispositions relatives aux sociétés d'intérêt collectif agricole,

VU les statuts de la Société pour la Transformation de Sous-Produits Animaux (SOPA),

VU la délibération du Conseil départemental du 18 février 2022,

CONSIDÉRANT que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole pour la Transformation de Sous-Produits Animaux (SOPA) exerce une activité d'équarrissage consistant en la collecte, le transport, le traitement et la transformation des sous-produits animaux et des cadavres d'animaux,

CONSIDÉRANT que la SOPA constitue à ce titre un outil essentiel de gestion des risques sanitaires, dont l'activité contribue à prévenir la propagation des maladies animales, les atteintes aux milieux naturels et les nuisances résultant de l'absence de traitement adapté des cadavres d'animaux,

CONSIDÉRANT que cette activité concourt directement à la sécurité sanitaire, à la salubrité publique, à la gestion du domaine public départemental, à la protection de l'environnement, au maintien des activités et filières d'élevage et, plus largement, à la solidarité territoriale,

CONSIDÉRANT l'intérêt départemental qui s'attache à la préservation de cet outil structurant pour le territoire,

CONSIDÉRANT que les statuts de la société prévoient expressément la possibilité d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles,

CONSIDÉRANT que le montant total de l'augmentation de capital s'élève à 490 936 €, réparti à parité entre le Département de la Corrèze et le Département du Cantal,

CONSIDÉRANT que la participation du Département à cette recapitalisation constitue un engagement patrimonial justifié par un intérêt public caractérisé,

CONSIDÉRANT que la prise de participation des Départements de la Corrèze et du Cantal au capital de la SOPA est subordonnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- L'approbation par l'Assemblée générale compétente de la SOPA de toutes les modifications statutaires propres à permettre l'entrée au capital des Départements du Cantal et de la Corrèze ;
- L'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire de la SOPA de la souscription par les Départements du Cantal et de la Corrèze d'au moins 1 126 parts sociales nouvelles, à émettre au bénéfice de chacune de ces deux collectivités et de l'augmentation de capital afférente ;
- L'attribution d'un siège d'administrateur au Département du Cantal et au Département de la Corrèze ainsi que l'ensemble des droits afférents et, le cas échéant, l'approbation par l'Assemblée générale compétente de la SOPA des modifications statutaires correspondantes ;
- L'approbation par les instances compétentes de la SOPA des contreparties convenues entre les parties portant sur la renonciation de la Société à facturer la collecte des déchets de chasse et à fixer à 130 € la tonne le traitement de ces mêmes déchets pour les territoires des départements du Cantal et de la Corrèze.

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2026.06.26/101 en date du 26 juin 2026, de M. le Président du Conseil départemental,

Sur la proposition de Madame Hélène ROME, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : approuve le principe de la prise de participation du Département de la Corrèze au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour la Transformation de Sous-Produits Animaux (SOPA) et la participation à l'augmentation de capital correspondante.

Article 2 : approuve la convention de recapitalisation liée, telle qu'annexée au présent rapport.

Article 3 : approuve la souscription de 1 126 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 218 €, soit un montant total de 245 468 €.

Article 4 : autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de recapitalisation susmentionnée, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 5 : désigne Madame Hélène ROME en qualité de représentante du Département appelée à siéger aux instances de la société.

Imputation budgétaire :

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 923.01.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 1 juillet 2026

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20260626-20415A-DE-1-1

Date de publication : 1 juillet 2026

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six juin, à neuf heures, le Conseil départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil départemental peut valablement siéger et délibérer.

CONVENTION DE RECAPITALISATION
SOCIÉTÉ POUR LA TRANSFORMATION DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX
(SOPA)

ENTRE :

La Société d'Intérêt Collectif Agricole - SOCIÉTÉ POUR LA TRANSFORMATION DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX – SOPA,
Société Anonyme coopérative à capital variable,
au capital de 1 962 000 €, divisé en 9 000 actions de 218 € chacune,
siège social : Creste – 15150 CROS-DE-MONTVERT,
immatriculée au RCS d'Aurillac sous le n° 312 540 958,
représentée par son Président, dûment habilité,
ci-après dénommée « la SOPA »,

De première part,

Le Département du Cantal (CD 15),
collectivité territoriale,
siège social : Hôtel du Département, 28 avenue Gambetta 15000 AURILLAC
numéro SIRET : 221 500 010 00014
représenté par son Président dûment habilité par délibération du Conseil
départemental du 17 juin 2026, ci-après dénommé « le Département du Cantal ou
lorsqu'il désigne également le Département du Cantal "les Départements"

De deuxième part,

Le Département de la Corrèze (CD 19),
collectivité territoriale,
siège social : Hôtel du Département Marbot, 9 rue René et Emile Fage 19005 TULLE
numéro SIRET : 221 927 205 00197
représenté par son Président dûment habilité par délibération du Conseil
départemental du 26 juin 2026,
ci-après dénommé « le Département de la Corrèze ou lorsqu'il désigne également le
Département du Cantal "les Départements"

De troisième part,

Ci-après désignés ensemble "les Parties"

PREAMBULE

La Société pour la Transformation des sous-produits Animaux (SOPA) est une société d'intérêt collectif agricole qui exerce une activité d'équarrissage consistant en la collecte, le traitement et la transformation des sous-produits animaux et des cadavres d'animaux.

Cette société, conformément au cadre juridique applicable, doit être capitalisée à hauteur de 80 % par des entités agricoles et 20 % non agricoles.

A la suite du retrait d'actionnaires privés non agricoles et des opérations de réduction du capital intervenues en 2024, la situation de la SOPA n'est plus conforme au cadre juridique applicable, remettant en cause la pérennité juridique de l'entreprise.

Au vu de la nature de son activité qui concourt directement à la sécurité sanitaire et à la salubrité publique, à la gestion et à l'entretien du domaine public départemental, à la protection de l'environnement, au maintien des activités et filières d'élevage et plus largement, à la solidarité territoriale, il est proposé un apport en capital des Départements de la Corrèze et du Cantal, permettant cette mise en conformité.

Le service de collecte et de traitement des cadavres d'animaux d'élevages est indispensable tant sur le plan de la prévention des risques sanitaires, qu'en termes de service rendu aux éleveurs. Il constitue un maillon essentiel de la chaîne de gestion des risques biologiques et sanitaires en assurant l'élimination des matières animales susceptibles de présenter des dangers pour la santé publique, la santé animale ou les milieux naturels. Il participe également au maintien des activités agricoles sur des territoires fortement marqués par l'élevage.

Enfin, le traitement des déchets de chasse constitue une priorité face à l'augmentation des plans de chasse et permet de prévenir la propagation de toutes épidémies.

La prise de participation envisagée a pour objet de contribuer à la pérennité d'un équipement collectif stratégique.

Le montant total de la recapitalisation est fixé à 490 936 €, pour atteindre 20 % du capital hors agricole.

Cette augmentation de capital sera souscrite à parité par le Département de la Corrèze et le Département du Cantal, à hauteur de 245 468 € chacun, étant rappelé que la valeur nominale de l'action est fixée à 218 €, soit 1 126 actions nouvelles pour chaque collectivité.

Chaque Département disposera d'un poste d'administrateur.

En contrepartie, la SOPA s'engage également à ne plus facturer la collecte mais uniquement le traitement des déchets de chasse au tarif de 130 € la tonne sur ces 2 territoires.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités selon lesquelles les Départements participent à la recapitalisation de la SOPA par la souscription d'actions nouvelles, émises dans le cadre d'une augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

Article 2 – Justification de l'intervention départementale (intérêt public)

La présente opération de recapitalisation s'inscrit dans l'exercice des compétences départementales en matière, de sécurité sanitaire, de gestion et d'entretien de son domaine public, de solidarité territoriale, de soutien aux filières agricoles et de protection de l'environnement. Elle répond également à un enjeu de salubrité publique. Elle vise à assurer la pérennité d'un outil structurant indispensable à la continuité du service rendu aux exploitations agricoles, à la gestion des sous-produits animaux et à la prévention des risques sanitaires sur le territoire.

Article 3 – Décision d'augmentation de capital

L'augmentation de capital est décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOPA, conformément à l'article 8 de ses statuts.

Elle prend la forme d'une émission d'actions nouvelles en numéraire, d'une valeur nominale de 218 € chacune, correspondant à la valeur nominale des actions existantes.

Article 4 – Conditions suspensives

L'effectivité de la présente recapitalisation et de la convention liée est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes au plus tard le **31 décembre 2026** :

- (i) L'approbation par l'Assemblée générale compétente de la SOPA de toutes les modifications statutaires propres à permettre l'entrée au capital des Départements du Cantal et de la Corrèze ;
- (ii) L'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire de la SOPA de la souscription par les Départements du Cantal et de la Corrèze d'au moins 1 126 parts sociales nouvelles, à émettre au bénéfice de chacune de ces deux collectivités et de l'augmentation de capital afférente ;
- (iii) L'attribution d'un siège d'administrateur au Département du Cantal et au Département de la Corrèze et l'ensemble des droits afférents et, le cas échéant, l'approbation par l'Assemblée générale compétente de la SOPA des modifications statutaires correspondantes ;
- (iv) L'approbation par les instances compétentes de la SOPA des contreparties convenues entre les parties portant sur la renonciation de la Société à facturer la collecte des déchets de chasse et à fixer à 130€ la tonne le traitement de

ces mêmes déchets pour les territoires des départements du Cantal et de la Corrèze.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de décisions de l'Assemblée générale ordinaire annuelle, de l'Assemblée générale extraordinaire, du conseil d'administration ou toute autre organe compétent constatant la réalisation de chacune de ces conditions suspensives.

Article 5 – Montant et répartition de la recapitalisation

Les Départements participent à la recapitalisation de la SOPA à hauteur totale de 490 936 €, répartis comme suit :

- 245 468 € souscrits par le Département du Cantal (CD 15) ;
- 245 468 € souscrits par le Département de la Corrèze (CD 19).

Chaque Département souscrit un nombre d'actions correspondant au montant de sa participation, les actions étant intégralement libérées lors de la souscription.

Article 6 – Conditions de souscription

La souscription des actions nouvelles intervient :

- après exercice, le cas échéant, du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants,
- dans le respect des plafonds statutaires de détention et des règles propres aux sociétés d'intérêt collectif agricole.

Article 7 – Répartition du capital et des droits de vote

La prise de participation des Départements :

- ne confère à aucun d'eux la qualité d'actionnaire majoritaire,
- respecte le plafond statutaire de 40 % maximum des droits de vote par actionnaire,
- respecte, si la SOPA comprend plus de dix actionnaires, le plafond statutaire de 10 % maximum des droits de vote par actionnaire, hors Caisses de Crédit Agricole Mutuel, sociétés coopératives et leurs unions,
- garantit le maintien de la majorité requise au bénéfice des associés agricoles et assimilés.

Article 8 – Absence de gestion de fait

La prise de participation des Départements :

- n'emporte aucune immixtion dans la gestion courante de la SOPA,
- ne confère aucun droit particulier de contrôle ou de décision en dehors des droits attachés à la qualité d'actionnaire,
- ne constitue ni une délégation de service public, ni ne caractérise une situation de gestion de fait.

Article 9 – Absence d’engagement financier ultérieur

La présente convention :

- n’emporte aucun engagement des Départements à participer à de futures augmentations de capital,
- ne vaut ni garantie financière, ni caution, ni engagement de soutien financier permanent de la SOPA.

Article 10 – Clause de sortie du capital

La participation des Départements au capital de la SOPA n’a pas vocation à être permanente.

Les Départements conservent la faculté de céder tout ou partie de leur participation, dans le respect des dispositions statutaires applicables, sans que cette cession n’ouvre droit à indemnisation particulière ni ne remette en cause les engagements antérieurement exécutés.

Article 11 – Modification de la convention

Toute modification de la présente convention ne pourra résulter que d’un avenant écrit, dûment approuvé par les organes délibérants compétents de chacune des parties et signé par leurs représentants habilités.

Aucun avenant tacite n’est admis.

Article 12 – Juridiction compétente

Tout litige relatif à la validité, à l’interprétation, à l’exécution ou à la cessation de la présente convention relève de la compétence exclusive du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 13 – Indépendance des stipulations

La nullité éventuelle de l’une quelconque des stipulations de la présente convention n’affecte pas la validité des autres stipulations, lesquelles demeurent pleinement applicables.

Fait en trois exemplaires,

A Aurillac, le

Pour le Département du Cantal
Le Président

Pour le Département de la Corrèze
Le Président

Bruno FAURE

Pascal COSTE

Pour la SOPA
Le Président

Jean-Pierre CHATEAU

Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2026

RAPPORT

Les ressources votées au Budget Primitif (BP) en séance plénière du 3 avril dernier permettent de répondre aux besoins sur l'exercice 2026. Si les prévisions établies en matière de dépenses et de recettes demeurent toutes d'actualité à ce stade de l'année, il apparaît également nécessaire de prévoir des ajustements dans le cadre de la réalisation de deux opérations.

Les évolutions envisagées ne modifient en aucun cas les grands équilibres du budget 2026 dans la mesure où les dépenses supplémentaires sont compensées par des recettes équivalentes pour ce qui concerne la 1^{ère} opération tandis qu'il s'agit uniquement d'opérer un transfert "technique" de crédits de chapitre à chapitre pour la seconde opération.

Dans le cadre du projet de fusion-absorption de Corrèze Habitat par la future Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'HLM (SCIC HLM) Coopérative Corrèzienne du Logement, dont la réalisation est envisagée au 1^{er} janvier 2027 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, un travail approfondi d'analyse juridique du patrimoine de l'Office a été conduit afin de sécuriser les conditions de la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP).

Cette analyse a mis en évidence que plusieurs ensembles immobiliers à usage de gendarmerie détenus par Corrèze Habitat relèvent, pour tout ou partie, du domaine public. En effet, les consultations juridiques réalisées rappellent que les casernes de gendarmerie, comprenant les locaux de service, bureaux, espaces d'accueil du public, locaux techniques, chambres de sûreté et autres aménagements nécessaires à l'exercice des missions de la gendarmerie nationale, constituent des dépendances du domaine public dès lors qu'elles sont affectées à un service public et spécialement aménagées à cette fin.

Les consultations sollicitées concluent ainsi qu'une dépendance du domaine public ne peut être transférée à une société de droit privé dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine, sauf déclassement préalable ou transfert à une autre personne publique. La réalisation de la fusion impose donc de sortir préalablement du patrimoine de Corrèze Habitat les emprises relevant du domaine public.

Afin de préserver l'unicité de gestion du patrimoine et de garantir la continuité des relations contractuelles avec l'État, il a été retenu un montage patrimonial consistant à dissocier, au sein des ensembles immobiliers concernés, les locaux affectés à l'exercice du service public de la gendarmerie des logements familiaux pouvant, quant à eux, être transférés à la future société issue de la fusion. Ce travail de découpage patrimonial et foncier permet ainsi d'intégrer les logements dans le périmètre de la fusion tout en maintenant les locaux de service dans le domaine public.

Les emprises identifiées comme relevant du domaine public (les casernes et locaux de service exclus du périmètre de la transmission universelle de patrimoine) feront l'objet d'une acquisition par le Département de la Corrèze à hauteur de la Valeur Nette Comptable (VNC) constatée.

Le Département deviendra ainsi propriétaire des biens concernés, lesquels demeureront affectés au service public de la gendarmerie nationale et intégreront son domaine public. Dans un second temps, afin de garantir la cohérence de gestion du patrimoine immobilier issu de la fusion et d'éviter toute multiplicité d'intervenants, le Département consentira à la future SCIC HLM Coopérative Corrézienne du Logement un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) portant sur ces biens. Ce dispositif permet de conserver la domanialité publique tout en conférant à l'emphytéote des droits et obligations proches de ceux d'un propriétaire pour la durée du bail.

Ce schéma présente un double intérêt : il assure la parfaite sécurité juridique de l'opération de fusion en respectant les règles applicables au domaine public et permet simultanément à la Coopérative Corrézienne du Logement de demeurer l'interlocuteur unique de l'État pour la gestion immobilière de l'ensemble des casernes et logements de gendarmerie concernés. Il garantit ainsi la continuité du service, la préservation des équilibres économiques des baux en cours et la cohérence du projet de rapprochement engagé entre les deux bailleurs sociaux corréziens.

Il se traduit concrètement par l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 2 M€ en dépenses et en recettes.

Au-delà du projet de fusion absorption de Corrèze Habitat par la future SCIC HLM Coopérative Corrézienne du Logement, les ajustements budgétaires proposés dans le cadre de cette DM N° 1 concernent également l'opération relative à l'aménagement du site remarquable de Confolent-Port-Dieu.

En effet et pour rappel, le Département a acquis des parcelles sur la commune de Confolent-Port-Dieu, en bordure des berges du barrage de Bort-les-Orgues. Afin de répondre aux exigences de la Loi Littoral et de préserver la biodiversité du site, les aménagements de mise en conformité, engagés en 2025, doivent se terminer en 2026. Ils sont accompagnés de travaux de mise en valeur du patrimoine et de préservation de ce site historique.

À ce titre, des crédits ont été prévus au BP 2026 à hauteur de 760 000 € en section d'investissement. Ils ont été ventilés entre les chapitres budgétaires 905 "Aménagement des Territoires et Habitat" et 908 "Transports" (dont les Routes), en fonction de la nature des dépenses à réaliser. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de redéployer 200 000 € du chapitre 908 vers le chapitre 905 afin de permettre la réalisation de cette opération qui contribuera à renforcer le rayonnement de la Haute-Corrèze en proposant aux habitants comme aux visiteurs de nouveaux lieux de découverte ancrés dans l'histoire et l'identité du territoire.

Au global, la DM N° 1 de l'exercice 2026 sur le Budget principal du Département s'équilibre :

- à hauteur de 2 M€ en dépenses et en recettes de fonctionnement,
- à hauteur de 2 M€ en dépenses et en recettes d'investissement.

Les modifications qu'elle introduit sont récapitulées dans les tableaux ci-après :

Dépenses					
Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP	DM N°1	Total BP + DM
Investissement			230 762 249,00	2 000 000,00	232 762 249,00
001	Chapitre	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	75 436 314,54		75 436 314,54
900	Chapitre	Services généraux	4 514 063,61	2 000 000,00	6 514 063,61
901	Chapitre	Sécurité	150 000,00		150 000,00
902	Chapitre	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 505 170,39		11 505 170,39
903	Chapitre	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5 039 610,00		5 039 610,00
904	Chapitre	Santé et action sociale (hors RSA)	3 629 700,00		3 629 700,00
9044	Chapitre	RSA	5 000,00		5 000,00
905	Chapitre	Aménagement des territoires et habitat	11 368 633,40	200 000,00	11 568 633,40
906	Chapitre	Action économique	1 499 924,29		1 499 924,29
907	Chapitre	Environnement	24 724 803,28		24 724 803,28
908	Chapitre	Transports	31 245 795,32	-200 000,00	31 045 795,32
923	Chapitre	Dettes et autres opérations financières	49 729 234,17		49 729 234,17
925	Chapitre	Opérations patrimoniales	6 800 000,00		6 800 000,00
926	Chapitre	Transferts entre les sections	5 114 000,00		5 114 000,00
Fonctionnement			372 600 529,00	2 000 000,00	374 600 529,00
930	Chapitre	Services généraux	22 374 814,39		22 374 814,39
9305	Chapitre	Gestion des fonds européens	631 610,98		631 610,98
931	Chapitre	Sécurité	10 908 150,00		10 908 150,00
932	Chapitre	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	16 432 887,02		16 432 887,02
933	Chapitre	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	8 441 387,78		8 441 387,78
934	Chapitre	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	127 994 093,17		127 994 093,17
9343	Chapitre	APA	15 812 000,00		15 812 000,00
9344	Chapitre	RSA / Régularisations de RMI	23 673 145,00		23 673 145,00
935	Chapitre	Aménagement des territoires et habitat	4 042 206,87		4 042 206,87
936	Chapitre	Action économique	4 033 337,28		4 033 337,28
937	Chapitre	Environnement	2 637 657,22		2 637 657,22
938	Chapitre	Transports	28 564 776,29		28 564 776,29
940	Chapitre	Impositions directes	1 500 000,00		1 500 000,00
941	Chapitre	Autres impôts et taxes	2 150 000,00		2 150 000,00
943	Chapitre	Opérations financières	4 314 050,00		4 314 050,00
944	Chapitre	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	278 348,00		278 348,00
945	Chapitre	Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00		1 000 000,00
946	Chapitre	Transferts entre les sections	27 615 000,00		27 615 000,00
953	Chapitre	Virement à la section d'investissement	70 197 065,00	2 000 000,00	72 197 065,00
Total			603 362 778,00	4 000 000,00	607 362 778,00

Recettes					
Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP	DM Virements de crédits	BP + DM
Investissement			230 762 249,00	2 000 000,00	232 762 249,00
900	Chapitre	Services généraux	434 800,00		434 800,00
902	Chapitre	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 419 667,00		1 419 667,00
903	Chapitre	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 626 855,00		2 626 855,00
904	Chapitre	Santé et action sociale (hors RSA)	3 350,00		3 350,00
905	Chapitre	Aménagement des territoires et habitat	1 294 000,00		1 294 000,00
907	Chapitre	Environnement	145 000,00		145 000,00
908	Chapitre	Transports	1 198 000,00		1 198 000,00
922	Chapitre	Dotations et participations	71 907 353,83		71 907 353,83
923	Chapitre	Dettes et autres opérations financières	46 921 158,17		46 921 158,17
925	Chapitre	Opérations patrimoniales	6 800 000,00		6 800 000,00
926	Chapitre	Transferts entre les sections	27 615 000,00		27 615 000,00
951	Chapitre	Virement de la section de fonctionnement	70 197 065,00	2 000 000,00	72 197 065,00
954	Chapitre	Produit des cessions d'immobilisations	200 000,00		200 000,00
Fonctionnement			372 600 529,00	2 000 000,00	374 600 529,00
002	Chapitre	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	26 187 160,18		26 187 160,18
930	Chapitre	Services généraux	2 643 791,82	2 000 000,00	4 643 791,82
9305	Chapitre	Gestion des fonds européens	1 338 000,00		1 338 000,00
932	Chapitre	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	960 155,00		960 155,00
933	Chapitre	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	578 073,00		578 073,00
934	Chapitre	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	27 026 035,00		27 026 035,00
9343	Chapitre	APA	11 355 000,00		11 355 000,00
9344	Chapitre	RSA / Régularisations de RMI	11 650 000,00		11 650 000,00
935	Chapitre	Aménagement des territoires et habitat	662 600,00		662 600,00
936	Chapitre	Action économique	1 426 420,00		1 426 420,00
937	Chapitre	Environnement	431 950,00		431 950,00
938	Chapitre	Transports	1 712 000,00		1 712 000,00
940	Chapitre	Impositions directes	130 507 849,00		130 507 849,00
941	Chapitre	Autres impôts et taxes	82 621 600,00		82 621 600,00
942	Chapitre	Dotations et participations	65 185 895,00		65 185 895,00
943	Chapitre	Opérations financières	0,00		0,00
945	Chapitre	Provisions et autres opérations mixtes	3 200 000,00		3 200 000,00
946	Chapitre	Transferts entre les sections	5 114 000,00		5 114 000,00
Total			603 362 778,00	4 000 000,00	607 362 778,00

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2026

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2026.06.26/102 en date du 26 juin 2026, de M. le Président du Conseil départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : est votée, la Décision Modificative N° 1 du Budget Principal du Département pour l'exercice 2026 dont les montants sont récapitulés ci-après :

Dépenses					
Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP	DM N°1	Total BP + DM
Investissement			230 762 249,00	2 000 000,00	232 762 249,00
001	Chapitre	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	75 436 314,54		75 436 314,54
900	Chapitre	Services généraux	4 514 063,61	2 000 000,00	6 514 063,61
901	Chapitre	Sécurité	150 000,00		150 000,00
902	Chapitre	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 505 170,39		11 505 170,39
903	Chapitre	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5 039 610,00		5 039 610,00
904	Chapitre	Santé et action sociale (hors RSA)	3 629 700,00		3 629 700,00
9044	Chapitre	RSA	5 000,00		5 000,00
905	Chapitre	Aménagement des territoires et habitat	11 368 633,40	200 000,00	11 568 633,40
906	Chapitre	Action économique	1 499 924,29		1 499 924,29
907	Chapitre	Environnement	24 724 803,28		24 724 803,28
908	Chapitre	Transports	31 245 795,32	-200 000,00	31 045 795,32
923	Chapitre	Dettes et autres opérations financières	49 729 234,17		49 729 234,17
925	Chapitre	Opérations patrimoniales	6 800 000,00		6 800 000,00
926	Chapitre	Transferts entre les sections	5 114 000,00		5 114 000,00
Fonctionnement			372 600 529,00	2 000 000,00	374 600 529,00
930	Chapitre	Services généraux	22 374 814,39		22 374 814,39
9305	Chapitre	Gestion des fonds européens	631 610,98		631 610,98
931	Chapitre	Sécurité	10 908 150,00		10 908 150,00
932	Chapitre	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	16 432 887,02		16 432 887,02
933	Chapitre	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	8 441 387,78		8 441 387,78
934	Chapitre	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	127 994 093,17		127 994 093,17
9343	Chapitre	APA	15 812 000,00		15 812 000,00
9344	Chapitre	RSA / Régularisations de RMI	23 673 145,00		23 673 145,00
935	Chapitre	Aménagement des territoires et habitat	4 042 206,87		4 042 206,87
936	Chapitre	Action économique	4 033 337,28		4 033 337,28
937	Chapitre	Environnement	2 637 657,22		2 637 657,22
938	Chapitre	Transports	28 564 776,29		28 564 776,29
940	Chapitre	Impositions directes	1 500 000,00		1 500 000,00
941	Chapitre	Autres impôts et taxes	2 150 000,00		2 150 000,00
943	Chapitre	Opérations financières	4 314 050,00		4 314 050,00
944	Chapitre	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	278 348,00		278 348,00
945	Chapitre	Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00		1 000 000,00
946	Chapitre	Transferts entre les sections	27 615 000,00		27 615 000,00
953	Chapitre	Virement à la section d'investissement	70 197 065,00	2 000 000,00	72 197 065,00
Total			603 362 778,00	4 000 000,00	607 362 778,00

Recettes					
Libellé	Niveau	Description	CP Voté BP	DM Virements de crédits	BP + DM
Investissement			230 762 249,00	2 000 000,00	232 762 249,00
900	Chapitre	Services généraux	434 800,00		434 800,00
902	Chapitre	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 419 667,00		1 419 667,00
903	Chapitre	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 626 855,00		2 626 855,00
904	Chapitre	Santé et action sociale (hors RSA)	3 350,00		3 350,00
905	Chapitre	Aménagement des territoires et habitat	1 294 000,00		1 294 000,00
907	Chapitre	Environnement	145 000,00		145 000,00
908	Chapitre	Transports	1 198 000,00		1 198 000,00
922	Chapitre	Dotations et participations	71 907 353,83		71 907 353,83
923	Chapitre	Dettes et autres opérations financières	46 921 158,17		46 921 158,17
925	Chapitre	Opérations patrimoniales	6 800 000,00		6 800 000,00
926	Chapitre	Transferts entre les sections	27 615 000,00		27 615 000,00
951	Chapitre	Virement de la section de fonctionnement	70 197 065,00	2 000 000,00	72 197 065,00
954	Chapitre	Produit des cessions d'immobilisations	200 000,00		200 000,00
Fonctionnement			372 600 529,00	2 000 000,00	374 600 529,00
002	Chapitre	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	26 187 160,18		26 187 160,18
930	Chapitre	Services généraux	2 643 791,82	2 000 000,00	4 643 791,82
9305	Chapitre	Gestion des fonds européens	1 338 000,00		1 338 000,00
932	Chapitre	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	960 155,00		960 155,00
933	Chapitre	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	578 073,00		578 073,00
934	Chapitre	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	27 026 035,00		27 026 035,00
9343	Chapitre	APA	11 355 000,00		11 355 000,00
9344	Chapitre	RSA / Régularisations de RMI	11 650 000,00		11 650 000,00
935	Chapitre	Aménagement des territoires et habitat	662 600,00		662 600,00
936	Chapitre	Action économique	1 426 420,00		1 426 420,00
937	Chapitre	Environnement	431 950,00		431 950,00
938	Chapitre	Transports	1 712 000,00		1 712 000,00
940	Chapitre	Impositions directes	130 507 849,00		130 507 849,00
941	Chapitre	Autres impôts et taxes	82 621 600,00		82 621 600,00
942	Chapitre	Dotations et participations	65 185 895,00		65 185 895,00
943	Chapitre	Opérations financières	0,00		0,00
945	Chapitre	Provisions et autres opérations mixtes	3 200 000,00		3 200 000,00
946	Chapitre	Transferts entre les sections	5 114 000,00		5 114 000,00
Total			603 362 778,00	4 000 000,00	607 362 778,00

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 1 juillet 2026

Accusé réception en Préfecture n°019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF

Date de publication : 2 juillet 2026

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six juin, à neuf heures, le Conseil départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil départemental peut valablement siéger et délibérer.

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
DEPARTEMENTS : COLLECTIVITES TERRITORIALES/EPL

Numéro SIRET : 22192720500197

Poste comptable : Payeur Départemental

Décision modificative 1
Voté par fonction

relatif à l'exercice 2026

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

Instruction budgétaire et comptable M.57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	15
B1 - Présentation des AP votées	16
B2 - Présentation des AE votées	19
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	22
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	28
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	30
E1 - Balance générale - Dépenses	32
E2 - Balance générale - Recettes	34

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	36
A.900 - Services généraux	40
A.900-5 - Gestion des fonds européens	43
A.901 - Sécurité	44
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	48
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	51
A.904-4 - RSA	54
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	55
A.906 - Action économique	58
A.907 - Environnement	60
A.908 - Transports	63
A.921 - Taxes non affectées	67
A.922 - Dotations et participations	68
A.923 - Dettes et autres opérations financières	69
A.925 - Opérations patrimoniales	70
A.926 - Transferts entre les sections	71
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	74
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
B.930 - Services généraux	79
B.930-5 - Gestion des fonds européens	82
B.931 - Sécurité	83

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	84
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	87
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	90
B.934-3 - APA	93
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	94
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	95
B.936 - Action économique	98
B.937 - Environnement	100
B.938 - Transports	103
B.940 - Impositions directes	107
B.941 - Autres impôts et taxes	108
B.942 - Dotations et participations	109
B.943 - Opérations financières	110
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	111
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	112
B.946 - Transferts entre les sections	113
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	114
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	115

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	116
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	120
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	123
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	124
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	125
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	128
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	131
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	134
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	135
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	138
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	140
A1.908 - Fonction 8 - Transports	143
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	147
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	150
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	156
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	157
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	158
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	163
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	169
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	175
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	176
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	177

A2.936 - Fonction 6 - Action économique	183
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	185
A2.938 - Fonction 8 - Transports	188

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	196
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	198
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	199

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	202
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

- les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;
- les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;
- les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	240826

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	552,3

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1141.02
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1425.51
3	Dépenses d'équipement brut / population	288.81
4	Encours de dette / population (2) (3)	754.49
5	DGF / population	224.64
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	27.55%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88.20%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	20,26%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	52,93%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	18,73%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	408 105 027,00	469 874 693,19	-46 111 466,72	A1	15 658 199,47
Investissement	116 003 277,84	115 119 956,10	(2) -74 552 992,80	A2	-75 436 314,54
Fonctionnement	292 101 749,16	354 754 737,09	(3) 28 441 526,08	A3	91 094 514,01

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II align="right">17 471 039,29	III + IV	28 000 000,00	B1	10 528 960,71
Investissement	I align="right">17 471 039,29	III	28 000 000,00	B2	10 528 960,71
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	26 187 160,18
Investissement	A2 + B2	-64 907 353,83
Fonctionnement	A3 + B3	91 094 514,01

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 17 471 039,29
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	17 471 039,29
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 28 000 000,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	28 000 000,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

Accusé de réception en préfecture
 019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
 Date de réception préfecture : 30/06/2026

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	2 000 000,00	2 000 000,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		2 000 000,00	2 000 000,00
--	--	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 000 000,00	2 000 000,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		2 000 000,00	2 000 000,00
---	--	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (5)		4 000 000,00	4 000 000,00
---------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE						A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	2 000 000,00	2 000 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	4 000 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P066E04	2021 CNSA SECTION IV 2020 -2022 INVESTISSEMENT SUB /D	904	0,00
P045E05	ACHAT VEHICULES ELEC. ET THERM. marché 72/73 - 2019-23 / D	900	0,00
P042E12	ACQUISITION LIVRES 2026-2029 / D	903	0,00
P168E02	ACQUISITION LOGICIELS ROUTES 2022 2027 D	908	0,00
P165E04	ACQUISITION MATERIEL ET LOGICIELS D'IMPRESSION 2022 2027 D	900	0,00
P009E01	AEP/ASSAINISSEMENT / 2018 D	907	0,00
P183E02	AGRICULTURE PROGRAMMATION / 2021-2027 D	906	0,00
P008E01	AIDE A L'ADRESSAGE - 2018/2020	908	0,00
P016E01	AIDE A LA PIERRE / 2016 D	905	0,00
P016E02	AIDE A LA PIERRE / 2017 D	905	0,00
P016E05	AIDE A LA PIERRE / 2018 D	905	0,00
P016E22	AIDES AUX PARTICULIERS - GUICHET HABITAT 2026/2027 D	905	0,00
P028E02	AMENAGEMENT DE BOURG / 2016 D	905	0,00
P022E01	AMENAGEMENTS DE BOURG ET TRAVERSES 2021-26/ D	908	0,00
P028E04	AMENAGEMENTS DE BOURGS / 2017 D	905	0,00
P020E02	AMENAGEMENTS DE SECURITE 2021-2025/D	908	0,00
P023E02	AMENAGEMENTS ROUTIERS (hors GOR) 2021-2025/D	908	0,00
P159E39	ARCHIVES ETANCHEITE ET PHOTOVOLTAIQUE 23-29 / D	903	0,00
P082E01	ASAFAC ELAGAGE / 2018-2021 D	907	0,00
P135E03	AUTONOMIE ET GESTION DE L'EAU - ASAFAC / 2019-2027 D	907	0,00
P047E04	COLLEGES - EQUIPEMENTS DE CUISINES / 2021-2025 D	902	0,00
P054E01	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE - 2018/2021 D	903	0,00
P056E01	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE - 2018/2021 D	902	0,00
P060E01	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE - 2018/2021 D	908	0,00
P055E02	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE - 2018/2021 D	901	0,00
P053E01	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE - 2018/2021 D	906	0,00
P057E02	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE - 2021/2023 D	907	0,00
P065E01	CONTRATS DE COHESION DES TERRITOIRES - 2021/2023	908	0,00
P062E01	CONTRATS DE COHESION DES TERRITOIRES - 2021/2023	903	0,00
P064E03	CONTRATS DE COHESION DES TERRITOIRES - 2023/2026	904	0,00
P038E31	CREATION DES MAISONS DE SERVICE 2023-2028 / D	900	0,00
P055E01	DEFENSE INCENDIE / 2016 D	901	0,00
P107E04	DEGATS DIVERS 2021-2025/D	908	0,00
P002E07	DELEGATION TRAVAUX DSP ODCV - 2026-2028 /D	902	0,00
P039E22	ECONOMIE ET SUPERVISION DOMOTIQUE ENERGIE-MSD 2023-2026 / D	904	0,00
P040E15	ECONOMIE, SUPERVISION DOMOTIQUE ENERGIE-CERBF 2023-2026/ D	908	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P047E35	ENERGIE - ACCELERATION SOBRIETE ENERGETIQUES 23-26 /D	902	0,00
P024E02	EQUIPEMENTS SPORTIFS / 2016 D	903	0,00
P043E04	ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) / 2016-2025 D	907	0,00
P166E06	EVOLUTIVE DES SYSTEMES D'INFORMATION/2018-2021 D	900	0,00
P166E07	EVOLUTIVE DES SYSTEMES D'INFORMATION/2019-2023 D	900	0,00
P166E08	EVOLUTIVE DES SYSTEMES D'INFORMATION/2020-2024 D	900	0,00
P166E09	EVOLUTIVE DES SYSTEMES D'INFORMATION/2021-2025 D	900	0,00
P082E02	FRANSYLVA ELAGAGE / 2019-2020 D	907	0,00
P097E01	GRANDES OPERATIONS ROUTIERES 2009-2025 / D	905, 908	0,00
P047E18	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2022 -2029 D	902	0,00
P047E30	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2023 D et P3	900, 902	0,00
P047E40	INVESTISSEMENT MODERNISATION COLLEGES 23-28 /D	902	0,00
P016E03	MAINTIEN A DOMICILE / 2016 D	905	0,00
P016E04	MAINTIEN A DOMICILE / 2017 D	905	0,00
P016E06	MAINTIEN A DOMICILE / 2018 D	905	0,00
P016E08	MAINTIEN A DOMICILE / 2019 D	905	0,00
P042E03	MARCHE INVESTISSEMENT BD - CD-DVD 2021-2025	903	0,00
P116E02	MATERIEL ROULANT ET OUTILLAGE 2020-2025	908	0,00
P135E20	MILIEUX AQUATIQUES PRIVES / 2025-2028 D	907	0,00
P159E06	MODER SITE DES MILLES SOURCES PLAN DE RELANCE 2021-2026 / D	903	0,00
P097E04	OPERATIONS COMPL. RESEAUX SECONDAIRES 2023-2026 / D	908	0,00
P121E02	OUVRAGES D'ARTS 2022-25/D	908	0,00
P123E01	PARC LOCATIF SOCIAL / 2012-2017/D	905	0,00
P123E04	PARC LOCATIF SOCIAL / 2022-2028 D	905	0,00
P024E05	PATRIMOINE ARCHITECTURAL / 2017 D	903	0,00
P135E32	PDGE-INV-SUBVENTION D	907	0,00
P189E01	PLAN CORREZE SANTE ANIMALE : SUBVENTIONS - 2022-2026 / D	905	0,00
P047E07	PLAN DE RELANCE : COLLEGE D'ARGENTAT 2020-2026 / D	902	0,00
P047E08	PLAN DE RELANCE : RENOVATION ENERGETIQUE 2020-2025 / D	902	0,00
P107E06	PREPARATION DE CHAUSSEE 2021-2025/D	908	0,00
P047E34	PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLES COLLEGES 2023-2026 / D	902	0,00
P047E41	PROGRAMME CUISINES 2024-2026 -COLLEGES D	902	0,00
P068E02	PROTOCOLE CORREZE HABITAT 2013/2017 D	905	0,00
P139E03	RESEAUX DE DESSERTES PRINCIPALES ET SECONDAIRES 2021/D	908	0,00
P140E02	RESEAUX STRUCTURANTS ET DE LIAISON 2026/D	908	0,00
P135E01	RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ETANGS PRIVES / 2014-2016 D	907	0,00
P135E02	RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ETANGS PRIVES / 2017-2019 D	907	0,00
P047E01	RESTRUCTURATION ESPACE PEDAGOGIQUE ARSONVAL BRIVE/2017-2023D	902	0,00
P116E11	ROUTES 4.0 - 2023-2026 / D	908	0,00
P107E02	SIGNA. VERTICALE ET DISPOSITIFS DE SECURITE 2020-2026/D	908	0,00
P159E38	SOBRIETE ENERGIE ET OMBRIERES 2023-2026 / D	903	0,00
P166E05	SYSTEMES D'INFORMATION / 2018 - 2021 D	900	0,00
P047E39	TRAITEMENT RADON ETUDE ET TRAVAUX 2023-2025	902	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P047E31	TRX URGENTS INVESTISSEMENT 2023-2026 / D	900, 902	0,00
P039E26	UNITE DE REPIT TULLE - TRAVAUX INVEST	904	0,00
P181E02	VOIRIE - 2021/2023 D	908	0,00
P181E03	VOIRIE - 2023/2026 D	908	0,00
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P066E01	2021 CNSA SECTION IV 2020 -2022 FONCTIONNEMENT SUB /D	934	0,00
P050E01	2021 CNSA SECTION IV 2020 -2022 FONCTIONNEMENT SUB /D	934	0,00
P129E08	AIDE AUX ETUDIANTS MEDECINS ET EN MEDECINE 2025-2037/D	934	0,00
P033E02	ASSURANCES CYBER RISQUES / 2021 - 2025 D	930	0,00
P033E03	ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS 2021-2025 D	930	0,00
P033E04	ASSURANCES FLOTTE AUTOMOBILE / 2021 -2025 D	930	0,00
P033E05	ASSURANCES PROTECTION JURIDIQUE / 2021 - 2025 D	930	0,00
P033E01	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE / 2020 2025 D	930	0,00
P033E06	ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES / 2021 - 2025 D	930	0,00
P143E27	BLANCHISSERIE/2026-2030 D	930	0,00
P066E03	CNSA SECTION IV 2020-2022 FONCTIONNEMENT	934	0,00
P040E02	CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES / 2020-2024 D	930	0,00
P039E03	CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES SUR BAT / 2020	930	0,00
P036E01	DOMOTIQUE : TELEASSISTANCE / 2013 D	934	0,00
P135E14	ELABORATION DU SAGE 2024/ 2027	937	0,00
P159E04	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS / 2020-2024 D	930	0,00
P039E04	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS / 2020-2024D	930	0,00
P040E03	ET ASSAINISSEMENT DES RESEAUX / 2021-2024 D	930	0,00
P013E04	ETUDES BILAN PDALHPD	934	0,00
P038E06	EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES / 2020-2028 D	930	0,00
P143E01	EXPLOITATION ET GESTION RESTAURANT PERSONNEL / 2017-2021 D	930	0,00
P143E05	EXPLOITATION ET GESTION RESTAURANT PERSONNEL / 2021-2025 D	930	0,00
P039E16	EXPLOITATION INSTALLATIONS THERMIQUES SOCIAUX / 2022-2028	934	0,00
P045E01	FLOTTEAUTO-LOC/20152023 DMarché2015/136-137-138/D	930	0,00
P045E04	FLOTTEAUTOMOBILE-LOCATIONS 2020-2025Marché2019-74/D	930	0,00
P045E02	FOURNITURE CARBURANT (lavage et péage) 19/22 D	930	0,00
P089E01	FOURNITURES ADMINISTRATIVES 2018-2022 / D	930	0,00
P045E19	FOURNITURES DE CARBURANT 2027-2030 / D	930	0,00
P169E01	FRNS SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS / 2018-2021 D	930	0,00
P038E01	GARDIENNAGE / 2020-2027 D	930	0,00
P159E18	GARDIENNAGE BAT CULTURELS / 2022-2027D	933	0,00
P100E01	HANDIMOBILE 2019-2022 / D	934	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P074E01	LOC MAINTENANCE MACHINE A AFFRANCHIR2018-2022 /D	930	0,00
P074E07	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR 2026-2030 /D	930	0,00
P039E01	MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES / 2019-2023 D	930	0,00
P159E01	MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES / 2019-2023 D	930	0,00
P039E05	MAINTENANCE ET ASSAINISSEMENT DES RESEAUX / 2020-2024 D	934	0,00
P166E01	MARCHES MAINT DES SYS D'INFORMATION / 2018-2021 D	930	0,00
P166E02	MARCHES MAINT DES SYST D'INFORMATION / 2019-2023 D	930	0,00
P166E03	MARCHES MAINTDES SYST D'INFORMATION / 2020-2024 D	930	0,00
P143E18	MEDECINE PROFESSIONNELLE / 2022-2026 D	930	0,00
P002E01	PARTENARIAT AVEC L'ODCV / 2021-2024 D	933	0,00
P135E27	PDGE FONC-SUBVENTION 2026/2030 D	937	0,00
P143E03	PRESTATIONS BLANCHISSERIE / 2018-2022 D	930	0,00
P084E04	PRESTATIONS DE SERVICES 2027-2031	934	0,00
P146E02	REMPLACEMENT AGTS COLLEGES - BENEFICIAIRES RSA / 2021-2025 D	932	0,00
P043E02	RESERVE DE BIODIVERSITE - FONCTIONNEMENT / 2019-2023 D	937	0,00
P161E14	SAISON 2023-2024 CLUBS ELITE PROFESSIONNELS	933	0,00
P161E32	SAISON 2027-2028 CLUBS ELITE PROFESSIONNELS	933	0,00
P175E06	SCOLAIRE HANDICAPES / 2026-2030 - D	934	0,00
P172E01	SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES-FONCTIONNEMENT / 2019-2027D	935	0,00
P135E13	SOUTIEN ETIAGE AXE VEZERE / 2023-2024 D	937	0,00
P161E03	SOUTIEN MOUVEMENT SPORTIFS - SUBVENTION 2022	933	0,00
P161E13	SOUTIEN MOUVEMENT SPORTIFS - SUBVENTION 2023	933	0,00
P161E16	SOUTIEN MOUVEMENT SPORTIFS - SUBVENTION 2024	933	0,00
P161E31	SOUTIEN MOUVEMENT SPORTIFS - SUBVENTION 2027	933	0,00
P043E01	SUBVENTION FEDERATION PECHE / 2020 D	937	0,00
P085E01	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES / 2017-2027 D	937	0,00
P017E04	SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS SUBVENTIONS 2022	933	0,00
P017E07	SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS SUBVENTIONS 2023	933	0,00
P017E09	SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS SUBVENTIONS 2024	933	0,00
P017E14	SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS SUBVENTIONS 2027	933	0,00
P039E02	VERIFICATION DES PORTES ET PORTAILS 2019-2022 / D	930	0,00
P040E01	VERIFICATION DES PORTES ET PORTAILS 2019-2022 / D	930	0,00
P159E02	VERIFICATION DES PORTES ET PORTAILS 2019-2022 / D	930	0,00
P143E04	VETEMENTS DE TRAVAIL CD19 / 2019-2023 D	930	0,00
P146E01	VETEMENTS DE TRAVAIL CD19 / 2019-2023 D	930, 932	0,00
P116E01	VETEMENTS DE TRAVAIL-ROUTES 2021-2026 / D	938	0,00
TOTAL			0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	C

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	26 760 131,29		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	16 015 799,21		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	230 762 249,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
90 Opérations ventilées	93 682 700,29	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
- en AP/CP (2)	69 695 797,65	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	23 986 902,64	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	636 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	61 643 234,17	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	75 436 314,54		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	230 762 249,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
90 Opérations ventilées	7 121 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	4 500 817,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	2 620 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	88 336 158,17	0,00	0,00	0,00	0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	70 197 065,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	64 907 353,83		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	372 600 529,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
93 Services ventilés	265 546 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	13 969 512,97	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	251 576 553,03	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	36 857 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	70 197 065,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	372 600 529,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
93 Services ventilés	59 784 024,82	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
94 Services communs non ventilés	286 629 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
002 Résultat de fonctionnement reporté	26 187 160,18		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)						C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
---------	---	--	--------------------------------	--	--	--

AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)						

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)							C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	200 000,00	0,00	0,00	-200 000,00	
90 Opérations ventilées		0,00	200 000,00	0,00	0,00	-200 000,00	
- en AP/CP (2)		0,00	200 000,00	0,00	0,00	-200 000,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	2 000 000,00	0,00
900 Services généraux	2 000 000,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	200 000,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	-200 000,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 2 000 000,00	II 0,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		2 000 000,00
TOTAL	III 0,00	IV 2 000 000,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 2 000 000,00

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII

Accusé de réception en préfecture 0,00
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 000 000,00	II + IV + VI + VII	2 000 000,00
----------------------------	--------------------	---------------------	---------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	0,00	2 000 000,00
930 Services généraux	0,00	2 000 000,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I 0,00	II 2 000 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	2 000 000,00	
TOTAL	III 2 000 000,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :
2 000 000,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 000 000,00	II + IV + VI	2 000 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	230 762 249,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	143 411 934,46	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	46 000 000,17	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	4 167 099,80	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	25 938 924,29	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	32 598 271,54	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	186 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	30 150 659,66	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	3 679 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	636 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	11 914 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	5 114 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	6 800 000,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	75 436 314,54			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		372 600 529,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		274 788 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	26 833 607,39	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	75 696 763,18	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	10 451 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	116 620 028,38	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	278 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	123 023,05	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	1 000 000,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	15 812 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	23 673 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		97 812 065,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	27 615 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	70 197 065,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes d'investissement – Total	230 762 249,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	Sous total des opérations réelles et mixtes	61 242 830,17	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	4 366 017,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	46 000 000,17	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	34 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	921 158,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	2 620 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	104 612 065,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	27 615 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	6 800 000,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	70 197 065,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 907 353,83		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		372 600 529,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		341 299 368,82	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 456 615,79	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	110 393 149,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	99 486 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	76 645 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	22 271 621,03	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	3 200 000,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	831 073,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	11 355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	11 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		5 114 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	5 114 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	26 187 160,18		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	93 682 700,29	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
900	Services généraux	4 514 063,61	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	11 505 170,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	5 039 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	3 629 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	11 368 633,40	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
906	Action économique	1 499 924,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	24 724 803,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	31 245 795,32	0,00	0,00	-200 000,00	-200 000,00	-200 000,00	0,00	-200 000,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	61 643 234,17	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	49 729 234,17	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	6 800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	5 114 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		155 325 934,46	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)									0,00
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	------

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			

									TOTAL	2 000 000,00
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	7 121 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900	Services généraux	434 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	1 419 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	2 626 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	1 294 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	1 198 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	88 336 158,17	0,00	0,00	0,00	0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	46 921 158,17	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	6 800 000,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (4)	27 615 000,00		0,00	0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	70 397 065,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	70 197 065,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		165 854 895,17	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	0,00
---	-------------

TOTAL	2 000 000,00
--------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux

AP (1) = 0,00

Libellé	90-02 Administration générale				
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
Budget de l'exercice (2)	4 444 130,01	0,00	0,00	46 599,60	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	434 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	23 334,00	0,00	4 514 063,61
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 800,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 900-5

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 901

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								A 902
Détail par articles								

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	800 000,00	10 705 170,39	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 505 170,39
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419 667,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								A 903
Détail par articles								

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	56 096,00	1 237 095,79	862 769,80	1 124 554,56	134 204,60	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 620 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327		
							90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	610 889,25	0,00	0,00	0,00	5 039 610,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 626 855,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA)

AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	11 000,00	0,00	0,00	400 557,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	2 484 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	699 443,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	34 200,00	0,00	0,00	0,00	3 629 700,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 350,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 904-4

CHAPITRE 904-4 – RSA

AP (1) = 0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat

AP (1) = 0,00

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	8 161 566,00	0,00	781 500,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	1 294 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	15 000,00	0,00	1 710 567,40	500 000,00	11 368 633,40
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 906
Détail par articles							

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 0,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 000,00	500 000,00	334 924,29
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 499 924,29
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 907
Détail par articles							

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	10 000,00	3 118 050,00	1 681 950,00	110 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	18 436 500,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	1 358 303,28	24 724 803,28
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports

AP (1) = 0,00

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	249 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie								
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	26 966 795,32	0,00	4 000 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	1 198 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 245 795,32
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES						A 921
Détail par articles						

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES						A 922
Détail par articles						

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	71 907 353,83	0,00	0,00	0,00	71 907 353,83
10222	FCTVA	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 907 353,83	0,00	0,00	0,00	64 907 353,83

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	49 729 234,17	0,00	0,00	0,00	49 729 234,17
1641	Emprunts en euros	26 775 422,00	0,00	0,00	0,00	26 775 422,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 224 578,00	0,00	0,00	0,00	1 224 578,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
166	Refinancement de dette	16 000 000,17	0,00	0,00	0,00	16 000 000,17
261	Titres de participation	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
2745	Avances remboursables	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
2748	Autres prêts	3 078 034,00	0,00	0,00	0,00	3 078 034,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
	RECETTES	46 921 158,17	0,00	0,00	0,00	46 921 158,17
1641	Emprunts en euros	28 000 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000 000,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
166	Refinancement de dette	16 000 000,17	0,00	0,00	0,00	16 000 000,17
2741	Prêts aux collectivités et groupements	421 158,00	0,00	0,00	0,00	421 158,00
2748	Autres prêts	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	6 800 000,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 750 000,00	0,00	0,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	1 750 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00
204422	Sub nat privé - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	100 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	380 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	100 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 100 000,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	300 000,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	300 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	6 800 000,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 750 000,00	0,00	0,00
16451	Remb. temporaires emprunts en euros	1 750 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	300 000,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	50 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	2 950 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET				III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES				A 926
Détail par articles				

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	5 114 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement	2 600 000,00	0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	322 942,00	0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	37 317,00	0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	3 767,00	0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	2 789,00	0,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	47 479,99	0,00	0,00
139178	Autres fonds européens	2 410,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	231 028,01	0,00	0,00
139311	DGE	362 993,00	0,00	0,00
1393121	Dotation départementale équip. collèges	1 329 667,00	0,00	0,00
139313	Dot. soutien à l'invest des départements	259 607,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	2 514 000,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	200 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 000 000,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	300 000,00	0,00	0,00
311	Mat. Premières, fournitures hors terrain	14 000,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	27 615 000,00	0,00	0,00
	Amortissement des immobilisations	27 600 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	251 897,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	4 334,68	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	89 161,68	0,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	396 045,89	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	7 458 384,11	0,00	0,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	2 536,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	129 024,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	1 291 281,11	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	48 920,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
280415342	IC : Bâtiments, installations	1 438 390,93	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	149 860,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 262 122,32	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	33 377,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	358 614,37	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	224 951,89	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 850 907,47	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	1 875,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	94 103,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 870 840,74	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	19 672,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 991,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 080,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	781 801,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	737 826,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	213 925,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 076 449,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	317 404,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	332,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	675 045,62	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	64 441,00	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	28 029,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	1 529,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	370 403,57	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	6 890,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	64 237,50	0,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	162 923,52	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	397 788,26	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	304 703,21	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	103 872,32	0,00	0,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	856,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	53 866,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	474 960,00	0,00	0,00
2817313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux (mad	1 989,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	50 191,00	0,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	5 352,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	516 765,77	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-22999205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
281788	<i>Autres immo. corporelles (m. à dispo)</i>	283,00	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	34 057,40	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	1 176 182,00	0,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	317 766,44	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	631 531,04	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	69 380,11	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	130 472,41	0,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	39 079,60	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	1 746 399,13	0,00	0,00
28281	<i>Install. générales, agencements (affect)</i>	57 898,91	0,00	0,00
	Autres	15 000,00	0,00	0,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00	0,00	0,00
21352	<i>Bâtiments privés</i>	0,00	0,00	0,00
311	<i>Mat. Premières, fournitures hors terrain</i>	15 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	70 397 065,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>70 197 065,00</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>2 000 000,00</i>	
954	Produit des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	265 546 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930	Services généraux	22 374 814,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	631 610,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	10 908 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	16 432 887,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	8 441 387,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	127 994 093,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	15 812 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	23 673 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	4 042 206,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	4 033 337,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	2 637 657,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	28 564 776,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	36 857 398,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
940	Impositions directes	1 500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	2 150 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	4 314 050,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	278 348,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	1 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	27 615 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	70 197 065,00		0,00	2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	70 197 065,00			2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		372 600 529,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
------------------------------------	------

TOTAL	2 000 000,00
-------	--------------

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	59 784 024,82	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
930	Services généraux	2 643 791,82	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	1 338 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	960 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	578 073,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	27 026 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	11 355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	11 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	662 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	1 426 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	431 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	1 712 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	286 629 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	130 507 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	82 621 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	65 185 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	3 200 000,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	5 114 000,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		346 413 368,82	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
------------------------------------	------

TOTAL	2 000 000,00
--------------	---------------------

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux

AE (1) = 0,00

Libellé	93-02 Administration générale				
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	19 660 914,39	282 900,00	0,00	1 035 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	1 509 791,82	44 000,00	0,00	1 090 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	1 396 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé		93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 374 814,39
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 643 791,82
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	631 610,98	0,00	0,00	0,00	631 610,98
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	1 338 000,00	0,00	0,00	0,00	1 338 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	10 867 150,00	0,00	41 000,00	10 908 150,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
	93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	10 977 786,79	0,00	0,00	0,00	5 077 100,23	0,00	0,00	150 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	110 155,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET												III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES												B 932
Détail par articles												

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25												
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
93-2561 Missions statutaires et réglementaires						93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	228 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 432 887,02
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 155,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	2 816 986,78	2 219 204,00	45 600,00	286 721,14	974 388,95	138 372,91	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	67 500,00	0,00	44 190,00	136 383,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
							93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	33 928,00	77 846,00	480 234,00	127 750,00	640 300,00	285 556,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	260 000,00	54 500,00	0,00	0,00	0,00	8 441 387,78
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	578 073,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	2 116 461,93	573 992,00	1 500,00	0,00	406 985,00	403 028,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	17 772 929,26	36 000,00	393 291,91	13 715 156,00	16 654 151,38	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	1 242 854,00	0,00	0,00	516 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	138 721,00	850 615,09	16 313 249,00	65 000,00	57 042 652,96	1 510 359,64	127 994 093,17
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	138 721,00	0,00	11 117 433,00	0,00	13 767 000,00	154 527,00	27 026 035,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	20 000,00	14 191 705,70	800 000,02	800 294,28	15 812 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	10 900 000,00	435 000,00	20 000,00	0,00	11 355 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	72 260,00	19 100,00	185 000,00	836 494,00	0,00	955 658,00	21 574 433,00	30 200,00	23 673 145,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	11 000 000,00	0,00	11 650 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	1 786 149,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	1 578 035,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	458 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	528 021,87	0,00	0,00	150 000,00	4 042 206,87
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	154 600,00	0,00	0,00	0,00	662 600,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Action économique

AE (1) = 0,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	1 397 935,00	0,00	0,00	924 850,00	1 493 050,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	1 426 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	217 502,28	0,00	0,00	0,00	0,00	4 033 337,28
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 426 420,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	1 046 197,22	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	102 521,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	22 725,00	0,00	907 235,00	2 637 657,22
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 429,00	431 950,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports

AE (1) = 0,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	15 558 829,76	6 091 349,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie								
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	6 573 847,53	0,00	0,00	340 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	1 712 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 564 776,29
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES						B 940
Détail par articles						

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
	RECETTES	130 507 849,00	0,00	0,00	0,00	130 507 849,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 002 700,00	0,00	0,00	0,00	3 002 700,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73158	Autres taxes transp,véhic,droits station	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	27 712 000,00	0,00	0,00	0,00	27 712 000,00
732181	Dispositif de lissage conjoncturel	426 448,00	0,00	0,00	0,00	426 448,00
73221	FNGIR	5 869 922,00	0,00	0,00	0,00	5 869 922,00
7324	Frais de gestion de la TFPB	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	73 360 717,00	0,00	0,00	0,00	73 360 717,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	12 736 062,00	0,00	0,00	0,00	12 736 062,00
7358	Autres	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES						B 941
Détail par articles						

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	2 150 000,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7392251	Prélèv. fonds national péréquat° DMTO	2 150 000,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00
	RECETTES	82 621 600,00	0,00	0,00	0,00	82 621 600,00
73121	Taxe dpt. pub foncière, droit dpt. enreg	30 700 000,00	0,00	0,00	0,00	30 700 000,00
73141	Accise sur l'électricité	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00	3 400 000,00
731421	TICPE - LRL	4 900 000,00	0,00	0,00	0,00	4 900 000,00
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	29 471 600,00	0,00	0,00	0,00	29 471 600,00
732251	Attrib./fonds national péréquation DMTO	10 600 000,00	0,00	0,00	0,00	10 600 000,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	3 550 000,00	0,00	0,00	0,00	3 550 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES						B 942
Détail par articles						

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	65 185 895,00	0,00	0,00	0,00	65 185 895,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	20 800 000,00	0,00	0,00	0,00	20 800 000,00
741221	Dotation fonctionnement minimale départ.	14 410 152,00	0,00	0,00	0,00	14 410 152,00
741223	Dotation compensation départements	18 889 848,00	0,00	0,00	0,00	18 889 848,00
744	FCTVA	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
74621	DGD des départements	2 728 326,00	0,00	0,00	0,00	2 728 326,00
748312	D.C.R.T.P.	6 130 000,00	0,00	0,00	0,00	6 130 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 027 569,00	0,00	0,00	0,00	2 027 569,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES						B 943
Détail par articles						

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	4 314 050,00	0,00	0,00	0,00	4 314 050,00
627	Services bancaires et assimilés	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
6358	Autres droits	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	4 100 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
6688	Autres	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
	RECETTES (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	821 092,47
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	771 092,47
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	50 000,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	278 348,00	0,00	0,00	0,00	278 348,00
65861	Frais de personnel	276 848,00	0,00	0,00	0,00	276 848,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	1 000 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	500 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	500 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	3 200 000,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	3 100 000,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	100 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	27 615 000,00	0,00	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	27 600 000,00	0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	27 600 000,00	0,00	0,00
	Autres	15 000,00	0,00	0,00
60311	<i>Variat° stocks mat. 1ères hors terrains</i>	15 000,00	0,00	0,00
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	0,00	0,00	0,00
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5) (6)	5 114 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement	2 600 000,00	0,00	0,00
7761	<i>Différences sur réalisations (négatives)</i>	0,00	0,00	0,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	2 600 000,00	0,00	0,00
	Transfert de charges	2 514 000,00	0,00	0,00
60311	<i>Variat° stocks mat. 1ères hors terrains</i>	14 000,00	0,00	0,00
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	2 500 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET					III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS					B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	70 197 065,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	Virement à la section d'investissement	70 197 065,00	2 000 000,00	2 000 000,00	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		6 514 063,61	0,00	150 000,00	11 505 170,39	5 039 610,00	3 629 700,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 149 451,00	0,00	0,00	57 350,00	51 796,00	864 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	23 334,00	0,00	150 000,00	1 212 000,00	2 488 000,00	870 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 316 188,04	0,00	0,00	3 007 196,43	898 389,71	1 491 893,60	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	25 090,57	0,00	0,00	7 228 623,96	964 679,29	403 806,40	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	636 745,00	0,00	0,00
RECETTES		434 800,00	0,00	0,00	1 419 667,00	2 626 855,00	3 350,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
13	Subventions d'investissement	300 000,00	0,00	0,00	1 419 667,00	6 000,00	3 350,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 620 855,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		11 568 633,40	1 499 924,29	24 724 803,28	31 045 795,32		145 411 934,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		46 000 000,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	250 000,00	0,00	544 385,60	250 117,20		4 167 099,80
204	Subventions d'équipement versées	10 108 000,00	1 489 924,29	5 567 666,00	4 030 000,00		25 943 924,29
21	Immobilisations corporelles	434 566,00	10 000,00	359 349,28	23 880 688,48		34 398 271,54
22	Immobilisations reçues en affectation	186 000,00	0,00	0,00	0,00		186 000,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	590 067,40	0,00	18 253 402,40	2 884 989,64		30 350 659,66
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 679 234,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		636 745,00
RECETTES		1 294 000,00	0,00	145 000,00	1 198 000,00		126 150 184,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		71 907 353,83
13	Subventions d'investissement	1 294 000,00	0,00	145 000,00	1 198 000,00		4 366 017,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		46 000 000,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		34 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		921 158,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		2 620 855,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale				
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		4 444 130,01	0,00	0,00	2 046 599,60	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 999 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	912 942,55	0,00	0,00	2 034 730,40	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	39 652,39	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 328 862,70	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	13 221,37	0,00	0,00	11 869,20	0,00
RECETTES		434 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	34 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	23 334,00	0,00	6 514 063,61
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	23 334,00	0,00	23 334,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 999 451,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 947 672,95
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 652,39
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 328 862,70
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 090,57
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 800,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 800,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré			90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires
		90-201 Services communs	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	800 000,00	10 705 170,39	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	353 856,00	162 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	53 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	398 600,49	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	399 172,52	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 574 627,73	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	634 795,69	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	7 228 623,96	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	446 144,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 419 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 329 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
												90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 505 170,39
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 856,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 300,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 600,49
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	399 172,52
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 574 627,73
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634 795,69
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 228 623,96
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	696 144,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419 667,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 329 667,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	56 096,00	1 237 095,79	862 769,80	1 124 554,56	134 204,60	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	699 308,00	60 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	49 096,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	148 843,40	15 226,08	129 201,17	9 004,60	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	27 260,74	1 300,00	19 950,61	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	68 298,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 000,00	68 939,14	199 965,00	51 262,00	107 500,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	164 539,51	517 980,00	268 057,98	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	128 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 337,80	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	636 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 620 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	2 620 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327 Sports (autres que scolaires)		
								90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	288 825,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	704 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	610 889,25	0,00	0,00	0,00	5 039 610,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	163 312,00	0,00	0,00	0,00	1 240 445,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 096,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 275,25
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 371,35
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 298,72
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	27 638,25	0,00	0,00	0,00	462 304,39
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	4 764,00	0,00	0,00	0,00	955 341,49
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	415 175,00	0,00	0,00	0,00	1 247 555,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 337,80
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	636 745,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 626 855,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 620 855,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	11 000,00	0,00	0,00	400 557,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	39 144,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	111 413,00	0,00
RECETTES		0,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		2 484 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	699 443,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 641,00
205	Licences, procédés, droits similaires	614 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 374 036,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	92 657,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	403 806,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 802,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	34 200,00	0,00	0,00	0,00	3 629 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 785,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 374 036,29
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	14 200,00	0,00	0,00	0,00	117 857,31
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403 806,40
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	621 215,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 350,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 350,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	43 473,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	156 527,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	8 161 566,00	0,00	781 500,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	4 355 880,00	0,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	87 566,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	186 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	3 052 120,00	0,00	401 500,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 294 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	424 517,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	869 482,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	15 000,00	0,00	1 910 567,40	500 000,00	11 568 633,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1 218 500,00	57 718,00	6 055 571,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	189 566,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	590 067,40	0,00	590 067,40
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	442 282,00	4 052 429,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 517,45
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	869 482,55

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 000,00	500 000,00	334 924,29
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00	100 000,00	291 924,29
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00	400 000,00	33 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 499 924,29
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	721 924,29
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721			90-722	
					Collecte et traitement des déchets			Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		10 000,00	3 118 050,00	1 681 950,00	110 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 204 635,00	961 561,00	110 000,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	3 950,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 049,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	1 913 415,00	720 389,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	18 436 500,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	1 358 303,28	24 724 803,28
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	188 097,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	356 288,00	544 385,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	547 666,00	2 833 862,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 712,00	43 712,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 137,28	24 137,28
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 950,23
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 500,00	137 549,77
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	18 248 402,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	18 253 402,40
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	2 733 804,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 117,00	135 117,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 883,00	9 883,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		249 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	248 398,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	601,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie								
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	26 766 795,32	0,00	4 000 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	1 718,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 808 738,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	385 197,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	23 182 942,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	311 947,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	2 678 864,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 191 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	206 124,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 198 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	418 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 045 795,32
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 718,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 838 738,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 398,80
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 197,13
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 182 942,96
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 548,39
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 678 864,84
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 191 262,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 124,80
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		22 374 814,39	631 610,98	10 908 150,00	16 432 887,02	8 441 387,78	127 994 093,17	15 812 000,00
011	Charges à caractère général	7 367 882,72	63 100,00	0,00	762 400,00	2 347 264,77	7 454 404,44	9 592,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 339 711,71	158 510,98	0,00	10 612 540,02	2 818 578,17	30 221 095,51	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 663 540,57	410 000,00	10 908 150,00	5 057 947,00	3 275 544,84	89 702 249,56	15 782 407,95
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 679,39	0,00	0,00	0,00	0,00	116 343,66	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 643 791,82	1 338 000,00	0,00	960 155,00	578 073,00	27 026 035,00	11 355 000,00
013	Atténuations de charges	32 990,00	0,00	0,00	0,00	38 083,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 107 300,00	0,00	0,00	110 155,00	161 800,00	1 386 819,79	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	69 000,00	1 338 000,00	0,00	850 000,00	21 390,00	8 820 896,00	10 900 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 434 501,82	0,00	0,00	0,00	356 800,00	16 808 319,21	444 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture 10 500,00
010 221927205 20260626 CD 2026 06 DM BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		23 673 145,00	4 042 206,87	4 033 337,28	2 637 657,22	28 564 776,29		274 788 464,00
011	Charges à caractère général	20 700,00	911 983,87	42 400,00	298 060,00	7 572 061,59		26 863 899,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	921 158,00	2 140 423,00	1 527 652,28	1 033 197,22	14 845 054,29		76 617 921,18
014	Atténuations de produits	0,00	210 200,00	0,00	0,00	6 091 349,00		10 451 549,00
65	Autres charges de gestion courante	22 713 287,00	779 600,00	2 463 285,00	1 306 400,00	53 311,41		155 115 723,33
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		278 348,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 300 000,00
67	Charges spécifiques	18 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		161 023,05
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
RECETTES		11 650 000,00	662 600,00	1 426 420,00	431 950,00	1 712 000,00		343 299 368,82
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	760 000,00		831 073,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	217 600,00	1 426 420,00	106 521,00	940 000,00		5 456 615,79
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		110 393 149,00
731	Fiscalité locale	10 720 224,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00		110 206 524,00
74	Dotations et participations	650 000,00	35 000,00	0,00	325 429,00	0,00		88 195 610,00
75	Autres produits de gestion courante	279 776,00	110 000,00	0,00	0,00	12 000,00		24 995 897,03
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 200 000,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		19 660 914,39	282 900,00	0,00	1 035 000,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 273 462,47	0,00	0,00	21 260,38	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	922 000,00	0,00
613	Locations	92 816,53	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	36 902,89	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 033 175,37	0,00	0,00	13 739,62	0,00
616	Primes d'assurances	1 215 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	14 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	303 842,19	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	460 347,98	0,00	0,00	2 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	411 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 909,02	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	97 720,00	300,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	703 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	623 019,27	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	130 393,00	2 748,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	54 000,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	8 692 773,73	217 162,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 923 444,98	62 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	282 500,00	600,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	18 000,00	90,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	25 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 273,89	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	816 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Accusé de réception en préfecture	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
658	Charges diverses de gestion courante	422 900,68	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 679,39	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 509 791,82	44 000,00	0,00	3 090 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	30 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	1 107 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	25 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	178 000,00	0,00	0,00	3 090 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	166 501,82	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		1 396 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	1 390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 374 814,39
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294 722,85
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	922 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 816,53
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 902,89
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 046 914,99
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 215 650,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 065,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 842,19
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 347,98
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 482,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 909,02
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 020,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 890,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623 019,27
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 141,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 909 935,73
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 985 444,98
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 100,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 090,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 415 466,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 273,89
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	816 000,00

000000
019-221927205-20260626-CB-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 900,68
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 679,39
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 643 791,82
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 990,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 107 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 268 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 501,82

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		631 610,98	0,00	0,00	0,00	631 610,98
618	Divers	53 000,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 395,00	0,00	0,00	0,00	1 395,00
641	Rémunérations du personnel	117 640,98	0,00	0,00	0,00	117 640,98
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	39 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
647	Autres charges sociales	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
648	Autres charges de personnel	75,00	0,00	0,00	0,00	75,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	410 000,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
RECETTES		1 338 000,00	0,00	0,00	0,00	1 338 000,00
747	Participations	1 338 000,00	0,00	0,00	0,00	1 338 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	10 867 150,00	0,00	41 000,00	10 908 150,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	10 867 150,00	0,00	0,00	10 867 150,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	29 900,00	29 900,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	11 100,00	11 100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré			93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires
		93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés		
DEPENSES		10 977 786,79	0,00	0,00	0,00	5 077 100,23	0,00	0,00	150 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	60 000,00	0,00	0,00	0,00	97 359,36	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	38 797,87	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	26 246,77	0,00	0,00	0,00	65 283,59	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	230 400,00	0,00	0,00	0,00	3 142,99	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	60 569,42	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	47 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	54 427,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	9 004 480,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 543 414,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 447,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	7 770,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 614 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		110 155,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	110 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Accusé de réception en préfecture 019221927205-20260626-CD-20260630-M-BF		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
01/02/2026 19:27:205-00260626-CD-20260080-M-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25												
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	228 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 432 887,02
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 359,36
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 797,87
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 530,36
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 542,99
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 569,42
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 710,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 427,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 004 480,72
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 543 414,50
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 447,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 770,80
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	228 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 614 847,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 155,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 155,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		2 816 986,78	2 219 204,00	45 600,00	286 721,14	974 388,95	138 372,91	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	37 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	120 796,84	19 868,27	33 570,00	224 230,02	66 440,22	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 850,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	10 321,72	0,00	480,00	16 783,84	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	30 370,14	19 331,73	15 910,07	269 896,29	41 385,71	0,00	0,00	0,00
618	Divers	13 600,00	4 117,01	0,00	76 200,00	215 370,22	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	13 520,00	11 735,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	322 868,72	3 400,00	11 240,00	18 683,65	15 200,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	11 404,32	0,00	450,00	77 500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	400,00	0,00	0,00	500,00	100,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 500,00	128 596,07	87 306,93	854,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	21 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	4 000,00	500,00	2 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 984 174,78	18 006,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	770 000,00	12 185,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42,98	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	1 481 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	41 733,86	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	67 500,00	0,00	44 190,00	136 383,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	37 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00
609	RRR obtenus sur achats	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	58 300,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	8 500,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	13 390,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	27 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
								93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	33 928,00	77 846,00	480 234,00	127 750,00	640 300,00	285 556,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 285,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	33 928,00	368,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 865,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	18 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 590,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

019-231927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF-0196

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Accusé de réception en préfecture
019-234927205-20260626-CP-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32								
		Sports (autres que scolaires)								
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
								93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
657	Charges interven ^t cpt prop. - Subvent ⁿ	0,00	0,00	0,00	0,00	54 878,00	468 694,00	127 750,00	640 300,00	285 556,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
609	RRR obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	260 000,00	54 500,00	0,00	0,00	0,00	8 441 387,78
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 383,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	467 190,35
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 850,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 085,56
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	418 189,94
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 287,23
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 555,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	35 500,00	0,00	0,00	0,00	411 757,37
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 854,32
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 257,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 812,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 755,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 002 180,86
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 185,31
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 090,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42,98
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	3 071 178,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 733,86

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BE

Accusé de réception en préfecture 00
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
RECETTES		0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	578 073,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 383,00
609	RRR obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 300,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 390,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 800,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		2 116 461,93	573 992,00	1 500,00	0,00	406 985,00	403 028,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	17 600,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 972,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	82 513,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	8 000,00	128 104,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	17 088,00
624	Transports biens, transports collectifs	99 884,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	17 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	600,00
628	Divers	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 696,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 691 774,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	286 286,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 340,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	Accusé de réception préfecture	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	32 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	56 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		17 772 929,26	36 000,00	393 291,91	13 715 156,00	16 654 151,38	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	80,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	208 689,93	9 300,00	86 344,17	6 243,00	130 651,38	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	84 487,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	296 720,61	0,00	38 855,74	57,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	203 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	290 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	34 635,21	20 700,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 270,00	0,00	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	127 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	654,00	0,00	177 768,00	179 056,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	101 406,00	0,00	0,00	228 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	13 911 083,04	0,00	0,00	8 691 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 412 629,13	0,00	0,00	2 195 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	4 040,00	0,00	0,00	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	20 650,39	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	90 000,00	539 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	6 000,00	0,00	962 300,00	16 393 500,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	19 000,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	3 000,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
658	Charges diverses de gestion courante	24 980,29	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	31 943,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 242 854,00	0,00	0,00	516 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	1 085 654,00	0,00	0,00	301 165,79	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	88 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	175 334,21	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		138 721,00	850 615,09	16 313 249,00	65 000,00	57 042 652,96	1 510 359,64	127 994 093,17
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	467 328,48
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 052,00	936 052,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 459,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 513,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 633,35
618	Divers	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	357 604,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 010,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00	95 956,42	367 791,63
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	1 448,00	52 130,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	4 085 000,00	500,00	4 230 384,98
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	147 250,00
628	Divers	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	373 978,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	352,00	0,00	341 454,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	89 955,68	0,00	24 384 213,58
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	10 316,82	0,00	4 904 732,04
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	18,00	0,00	193 534,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	157,50	0,00	107 151,89
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	138 721,00	749 873,00	2 864 849,00	65 000,00	7 594 000,00	0,00	12 446 783,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	13 206 700,00	0,00	41 623 947,00	0,00	72 192 447,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	100 742,09	0,00	0,00	13 905,96	3,22	114 939,27
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	775 500,00

13 905,96

Accuse de réception en préfecture

019-221927205-20260626-CD-2026-04-DM-BE

Date de transmission en préfecture : 26/06/2026

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BE
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 500,00	66 500,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	17 000,00	0,00	3 064 000,00	579 400,00	4 073 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	32 680,29
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	24 400,00	0,00	60 000,00	0,00	116 343,66
749	Reversement et restitution sur dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
RECETTES		138 721,00	0,00	11 117 433,00	0,00	13 767 000,00	154 527,00	27 026 035,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 386 819,79
747	Participations	138 721,00	0,00	3 107 433,00	0,00	5 300 000,00	154 527,00	8 820 896,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	8 000 000,00	0,00	8 400 000,00	0,00	16 632 319,21
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	87 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		20 000,00	14 191 705,70	800 000,02	800 294,28	15 812 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	9 592,05	0,00	0,00	9 592,05
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	14 160 000,00	800 000,00	800 000,00	15 760 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	20 113,65	0,02	294,28	20 407,95
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		10 900 000,00	435 000,00	20 000,00	0,00	11 355 000,00
747	Participations	10 900 000,00	0,00	0,00	0,00	10 900 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	434 500,00	10 000,00	0,00	444 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	500,00	10 000,00	0,00	10 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		72 260,00	19 100,00	185 000,00	836 494,00	0,00	955 658,00	21 574 433,00	30 200,00	23 673 145,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 433,00	0,00	0,00	5 433,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 328,98	0,00	0,00	782 328,98
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 623,52	0,00	0,00	132 623,52
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209,00	0,00	0,00	209,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	563,50	0,00	0,00	563,50
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 537 969,99	30 000,00	21 567 969,99
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 463,01	0,00	13 463,01
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
656	Participations	72 260,00	19 100,00	0,00	827 994,00	0,00	0,00	0,00	0,00	919 354,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00	5 000,00	0,00	27 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	11 000 000,00	0,00	11 650 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 720 224,00	0,00	10 720 224,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 776,00	0,00	279 776,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		1 786 149,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	144 734,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	14 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 302,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 254 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	346 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	2 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

0,00
Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	1 578 035,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	20 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	29 145,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	15 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	51 558,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	394 518,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	205 941,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 184,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	731,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	16 902,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	190 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	422 297,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	210 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	458 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-RE

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	528 021,87	0,00	0,00	150 000,00	4 042 206,87
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 040,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	8 100,00	0,00	0,00	0,00	37 245,58
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 315,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 292,82
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 648,87
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 941,60
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 163,00	0,00	0,00	0,00	17 465,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	375 849,65	0,00	0,00	0,00	1 631 792,12
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	137 000,00	0,00	0,00	0,00	483 731,66
647	Autres charges sociales	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
648	Autres charges de personnel	0,00	409,22	0,00	0,00	0,00	2 634,22
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 902,03
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	340 400,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 297,97
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 200,00
RECETTES		0,00	154 600,00	0,00	0,00	0,00	662 600,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
708	Autres produits	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-202606261CD-2026-06-DM-BF

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 397 935,00	0,00	0,00	924 850,00	1 493 050,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 536,76
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 423,24
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	10 306,00	0,00	0,00	0,00	1 771,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	830 194,00	0,00	0,00	0,00	138 579,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	303 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	600,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	700,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	249 435,00	0,00	0,00	904 535,00	164 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 315,00	1 125 000,00
RECETTES		1 426 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	1 426 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		217 502,28	0,00	0,00	0,00	0,00	4 033 337,28
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 536,76
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 423,24
618	Divers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 498,25	0,00	0,00	0,00	0,00	13 575,25
641	Rémunérations du personnel	132 320,23	0,00	0,00	0,00	0,00	1 101 093,23
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	48 007,80	0,00	0,00	0,00	0,00	406 007,80
647	Autres charges sociales	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
648	Autres charges de personnel	76,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 776,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 317 970,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145 315,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 426 420,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 426 420,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoisement
DEPENSES		1 046 197,22	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	204 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	711 616,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	115 843,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	197,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		102 521,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	102 521,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	22 725,00	0,00	907 235,00	2 637 657,22
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 675,83	17 675,83
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 460,00	0,00	3 300,00	28 960,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 476,40	177 476,40
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 182,77	41 482,77
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 265,00	0,00	200,00	8 465,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 966,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	711 616,59
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 843,63
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
656	Participations	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 900,00	822 900,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 747,00	465 747,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 253,00	16 253,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 429,00	431 950,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 521,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 429,00	325 429,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		15 558 829,76	6 091 349,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	281 517,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	160 983,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	35 352,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	133 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	8 041,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	70 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	12 664 403,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 061 011,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 156,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	11 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	49 583,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	6 091 349,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
705	Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bilan de réception en préfecture										

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
705	Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

0,00221927205-20260626000-2026-06-DM-BF

Accusé de réception en préfecture

Accusé de réception en préfecture
009221927205-20260626-001-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie								
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	6 573 847,53	0,00	0,00	340 000,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	981 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	759 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 066 968,48	0,00	0,00	228 000,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	20 640,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 222 927,41	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	160 996,23	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	70 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	39 654,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	3 618,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 712 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	760 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie								
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
705	Etudes	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 564,00 776,29
602	Achats stockés - Autres approvisionnemnts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	981 400,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 033,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 576,00 486,25
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 640,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 453,00 911,11
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 352,12
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 996,23
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 650,00
628	Divers	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 445,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 130,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 664,00 403,09
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 061,00 011,08
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 156,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 002,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 618,41
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 693,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 091 349,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 000,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	760 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 000,00
705	Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-75 436 314,54	0,00	0,00	-75 436 314,54
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	10 528 960,71	0,00	0,00	10 528 960,71
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-64 907 353,83	0,00	0,00	-64 907 353,83

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après
financement de la section investissement de l'exercice N-1*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	64 907 353,83	0,00	0,00	64 907 353,83
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-64 907 353,83	0,00	0,00	-64 907 353,83
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES
PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	30 600 000,00	0,00	0,00	30 600 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	105 918 223,00	2 000 000,00	2 000 000,00	107 918 223,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	75 318 223,00	2 000 000,00	2 000 000,00	77 318 223,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 30 600 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		28 000 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	26 775 422,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 224 578,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 600 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 600 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 105 918 223,00	2 000 000,00	VI 2 000 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		7 921 158,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	7 000 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2741	Prêts aux collectivités et groupements	421 158,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	500 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		97 997 065,00	2 000 000,00	2 000 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	251 897,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	4 334,68	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	89 161,68	0,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	396 045,89	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	7 458 384,11	0,00	0,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	2 536,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	129 024,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	1 291 281,11	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	48 920,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	1 438 390,93	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	149 860,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 262 122,32	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	33 377,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	358 614,37	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	224 951,89	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
019-221937405-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception en préfecture : 30/06/2026

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 850 907,47	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	1 875,00	0,00	0,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	94 103,00	0,00	0,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 870 840,74	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	19 672,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 991,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 080,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	781 801,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	737 826,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	213 925,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 076 449,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	317 404,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	332,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	675 045,62	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	64 441,00	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	28 029,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	1 529,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	370 403,57	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	6 890,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	64 237,50	0,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	162 923,52	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	397 788,26	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	304 703,21	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	103 872,32	0,00	0,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	856,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	53 866,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	474 960,00	0,00	0,00
2817313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux (mad)	1 989,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	50 191,00	0,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	5 352,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	516 765,77	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	283,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagés divers	34 057,40	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 176 182,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	317 766,44	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	631 531,04	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	69 380,11	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	130 472,41	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	39 079,60	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 746 399,13	0,00	0,00
28281	Install. générales, agencements (affect)	57 898,91	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception en préfecture : 30/06/2026

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	70 197 065,00	2 000 000,00	2 000 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/04/2026

Présenté par le Président du Conseil Départemental (1),

A Tulle, le 26/06/2026

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session ordinaire

A Tulle, le 26/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante délibérante (2),(3),

ARFEUILLERE Christophe	
BARTOUT Audrey	
BOISSIERAS Pascale	
BOUCHETEIL Emilie	
BOUNIE Julien	
BOUZON Christian	
BUISSON Patricia	
CHAMBON Sophie	
CHIRAC Claude	
COMBES Bernard	
COMBY Francis	
CORNELISSEN Jacqueline	
COSTE Pascal	
DARTHOU Laurent	
DELPECH Jean-Jacques	
DUBOST Ghislaine	
DUCHAMP Sébastien	
LABBAT Jean-François	
LAUGA Jean-Jacques	

Accusé de réception en préfecture
010 211027205 20260626 CD 2026 06 DM DF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LESCURE Philippe	
MARSALEIX Didier	
MAURIN Sandrine	
MEUNIER Frédérique	
MONTEIL Anthony	
PADILLA-RATELADE Marilou	
PETIT Christophe	
PEYRET Franck	
ROBINET Rosine	
ROME Hélène	
SOLER Gérard	
TAGUET Jean-Marie	
TAURISSON Valérie	
TAYSSE Annick	
TROYA Sonia	
VALLEE Stéphanie	
VIDAL Marie Laure	
ZIOLO Eric	

Certifié exécutoire par le Président du Conseil Départemental (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20260626-CD-2026-06-DM-BF
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2026

RAPPORT

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 30 avril 2026 (joints en annexe) intègrent des créations et suppressions d'emplois, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services au sein de la collectivité.

A. Tableau des emplois budgétaires (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre de Santé Départemental) au 30/04/2026

a. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Suppression d'un poste de chargé du développement territorial et création d'un poste de chargé de dispositif afin d'assurer les fonctions de chargé de dispositifs agriculture - eau au sein du service Transition Ecologique de la Direction de la Transition Energétique et Ecologique (Comité Social Territorial (CST) du 12/06/2026) ;
- Suppression d'un poste de cadre technique et création d'un poste de chef de secteur afin d'assurer les fonctions de chef de chantier de l'Unité Appui Secteur (UAS) au sein du service Exploitation des Routes de la Direction des Routes ;
- Suppression d'un poste de négociateur foncier et création d'un poste de chef de secteur afin d'assurer les fonctions de chef de secteur au sein du service Exploitation des Routes de la Direction des routes ;

- Suppression d'un poste de chef de secteur et création d'un poste d'ordonnanceur afin d'assurer les fonctions d'ordonnanceur UAS au sein du service Appui au pilotage de la Direction des routes ;
- Suppression d'un poste de chargé de dispositif et création d'un poste de responsable d'équipe - unité afin d'assurer les fonctions de responsable du pôle action sociale, pilotage et maîtrise des risques au sein de la Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Familles (CST du 12/06/2026) ;
- Suppression de 2 postes de travailleurs sociaux et création de 2 postes de coordonnateurs de parcours afin d'assurer les fonctions de coordonnateur de l'offre de placement au sein du service Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Familles (CST du 12/06/2026) ;
- Suppression d'un poste de contrôleur de gestion et création d'un poste de travailleur social afin d'assurer les fonctions de référent ASE au sein du service Aide Sociale à l'Enfance de la Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Familles (CST du 12/06/2026) ;
- Suppression d'un poste de chargé de gestion administrative en qualité de référent MNA/Tutelles mineurs et création d'un poste de travailleur social afin d'assurer les fonctions de référent ASE au sein du service Aide Sociale à l'Enfance de la Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Familles (CST du 12/06/2026) ;
- Transformation, sans impact au tableau des emplois, d'un poste de travailleur social sur les missions de coordonnateur TDC/TB parrainage/Commission cas complexes afin d'exercer les fonctions de référent ASE au sein du service Aide Sociale à l'Enfance de la Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Familles (CST du 12/06/2026) ;
- Transformation, sans impact au tableau des emplois, d'un poste de responsable d'équipe-unité afin d'exercer les fonctions de responsable d'équipe ASE, parcours spécifiques au sein du service Aide Sociale à l'Enfance de la Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Familles (CST du 12/06/2026) ;
- Transformation, sans impact au tableau des emplois, de 2 postes de travailleurs sociaux afin d'exercer les fonctions d'évaluateurs parcours spécifiques au sein du service Aide Sociale à l'Enfance de la Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Familles (CST du 12/06/2026) ;
- Transformation, sans impact au tableau des emplois, d'un poste de coordonnateur de parcours afin d'exercer les fonctions de coordonnateur de parcours PA/PH au sein du service Pilotage de l'Offre de la Direction de l'Autonomie/MDPH (CST du 12/06/2026) ;

b. Créations de postes

- Création d'un poste d'infirmier afin d'assurer les fonctions d'infirmier Corrèze Prévention au sein du service Action de proximité de la direction de l'Autonomie/MDPH ;
- Création d'un poste de chargé de gestion administrative afin d'assurer les fonctions de chargé de projet attractivité au sein de la cellule promotion du territoire de la direction du développement et de la Promotion du Territoires ;
- Création de 14 postes immersion permettant la réintégration des agents fonctionnaires issus de Corrèze habitat.

c. Suppressions de postes

- Suppression d'un poste d'assistant de gestion administrative exerçant les fonctions d'assistant de gestion - guichet habitat/secrétaire au sein du service habitat conformément à l'organisation actée au CST du 12/11/2025 ;
- Suppression d'un poste de chargé de mission exerçant les fonctions de chargé de mission ingénierie financière au sein du service Soutien et Ingénierie aux Territoires.

d. Emplois non permanents

- Création d'un contrat de projet pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre l'enjeu majeur de la gestion de l'eau, le Département de la Corrèze souhaite s'appuyer sur des compétences universitaires de haut niveau afin de conduire une étude approfondie contribuant à l'amélioration des politiques publiques.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de partenariat avec le Centre d'Etudes pour le Développement des Territoires et l'Environnement (CEDETE) : unité de recherche (UR) de l'Université d'Orléans visant à permettre la réalisation d'un travail de recherche doctoral portant sur " Étangs et dynamiques hydrologiques : performance des méthodes simplifiées d'estimation du bilan hydrologique et perspectives de gestion".

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de recruter un doctorant, en qualité d'agent contractuel, sur un emploi non permanent, pour la durée du projet estimée à 3 ans.

Ce recrutement s'inscrit dans un cadre de cofinancement, associant la collectivité, le laboratoire et des partenaires financeurs, et fera l'objet de conventions précisant les modalités financières et scientifiques du partenariat.

Le doctorant recruté sera chargé de :

- conduire des travaux de recherche en lien avec le projet,
- produire des études, analyses et préconisations,
- contribuer à la valorisation des résultats,
- assurer le lien avec les partenaires académiques.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat.

La rémunération sera fixée sur la base des grilles indiciaires relevant de la catégorie A et en tenant compte du profil et de l'expérience du candidat.

Le temps de travail sera partagé entre la collectivité et l'université.

B - Tableau des emplois - Centre Départemental de Santé au 30/04/2026

Suppression de 12 mensualités de médecins généralistes vacataires et création de 12 mensualités de médecins gériatres vacataires au sein du centre départemental de santé de la Corrèze.

C - Tableau des emplois - Régie Autonome Corrèze Autonomie au 30/04/2026

Pas de transformation.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2026

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 12 juin 2026,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2026.06.26/103 en date du 26 juin 2026, de M. le Président du Conseil départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : l'Assemblée départementale, après en avoir délibéré :

- approuve la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs tel que présenté en annexe ;
- autorise la direction des ressources humaines à procéder à sa mise en œuvre et à son actualisation régulière ;
- charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne application de cette délibération et à la transmission des éléments nécessaires aux services de l'État compétents.

Article 2 : pour les emplois permanents, il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire conformément aux dispositions fixées aux articles L332-14, L332-8 et L352-4 du Code général de la fonction publique. La rémunération appliquée sera celle correspondant au grade de recrutement indiqué dans l'annexe jointe, en lien avec l'emploi occupé par le contractuel.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.020,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.021,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9305.051,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.20,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.30,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.410,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.420,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.425,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 9344.446,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.50,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.57,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.6311,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.633,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.64,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.70,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 938.80,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.01.

Et sur le Budget du Centre Départemental de Santé.

Et sur le Budget de la régie Corrèze Autonomie.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 26 juin 2026

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20260626-20300-DE-1-1

Date de publication : 26 juin 2026

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six juin, à neuf heures, le Conseil départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil départemental peut valablement siéger et délibérer.

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF CD19 (budget principal) au 30/04/2026

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS PERMANENTS

EMPLOIS AUTORISES											EFFECTIFS AU 30/04/2026			
Date de délibération portant création ou dernière modification	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut (T / S / C)	Pourvu
04/07/2025	A1A	Cheffe / Chef de projets développement	TC	Adm et Tech	A	Cadre d'emplois des attachés / ingénieurs	4		4		4	ATTACHE PRINCIPAL	C	1
												ATTACHE TERRITORIAL	T	1
												ATTACHE TERRITORIAL	C	1
												INGENIEUR PRINCIPAL	T	0
04/07/2025	A1B	Assistante / Assistant de direction	TC	Adm	B et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / adjoints administratifs	21		21		21	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	3
												REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	5
												REDACTEUR	T	3
												REDACTEUR	C	2
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	3
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	0
												ADJOINT ADMINISTRATIF	S / T	2
26/06/2026	A1C	Contrôleuse / Contrôleur de gestion	TC	Adm	A et B	Cadres d'emplois des attachés / rédacteurs	1		1	-1	0			0
20/02/2026	A1E	Administratrice / Administrateur fonctionnel - le	TC	Adm et Tech	B et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / techniciens / adjoints administratifs / adjoints techniques	10		10		10	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												REDACTEUR	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	C	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	3
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	1
26/06/2026	A1G	Chargée / Chargé de dispositifs	TC	Adm et soc	B et A	Cadre d'emplois des rédacteurs / assistants socio-éducatifs	11		11	0	11	ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	T	3
												ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	T	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	0
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	2
												REDACTEUR	T	3
												REDACTEUR	C	1
26/06/2026	A1H	Chargée / Chargé de mission	TC	Adm / tech / cult	A et B	Cadres d'emplois des attachés / ingénieurs / attachés de conservation du patrimoine / conseillers socio-éducatifs / rédacteurs / techniciens / assistants de conservation du patrimoine	15		15	-1	14	ATTACHE PRINCIPAL	T	1
												ATTACHE PRINCIPAL	C	1
												ATTACHE TERRITORIAL	T	0
												ATTACHE TERRITORIAL	C	0
												INGENIEUR PRINCIPAL	T	1
												INGENIEUR	C	1
												ATTACHE CONSERV.PAT	T	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												REDACTEUR	T	1
												REDACTEUR	C	3
04/07/2025	A2A	Secrétaire	TC	Adm et tech	C et B	Cadres d'emplois des adjoints administratifs / rédacteurs / adjoints techniques	8		8		8	REDACTEUR	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	3
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	0
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	2
												ADJOINT TECHNIQUE	T	1
20/02/2026	A2B	Gestionnaire administrative / Gestionnaire administratif	TC	Adm et cult	C et B	Cadres d'emplois des adjoints administratifs / adjoints du patrimoine / rédacteurs / assistants de conservation du patrimoine	18		18		18	REDACTEUR	S / T	3
												ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	T	0
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	6
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	4

EMPLOIS AUTORISES											EFFECTIFS AU 30/04/2026			
Date de délibération portant création ou dernière modification	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut (T / S / C)	Pourvu
04/07/2025	A2D	Chargée / Chargé d'accueil	TC	Adm et Tech	C	Cadres d'emplois des adjoints administratifs / adjoints techniques	6		6		6	ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	2
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	0
												ADJOINT TECHNIQUE	T	1
04/07/2025	A2E	Chargée / Chargé du courrier	TC	Adm	C	Cadres d'emplois des adjoints administratifs	1		1		1	ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
04/07/2025	A2F	Chargée / Chargé de la commande publique	TC	Adm	B et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / adjoints administratifs	4		4		4	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	2
												REDACTEUR	T	1
												REDACTEUR	C	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	0
28/11/2025	A2G	Juriste	TC	Adm	A	Cadres d'emplois des attachés	2		2		2	ATTACHE TERRITORIAL	T	1
26/06/2026	A2H	Chargée / Chargé de gestion administrative	TC	Adm, soc et tech	B / A et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / assistants socio-éducatifs / adjoints administratifs / techniciens / assistants de conservation du patrimoine	31		31	0	31	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	T	1
												ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	T	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	3
												REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	2
												REDACTEUR	T	4
												REDACTEUR	C	7
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	4
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	4
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	0
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	3
												26/06/2026	A2I	Assistante / Assistant de gestion administrative
REDACTEUR	T	2												
ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	14												
ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	10												
ADJOINT ADMINISTRATIF	T	7												
ADJOINT PATRIMOINE PRINC 1E CL	T	1												
20/02/2026	A2J	Chargée / Chargé d'accueil MDD	TC	Adm	B et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / adjoints administratifs	10		10		10	REDACTEUR	T	2
												REDACTEUR	C	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	2
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	3
04/07/2025	A2J	Chargée / Chargé d'accueil MDD	TNC	Adm	B et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / adjoints administratifs	1		1		1	REDACTEUR	C	1
28/11/2025	A3B	Coordonnatrice / Coordonnateur budgétaire et comptable	TC	Adm et tech	B et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / adjoints administratifs / agents de maîtrise / techniciens	16		16		16	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	2
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												REDACTEUR	C	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	6
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	S / T	3
												TECHNICIEN	T	1
												AGENT DE MAITRISE	T	0
28/11/2025	A3C	Assistante / Assistant de gestion financière et budgétaire	TC	Adm	C et B	Cadres d'emplois des adjoints administratifs / rédacteurs	7		7		7	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	4
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	0
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	1
04/07/2025	A3D	Assistante / Assistant de gestion comptable	TC	Adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	5		5		5	ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	3
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	S / T	1
28/11/2025	A3E	Chargée / Chargé de pilotage et de tarification - ESSMS	TC	Adm	A et B	Cadres d'emplois des attachés / rédacteurs / ingénieurs	3		3		3	ATTACHE	C	1
												INGENIEUR PRINCIPAL	T	1
												REDACTEUR	C	1
28/11/2025	A3F	Chargée / Chargé de pilotage budgétaire et financier	TC	Adm	A et B	Cadres d'emplois des attachés / rédacteurs	9		9		9	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	4
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	S / T	3
												REDACTEUR	T	1
												REDACTEUR	C	0
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
04/07/2025	A4B	Conseillère / Conseiller en prévention des risques professionnels	TC	Tech	B	Cadre d'emplois des techniciens	2		2		2	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
03/04/2026	A4C	Gestionnaire en ressources humaines	TC	Adm	C	Cadres d'emplois des adjoints administratifs	2		2		2	TECHNICIEN	T	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	2

EMPLOIS AUTORISES												EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création ou dernière modification	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut (T / S / C)	Pourvu
04/07/2025	A4D	Chargée / Chargé de gestion en ressources humaines	TC	Adm et Tech	B et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / adjoints administratifs / agents de maîtrise / techniciens	21		21		21	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	2
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	S / T	3
												REDACTEUR	T	3
												REDACTEUR	C	6
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	2
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	2
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	0
												TECHNICIEN	S / T	2
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	0
AGENT DE MAITRISE	T	0												
20/02/2026	A5A	Responsable de projet des systèmes d'information géographique	TC	Tech	A et B	Cadres d'emplois des ingénieurs / techniciens	2		2		2	INGENIEUR	C	1
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
03/04/2026	A5B	Responsable de projet technique des systèmes d'information	TC	Tech	A et B	Cadres d'emplois des ingénieurs / techniciens	7		7		7	INGENIEUR	C	2
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	0
												TECHNICIEN	T	2
												TECHNICIEN	C	1
03/04/2026	A5C	Responsable de projet études et développement des systèmes d'information	TC	Tech et Adm	A et B	Cadres d'emplois des ingénieurs / attachés / techniciens	11		11		11	INGENIEUR PRINCIPAL	T	0
												INGENIEUR	S / T	2
												INGENIEUR	C	6
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												ATTACHE TERRITORIAL	T	1
03/04/2026	A5D	Chargée / Chargé de support et services des systèmes d'information	TC	Tech	B et C	Cadres d'emplois des techniciens / adjoints techniques / agents de maîtrise / adjoints administratifs	10		10		10	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	3
												TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												TECHNICIEN	T	0
												AGENT DE MAITRISE	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	0
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	2
												ADJOINT TECHNIQUE	T	3
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	0
04/07/2025	A5E	Responsable sécurité des systèmes d'information	TC	Tech	A et B	Cadres d'emplois des ingénieurs / techniciens	2		2		2	INGENIEUR	S / T	1
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
04/07/2025	A5F	Déléguée / Délégué à la protection des données	TC	Tech	A	Cadres d'emplois des ingénieurs	1		1		1	INGENIEUR	C	1
04/07/2025	A6A	Chargée / Chargé de communication	TC	Adm	B / A et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / attachés / adjoints administratifs	2		2		2	ATTACHE TERRITORIAL	C	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
04/07/2025	A6C	Photographe - vidéaste	TC	Tech et Adm	B et C	Cadres d'emplois des techniciens / adjoints techniques / adjoints administratifs	3		3		3	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												TECHNICIEN	C	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	1
04/07/2025	A6D	Chargée / Chargé de projet communication numérique	TC	Tech	B	Cadres d'emplois des techniciens	1		1		1	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
04/07/2025	A6E	Chargée / Chargé de création graphique	TC	Tech	B et C	Cadres d'emplois des techniciens / adjoints techniques	2		2		2	TECHNICIEN	C	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	1
04/07/2025	A6F	Community manager	TC	Tech	B	Cadres d'emplois des techniciens	1		1		1	TECHNICIEN	C	1
04/07/2025	A7A	Animatrice-formatrice / Animateur-formateur	TC	Adm	B	Cadres d'emplois des rédacteurs	1		1		1	REDACTEUR	C	1
26/06/2026	B1B	Chargée / Chargé du développement territorial	TC	Tech et Adm	A et B	Cadres d'emplois des ingénieurs / attachés / techniciens	8		8	-1	7	INGENIEUR PRINCIPAL	T	1
												INGENIEUR	T	2
												INGENIEUR	C	1
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	2
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	C	1
												ATTACHE TERRITORIAL	T	0
04/07/2025	B1B	Chargée / Chargé du développement territorial	TNC	Tech / Adm et Anim	A et B	Cadres d'emplois des ingénieurs / attachés techniciens / animateurs	1		1		1	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
04/07/2025	B1D	Technicienne / Technicien de service d'assistance technique	TC	Tech	B	Cadre d'emplois des techniciens	2		2		2	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												TECHNICIEN	C	1
04/07/2025	B1E	Chargée / Chargé du développement touristique	TC	Adm	A et B	Cadres d'emplois des attachés / rédacteurs	2		2		2	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	2
04/07/2025	B2C	Instructrice / Instructeur des autorisations d'urbanisme	TC	Adm	C	Cadres d'emplois des adjoints administratifs	1		1		1	ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
04/07/2025	C1A	Directrice / Directeur général-e	TC	Adm et Tech	A	Emploi fonctionnel - Directeur général	1		1		1	DIR.GEN.DEPT. -900.000 HABTS	T	2
04/07/2025	C1B	Directrice / Directeur général-e adjoint	TC	Adm et Tech	A	Emploi fonctionnel - Directeur général adjoint	1		1		1	DIR.GEN.ADJOINT DEPT -900.000H	T	1

EMPLOIS AUTORISES											EFFECTIFS AU 30/04/2026			
Date de délibération portant création ou dernière modification	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut (T / S / C)	Pourvu
04/07/2025	C1C	Directrice / Directeur	TC	Adm / Tech / Cult et Soc	A	Cadres d'emplois des administrateurs / attachés / ingénieurs en chef / ingénieurs / conservateurs du patrimoine / conseillers socio-éducatifs	14		14		14	ADMINISTRATEUR	T	1
												DIRECTEUR TERRITORIAL	T	1
												ATTACHE HORS CLASSE	T	1
												ATTACHE HORS CLASSE	C	1
												ATTACHE PRINCIPAL	T	3
												ATTACHE PRINCIPAL	C	1
												INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	C	1
												INGENIEUR EN CHEF	T	2
												INGENIEUR EN CHEF	C	1
28/11/2025	C1D	Directrice / Directeur adjoint-e	TC	Adm	A	Cadres d'emplois des attachés	2		2		2	ATTACHE HORS CLASSE	C	1
												INGENIEUR PRINCIPAL	T	1
04/07/2025	C1E	Directrice / Directeur responsable de site / association	TC	Cult et Adm	A	Cadres d'emplois des conservateurs / attachés	1		1		1	CONSERVATEUR PATRIMOINE	C	1
03/04/2026	C2A	Cheffe / Chef de service	TC	Adm / Tech / Cult / Soc et Méd soc	A	Cadres d'emplois de attachés / ingénieurs / conseillers socio-éducatifs / assistants socio-éducatifs / attachés de conservation du patrimoine / cadres de santé / puéricultrices / médecins / rédacteurs / techniciens / ingénieurs en chef	35		35		35	ATTACHE PRINCIPAL	T	7
												ATTACHE PRINCIPAL	C	2
												ATTACHE TERRITORIAL	T	7
												REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	2
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	0
												INGENIEUR EN CHEF	S	1
												INGENIEUR PRINCIPAL	T	3
												INGENIEUR	T	2
												INGENIEUR	C	2
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	2
												CONSEILLER HORS CLASSE SOC-ED	T	0
												CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	T	1
												CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	C	0
												ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	T	1
												PUERICULTRICE HORS CLASSE	T	1
												ATTACHE PRINC CONSERV PAT	T	1
												ATTACHE CONSERV.PAT	C	1
26/06/2026	C2B	Cheffe / Chef de secteur	TC	Tech	B	Cadres d'emplois des techniciens	11		11	1	12	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	4
												TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												TECHNICIEN	T	6
03/04/2026	C2C	Responsable de cellule	TC	Adm et Tech	A et B	Cadres d'emplois des attachés / ingénieurs / rédacteurs	1		1		1	ATTACHE PRINCIPAL	T	1
												ATTACHE TERRITORIAL	T	0
												REDACTEUR	T	0
												INGENIEUR PRINCIPAL	T	0
												INGENIEURS TERRITORIAUX	C	0
26/06/2026	C3A	Responsable d'équipe - unité (Niveau 1, 2, 3)	TC	Adm / Tech / Cult / Soc et Méd soc	A / B et C	Cadres d'emplois des attachés / rédacteurs / adjoints administratifs / ingénieurs / techniciens / agents de maîtrise / adjoints techniques / adjoints techniques des établissements d'enseignement / assistants socio-éducatifs / puéricultrices / cadres de santé / attachés de conservation du patrimoine / assistants de conservation du patrimoine / conseillers socio-éducatifs	41		41	1	42	DIRECTEUR TERRITORIAL	C	1
												ATTACHE PRINCIPAL	T	0
												ATTACHE TERRITORIAL	T	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1
												REDACTEUR	T	5
												REDACTEUR	C	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
												INGENIEUR PRINCIPAL	T	2
												INGENIEUR	T	2
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	5
												TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	0
												AGENT DE MAITRISE	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	0
												ADJOINT TECHNIQUE	T	1
												ADT TECH PRINC 1E CL ET ENS	T	0
												ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	T	6
												ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	T	3
												ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	C	3
												PUERICULTRICE HORS CLASSE	T	1
												ATTACHE PRINC CONSERV PAT	T	0
												ATTACHE CONSERV.PAT	C	1

EMPLOIS AUTORISES												EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création ou dernière modification	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut (T / S / C)	Pourvu
04/07/2025	C3B	Cheffe / Chef de bassin restauration	TC	Tech	B et C	Cadres d'emplois des techniciens / agents de maîtrise / adjoints techniques	5		5		5	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												TECHNICIEN	T	1
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	1
												AGENT DE MAITRISE	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	1
04/07/2025	C3C	Cheffe / Chef de cuisine	TC	Tech	C	Cadres d'emplois des agents de maîtrise / adjoints techniques / adjoints techniques des établissements d'enseignement	22		22		22	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	12
												AGENT DE MAITRISE	T	3
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	1
												ADT TECH PRINC 2E CL ET ENS	T	3
												ADT TECH PRINC 2E CL ET ENS	C	0
												ADJOINT TECHNIQUE ET ENS	S / T	2
26/06/2026	C4A	Cadre technique (Niveau1,2,3)	TC	Adm / Tech / Cult / Soc et Méd soc	A / B et C	Cadres d'emplois des attachés / rédacteurs / adjoints administratifs / ingénieurs / techniciens / agents de maîtrise / adjoints techniques / adjoints techniques des établissements d'enseignement / assistants socio-éducatifs / puéricultrices / cadres de santé / attachés de conservation du patrimoine / assistants de conservation du patrimoine	23		23	-1	22	ATTACHE TERRITORIAL	T	1
												ATTACHE TERRITORIAL	C	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	4
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												REDACTEUR	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	1
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	5
												TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												TECHNICIEN	T	0
												ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	T	3
												ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	T	0
												ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	C	1
CADRE DE SANTE	C	0												
03/04/2026	C4B	Référénte / Référent d'équipe	TC	Tech	C et B	Cadres d'emplois des agents de maîtrise / adjoints techniques / techniciens	32		32		32	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												TECHNICIEN	T	4
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	13
												AGENT DE MAITRISE	T	8
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	0
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	2
												ADJOINT TECHNIQUE	T	3
04/07/2025	C4C	Technicienne / Technicien restauration	TC	Tech	B	Cadre d'emplois des techniciens	1		1		1	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
20/02/2026	D1B	Cuisinière / Cuisinier	TC	Tech	C	Cadres d'emplois des adjoints techniques d'établissements d'enseignements / adjoints techniques	22		22		22	AGENT DE MAITRISE	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	3
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	2
												ADJOINT TECHNIQUE	T	1
												ADT TECH PRINC 1E CL ET ENS	T	5
												ADT TECH PRINC 2E CL ET ENS	T	3
												ADT TECH PRINC 2E CL ET ENS	C	3
												ADJOINT TECHNIQUE ET ENS	T	4
20/02/2026	D1C	Aide de cuisine	TC	Tech	C	Cadres d'emplois des adjoints techniques d'établissements d'enseignements / adjoints techniques	24		24		24	ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	3
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	1
												ADT TECH PRINC 1E CL ET ENS	T	12
												ADT TECH PRINC 2E CL ET ENS	T	2
												ADJOINT TECHNIQUE ET ENS	T	5
04/07/2025	D3A	Chargée / Chargé du développement culturel	TC	Cult	A	Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine	1		1		1	ATTACHE CONSERV.PAT	C	1
28/11/2025	D3B	Bibliothécaire / Médiathécaire	TC	Cult	A	Cadres d'emplois des bibliothécaires / attachés de conservation	8		8		8	ATTACHE CONSERV.PAT	T	0
												ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	T	4
												ASSISTANT DE CONSERVATION	T	2
												BIBLIOTHECAIRE	T	1

EMPLOIS AUTORISES												EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création ou dernière modification	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filtre	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut (T / S / C)	Pourvu
04/07/2025	D3C	Chargée / Chargé d'accueil en établissements culturels	TC	Cult / Adm / Tech	C	Cadres d'emplois des adjoints du patrimoine / adjoints administratifs / adjoints techniques / agents de maîtrise	7		7		7	ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	0
												AGENT DE MAITRISE	T	0
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE	T	1
												ADJOINT PATRIMOINE PRINC 2E CL	C	0
												ADJOINT DU PATRIMOINE	T	2
04/07/2025	D3D	Assistante / Assistant de gestion archives	TC	Cult / Adm	C	Cadres d'emplois des adjoints du patrimoine / adjoints administratifs	2		2		2	ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT PATRIMOINE PRINC 2E CL	T	1
04/07/2025	D3E	Documentaliste	TC	Adm et cult	B	Cadres d'emplois des rédacteurs / assistants de conservation	4		4		4	REDACTEUR	T	2
												ASSISTANT DE CONSERVATION	T	2
04/07/2025	D3F	Archiviste	TC	Cult et Adm	A et B	Cadres d'emplois des attachés de conservation / attachés / assistants de conservation du patrimoine / rédacteurs	4		4		4	ATTACHE PRINCIPAL	T	1
												REDACTEUR	C	1
												ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	T	1
												ASSISTANT DE CONSERVATION	T	1
04/07/2025	D3G	Médiatrice / Médiateur culturel-le	TC	Cult	B	Cadres d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	1		1		1			
04/07/2025	D3H	Restauratrice / Restaurateur de documents	TC	Cult / Tech	B et C	Cadres d'emplois des assistants de conservation du patrimoine / techniciens / adjoints du patrimoine	1		1		1	ADJOINT PATRIMOINE PRINC 1E CL	T	1
28/11/2025	D3I	Chargée / Chargé des sports	TC	Adm	B et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / techniciens / adjoints administratifs / agents de maîtrise / adjoints techniques	1		1		1	ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
04/07/2025	D3K	Chargée / Chargé d'accueil Archives	TC	Cult et Adm	B et C	Cadres d'emplois des assistants de conservation du patrimoine / rédacteurs / adjoints du patrimoine	2		2		2	ADJOINT PATRIMOINE PRINC 1E CL	T	1
												ADJOINT PATRIMOINE PRINC 2E CL	T	1
26/06/2026	E1A	Travailleuse / Travailleur social-e	TC	Soc	A	Cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs / éducateurs de jeunes enfants	138		138	0	138	ATTACHE	T	1
												ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	T	24
												ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	T	75
												ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	C	29
												EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	T	1
												EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	T	0
												EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	C	0
20/02/2026	E1B	Chargée / Chargé d'accueil social et médico-social	TC	Adm	B et C	Cadres d'emplois des rédacteurs / adjoints administratifs	28		28		28	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												REDACTEUR	T	2
												REDACTEUR	C	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	13
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	3
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	S / T	5
04/07/2025	E1C	Référente / Référent professionnel-le	TC	Adm / Soc	B et A	Cadres d'emplois des rédacteurs / assistants socio-éducatifs / attachés	14		14		14	ATTACHE TERRITORIAL	T	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												REDACTEUR	T	1
												REDACTEUR	C	1
												ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	T	9
04/07/2025	E1D	Psychologue	TC	Med soc	A	Cadres d'emplois des psychologues	4		4		4	PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	T	2
		Psychologue	TNC	Med soc	A	Cadres d'emplois des psychologues	1		1		1	PSYCHOLOGUE CL NORMALE	T	1
		Psychologue	TNC	Med soc	A	Cadres d'emplois des psychologues	1		1		1	PSYCHOLOGUE CL NORMALE	C	1
28/11/2025	E2B	Sage-femme	TC	Med soc	A	Cadres d'emplois des sage-femmes	3		3		3	SAGE-FEMME HORS CLASSE	T	3
26/06/2026	E2C	Coordonnatrice / Coordonnateur de parcours	TC	Adm et Soc	A	Cadres d'emplois des attachés / assistants socio-éducatifs	1		1	2	3	ATTACHE TERRITORIAL	T	0
04/07/2025	E2D	Technicienne / Technicien de santé	TC	Med tech et Adm	B et C	Cadres d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale / adjoints administratifs	3		3		3	PED ERGO PSY ORTHO MANIP HC	T	1
												PED ERGO PSY ORTHO MAN PRE DI	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
28/11/2025	E2E	Puéricultrice / Puériculteur	TC	Med soc	A	Cadres d'emplois des puéricultrices / infirmiers en soins généraux	17		17		17	PUERICULTRICE HORS CLASSE	T	12
												PUERICULTRICE	T	1
												PUERICULTRICE	C	1
												INFIRMIER SOINS GENERAUX H CL	T	1
												INFIRMIER SOINS GENERAUX	T	1

EMPLOIS AUTORISES												EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création ou dernière modification	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut (T / S / C)	Pourvu
26/06/2026	E2F	Infirmière / Infirmier	TC	Med soc	A	Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	9		9	1	10	INFIRMIER SOINS GENERAUX H CL	T	1
												INFIRMIER SOINS GENERAUX	T	7
												INFIRMIER SOINS GENERAUX	C	1
28/11/2025	E2G	Médecin spécialiste	TC	Med soc	A	Cadre d'emplois des médecins	3		3		3	MEDECIN HORS CLASSE	C	1
												MEDECIN DE 2EME CLASSE	C	1
28/11/2025	E2G	Médecin spécialiste	TNC	Med soc	A	Cadre d'emplois des médecins	1		1		1	MEDECIN HORS CLASSE	C	1
04/07/2025	E2H	Médecin évaluateur	TC	Med soc	A	Cadre d'emplois des médecins	2		2		2	MEDECIN DE 1ERE CLASSE	C	1
04/07/2025	E2L	Secrétaire médicale	TC	Adm	B et C	Cadre d'emplois rédacteurs / adjoints administratifs	1		1		1			0
04/07/2025	E2J	Infirmière / Infirmier en Santé au Travail	TC	Med soc	A	Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	1		1		1	INFIRMIER SOINS GENERAUX	T	1
04/07/2025	E2M	Coordinateur de proximité des parcours autonomie	TC	Adm	B et C	Cadres d'emplois rédacteurs / adjoints administratifs	39		39		39	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												REDACTEUR	T	2
												REDACTEUR	C	31
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	2
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	T	1
28/11/2025	F1A	Agente / Agent d'entretien des locaux	TC	Tech	C	Cadres d'emplois des adjoints techniques d'établissements d'enseignements / adjoints techniques / agents de maîtrise	121		121		121	AGENT DE MAITRISE	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	11
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	10
												ADJOINT TECHNIQUE	T	3
												ADT TECH PRINC 1E CL ET ENS	T	43
												ADT TECH PRINC 2E CL ET ENS	T	22
												ADT TECH PRINC 2E CL ET ENS	C	0
												ADJOINT TECHNIQUE ET ENS	S / T	27
												ADJOINT TECHNIQUE ET ENS	C	1
04/07/2025	F1B	Magasinière / Magasinier	TC	Tech et Adm	C et B	Cadres d'emplois des agents de maîtrise / adjoints techniques / adjoints techniques des établissements d'enseignement / techniciens / adjoints administratifs	10		10		10	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	1
												AGENT DE MAITRISE	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	0
												ADJOINT TECHNIQUE	T	2
												ADT TECH PRINC 1E CL ET ENS	T	2
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
04/07/2025	F1C	Manutentionnaire	TC	Tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1		1		1	ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	1
03/04/2026	F1D	Agente / Agent d'accueil logé-e	TC	Tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques d'établissements d'enseignement	4		4		4	ADT TECH PRINC 1E CL ET ENS	T	4
04/07/2025	F1E	Imprimeuse-reprographe régisseuse / Imprimeur-reprographe régisseur	TC	Tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	2		2		2	ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	2
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	0
04/07/2025	F2A	Opératrice / Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants	TC	Tech	C et B	Cadres d'emplois des agents de maîtrise / adjoints techniques / techniciens	13		13		13	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	2
												TECHNICIEN	T	3
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	3
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE	T	2
04/07/2025	F2B	Carrossière / Carrossier-peintre	TC	Tech	C et B	Cadres d'emplois des agents de maîtrise / adjoints techniques / techniciens	1		1		1	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
04/07/2025	F2C	Serrurière-Chaudronnière / Serrurier-Chaudronnier	TC	Tech	C et B	Cadres d'emplois des agents de maîtrise / adjoints techniques / techniciens	1		1		1	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
28/11/2025	F2F	Chauffeuse / Chauffeur polyvalent	TC	Tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	5		5		5	AGENT DE MAITRISE	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE	T	1
20/02/2026	F3B	Inspecteur du domaine public	TC	Tech	C et B	Cadres d'emplois des agents de maîtrise / adjoints techniques / techniciens	10		10		10	TECHNICIEN	T	1
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	6
												AGENT DE MAITRISE	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE	T	0
26/06/2026	F3C	Ordonnanceuse / Ordonnanceur	TC	Tech	B et C	Cadres d'emplois des techniciens / agents de maîtrise / adjoints techniques	5		5	1	6	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												TECHNICIEN	T	1
												TECHNICIEN	C	1
												AGENT DE MAITRISE	T	1

EMPLOIS AUTORISES												EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création ou dernière modification	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut (T / S / C)	Pourvu
03/04/2026	F3E	Chargée / Chargé d'études et de conception en voirie, réseaux divers et ouvrages d'art	TC	Tech	B / A et C	Cadres d'emplois des techniciens / agents de maîtrise / ingénieurs	21		21		21	INGENIEUR PRINCIPAL	T	1
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	4
												TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	5
												TECHNICIEN	T	2
												TECHNICIEN	C	4
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	1
												AGENT DE MAITRISE	T	2
04/07/2025	F3F	Agente / Agent d'exploitation et entretien de la voirie et réseaux divers	TC	Tech	C et B	Cadres d'emplois des adjoints techniques / agents de maîtrise / techniciens	176		176		176	TECHNICIEN	T	1
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	0
												AGENT DE MAITRISE	T	4
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	52
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	25
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	C	8
												ADJOINT TECHNIQUE	S / T	79
												ADJOINT TECHNIQUE	C	0
04/07/2025	F3G	Agente / Agent d'entretien des espaces verts	TC	Tech	C	Cadres d'emplois des adjoints techniques / agents de maîtrise	2		2		2	AGENT DE MAITRISE	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE	S	1
04/07/2025	F3H	Opératrice / Opérateur opérationnel-le	TC	Tech	C	Cadres d'emplois des adjoints techniques / agents de maîtrise	4		4		4	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE	C	1
04/07/2025	F3I	Technicienne / Technicien de Laboratoires Routes	TC	Tech	B et C	Cadres d'emplois des techniciens / adjoints techniques	2		2		2	ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE	T	1
28/11/2025	F4A	Chargée / Chargé d'opération de construction	TC	Tech	B / A et C	Cadres d'emplois des techniciens / agents de maîtrise / adjoints techniques / ingénieurs	6		6		6	INGENIEUR PRINCIPAL	T	0
												INGENIEUR	C	0
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	C	2
												ADJOINT TECHNIQUE	T	2
28/11/2025	F4B	Gestionnaire technique bâtiments	TC	Tech	B / A	Cadre d'emplois des techniciens / ingénieurs	3		3		3	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	2
												TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	0
04/07/2025	F4C	Assistante / Assistant de suivi de travaux bâtiments	TC	Tech	C et B	Cadres d'emplois des agents de maîtrise / adjoints techniques / techniciens	2		2		2	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	T	1
												TECHNICIEN	T	1
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	0
												AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	T	4
28/11/2025	F4D	Ouvrière / Ouvrier de maintenance des bâtiments	TC	Tech	C	Cadres d'emplois des adjoints techniques / adjoints techniques des établissements d'enseignement / agents de maîtrise	35		35		35	AGENT DE MAITRISE	T	2
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	7
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	C	0
												ADJOINT TECHNIQUE	S / T	3
												ADT TECH PRINC 1E CL ET ENS	T	10
												ADT TECH PRINC 2E CL ET ENS	T	1
												ADT TECH PRINC 2E CL ET ENS	C	0
												ADJOINT TECHNIQUE ET ENS	T	5
												04/07/2025	F4E	Chargée / Chargé des affaires foncières
26/06/2026	F4F	Négociatrice / Négociateur affaires foncières	TC	Tech	A et B	Cadre d'emplois des ingénieurs / techniciens	3		3	-1	2	INGENIEUR EN CHEF	T	1
												INGENIEUR	T	0
												TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
26/06/2026	A4E	Postes en immersion	TC	Adm / Tech / Cult / Soc et Méd soc	A / B et C	Cadres d'emplois des filières administratives, techniques, sociales, médico-sociales, culturelles	20		20	14	34	INGENIEUR PRINCIPAL	T	0
												INGENIEUR	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	T	0
												ADJOINT TECHNIQUE	T	1
												ADJOINT TECH PRINC 1E CL ET ENS	T	1
												ADT TECH PRINC 2E CL ET ENS	T	1
												ADJOINT TECHNIQUE ET ENS	T	2
												CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	T	1
												ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	T	1
												ATTACHE TERRITORIAL	T	2
												REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	T	0
												REDACTEUR	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	2
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	T	3												
04/07/2025	E1E	Assistante / Assistant familial-e	TC				175		175		175	ASSISTANT FAMILIAL	T	164

EMPLOIS AUTORISES											EFFECTIFS AU 30/04/2026			
Date de délibération portant création ou dernière modification	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut (T / S / C)	Pourvu
03/04/2026		Emplois de direction	TC	Adm et Tech	A	Cadres d'emplois des ingénieurs en chef / administrateurs	0		0		0	ADMINISTRATEUR GENERAL	T	0

EMPLOIS AUTORISES											EFFECTIFS AU 30/04/2026			
Date de délibération portant création ou dernière modification	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut (T / S / C)	Pourvu
04/07/2025		OPA	TC				1		1		1	OPA	T	1
28/11/2025	A4F	Mis à disposition Espace Milles Sources	TNC	Adm	A	Cadre d'emplois des attachés	1		1		1	ATTACHE PRINCIPAL	C	0
03/04/2026	A4F	Mis à disposition Qualyse	TC	Tech, Méd sco et Adm	A, B et C	Cadre d'emplois des ingénieurs / techniciens / agents de maîtrise / adjoints techniques / pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale / adjoints administratifs	21		21		21	INGENIEUR PRINCIPAL	T	2
												INGENIEUR	T	1
												TECHNICIEN	T	1
												AGENT DE MAITRISE	T	2
												ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	T	2
												PED ERGO PSY ORTHO MANIP HC	T	9
												PED ERGO PSY ORTHO MAN PRE DI	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	2
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	T	1
04/07/2025	A4F	Mis à disposition Corrèze Centre Départemental de Supervision	TNC	Tech	A	Cadre d'emplois des ingénieurs	1		1		1	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	C	1
04/07/2025	A4F	Mis à disposition Corrèze Centre Départemental de Supervision	TC	Adm	A et B	Cadre d'emplois des attachés / rédacteurs	1		1		1	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
04/07/2025	A4F	Mis à disposition Université de Bordeaux	TC	Tech	A	Cadre d'emplois des ingénieurs	1		1		1	INGENIEUR PRINCIPAL	T	1
04/07/2025	A4F	Mis à disposition ALOES 19	TC	Tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques d'établissements d'enseignement	1		1		1	ADT TECH PRINC 1E CL ET ENS	T	1
28/11/2025	A4F	Mis à disposition ADIL 19	TC	Soc	A	Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1		1		1	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	T	1
04/07/2025	A4F	Mis à disposition Association des maires	TC	Adm	B et C	Cadre d'emplois des attachés / rédacteurs / adjoints administratifs	2		2		2	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
							1489	0	1489	14	1503	1395		

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF CD19 (budget principal) au 30/04/2026

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS NON PERMANENTS (pour remplacements divers)												
EMPLOIS AUTORISES										EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création ou dernière modification	Fonctions	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026 (en mensualités)	Grade de l'agent qui occupe le poste	Pouvu (en mensualités)
04/07/2025	Fonctions administratives et financières	TC	Adm	A / B et C	Cadres d'emplois des attachés / rédacteurs / adjoints administratifs	113		113		113	REDACTEUR	5,00
											ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	3,00
											ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	
04/07/2025	Fonctions techniques	TC	Tech	A / B et C	Cadres d'emplois des ingénieurs / techniciens / agents de maîtrise / adjoints techniques	53		53		53	TECHNICIEN	10,60
											ADJT TECH PRINC 2E CL	7,00
											ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	
04/07/2025	Fonctions techniques des établissements d'enseignement	TC	Tech	A / B et C	Cadres d'emplois des techniciens / agents de maîtrise / adjoints techniques	98		98		98	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS. 2E CL	4,00
											ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	
04/07/2025	Fonctions sociales	TC	Soc	A et C	Cadres d'emplois des conseillers socio-éducatifs / assistants socio-éducatifs / éducateurs de jeunes enfants / agents sociaux	120		120		120	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	26,00
04/07/2025	Fonctions médico-sociales	TC	Méd soc	A	Cadres d'emplois des médecins / psychologues / sage-femmes / puéricultrices / infirmières en soins généraux / cadres de santé	40		40		40	INFIRMIER SOINS GENERAUX	4,00
04/07/2025	Fonctions culturelles	TC	Cult	A / B et C	Cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine / conservateurs des bibliothèques / bibliothécaires / attachés de conservation du patrimoine / assistants de conservation du patrimoine / adjoints du patrimoine	20		20		20	ASSISTANT CONSERV. PAT	4,00
											ADJOINT PATRIMOINE PRINC 2E CL	4,80
						444,00	0,00	444,00	0,00	444,00	68,40	

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS NON PERMANENTS (pour besoins saisonniers et occasionnels)												
EMPLOIS AUTORISES											EFFECTIFS AU 30/04/2026	
Date de délibération portant création ou dernière modification	Fonctions	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/26 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026 (en mensualités)	Grade de l'agent qui occupe le poste	Pourvu (en mensualités)
04/07/2025	Fonctions administratives et financières	TC	Adm	A / B et C	Cadres d'emplois des attachés / rédacteurs / adjoints administratifs	152		152		152	ATTACHE TERRITORIAL	8,00
											REDACTEUR	7,00
											ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	2,00
											ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	18,00
											ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	
04/07/2025	Fonctions techniques	TC	Tech	A / B et C	Cadres d'emplois des ingénieurs / techniciens / agents de maîtrise / adjoints techniques	130		130		130	ADJOINT TECH. PRINCIPAL. 2E CL	2,00
04/07/2025	Fonctions techniques des établissements d'enseignement	TC	Tech	A / B et C	Cadres d'emplois des techniciens / agents de maîtrise / adjoints techniques	71		71		71	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	
											ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS. 2E CL	
04/07/2025	Fonctions sociales	TC	Soc	A et C	Cadres d'emplois des conseillers socio-éducatifs / assistants socio-éducatifs / éducateurs de jeunes enfants / agents sociaux	94		94		94	CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	2,00
											ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	22,00
											AGENT SOCIAL PRINC. 2E CL	
04/07/2025	Fonctions médico-sociales	TC	Méd soc	A	Cadres d'emplois des médecins / psychologues / sage-femmes / puéricultrices / infirmières en soins généraux / cadres de santé	21		21		21	PUERICULTRICE	4,00
04/07/2025	Fonctions culturelles	TC	Cult	A / B et C	Cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine / conservateurs des bibliothèques / bibliothécaires / attachés de conservation du patrimoine / assistants de conservation du patrimoine / adjoints du patrimoine	12		12		12		
						480,00	0,00	480,00	0,00	480,00	65,00	

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS NON PERMANENTS (pour contrats de projets)												
EMPLOIS AUTORISES										EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création ou dernière modification	Fonctions	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Fillière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectif autorisé au 01/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026 (en mensualités)	Grade de l'agent qui occupe le poste	Pouvu (en mensualités)
26/06/2026	Doctorant	TC	Ing / Adm	A	Cadres d'emplois des ingénieurs / <i>attachés</i>	0		0	36	36		
12/11/2025	Coachs parentaux - Dispositif de prévention ASE	TC	Soc / Adm	A / B	Cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs / <i>rédacteurs</i>	36		36		36		
04/07/2025	Chargé du dispositif autonomie « Attractivité des Métiers de l'Aide à Domicile »	TC	Adm	B	Cadres d'emplois des rédacteurs	24		24		24	REDACTEUR	4,00
12/11/2025	Coordinateur des conseillers numériques	TC	Tech	B	Cadres d'emplois des techniciens	12		12		12	TECHNICIEN	
04/07/2025	Conseillers numériques	TC	Tech	C	Cadres d'emplois des adjoints techniques	24		24		24	ADJOINT TECH. PRINCIPAL. 2E CL	
											ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	
04/07/2025	Responsable de développement de la lecture publique	TC	Cult	A	Cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine	12		12		12	ATTACHE CONSERV.PAT	1,00
						108,00	0,00	108,00	36,00	144,00	5,00	

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS NON PERMANENTS (pour emplois de vacataires)												
EMPLOIS AUTORISES										EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création ou dernière modification	Fonctions	Quotité de temps de travail (TC / TNC)		Catégorie		Effectif autorisé au 01/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 30/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/2026 (en mensualités)	Dénomination de l'emploi occupé	Pouvu (en mensualités)
20/02/2026	Chargé de mission	TNC		A		12		12		12	Chargé de mission	
20/02/2026	Agent d'exploitation et d'entretien de voirie et des réseaux divers	TNC		C		12		12		12	Agent d'exploitation et d'entretien de voirie et des réseaux divers	0,09
04/07/2025	Médecin du travail	TNC		A		12		12		12	Médecin du travail vacataire	0,87
04/07/2025	Médecin	TNC		A		6		6		6	Médecin vacataire	
04/07/2025	Psychologue	TNC		A		12		12		12	Psychologue vacataire	2,31
04/07/2025	Psychiatre	TNC		A		6		6		6	Psychiatre vacataire	0,43
						60,00	0,00	60,00	0,00	60,00	3,70	

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS NON PERMANENTS (pour emplois d'apprentis)											
EMPLOIS AUTORISES									EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création ou dernière modification	Fonctions	Quotité de temps de travail (TC / TNC)		Effectif autorisé au 01/04/26 (en ETP)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif 30/04/26 (en ETP)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectif autorisé au 01/07/26 (en ETP)	Dénomination de l'emploi occupé	Pouvu (en ETP)	
04/07/2025	Apprenti	TC		30		30		30	Apprenti	26	
				30	0	30	0	30	26		

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF CD19 (budget principal) au 30/04/2026

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS - POLITIQUES PUBLIQUES

EMPLOIS AUTORISES										EFFECTIFS AU 30/04/2026	
Date de délibération portant création	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectifs autorisés au 01/04/26	Transformation , suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés au 30/04/26	Grade de l'agent qui occupe le poste	Pouvus
04/07/2025	G1A	Directrice / Directeur de Cabinet	TC	Adm	A	Cadre d'emplois des attachés	1		1	ATTACHE TERRITORIAL	1
04/07/2025	G1B	Cheffe / Chef de Cabinet	TC	Adm	A	Cadre d'emplois des attachés	1		1	ATTACHE TERRITORIAL	1
04/07/2025	G1C	Collaboratrice / Collaborateur de Cabinet	TC	Adm	A et B	Cadre d'emplois des attachés / rédacteurs	2		2	ATTACHE PRINCIPAL	1
04/07/2025	G1D	Collaboratrice / Collaborateur du Groupe des Élus	TC	Adm	A et B	Cadre d'emplois des attachés / rédacteurs	5		5	ATTACHE TERRITORIAL	2
										REMUNERATION INDICIAIRE	1
							9	0	9	6	

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF CD19 (budget CDS) au 30/04/2026

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS PERMANENTS														
EMPLOIS AUTORISES (en ETP)												EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création	Code métier principal	Libellé métier principal	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectifs autorisés au 01/04/2026	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés au 30/04/2026	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés au 01/05/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut (T / S / C)	Pouvus
04/07/2025	C2A	Cheffe / Chef de service	TC	Méd Soc et Adm	A	Cadre d'emplois cadres de santé paramédicaux / attachés	1		1		1	CADRE DE SANTE	C	1
04/07/2025	E2A	Médecin généraliste	TC	Méd	A	Cadre d'emplois médecins	10		10		10	MEDECIN HORS CLASSE	C	6
04/07/2025	E2A	Médecin généraliste	TNC	Méd	A	Cadre d'emplois médecins	5		5		5	MEDECIN HORS CLASSE	C	1
04/07/2025	E2D	Technicienne / Technicien de santé	TC	Méd Tech	B	Cadre d'emplois techniciens paramédicaux	1		1		1			
04/07/2025	E2I	Infirmière / Infirmier en pratique avancée	TC	Méd	A	Cadre d'emplois infirmiers en soins généraux	3		3		3	INFIRMIER SOINS GENERAUX	C	2
04/07/2025	E2K	Assistante / Assistant médical	TC	Adm	B et C	Cadre d'emplois rédacteurs / adjoints administratifs	2		1		1	ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
04/07/2025	E2L	Secrétaire médicale	TC	Adm	B et C	Cadre d'emplois rédacteurs / adjoints administratifs	5		7		7	REDACTEUR	T	1
												ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	1
												ADJOINT ADMINISTRATIF	S/T	3
04/07/2025	A3B	Coordonnatrice / Coordonnateur budgétaire et comptable	TC	Adm	B et C	Cadre d'emplois rédacteurs / adjoints administratifs	1		1		1	ADJOINT ADMINISTRATIF	T	1
04/07/2025	A3C	Assistante / Assistant de gestion financière et budgétaire	TC	Adm	C	Cadre d'emplois adjoints administratifs	1		1		1	ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	T	1
							29	0	30	0	30	18		

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS NON PERMANENTS (POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS)													
EMPLOIS AUTORISES (en mensualités)											EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création	Fonctions		Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectifs autorisés au 01/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés au 30/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés au 01/05/26 (en mensualités)	Grade de l'agent qui occupe le poste	Pouvus (en mensualités)
04/07/2025	Médecin généraliste		TC	Méd	A	Cadre d'emplois médecins	10		10		10		0
04/07/2025	Fonctions administratives et financières		TC	Adm	B et C	Cadre d'emplois rédacteurs et adjoints administratifs	56		56		56	ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	0
												ADJOINT ADMINISTRATIF	0
04/07/2025	Infirmière / Infirmier en pratique avancée		TC	Méd soc	A	Cadre d'emplois infirmiers en soins généraux	6		6		6		0
04/07/2025	Assistante / Assistant médical		TC	Adm	B et C	Cadre d'emplois rédacteurs et adjoints administratifs	6		6		6		0
							78	0	78	0	78	0,00	

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS NON PERMANENTS (EMPLOIS DE VACATAIRES)													
EMPLOIS AUTORISES (en mensualités)											EFFECTIFS AU 30/04/2026		
Date de délibération portant création	Fonctions		Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Effectifs autorisés au 01/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés au 30/04/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés au 01/05/26 (en mensualités)	Grade de l'agent qui occupe le poste	Pouvus (en mensualités)
26/06/2026	Médecin généraliste		TNC	Méd	A	Cadre d'emplois médecins	38		38	-12	26	Vacataires	5,43
26/06/2026	Médecin gériatre		TNC	Méd	A	Cadre d'emplois médecins	0		0	12	12	Vacataires	0
							38	0	38	0	38	0,00	

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF CD19 (budget Corrèze Autonomie) au 30/04/2026

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS PERMANENTS							
EMPLOIS AUTORISES (en ETP)						EFFECTIFS AU 30/04/2026	
Date de délibération portant création	Postes	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Effectifs autorisés au 01/02/2026	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés au 01/04/2026	Grade de l'agent qui occupe le poste	Pouvus
04/07/2025	Contrats privés	TC	33		33	CONTRATS PRIVES	26
04/07/2025	Contrats privés	TNC 80%	1		1	CONTRATS PRIVES	1
			34		34	27,00	

TABLEAUX DES EMPLOIS ET EFFECTIFS NON PERMANENTS							
EMPLOIS AUTORISES (en mensualités)						EFFECTIFS AU 30/04/2026	
Date de délibération portant création	Postes	Quotité de temps de travail (TC / TNC)	Effectifs autorisés au 01/02/2026 (en mensualités)	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés au 01/04/2026 (en mensualités)	Grade de l'agent qui occupe le poste	Pouvus (en mensualités)
28/11/2025	Contrats privés	TC	36		36	CONTRATS PRIVES	15,6
			36	0	36	15,60	

Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT

Par sa délibération n° CD.2021.07.01/006 en date du 1er juillet 2021, le Conseil départemental m'a donné délégation de pouvoir sur le fondement des articles L. 3211-2 et L. 3221-10-1 à L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour :

1° procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites ci-après définies :

1.1°

Le Président reçoit délégation aux fins de contracter les emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements et dans la limite du plafond d'emprunt voté dans le budget annuel.

En tout état de cause, tout prêt de plus de 30 années devra donner lieu à approbation spécifique du Conseil départemental.

Les prêts seront conformes aux dispositions, limites et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les taux et formules d'indexation auxquels peuvent recourir les collectivités territoriales.

Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement.

Les prêts pourront comprendre notamment une des caractéristiques ci-dessous :

- la faculté de modifier le taux (y compris passage d'un taux fixe à un taux variable et inversement), la durée du prêt, la périodicité et le profil de remboursement ;
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires et à des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de

remboursement anticipé et/ou de consolidation.

Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans chaque contrat de prêt initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus, ainsi que toute opération de gestion de dette et/ou de refinancement des emprunts, avec ou sans règlement d'une indemnité de remboursement anticipé, dans les mêmes limites que celles décrites ci-dessus.

1.2°

Le Conseil départemental donne délégation de compétence au Président pour négocier et signer tout contrat de couverture du risque de taux, afin de protéger la collectivité contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses. A l'instar des prêts, les contrats de couverture seront conformes aux dispositions et conditions posées par les mêmes articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2° réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 35 M€ ou 10% du budget réel ;

3° prendre les décisions en matière de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article ;

4° arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;

5° fixer :

- les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- les redevances et autres tarifs liés à toute occupation ou emprise consentie par la collectivité départementale sur l'une des dépendances de son domaine public ou privé, à l'exception de ceux qui sont fixés par ailleurs par l'assemblée départementale ;
- Les tarifs de reproduction des documents administratifs ainsi que ceux des licences de réutilisation des données publiques ;
- Les tarifs et prestations de l'ensemble des sites touristiques et culturels départementaux (notamment le Musée du Président Jacques Chirac, le Château de Sédières, les Archives Départementales, la Bibliothèque Départementale...).

6° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

7° accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;

8° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;

10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département ;

14° autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

15° demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quels qu'en soient le domaine et le montant ;

16° procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département quelle que soit la nature de la demande et sous réserve de l'inscription préalable au budget départemental des autorisations budgétaires nécessaires à la réalisation de l'opération projetée ;

17° intenter, au nom du Département et pour la durée de son mandat, les actions en justice, ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui dans les cas suivants :

- dépôts de plaintes et constitution de partie civile, dans tout litige impliquant le Département, ses intérêts ou ses agents, dans le cadre de ses compétences ou de ses activités ;
- toute procédure amiable ou contentieuse mise en œuvre par ou contre le Département, y compris les procédures de référé, en quelque matière que ce soit et relevant tant des juridictions de l'ordre administratif que des juridictions de l'ordre judiciaire et ce, pour tout niveau d'instance : première instance, appel et pourvoi en cassation ;

18° être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

19° exercer, au nom du Département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire

ou délégataire en application du Code de l'Urbanisme ;

20° être chargé de prendre toute décision relative au Fonds de Solidarité pour le Logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

Ces mêmes dispositions exigent que le Président du Conseil départemental informe le Conseil départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Je demande à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations qui m'ont été consenties sur le fondement de ces dispositions, telles qu'elles figurent en annexe au présent rapport.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la délibération n° CD.2021.07.01/006 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attribution au Président,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2026.06.26/104 en date du 26 juin 2026, de M. le Président du Conseil départemental,

Sur la proposition de Madame Sophie CHAMBON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : le Conseil départemental prend acte des décisions prises par Monsieur le Président du Conseil départemental dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 1er juillet 2021 du Conseil départemental telles qu'annexées à la présente délibération.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 26 juin 2026

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20260626-18831-DE-1-1

Date de publication : 26 juin 2026

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six juin, à neuf heures, le Conseil départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

RAPPORT

En exécution de l'article L. 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil départemental doit présenter chaque année à l'Assemblée départementale, le rapport d'activité des services du Département.

Ce document d'information témoigne des actions engagées en 2025 dans les différents secteurs de compétences de la collectivité départementale et de l'activité des services placés sous l'autorité du Président du Conseil départemental.

Il vous est présenté en unique annexe de ce rapport.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE



Réunion du 26 juin 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le rapport n° CD.2025.07.04/105 en date du 4 juillet 2025, de M. le Président du Conseil départemental,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2026.06.26/105 en date du 26 juin 2026, de M. le Président du Conseil départemental,

Sur les propositions de Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO et de Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Rapporteurs,

DÉLIBÈRE

Article unique : acte est donné de la présentation du rapport d'activité des services du Département et des services annexes pour l'année 2025. Le rapport d'activité 2025 est joint à la présente délibération.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 26 juin 2026
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20260626-19333-DE-1-1
Date de publication : 26 juin 2026

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.



EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six juin, à neuf heures, le Conseil départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil départemental peut valablement siéger et délibérer.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE RAPPORT D'ACTIVITÉ


CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

2025



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ



2025

SOMMAIRE



Le mot du président	p. 5
L'Assemblée départementale	p. 6-7
Fonctionnement et chiffres-clés	p. 8-9

COHÉSION TERRITORIALE

p. 11 à 33

Développement et promotion des territoires ...	p. 12-21
Infrastructures	p. 22-25
Transition énergétique écologique	p. 26-33

COHÉSION SOCIALE

p. 35 à 55

Action sociale - Familles - Insertion	p. 36-42
Autonomie et MDPH	p. 43-47
Jeunesse - Sports - Culture	p. 48-53
Archives départementales	p. 54
Bibliothèque départementale	p. 55

PÔLE RESSOURCES

p. 57 à 75

Finances commande publique	p. 58-62
Ressources humaines	p. 63-66
Affaires générales et assemblées	p. 67-71
Systèmes d'information.....	p. 72-75

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES.....

p. 77 à 83

Participation citoyenne et usages numériques	p. 78-79
Communication	p. 80-81
Chefs de projets	p. 82
Affaires juridiques	p. 83



Pascal COSTE - Président
Canton du Midi Corrézien





MOT DU PRÉSIDENT

Pascal **COSTE** - Président du Conseil départemental de la Corrèze

Faire grandir la Corrèze en restant fidèles à notre identité

Une collectivité se mesure autant à ses projets qu'à sa capacité à les faire vivre dans la durée.

Le rapport d'activité retrace cette action quotidienne, souvent discrète mais toujours concrète, qui façonne la Corrèze au fil des mois.

Derrière les décisions prises et les investissements réalisés se trouve une même ambition : améliorer le quotidien des Corrèziens tout en préparant l'avenir de notre territoire.

Cette ambition est portée par les 1 300 agents du Département qui, à travers 123 métiers complémentaires, mettent leur expertise et leur engagement au service de l'intérêt général. C'est grâce à leur implication que notre collectivité peut pleinement exercer les responsabilités qui sont les siennes.

Protecteur de tous les Corrèziens

Alors que les attentes en matière de solidarité, de santé et de sécurité du quotidien demeurent fortes, nous poursuivons notre action auprès de celles et ceux qui en ont le plus besoin. La montée en puissance de Corrèze Autonomie, le renforcement du Centre Départemental de Santé et des parcours d'insertion illustrent cette détermination à apporter des réponses adaptées aux besoins de chacun et aux réalités du terrain.

Cette exigence de proximité s'exprime aussi à travers le déploiement du Centre de Supervision Rural, qui regroupe désormais 71 collectivités autour d'un outil innovant au service de la tranquillité publique.

Elle se retrouve, par ailleurs, dans nos collèges, où nous investissons pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage, lutter contre les violences et promouvoir une alimentation toujours plus saine, savoureuse et locale.

Accélérateur des grandes transitions de notre temps

Aujourd'hui, notre responsabilité est de faire des défis environnementaux, énergétiques et agricoles des leviers de développement et d'attractivité.

L'année 2025 a ainsi été marquée par l'approbation du programme d'actions du Plan Départemental de Gestion de l'Eau et la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'accompagnement des collectivités, afin de sécuriser durablement la ressource et de concilier les différents usages.

Cette même volonté d'anticipation irrigue de nombreuses politiques départementales : soutien au monde agricole, aides à l'habitat, plan Corrèze Santé Animale pour prévenir la désertification vétérinaire. Elle accompagne également le déploiement des 1 300 kilomètres de Voies Vertes Pâles, qui valorisent les mobilités douces tout en révélant les paysages, le patrimoine et les sites remarquables corrèziens, à l'instar du Viaduc des Rochers Noirs inauguré en juillet.

Elle trouve aussi une traduction concrète dans les innovations portées autour de la déviation de Lubersac, où le Département explore des perspectives inédites en matière de production d'énergie renouvelable.

Fédérateur des énergies et du bien-vivre en Corrèze

La force de la Corrèze réside dans sa capacité à rassembler autour d'initiatives structurantes, d'une identité et d'un dessein communs.

L'année écoulée a confirmé cette dynamique à travers le rayonnement de la marque Origine Corrèze – invitée d'honneur à Montbéliard et qui a connu son premier Salon dédié à Sédieres –, l'attractivité de notre offre touristique, la vitalité de nos grands équipements culturels et la mobilisation du monde associatif.

Cette ambition s'appuie, en outre, sur une gestion rigoureuse de nos finances, qui nous permet de poursuivre le désendettement tout en maintenant un haut niveau d'investissement au service des solidarités territoriales, incarnées notamment par le réseau de Maisons du Département et de Maisons de la Solidarité Départementale.

Enfin, à la faveur des travaux de l'Assemblée Citoyenne, nous nous attachons à faire avancer la Corrèze pas seulement pour les Corrèziens, mais aussi avec eux.

Parce qu'une collectivité forte est une collectivité qui protège, qui prépare l'avenir et qui sait associer les citoyens à ses choix, nous poursuivons, jour après jour et projet après projet, notre engagement au service d'un Département fidèle à ses valeurs et résolument tourné vers demain.

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Majorité départementale



Pascal COSTE
Président
Canton du Midi-Corrèzien



Christophe ARFEUILLÈRE
1^{er} Vice-Président
Canton d'Ussel



Sandrine MAURIN
1^{ère} Vice-Présidente
Canton de Brive-la-Gaillarde 3



Christophe PETIT
Vice-Président
Canton du Plateau de Millevaches



Hélène ROME
Vice-Présidente
Canton de Seilhac-Monédières



Agnès AUDEGUIL
Conseillère déléguée
Canton d'Égletons



Audrey BARTOUT
Conseillère déléguée
Canton de Brive-la-Gaillarde 4



Ghislaine DUBOST
Conseillère déléguée
Canton du Midi-Corrèzien



Jean-Jacques LAUGA
Conseiller délégué
Canton de Seilhac-Monédières



Julien BOUNIE
Canton de Brive-la-Gaillarde 2



Sophie CHAMBON
Canton de St-Pantaléon-de-Larche



Claude CHIRAC
Canton de Brive-la-Gaillarde 2



Jacqueline CORNELISSEN
Canton du Plateau de Millevaches



Laurent DARTHOUE
Canton de Malemort

Minorité



Pascale BOISSIERAS
Canton de l'Yssandonnais



Émilie BOUCHETIL
Canton de Naves



Christian BOUZON
Canton de l'Yssandonnais



Bernard COMBES
Canton de Tulle



Sébastien DUCHAMP
Canton d'Argentat-sur-Dordogne



Francis COMBY
Vice-Président
Canton d'Uzerche



Valérie TAURISSON
Vice-Présidente
Canton de Brive-la-Gaillarde 1



Jean-Marie TAGUET
Vice-Président
Canton d'Égletons



Patricia BUISSON
Vice-Présidente
Canton d'Allasac



Franck PEYRET
Vice-Président
Canton de Brive-la-Gaillarde 4



Philippe LESCURE
Conseiller délégué
Canton de Brive-la-Gaillarde 1



Marilou PADILLA-RATELADE
Conseillère déléguée
Canton d'Ussel



Rosine ROBINET
Conseillère déléguée
Canton d'Uzerche



Gérard SOLER
Conseiller délégué
Canton de Brive-la-Gaillarde 3



Jean-Jacques DELPECH
Canton de St-Pantaléon-de-Larche



Didier MARSALÉIX
Canton d'Allasac



Frédérique MEUNIER
Canton de Malemort



Marie-Laure VIDAL
Canton de Haute-Dordogne



Éric ZIOLO
Canton de Haute-Dordogne



Jean-François LABBAT
Canton de Naves



Anthony MONTEIL
Canton de Ste-Fortunade



Annick TAYSSE
Canton de Tulle



Sonia TROYA
Canton d'Argentat-sur-Dordogne



Stéphanie VALLÉE
Canton de Ste-Fortunade

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

FONCTIONNEMENT et CHIFFRES-CLÉS

Le président du Conseil départemental

*Impulse la politique du Département ;
Prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental ;
Organise les travaux de l'Assemblée départementale et préside les débats de celle-ci ;
Prépare le budget annuel de la Corrèze qu'il soumet aux élus et veille à sa bonne réalisation ;
Assume la responsabilité des services départementaux et représente le Département.*

9 Vice-présidents

- Christophe **ARFEUILLERE** - 1^{er} Vice-président
Développement territorial, proximité et évaluation des politiques publiques
- Sandrine **MAURIN** - 1^{ère} Vice-présidente
Solidarités sociales
- Christophe **PETIT** - Vice-président
Aides aux communes, vie associative et forêt
- Hélène **ROME** - Vice-présidente
Agriculture, numérique, transports/déplacements
- Francis **COMBY** - Vice-président
Finances, moyens généraux et santé
- Valérie **TAURISSON** - Vice-présidente
Éducation, collèges et patrimoine
- Jean-Marie **TAGUET** - Vice-président
Routes et bâtiments départementaux
- Patricia **BUISSON** - Vice-présidente
Transition écologique
- Franck **PEYRET** - Vice-président
Promotion du territoire et participation citoyenne

8 Conseillers départementaux délégués

- Agnès **AUDEGUIL**
Déléguée au Tourisme
- Audrey **BARTOUT**
Déléguée à l'Enfance
- Ghislaine **DUBOST**
Déléguée aux Ressources Humaines
- Jean-Jacques **LAUGA**
*Délégué aux Sports et à la Jeunesse,
Actions mémorielles*
- Philippe **LESCURE**
Délégué à la Culture
- Marilou **PADILLA-RATELADE**
Déléguée à l'Autonomie
- Rosine **ROBINET**
Déléguée à l'Habitat
- Gérard **SOLER**
Délégué à l'Emploi et à l'Insertion

La Commission permanente

Elle se tient entre 7 et 9 fois par an et délibère sur les affaires déléguées à son attention par le Conseil départemental.

Les 4 commissions

Elles se réunissent avant chaque séance plénière (une fois par trimestre) pour étudier les rapports relevant de leurs domaines qui seront présentés. Elles sont composées de 14 membres dont un(e) Président(e).

Commission Cohésion **Sociale**

Marilou **PADILLA RATELADE** - Présidente

Commission Cohésion **Territoriale**

Éric **ZIOLO** - Président

Commission des **Finances,** des **Affaires Générales** et de la **Transition Écologique**

Sophie **CHAMBON** - Présidente

Commission **Participation citoyenne**

Christian **BOUZON** - Président



chiffres clés

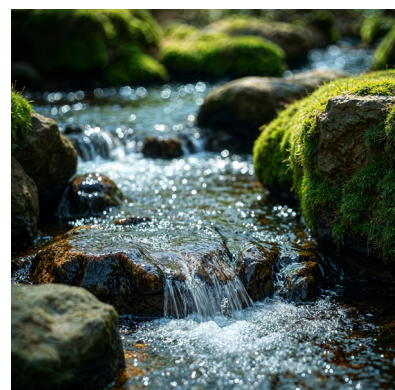
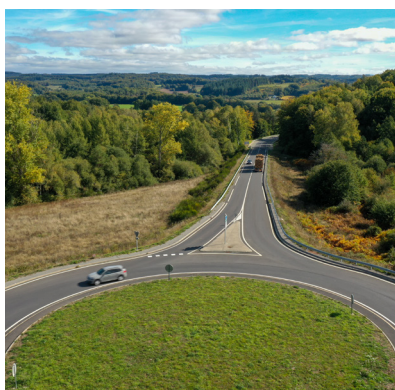
- **240 120 habitants**
(population légale au 1^{er} janvier 2022)
- Superficie : **5 860 km²**
- Densité : **41 habitants / km²**
- Point culminant : **Mt Bessou (977 m)**
- **3 arrondissements**
- **19 cantons**
- **277 communes**
- **4 700 km** de routes départementales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ



2025

COHÉSION **TERRITORIALE**





COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

SERVICE AIDES AUX COMMUNES

Les aides aux collectivités sont un des piliers de la politique d'aménagement équilibré et durable du territoire du Département de la Corrèze. Acteur majeur de l'investissement public en Corrèze et de l'amélioration du cadre de vie des Corrèziens, cette politique s'est ainsi vue doter de 110 millions d'euros d'enveloppes depuis 2018, au titre des trois contractualisations successives.

L'année 2025, correspondant à la dernière année des contrats 2023/2025, a été une année de très fort soutien du Département, aussi bien au niveau des aides votées pour les projets à lancer qu'au niveau des aides versées pour les projets achevés.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Nouvelle politique d'aide en matière d'eau** avec l'approbation du Contrat de Progrès 2025-2027 avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui guide l'aide financière apportée aux collectivités compétentes en matière d'eau potable, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques.
- **Approbation du Contrat Territorial de Supervision** : permettant d'accompagner les communes, adhérentes au Syndicat Mixte Ouvert «Corrèze Supervision», dans le cadre de la mise en place de dispositifs locaux de vidéoprotection. Ainsi, 3 opérations concernant 15 communes ont été votées en 2025, pour un montant d'aide de 151 784 €.

- **En 2023/2025, les aides mobilisables par les collectivités se répartissent ainsi :**

- Les aides contractualisées à l'investissement (45 M€),
- Les aides à la voirie dans le cadre d'une dotation annuelle (10,5 M€), auxquelles s'ajoutent, pour certaines communes fragiles, la Dotation annuelle de Solidarité Communale (164 k€),
- Les aides aux investissements structurants dans le cadre de l'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques (10 M€),
- Les aides pour la sobriété énergétique dans l'éclairage public (2,3 M€),
- Les aides pour les investissements des équipements communaux relatifs à la supervision (1 M€).

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

SERVICE AIDES AUX COMMUNES

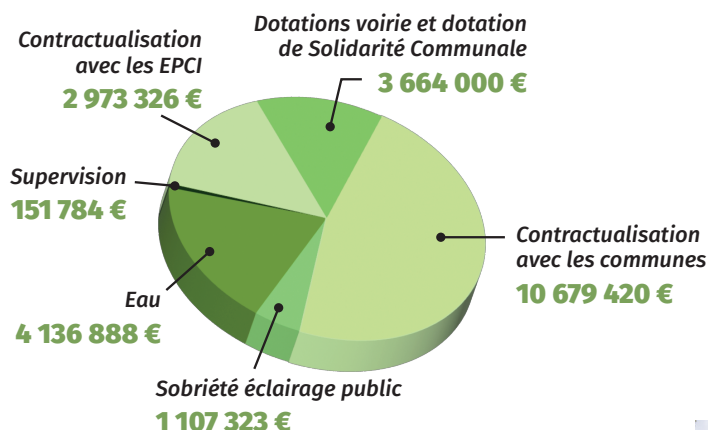


chiffres clés

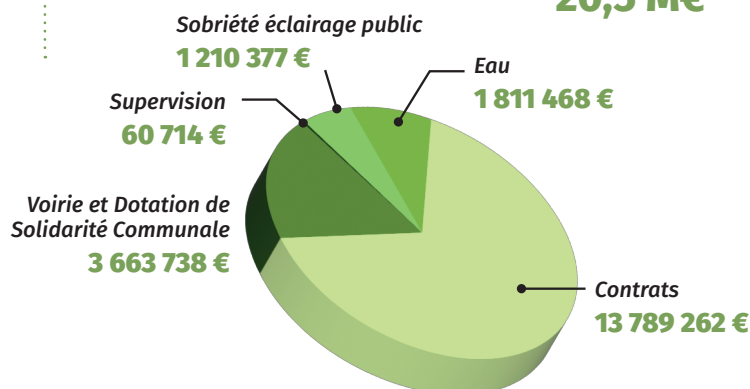
L'investissement public a été soutenu de manière très importante en 2025. Les aides votées en 2025 ont permis d'accompagner :

- **91,5 M€** de travaux H.T.
- **719** projets
- **22,7 M€** d'aides départementales dont :
 - 3,5 M€** pour les dotations voirie
 - 28 %** pour des projets structurants (114 opérations)

Aides CD votées en 2025 par dispositifs : 22,7 M€



Aides versées en 2025 aux collectivités : 20,5 M€



Rénovation de la salle polyvalente de Masseret

“ La politique des aides aux collectivités portée par le Département est capitale pour accompagner les communes et EPCI face aux enjeux de sobriété énergétique, de l'eau, de maintien et d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité et de préservation du patrimoine de la Corrèze. ”



Rénovation de l'église d'Ornac-sur-Vézère

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

CELLULE URBANISME

La cellule d'urbanisme, composée d'un conseiller urbaniste et d'un instructeur du droit des sols, est chargée :

- D'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte de communes lui ayant confié cette mission,
- De gérer toutes les demandes relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme au sein du Département.

L'instruction consiste à vérifier la conformité des projets avec les réglementations en vigueur, à procéder aux consultations de services nécessaires afin de rédiger des propositions de décision à destination des maires. Dans le cadre de cette mission, la cellule conseille et assiste les communes adhérentes et les porteurs de projets.

Pour les questions relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, la cellule assure des missions d'expertise ponctuelles sur des dossiers complexes, en soutien aux autres services du Département. La cellule est également chargée de la veille juridique en matière d'urbanisme et du droit des sols, du suivi des procédures d'élaboration et d'évolution des documents de planification des différentes collectivités de la Corrèze, et du suivi des projets structurants en Corrèze.



Une cellule spécialiste des questions d'urbanisme pour accompagner porteurs de projet, collectivités adhérentes et leurs concitoyens, ou professionnels, et les services du Département dans leurs démarches d'aménagement et de construction.



Les actions

& faits marquants de l'année

- **Finalisation de la dématérialisation de toute la chaîne d'instruction** pour les 17 communes adhérentes.
- **Études foncières et études d'opportunité urbanistique pour le réemploi de bâtiments.**
- **Appui pour l'élaboration de document de planification et la rédaction de règlement écrit, en tant que service instructeur.**
- **Adhésion à des réseaux professionnels** dans les domaines de l'urbanisme, de la construction et de l'immobilier.



chiffres clés

Instruction du droit des sols pour le compte des communes

- **11 documents d'urbanisme** différents
- **752 demandes** dont :
 - 142 permis
 - 225 déclarations préalables de travaux
 - 65 certificats d'urbanisme opérationnels
 - 320 certificats d'urbanisme informatifs
- **91 % des projets autorisés**, avec ou sans prescriptions
- **800 actes traités**, en intégrant les propositions, modificatifs...

Conseils et suivis

- **133 porteurs de projets** conseillés
- **36 contacts de porteurs de projets** pour renseignements et conseils
- **41 dossiers** de planification d'urbanisme suivis

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

SERVICE INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Afin d'optimiser les plans de financement des projets du Département, en appui aux directions et services en charge des projets et en articulation avec les Chefs de projet développement, le service Ingénierie Financière a pour mission de détecter et de mobiliser l'ensemble des dispositifs de financement accessibles, qui se sont multipliés et complexifiés ces dernières années (fonds européens, État, Région,...).

Les 4 volets d'actions prioritaires du service sont :

- Suivi et optimisation des plans de financement des projets départementaux (veille, accompagnement et suivi),
- Gestion du FSE + *,
- Gestion de la DSID*,
- Le dispositif Coup de Pouce : financement participatif.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Actualisation régulière de l'outil de suivi relatif au suivi des subventions à percevoir par la Collectivité départementale,**
soit près de 145 subventions pour lesquelles le service Ingénierie Financière accompagne les directions et services, au niveau du montage du dossier de demande ou au niveau du suivi de gestion.
- **15 nouvelles demandes de subventions déposées en 2025 (FEDER, ANCT, Fonds Vert, FSE+, Agence de l'Eau, DRAC)**
représentant un montant d'aides sollicité de 3 487 350 €.
- **Optimisation de l'encaissement de la DSID**
pour un montant de près de 1,3 M€



chiffres clés

- **FSE+ 991 685 €** encaissés pour l'année 2025 sur des opérations internes en cours portées par le Service Emploi Insertion, le service de la Commande publique et la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion.
- **DSID 1,21 M€** obtenus pour la modernisation du collège Rollinat à Brive

*FSE : Fonds Social Européen
*DSID : Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

SERVICE INGÉNIERIE FINANCIÈRE

CELLULE FONDS EUROPÉENS FSE/FSE+

Le Département assure, en tant qu'Organisme Intermédiaire (OI), par délégation des services de l'État, la gestion de l'enveloppe Fonds Social Européen + (FSE+) allouée sur le territoire corrézien afin de soutenir des actions d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale.

Les actions & faits marquants de l'année

● Validation d'un avenant à la convention globale pour le déblocage d'une enveloppe de 1 604 481 € pour la période 2026/2027

Pour la période 2022-2025, 70 % de l'enveloppe globale a été déblocuée, soit un montant de 3 743 789 €, permettant en 2025, la sollicitation d'un avenant auprès de la DREETS Nouvelle-Aquitaine, afin de débloquent les 30 % restants de l'enveloppe globale pour couvrir la période 2026-2027, soit 1 604 481 €.

● Dépassement de l'objectif de programmation

Au 31/12/2025, l'objectif de programmation de FSE+ attendu est largement atteint, voire même dépassé, car il s'élève à 129 % de l'objectif assigné, pour un montant de 4 457 596,25 €.

● Lancement de 2 appels à projets

2 appels à projets ont été lancés en 2025 :

- Au titre de l'objectif spécifique H (insertion professionnelle) : soutien à l'encadrement technique et à l'accompagnement socioprofessionnel des publics en chantiers d'insertion et renforcement des coopérations entre structures de l'IAE.
- Au titre de l'objectif spécifique (inclusion sociale) : promouvoir et favoriser l'intégration sociale des enfants et/ou des familles en situation d'exclusion sociale ou de risque de pauvreté (uniquement opérations internes).



chiffres clés

● **10 opérations** (9 externes et 1 interne), soit 10 instructions réalisées concernant 7 porteurs privés et 3 porteurs publics.

● **15 contrôles** de service fait réalisés (bilans intermédiaires ou bilans finaux).

● **4 contrôles** de service fait soumis à contrôles internes, réalisés par un prestataire extérieur.

● **1 036 715 €** programmés au titre de l'année 2025.

4,45 M€ de FSE+

Programmés au 31/12/2025

2,38 M€ de FSE+

Sollicités auprès de la DREETS au 31/12/2025 suite aux contrôles de service fait réalisés.

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

SERVICE INGÉNIERIE FINANCIÈRE

FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le dispositif départemental «Coup de Pouce Corrèze» a été imaginé comme un levier pour le développement des territoires. Il est destiné à appuyer, soutenir et accompagner l'esprit d'initiative, la création et le développement d'activités des acteurs du territoire, tout en favorisant la mobilisation de l'épargne de proximité.

Après une période exploratoire en 2015, ce dispositif est entré en phase opérationnelle de 2016 à 2025 pour soutenir l'esprit d'initiative et la dynamique entrepreneuriale locale, 2025 étant la dernière année du dispositif.

Les actions & faits marquants de l'année

● Les principaux axes d'intervention de Coup de Pouce Corrèze

- La création d'un parcours d'accompagnement en termes de contenu et de stratégie de communication digitale auprès des porteurs de projets,
- La promotion de ces campagnes quelles que soient la plateforme ou les différentes typologies de financement participatif (don, prêt solidaire ou rémunéré, investissement en capital) en leur offrant une lisibilité supplémentaire avec le site www.coupdepouce-corrèze.fr, agrégateur des collectes en cours,
- Une sensibilisation de l'ensemble de l'écosystème économique (création, reprise, développement) afin de faciliter le repérage et les orientations des porteurs de projets et participation à différents événements organisés sur le département (actions collectives du PTI, Carrefour des Initiatives, Forum France Travail, MIC, l'Audace au féminin, Marrainage, ...),
- Une veille réglementaire.

chiffres clés

- **90 projets** mis en ligne (75 en 2024)
- **74 collectes** réussies
soit un taux de réussite de **82 %**
- **3 754 contributeurs** (2 913 en 2024)
- **466 555 €** mobilisés sur les projets corréziens (328 748 € en 2024)





COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

CORRÈZE TOURISME

Corrèze Tourisme est l'agence du Conseil départemental pour la promotion et le développement du tourisme en Corrèze. Son rôle est de :

- Mettre en œuvre et évaluer la stratégie de développement touristique,
- Fédérer tous les acteurs touristiques publics et privés du département,
- Développer la notoriété de la destination Corrèze : campagnes de communication, accueil de journalistes et d'influenceurs, sites web et réseaux sociaux,
- Accompagner les acteurs publics et privés grâce à une offre de services personnalisés leur permettant de gagner en visibilité, en qualité et en compétitivité,
- Mettre en marché l'offre par le déploiement d'outils de vente en ligne et de la commercialisation de produits packagés à destination des groupes,
- Apporter des outils d'observation de l'offre, de la fréquentation et des clientèles.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Lancement de la nouvelle signature « La Corrèze, c'est loin mais c'est unique »** et de la campagne de communication « Rien à voir ».
- **Refonte du site web [tourismecorreze.com](https://www.tourismecorreze.com).**
- **Sport Nature** : une visibilité accrue pour la véloroute 87 «la Vagabonde» qui a comptabilisé 8 000 passages sur la zone sud (+14 %).
- **Prospection d'investisseurs touristiques**
5 implantations d'opérateurs touristiques en 2025 pour 446 lits touristiques créés ou repris.

- **Gestion de l'eau** : 8 opérateurs touristiques accompagnés dans des diagnostics eau de leur établissement.
- **Voies Vertes Pâles** : mise en place d'un calculateur d'itinéraire pour les utilisateurs des VVP et labellisation Accueil Vélo de 19 opérateurs touristiques.
- **Terra Aventura x Viaduc des Rochers Noirs** : 7000 personnes accueillies via la micro-aventure Terra Aventura.
- **Nouveaux locaux** : aménagement en juin 2026 au 4^{ème} étage bâtiment F Hôtel du Département.



chiffres clés

.3,6 M€ de chiffre d'affaires

+ 12 % par rapport à 2024 sur l'outil de vente en ligne départemental

.180 000



abonnés sur les réseaux sociaux

.9,3 M€

d'équivalent publicitaire

en retombées presse soit - 19 %

pour 481 retombées média soit +5 %

.7 Millions de nuitées

- 1,8 % par rapport à 2024

.3,4 Millions de vues

+ 7 % sur le site [tourismecorreze.com](https://www.tourismecorreze.com)

.175 groupes accueillis

.200 prestataires accompagnés

.5 prix et **39 M** de vue pour la campagne de communication « Rien à voir »

“ Corrèze Tourisme – Une équipe experte, passionnée et polyvalente au service du développement touristique de la destination Corrèze et de la performance de ses opérateurs. ”



5 prix pour la campagne de communication « RIEN À VOIR »

Logo « La Corrèze, c'est loin mais c'est unique »

LA CORRÈZE
“C'EST LOIN, MAIS C'EST UNIQUE”

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

CELLULE PROMOTION DU TERRITOIRE ORIGINE CORRÈZE



La cellule Promotion du Territoire assure le développement de la marque «Origine Corrèze». Cette marque territoriale a pour objectif de promouvoir les productions locales, de valoriser le territoire et de conforter l'emploi.

C'est une démarche concertée et valorisante, associant les trois chambres économiques et les syndicats professionnels. Elle assure également la promotion du territoire dans le cadre de l'organisation d'événements dans le département ou à l'extérieur (Salon du Made In France (MIF), Trophées des entreprises, ...)

Les actions & faits marquants de l'année

● Le 1^{er} Salon Origine Corrèze

Élément central du plan d'action 2025/2027 et expression importante lors des Assises de la Marque, cette manifestation répond pleinement à la demande forte d'organiser un événement rassembleur en Corrèze de tous les labellisés, en offrant aux corréziens la possibilité de découvrir ou redécouvrir la richesse des savoir-faire de leur territoire.

Sur deux jours et 3 000 m² d'exposition, le château de Sédières et son parc ont accueilli 116 exposants, 5 univers et plus de 10 000 visiteurs. De la restauration sur place, des animations musicales et familiales, des espaces de détente et un accès gratuit avec des navettes ont complété l'offre de cet événement qui aura vocation à être reconduit chaque année.

● La Corrèze à l'honneur à Montbéliard

Après la Normandie en 2024, le marché de Noël de Montbéliard a accueilli la marque Origine Corrèze en qualité d'invité d'honneur. Organisées par la Ville de Montbéliard, Les Lumières de Noël enregistrent chaque année plus de 500 000 visiteurs et se classent régulièrement dans le Top 10 du Concours européen des Meilleurs marchés de Noël.

Au milieu des 200 chalets, la Corrèze et ses 17 artisans et producteurs ont fait découvrir aux visiteurs les richesses de notre artisanat et de notre gastronomie.

Tout au long de ces quatre semaines, la Corrèze a été une invitation à la découverte des traditions vivantes et d'un art de vivre chaleureux que les visiteurs, curieux et très nombreux, ont pu partager.

“ Origine Corrèze, un réseau d'acteurs engagés aux activités très diverses, soucieux d'unir leurs forces pour le développement économique du territoire ”

chiffres clés

- **369** entreprises, producteurs et artisans plus de **1350** références produits et activités
- **9** familles de produits
- **35** points de vente en Corrèze
- **22** comités d'agrément
- **14** bistrots
- **50** événements en France et à l'étranger depuis 2019

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT et PROMOTION des TERRITOIRES

CELLULE PROMOTION DU TERRITOIRE

CONCIERGERIE CORRÈZE ACCUEIL



Créé en janvier 2021, le dispositif Corrèze Accueil facilite l'installation des particuliers et entreprises en Corrèze, en répondant à leurs besoins et en simplifiant leurs démarches. En 2025, le dispositif a continué d'accompagner de nouveaux arrivants actifs dans leur installation sur le département, tout en évoluant vers une nouvelle mission : accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise afin de répondre aux enjeux économiques du territoire. La cellule a également continué d'œuvrer pour l'attractivité médicale du territoire, en étant présente aux événements aux côtés de la DASFI*.

Les actions & faits marquants de l'année

● **Attractivité médicale :**

- Participation au Congrès ISNAR des internes en médecine, à Lille, les 6 et 7 février 2025
- Participation au Forum Santé Limoges, le 20 mars 2025

● **Veille territoriale :**

- Participation au Place Marketing Forum, à Reims, les 5 et 6 juin 2025

● **Promotion du Territoire et accompagnement à la transmission-reprise d'entreprises**

- Opération « **Plaquez Paris pour la Corrèze 2025** » du 20 au 22 novembre 2025



chiffres clés

- **551 projets de vie** installés ou en cours
+ 24,4 % par rapport à 2024
- **367 projets en cours de suivi**
- **191 participants** sur les opérations à Paris et déjà **5 personnes** accompagnées et installées en Corrèze
- **631 contacts** générés lors de « **Plaquez Paris pour la Corrèze** »
+ 26 % par rapport à 2024

“ **Corrèze Accueil, facilitateur d'installation et créateur de liens pour un avenir attractif et durable en Corrèze.** ”



*Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion



COHÉSION TERRITORIALE INFRASTRUCTURES

DIRECTION DES ROUTES

La mission principale de la Direction des Routes est de faciliter l'utilisation quotidienne des 4 700 km du réseau routier départemental. Pour cela, elle assure les aménagements nécessaires qui permettent d'améliorer la sécurité des usagers et d'entretenir les infrastructures dans le but de prolonger leur conservation. La Direction des Routes offre un service qui mobilise en permanence les moyens nécessaires pour favoriser tant la mobilité que l'activité socio-économique du département. Elle est composée de 307 agents, répartis en 5 services, 9 secteurs territoriaux, avec 25 centres d'entretien et une unité d'appui secteur, répartis sur tout le département.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Création de 1 300 km de pistes spécifiques, les Voies Vertes Pâles (VVP), pour 4 aménagements de sécurisation.**
- **5 restaurations et reconstructions importantes d'ouvrages d'art pour 1,2 M€**
- **9 reprises d'affaissements de chaussée et glissements de terrain pour 2 M€**
 - RD38 – Collonges-la-Rouge - Reprise d'un glissement de terrain de 850 m².
- **2 aménagements de valorisation de sites remarquables pour 1,2 M€**
 - Viaduc des Rochers Noirs, aménagement des aires, voies d'accès et tunnel.

- **5 aménagements de sécurité et carrefours pour 1 M€**
 - RD15/38 - Marcillac-La-Croze - Création d'un carrefour giratoire.
- **Déviations de Lubersac**
 - Fin des terrassements de la route au 1^{er} trimestre, puis suspension des travaux de mars à novembre 2025 pour mise à niveau du projet routier avec le projet d'ombrières photovoltaïques.
 - Novembre - décembre 2025 : reprise des travaux : couche de réglage entre couche de forme et de chaussées et 1^{ère} couche de chaussée en grave-bitume.
- **Déviations et ombrières photovoltaïques de Varetz et Meymac**
 - Lancement des études préparatoires techniques et environnementales pour constitution des dossiers réglementaires.
- **Laboratoire routier départemental**
 - 396 échantillons analysés, 330 chantiers contrôlés et 515 rapports d'essais produits.
- **18 stations météo connectées.**

COHÉSION TERRITORIALE

INFRASTRUCTURES

DIRECTION DES ROUTES



chiffres clés



- **2 195 interventions** des agents d'exploitation en termes de sécurité des usagers.
- Réparation/reconstruction de **7 ouvrages d'art** pour un montant de **1,2 M€**
- **1 300 km** de Voies Vertes Pâles mises en service.
- **7 M€** pour la déviation de Lubersac



Pont d'Eyragne



Pont de La Mouillade



RD15 Giratoire de Marcillac



RD 8 Turenne



Déviation Lubersac

COHÉSION TERRITORIALE

INFRASTRUCTURES

SERVICE BÂTIMENTS

La mission du Service Bâtiments est de gérer l'exploitation, l'entretien, la maintenance des bâtiments. Il assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement, tous domaines confondus.

Son activité (études, demandes d'intervention, maîtrise d'ouvrage, gestion des procédures de consultation des contrats et marchés) demeure au service des utilisateurs et des usagers des bâtiments départementaux. Il est composé de 17 agents pour le suivi des 103 sites comprenant 24 collèges d'une surface totale de 250 000 m².

Les actions & faits marquants de l'année

- **Collège d'Argentat** : phases 4 et 5 des travaux de restructuration.
- **Collège de Treignac** : fin des travaux.
- **Collège d'Ussel** : déplacement des classes SEGPA.
- **Collège Rollinat à Brive** : démarrage des travaux de rénovation énergétique.
- **Collège Victor Hugo à Tulle** : démarrage des travaux de rénovation énergétique.
- **Collège de Beynat** : mise en production de l'ombrière et déplacement de la salle à manger des maternelles.
- **Archives départementales et MDPH** : mise en service des centrales photovoltaïques.
- Mise en place de **58 caméras** sur **13 bâtiments** MSD, MDPH et CDEF.



Mise en service des panneaux photovoltaïques de la MDPH



Phase 4 des travaux de rénovation du collège d'Argentat



Travaux de rénovation énergétique du collège Rollinat



chiffres clés



12,4 M€ d'investissements

dont : **10 M€** Plan « Corrèze - Bien vivre au collège »

500 000 € Photovoltaïque

COHÉSION TERRITORIALE

INFRASTRUCTURES

CELLULE TRÈS HAUT DÉBIT

La Cellule Très Haut Débit est composée de 4 collaborateurs et a plusieurs objectifs clés :

Coordonner les travaux d'infrastructures fibre : gestion des projets d'enfouissement et de dévoiement des réseaux, ainsi que la résolution des problèmes liés aux adductions et aux dommages sur la fibre.

Accompagner les élus et usagers, notamment sous téléassistance, dans le cadre du programme de décommissionnement du réseau cuivre Orange.

Suivi de la commercialisation du réseau fibre public : observation des évolutions et accompagnement des usagers pour les raccordements finaux.

Superviser les programmes de couverture mobile en zones blanches : collaboration avec les élus locaux et les opérateurs pour améliorer la couverture dans le cadre du programme New Deal, et suivi des travaux de mise en œuvre.

Installer des systèmes de vidéoprotection sur les communes adhérentes au Syndicat mixte ouvert (SMO) « Corrèze - Centre de Supervision Rural » et pour les ouvrages (bâtiments, tunnels, routes...) du Conseil départemental, en lien avec le Centre de Supervision Rural.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Téléphonie mobile** : mise en service de **4 pylônes** de téléphonie mobile.
- **184 affaires travaux fibre** : coordinations, extensions, échecs de raccordement...
- **238 dossiers de « nouvelles adductions »** à la fibre traités.
- **Accompagner les usagers** pour l'extinction du cuivre (suivi de 51 communes concernées).
- **Accompagner les usagers en téléassistance** pour l'extinction du cuivre (517 logements en téléassistance).
- **Premières caméras installées et intégrées** au **Centre de Supervision Rural** sur les communes adhérentes au syndicat.



chiffres clés

Fibre publique

- **51 600 abonnés actifs**
- **104 675 prises en exploitation**

Décommissionnement cuivre

- Arrêt au 27 janvier 2026 pour 51 communes.
- **17 310 adresses** identifiées dont **517 abonnés en téléassistance** : 465 raccordés en fibre au 24 décembre 2025.

Téléphonie mobile

- **42 communes retenues** depuis le lancement du programme NEW DEAL dont 2 en 2025.

Corrèze - Centre de Supervision Rural

- **71 collectivités adhérentes** (70 communes + Conseil départemental représentant **81 759** habitants)
- **316 caméras en fonctionnement**
- **115 caméras installées** en 2025

COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les principaux axes de la transition écologique portent sur la valorisation des énergies renouvelables et des mobilités durables, la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, l'agriculture et la promotion d'une alimentation de qualité, la protection de l'environnement et du cadre de vie, l'accompagnement de l'économie vers la transition écologique.

En 2026, le Département de la Corrèze poursuit son engagement en faveur du monde agricole en renforçant ses dispositifs d'accompagnement. Les actions menées visent à soutenir la diversification des exploitations, l'adaptation au changement climatique, l'autonomie en eau ainsi que le maintien de l'activité vétérinaire en milieu rural.

L'objectif est clair : préserver la viabilité de la filière agricole, créer davantage de valeur ajoutée sur le territoire, soutenir les investissements des exploitations et des CUMA, et renforcer l'attractivité du milieu rural.

Les actions & faits marquants de l'année

- Le **Plan Corrèze Santé Animale** a montré lors de son bilan la réussite de cette politique :
 - Installation de 9 vétérinaires sur 11 attendus
 - Création/extension de 3 maisons de santé vétérinaires
 - Accompagnement de 29 étudiants vétérinaires via la bourse de dernière année
 - Poursuite du Plan Corrèze Santé Animale jusqu'à son terme (2027)
 - En 2026, un nouveau volet va être lancé pour accompagner les Éleveurs bovins et ovins sur la problématique de l'efficacité reproductive des élevages

chiffres clés

+ de 4000 exploitations agricoles

L'agriculture corrézienne constitue un pilier économique et territorial majeur du département.

1 462 700 M€ consacrés par le Département au soutien de l'agriculture corrézienne.

● 38 aides accordées pour un montant de :

128 837 € dans le cadre de l'ASAFAC (Aides Abreuvement)

126 154 € dans le cadre de l'ASAFAC (Aides Irrigation)

COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE HABITAT

Le service Habitat est chargé de la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat.

Le Guichet Habitat accompagne :

- **Le parc privé** : dispositif Corrèze Bouclier Energétique, autonomie et maintien à domicile des seniors et valorisation du vacant dans les communes rurales,
- **Le parc public** : Office départemental Corrèze Habitat.

Le Département porte, avec l'État, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et assure la gestion des 2 outils financiers du Plan :

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) : accès et maintien à domicile des plus fragiles,
- Le Fonds Commun Logement (FCL) dédié aux propriétaires occupants/bailleurs de condition très modeste.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Participation au Salon de l'Habitat**
- **Déploiement** du nouvel outil métier SOLIS module habitat
- **Projet précarité énergétique**
9 ateliers éco-gestes

“ **La politique de l'habitat se situe fondamentalement au croisement des enjeux économiques, sociaux et climatiques actuels.** ”



chiffres clés

- **727 dossiers de particuliers** ont été instruits pour un montant engagé de :
1,75 M€ de subventions
pour **6,77 M€** de travaux éligibles
- **455 logements sociaux du parc public aidés** pour un montant engagé de :
1,11 M€ de subventions
pour **41,22 M€** de travaux
- **1 572 aides** ont été accordées dans le cadre du FSL pour un montant engagé de :
868 295 €
- **41 aides** ont été accordées dans le cadre du FCL pour un montant engagé de :
95 800 € pour **272 155 €** de travaux

COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS (VVF)

Le label VVF se décline notamment par un accompagnement ciblé auprès des communes au niveau des différents aménagements mis en place, et plus globalement pour ce qui est des actions qu'elles conduisent en termes de valorisation du cadre de vie. Ce suivi se traduit, entre autres, par des visites préalables, séminaires, passages des différents jurys pour évaluation et contrôle, réunions techniques, de conseils, ateliers autour du végétal...

Le nombre de participants est en constante progression chaque année.

Dix ans en arrière, la Corrèze comptabilisait moins de 20 communes labellisées (niveau d'une à trois fleurs).

Au cours des quatre dernières années, ce sont huit communes supplémentaires qui ont décroché le label, une progression significative.

En 2025, 15 communes ont candidaté, dont 5 pour la première fois, et avec une première visite organisée au début de l'été.

Après cette première étape, les 7 meilleures communes ont été retenues pour une seconde visite du jury afin d'intégrer le palmarès 2025.

A l'issue de cette deuxième série de visites, le jury a établi un classement des communes au titre du label départemental pour l'année 2025, dont les résultats ont été délivrés lors de la traditionnelle cérémonie organisée le 1^{er} décembre 2025 sur la commune de Chirac-Bellevue. Lors de cette cérémonie, le palmarès s'est vu être distingué en plusieurs catégories : Première catégorie moins de 400 habitants / Deuxième catégorie de 400 à 800 habitants / Troisième catégorie plus de 800 habitants / Prix du jardinier / Prix coup de cœur du jury / Prix spécial de la diversité végétale / Prix spécial de la participation citoyenne et du bénévolat ainsi que des prix d'«encouragements du jury».



chiffres clés

• 29 communes labellisées

en Corrèze

• 15 communes participantes

au label 2025

Répartition du palmarès des 7 communes retenues :

3 prix : communes moins de 400 habitants

3 prix : communes de 400 à 500 habitants

1 prix : communes de plus de 800 habitants

Certaines de ces communes ont eu des prix spéciaux

1 prix du jardinier

1 prix coup de cœur

1 prix spécial de la biodiversité végétale

COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RÉSERVE DÉPARTEMENTALE DE BIODIVERSITÉ

La Réserve Départementale de Biodiversité est le premier espace naturel sensible (ENS) créé sur le département de la Corrèze. Le site est ouvert au public depuis 2020.

Les actions & faits marquants de l'année

● Plan de gestion en cours de mise en oeuvre

Les grands travaux de modelage et de plantation permettent désormais l'émergence de la biodiversité sur ce site.

Cette année, deux suivis ont été réalisés :

- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : mission de suivi ornithologique + travaux de réhabilitation des colonies d'hirondelles de rivage.
- Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) : inventaires de chauves-souris.

● L'un des « hot spots » de biodiversité les plus importants en Limousin :

Hot spot : c'est un point chaud de la biodiversité. C'est un biome terrestre identifié comme réunissant deux conditions : une biodiversité très élevée et des pressions anthropiques fortes sur cette biodiversité ainsi que sur les habitats écologiques.

- 70 espèces d'oiseaux nichent dans ce site.
- En 2015, seulement 15 espèces d'oiseaux y étaient observées, aujourd'hui, plus de 150 !

● Un comité consultatif a eu lieu, en présence de tous les partenaires, le 17 juin 2025.

Un fascicule de présentation de la réserve a été édité. Il est distribué à tous les publics rencontrés. Il présente l'histoire du site, les travaux de génie écologique qui y ont été réalisés, les objectifs de la réserve et les actions qui y sont menées.



chiffres clés

- **10 000 données « ornithologiques »** sont faites par un réseau d'observateurs bénévoles.
- **1 242 personnes** (scolaires et divers) en augmentation constante (+ 500 en 2025).
- **191 visiteurs grand public** (Partenaires : LPO, Benjamin POTEL, Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine...).
- **35 animations** (plus d'une animation par semaine en moyenne).
- **17 animations** issues du calendrier « **grand public** ».

COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA GESTION EN EAU (PDGE)

Face aux effets du changement climatique sur la disponibilité et la qualité de l'eau, et aux enjeux de préservation de l'eau, le Département a pris l'initiative, dès 2021, d'élaborer une stratégie pour la préservation de notre ressource en eau. Le Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) a été approuvé par l'Assemblée départementale en juillet 2024.

Le premier semestre 2025 a été consacré à l'élaboration du programme d'action 2025-2030 et à sa validation par l'Assemblée en juillet. Ce programme compte 120 actions à engager pour parvenir à répondre aux 3 grandes orientations du PDGE :

- Préserver et mobiliser la ressource,
- Éviter et réduire,
- Connaître, suivre et partager.

Le Département est impliqué en tant que maître d'ouvrage en portant plusieurs actions inscrites au PDGE.

Les actions & faits marquants de l'année

● Le bilan de l'année 2025

- Juillet 2025 : approbation du programme d'action 2025-2030 par l'Assemblée départementale.
- Près de 70 % des actions inscrites au plan sont en cours ou terminées.
- 2 réunions du comité de pilotage.



COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LE « SAGE » VÈZÈRE-CORRÈZE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, qui fixe, à l'échelle d'un bassin versant hydrographique des objectifs généraux et des dispositions permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Le SAGE Vézère-Corrèze est élaboré de manière collective et consensuelle, par l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire, représentés par les 42 membres de la Commission Locale de l'Eau. Le SAGE vise à atteindre les objectifs du SDAGE* Adour-Garonne en prenant en compte les spécificités du territoire.

Le Département de la Corrèze, soucieux de préserver les atouts et les enjeux du bassin « Vézère-Corrèze », assure, en tant que structure porteuse, le secrétariat et l'animation de la Commission Locale de l'Eau.

Les actions & faits marquants de l'année

- 4 réunions thématiques pour élaborer le diagnostic du bassin sur la base de l'état initial.
- Approbation du diagnostic du bassin par la Commission Locale de l'Eau en juin 2025.
- 4 réunions thématiques et 2 réunions de commissions géographiques pour construire la stratégie.
- Prévalidation de la stratégie du SAGE par la Commission Locale de l'Eau en décembre 2025.



*Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CELLULE SATESE

En termes d'assainissement collectif, les collectivités peuvent adhérer au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE*), par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec le Conseil départemental.

Ces conventions, d'une durée de six ans, prévoient la mise à disposition, aux communes ou aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), d'une assistance technique du Conseil départemental dans le domaine de l'assainissement.

Au travers de ce partenariat, il s'agit d'engager une coopération technique fondée sur la volonté mutuelle d'optimiser le fonctionnement de l'assainissement et de limiter son impact sur les milieux aquatiques. Ainsi, le Département assiste les collectivités par un appui à l'exploitation de leurs stations d'épuration et à la qualité des effluents rejetés. 291 stations d'épuration sont suivies par ce service, soit la totalité du parc corrézien.

6 EPCI et 84 communes conventionnent avec le SATESE pour la période 2025 à 2030.

* SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitations de Stations d'Épuration

Les actions

& faits marquants de l'année

- **291 stations visitées par le SATESE au titre de l'assistance technique**

Dans le cadre du contrat de progrès signé avec l'Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG), la totalité des 417 visites sur station prévues dans la programmation 2025 a été réalisée.

- **Suivi des travaux de réhabilitation des stations, participation aux diverses réunions lors des révisions des schémas directeurs d'assainissement.**

- **SATESE et métrologie**

Le SATESE participe et aide à l'organisation de Comparaisons Inter Laboratoires de Terrains (CILT) sur le bassin Adour-Garonne afin de fiabiliser et qualifier les mesures de terrain.

- **L'inspection caméra et la détection des réseaux d'assainissement.**

- **L'accueil d'un contrat d'apprentissage.**



chiffres clés

- **42 bilans**
- **23 validations** (ASR*)
- **352 visites**
- **5 passages caméra**
- **50 réunions** et suivis de chantier
- **10 instructions de dossiers**
- **140 421 € d'aides AEAG**

* ASR : Auto-Surveillance Réglementaire





COHÉSION TERRITORIALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLOGIQUE

SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DÉPÔTS SAUVAGES

Le Département, en tant qu'animateur et fédérateur, porte une action de communication et de sensibilisation sur la problématique des dépôts sauvages intitulée «La Corrèze, je l'aime, je la préserve !». Il a la volonté d'accompagner les élus et les acteurs locaux, notamment les associations, dépourvus face à cette problématique.

Le Département a, en 2025, accompagné différentes structures (collectivités, associations, écoles primaires, collèges...) pour la mise en œuvre d'actions de nettoyage, en fournissant notamment du matériel pour la collecte des dépôts sauvages : sacs poubelles, gants de protection, mise à disposition de containers...

Ces opérations se sont déclinées sous la forme de randonnées ou ciblées sur des sites préalablement identifiés par les organisateurs de manifestations.

Ces dernières ont été à la fois multipartenariales et ont permis de mobiliser toutes les générations.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ



2025

COHÉSION **SOCIALE**



COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Le Conseil départemental est le chef de file de la prévention et de la protection de l'enfance, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Corrèze accompagne 1 400 enfants en situation de danger ou de vulnérabilité. Elle s'appuie sur 175 Assistants Familiaux (AF) pour assurer les placements, en complément des établissements et Lieux de Vie. Les missions sont portées, au total, par 244 agents, encadrés par 10 responsables de proximité, pour garantir le suivi et la construction de parcours d'enfants sécurisés, en lien avec les partenaires du territoire.

Les actions & faits marquants de l'année

● **Audit** : évaluation organisationnelle, de la charge de travail et des pratiques professionnelles, avec présentation des résultats et du plan d'action aux équipes ASE en mai.

● **Transformation de l'ASE**

forte dynamique de structuration et de modernisation du service autour d'un plan d'action décliné en quatre axes :

- Socle : fiabilisation des dossiers enfants, optimisation de la base de données et généralisation des Projets Pour l'Enfant (PPE).
- Organisation : organigramme cible plus lisible et adapté.
- Procédures et qualité : actualisation des référentiels, renforcement des procédures et structuration du traitement des Événements Indésirables Graves (EIG) et du contrôle des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS).
- Système d'information et pilotage : travail sur les flux, le suivi des places d'accueil, portefeuilles des référents et paramétrage du logiciel Solis ASE.

A favorisé le décloisonnement des équipes (placement/AEMO), le partage de la feuille de route avec l'ensemble du service.

● **Consolidation du partenariat avec l'Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Corrèze (ASEAC)** : renforcement du partenariat avec un repositionnement du Département comme chef de file, refonte de la conven-

tion et délégation du PPE afin de garantir la cohérence et la continuité des parcours.

● **Développement de la capacité d'accueil de l'ASE** : ouverture en mars 2025 d'un Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) offrant 6 places pour les enfants de 3 à 11 ans et en prévision pour 2026 un second LVA pour 6 places pour les 11/18 ans mais aussi 12 places de plus en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS).

chiffres clés

● **664 enfants confiés**

toutes mesures confondues contre **743** en 2024.

● **1036 Informations Préoccupantes**

(**1 235** en 2024), **36** Ordonnances de Placements Provisoires (**50** en 2024)

● **1939 mineurs suivis à domicile**

ASE et partenaires associatifs - (**1 936** en 2024)

● **40 MNA** mis à l'abri (**117** en 2024)

● **87 MNA** confiés (**119** en 2024) et **59** contrats jeunes majeurs (**45** en 2024)

28 620 849 € en dépenses de fonctionnement (**30 058 869 €** en 2024)

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) est un établissement public non personnalisé, géré par le Département de la Corrèze et rattaché à la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion. D'une capacité d'accueil de 39 places, l'établissement est organisé autour de trois unités (Unité Familles Tulle - 15 places, Unité Mineurs Tulle - 18 places, Unité Mineurs Brive - 6 places) et l'accueil est assuré 365 jours par an (24h/24h).

Le CDEF relève du statut de la Fonction Publique Hospitalière et est organisé autour d'une responsable d'établissement, d'un service d'administration générale et d'un service éducatif.



Les actions & faits marquants de l'année

- Optimisation usage du dossier usager informatisé (MEDIATEAM) - disparition supports papier.
- Programme Fonds Social Européen + (FSE+) Promouvoir et favoriser l'intégration sociale des enfants et/ou des familles en situation d'exclusion sociale ou de risque de pauvreté => soutien européen prévu de 75 000 €.
- Nouvelle Responsable établissement depuis mi-août 2025 (suite départ retraite).
- Évaluation Haute Autorité de Santé (HAS) 6 et 7 novembre 2025.
- Allongement des durées d'accueil et complexification des profils accueillis.
- Turn-over important : 21 arrivées et 17 départs.
- Absence de psychologue.

chiffres clés

119
personnes accueillies
en 2025 (87 mineurs et 32
personnes pour l'accueil familial
dont 14 enfants)



● **289 événements indésirables**
contre **269** en 2024.

● **47 ETP** autorisés en 2025 (contre 44 en 2024) : seuls 43,16 ETP réalisés au 31 décembre, en lien avec les difficultés rencontrées pour recruter et stabiliser l'équipe ; également 3 apprentis éducateurs spécialisés et 5.5 ETP de remplacements.



● Dotation globale versée à partir du budget de l'ASE

2 853 300 €

contre **2 566 300 €** en 2024

● Recette en lien avec le prix de journée :

192 136,47 €

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ



Le Centre Départemental de Santé (CDS) de la Corrèze, créé en 2019, vise à garantir un accès aux soins sur l'ensemble du département, en prenant en charge une patientèle diversifiée, avec une forte demande en raison de la désertification médicale. Il est également un tremplin pour attirer de nouveaux praticiens sur le territoire. Il a pour missions principales : la prise en charge médicale dans le suivi aigu et chronique des patients, afin de leur assurer la continuité de soins, et la promotion de projets de santé publique.

Les actions & faits marquants de l'année

● Participation à des événements liés à l'attractivité médicale

- Congrès ISNAR à Lille les 6 et 7 février 2025
- Forum Santé Territoires Limousin-Périgord à la Faculté de Médecine de Limoges le 20 mars 2025.
- Journée d'accueil des Internes CH Brive le 05/11/2025

● Actions de prévention menées par le CDS

- MARS BLEU : 25/03 à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) Ussel
- JUIN VERT : 18/06 à la MSP Ussel
- OCTOBRE ROSE :
 - 08/10/25 à l'Intermarché de Meymac
 - 10/10/25 au Super U d'Egletons
 - 23/10/25 à la MSP d'Ussel
- MOIS SANS TABAC :
 - 13/11/25 : Conseil départemental TULLE
 - 18/11/25 : au Lidl d'Egletons

chiffres clés

● 8 sites de consultations :

Egletons, Neuvic, Meymac, Ussel, Bort-les-Orgues, Sornac, Treignac et Uzerche.

● 42 751 actes réalisés

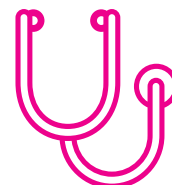
● 38 739 consultations

● 2 615 visites à domicile

● 1 397 télé-expertises (Avis Omnidoc) + Intervention en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

● 9 200 déclarations de « médecins traitants »

● 26 personnes travaillant au Centre Départemental de Santé, pour 20,2 ETP.



● Nombre actes médicaux et IPA*



* IPA : Infirmier(ière) en Pratique Avancée

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

SERVICE ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE

L'Action Sociale Territorialisée est répartie au sein de 12 Maisons de la Solidarité Départementale (MSD), et compte 71 secteurs d'intervention.

4 Chefs de service se partagent et assurent la responsabilité des MSD. Ils s'appuient sur :

- 5 Encadrants techniques ;
- 24 agents d'accueil, en charge de l'accueil social, l'information et l'accès aux droits des publics ;
- 78 travailleurs sociaux, ayant pour missions de lutter contre les exclusions, d'assurer des actions de prévention et de protection des enfants et des adultes vulnérables ; certains sont spécialisés dans l'accompagnement budgétaire, d'autres dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Les actions & faits marquants de l'année

- Déploiement du logiciel SOLIS.
- Déménagement des équipes de BRIVE CENTRE et BRIVE EST.
- Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.
- Convention Association Départementale pour l'Éducation Routière (ADER)/Conseil départemental (CD) : Pacte Local des Solidarités.
- Présentation des outils de l'accompagnement social renoué.



chiffres clés

- **75 730** personnes accueillies en MSD
- **2 405** personnes accueillies (ASIP*)
(1 665 en 2024)
- **2 405** demandes traitées (2 145 en 2024)
- **129 542** appels téléphoniques reçus
(127 626 en 2024)
- **23 750** rendez-vous réalisés pour les
travailleurs sociaux (23 361 en 2024)

* ASIP :
Accueil Social
Inconditionnel de
Proximité



COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

SERVICE EMPLOI ET INSERTION

Le service Emploi Insertion est en charge de la gestion de l'allocation Revenu de Solidarité active (rSa), de l'orientation et de l'accompagnement des bénéficiaires, de l'activation et du suivi de leurs parcours d'insertion. Il assure la déclinaison opérationnelle de la Politique Départementale de l'Emploi reposant sur le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2025-2028, votée en Conseil départemental du 4 juillet 2025.

Une équipe de 39 professionnels, composée de 20 agents dédiés à l'accompagnement et à l'activation des parcours d'insertion, et de 19 agents (dont 1 poste renfort) en charge de la gestion administrative :

- 20 professionnels assurent un accompagnement individualisé et graduel des bénéficiaires. Ils organisent l'orientation, l'information et la contractualisation systématiques de toutes les personnes ouvrant un droit rSa,
- 1 chargé de mission entreprise BOOST Emploi développe, au quotidien, les passerelles indispensables avec le monde de l'entreprise,
- 18 agents (dont 1 renfort) ont la charge de la gestion administrative des dossiers : orientation, évaluation de chaque Contrat d'Engagements Réciproques, contrôle du droit, sanctions...

Les actions & faits marquants de l'année

● **Agir ensemble pour l'emploi durable : la feuille de route 2025-2028**

Le 4 juillet 2025, l'Assemblée Départementale a adopté la Politique Départementale de l'Emploi 2025-2028, fondée sur un document unique regroupant le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial d'Insertion, afin d'améliorer la lisibilité, la simplification et l'efficacité, dans le cadre de la loi pour le Plein Emploi.

S'inscrivant dans la continuité des actions précédentes, elle intègre des innovations pour renforcer l'impact des dispositifs d'insertion. Elle repose notamment sur une coopération accrue entre acteurs, le développement des mises en situation professionnelle, du parrainage, de l'accompagnement de projets et de la préparation au recrutement, avec pour objectif une insertion

durable des publics en difficulté. Structurée autour de trois axes stratégiques et de 37 actions, elle vise à lever les freins à l'emploi, proposer un accompagnement modulable des bénéficiaires du rSa conforme aux exigences légales, et renforcer la coordination territoriale en lien avec le tissu économique local.

● **Sanctions rSa : le Département s'adapte au nouveau cadre légal prévu par la loi Plein Emploi**

En 2025, l'entrée en vigueur du nouveau régime de sanctions prévu par la loi pour le Plein Emploi a entraîné une refonte des procédures départementales de suivi et de sanctions des bénéficiaires du rSa. Un nouveau règlement départemental, adopté le 4 juillet 2025, intègre le barème applicable depuis le 1er septembre 2025, avec des motifs de sanction élargis, une gradation des mesures et des modalités de suspension avec rétablissement rétroactif des droits. La réforme a impliqué d'importants ajustements organisationnels. Le Département, tout en respectant le cadre légal, émet des réserves sur un

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

SERVICE EMPLOI ET INSERTION

mécanisme jugé peu incitatif, mais en assure une application rigoureuse et poursuit ses actions de responsabilisation.

● **Pack Emploi Industrie – Le Pont vers l'Emploi**

Le Conseil départemental déploie le dispositif Pack Emploi pour rapprocher offre et demande d'emploi grâce à un accompagnement personnalisé des candidats (découverte des métiers, préparation opérationnelle à l'emploi et mise en relation avec les employeurs). En avril 2025, une action dédiée à l'industrie, menée avec le Pôle Formation UIMM Limousin, a réuni 16 participants autour d'ateliers et d'un job dating. Les résultats sont positifs, avec 19 % de solutions immédiates et 75 % à trois mois, confirmant l'efficacité du Pack Emploi.



Pack Emploi industrie

chiffres clés

- **36 %** : sorties emploi/formation
- Un ratio **bénéficiaires rSa/population** totale de **2,4 %** en Corrèze (5,2 % au niveau national)
- **10 894 CER*** examinés (+ **11,2 %** en 1 an)
- **90 %** : taux de **contractualisation**
- **67 %** de sorties positives suite à une action « **PACK EMPLOI** »
- **92 %** de **CLIS engagés**

Boost Emploi

- **14 254 comptes candidats** (21 % en plus sur 1 an)
- **9 381 abonnés Facebook** (+2,3 %)
- **1 086 entreprises partenaires** (+4,3 %)

* CER : Contrat d'Engagement Réciproque



Comité de pilotage de la Politique
Départementale de l'Emploi

Principaux pôles de répartition budgétaire hors allocations rSa.

- 86 579 € Insertion Sociale Mobilité**
- 14 600 € Santé**
- 185 000 € Logement**
- 426 784 € Insertion professionnelle**
- 175 500 € Boost Jeunes/Missions locales**
- 231 500 € Contrats aidés** en structures d'insertion par l'activité économique

COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DES FAMILLES ET DE L'INSERTION

SERVICE PPMI/SANTÉ

Le service de Prévention Protection Maternelle et Infantile contribue, de par ses missions, à la promotion de la santé, à la prévention, au soutien à la parentalité et à la protection des enfants. Il permet, par ses actions précoces, d'agir le plus en amont possible sur l'environnement familial et social de l'enfant et ainsi de garantir à l'enfant l'accès à ses droits les plus essentiels. À cela s'ajoute une attention particulière aux publics vulnérables, avec le maintien d'une offre de santé accessible à tous, et la volonté politique que chaque enfant puisse accéder à des dispositifs d'accueil de qualité, individuels ou collectifs du jeune enfant. Le service comprend 29 agents (médicaux, paramédicaux et administratifs).

Les actions & faits marquants de l'année

- **Accès aux soins préventifs** — Plages de consultation élargies, priorisation des vulnérabilités.
- **Suivi postnatal — Visites À Domicile (VAD)** précoces et coordonnées avec maternités/sages-femmes, repérage et soutien des familles à domicile.
- **Dépistage à 4 ans en école maternelle**
Programmation territorialisée, repérage sensoriel/ langage/comportement, orientation.
- **Orthoptie — Bilans visuels** inclus dans le parcours prévention, orientation et information aux familles.
- **Ateliers parentaux ciblés — Portage/massage** ; contenus ajustés aux besoins, valorisation des compétences parentales.
- **Parcours santé des enfants confiés (0/6 ans)**
Circuit Protection Maternelle Infantile (PMI)-Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- **Contrôles Établissement d'Accueil du jeune Enfant (EAJE)** — Plan annuel sur pièces/sur site, ciblage des structures, grilles et comptes rendus harmonisés. Amélioration de la qualité d'accueil.
- **Développement des modes d'accueil** — Appui aux ouvertures Maisons d'Assistants Maternels (MAM)/ micro-crèches, accompagnement qualité et suivi post-ouverture.
- **Agréments individuels** — Délai d'instruction maîtrisé, accompagnement des situations complexes (assistants maternels).



chiffres clés

- **5 182 Consultations médicales preventives** (enfants) soit + **61,2 %** entre 2024 et 2025. 1 ETP Médecin.
- **720 Consultations médicales enfants confiés** soit + **165,7 %** entre 2024 et 2025.
- **2 756 Visites postnatales** (puéricultrices) soit + **42,9%** entre 2024 et 2025. Renfort IDE.
- **204 Consultations sage-femme** (mères) soit - **5,6 %** entre 2024 et 2025.
- **200 Familles ayant bénéficié d'un atelier de parentalité** soit - **1,5 %** entre 2024 et 2025.
- **1 903 Enfants vus en école maternelle** (4 ans) soit + **13 %** entre 2024 et 2025. Renfort IDE.
- **338 Bilans orthoptiques réalisés** soit + **6,3 %** entre 2024 et 2025.
- **572 Procédures d'agréments individuels traitées** soit - **16,7 %**
- **35 Contrôle EAJE** soit + **12,9 %**

COHÉSION SOCIALE

AUTONOMIE ET MDPH

PILOTAGE DE L'OFFRE

Le service est composé de 6 agents et a pour mission de participer à la déclinaison de la politique départementale en faveur de l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap, et leurs aidants, à domicile ou en établissement, sur un volet stratégique et prospectif. Il est chargé de connaître, suivre, évaluer et adapter l'ensemble de l'offre de services et les dispositifs de prévention, en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels ou associatifs. Il s'inscrit dans la réflexion et l'accompagnement des projets de transformation de l'offre en établissements ainsi que dans les évolutions réglementaires ou les projets innovants en faveur du virage domiciliaire.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Le renouvellement du Schéma Départemental de l'Autonomie**

Le service pilotage de l'offre a été particulièrement mobilisé, sur l'année 2025, par le renouvellement du Schéma Départemental de l'Autonomie, dans sa phase préparatoire de diagnostic territorial, ainsi que sur le déroulement des Assises de l'Autonomie.

Au-delà d'un travail conséquent de recherche, de compilation et de fiabilisation de données, il a contribué à la réalisation de questionnaires auprès des établissements et services médico-sociaux, et a participé à l'organisation, puis à la réalisation de 20 groupes de travail et ateliers thématiques, avec des partenaires institutionnels, associatifs ou encore des usagers afin de favoriser l'expression de tous.

- **Le développement des actions de prévention**

Le vieillissement de la population et le défi démographique sont des enjeux majeurs pour le Département de la Corrèze.

La prévention est essentielle pour réduire et retarder l'entrée en dépendance.

Via le programme coordonné d'actions de prévention, validé par la Commission des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie (CFPPA), le Département déploie des actions collectives à destination des personnes de plus de 60 ans. Afin de garantir des réponses de façon homogène, équitable et en proximité, un socle commun d'actions a été développé sur chaque canton.



chiffres clés

- **8 habitats inclusifs** sur la programmation Aide à la Vie partagée, soit **360 000 €** au bénéfice de 56 personnes (29 Personnes Âgées et 27 Personnes en situation de Handicap)

- **Dotation complémentaire aux SAD**
1,47 M€ au bénéfice des actions déclinées par **16 Services Autonomie à Domicile**

733 433 € commission des **Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie** pour **54** projets dont un socle commun de 4 actions pour 59 séances sur chaque canton.



COHÉSION SOCIALE

AUTONOMIE ET MDPH

SERVICE GESTION DES ALLOCATIONS

Le service, composé de 30 agents, assure l'accueil physique du public ainsi que l'instruction des dossiers de demandes d'aide concernant les personnes âgées (PA) et les personnes en situation de handicap (PH).

Il est également chargé du paiement des prestations d'Aide Sociale à l'Hébergement, d'Aide-ménagère, de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ainsi que du recouvrement des trop-perçus, des ressources et des participations familiales liés à ces dispositifs.

Par ailleurs, dans le cadre des missions de la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH), le service instruit et notifie l'ensemble des droits et orientations des personnes handicapées, quel que soit l'organisme financeur.

Afin d'assurer l'ensemble de ces missions, le service est structuré autour de six cellules :

- Cellule Accueil et numérisation,
- Cellule APA à domicile et Aides-ménagères,
- Cellule Aide Sociale en établissement et APA en établissement,
- Cellule PCH,
- Cellule MDPH,
- Cellule Experts Outils métiers.

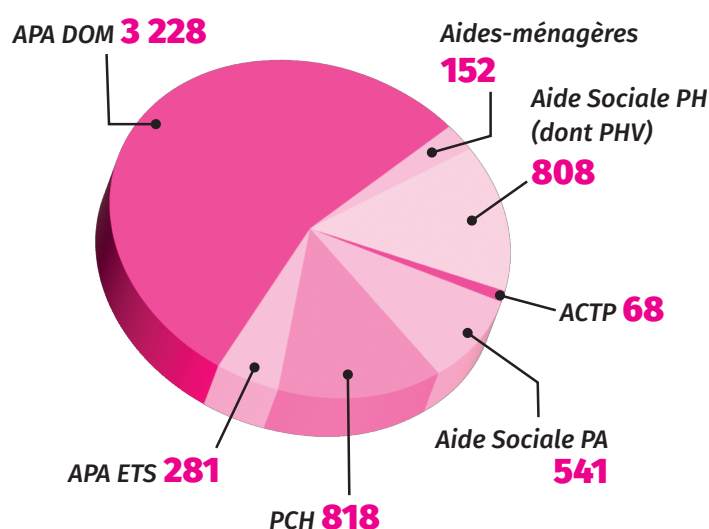
Les actions & faits marquants de l'année

- Dématérialisation complète des dossiers MDPH et déploiement de la Gestion Électronique des Documents (GED) au sein de la MDPH.
- Paramétrage, phases de tests et mise en production du nouvel outil métier SOLIS, au 29/12/2025, en remplacement des modules Genesis pour l'ensemble de la Direction Autonomie et MDPH.
- Expérimentation de la fusion des sections dépendance et soins : fin du paiement de la dotation APA en établissement.

“ **Accompagner les publics âgés et handicapés en garantissant l'accès aux droits et le versement des prestations, dans des délais maîtrisés.** ”

chiffres clés

Bénéficiaires par type d'aides en 2024



APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
PA : Personne Âgée - PH : Personne Handicapée
ETS : Établissement - DOM : Domicile
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

COHÉSION SOCIALE

AUTONOMIE ET MDPH

SERVICE ÉVALUATION

Le Service Évaluation analyse l'ensemble des demandes de compensation pour les personnes âgées et handicapées du département. Composé de six cellules expertes et d'une équipe pluridisciplinaire (médecin, travailleurs sociaux, infirmiers, administratifs), il garantit une équité de traitement sur tout le territoire. Au-delà de l'élaboration des plans d'aide (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du handicap (PCH)) et des orientations Commissions des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) (2 commissions/mois), le service assure le suivi des parcours de vie complexes. Il travaille en étroite transversalité avec les partenaires locaux pour coconstruire des réponses concrètes, adaptées à chaque projet de vie, dans une logique de proximité renforcée.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Journée Interservices Autonomie-MDPH :** organisation d'un séminaire réunissant les agents (évaluation, gestion des allocations, coordination de proximité, évaluatrices sociales, chargés d'accueil) pour décloisonner les pratiques, partager les enjeux transversaux et consolider une culture commune de service.
- **Commission des parcours de vie complexes de l'enfant :** création d'une instance opérationnelle mixte Maison Départementale des personnes Handicapées (MDPH)/Aide Sociale à l'Enfance (ASE), dédiée aux situations d'enfants en double vulnérabilité. L'objectif est de coordonner les expertises pour répondre aux besoins urgents de solutions d'accueil et éviter toute rupture de parcours critique.
- **Migration vers le logiciel SOLIS :** bascule stratégique vers le système d'information SOLIS. Cet outil modernise le traitement des dossiers MDPH et Autonomie, sécurise les données et offre de nouveaux leviers de pilotage pour fiabiliser les suivis.

“ Une expertise pluridisciplinaire pour traduire les besoins de chaque usager en solutions concrètes, équitables et de proximité ”



chiffres clés

- **1 418** demandes **APA** en 2025
- **15 817** mesures en 2025, sur le champ du handicap
- **3 343** mesures relevant de l'enfance
- **5 354** mesures relevant de l'insertion professionnelle
- **969** mesures relevant de la Prestation de Compensation du Handicap
- **784** mesures relevant de l'orientation en établissement adultes
- **5 367** mesures concernant les Cartes Mobilité Inclusion



COHÉSION SOCIALE

AUTONOMIE ET MDPH

RÉGIE CORRÈZE AUTONOMIE



La régie Corrèze Autonomie assure la continuité du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), grâce à la gestion du numéro unique et à un service de téléassistance, tous deux accessibles 24h/24 et 365 jours par an. Elle accompagne également les caisses de retraite dans l'élaboration des plans d'aide destinés à leurs assurés. Avec une approche centrée sur la proximité et l'accompagnement individualisé, la régie s'adapte en permanence aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, pour assurer un maintien à domicile sécurisé.

Les actions & faits marquants de l'année

● Gestion du numéro unique du SPDA (05 55 19 19 19)

6 conseillers autonomie assurent l'accueil téléphonique, l'information et l'orientation des usagers corréziens, pour la coordination des demandes liées à l'autonomie et à la téléassistance.

● Consolidation de l'activité téléassistance sur le département de la Corrèze

12 téléopérateurs et 7 techniciens accompagnent les 8035 abonnés corréziens pour le déploiement et la maintenance des solutions techniques de téléassistance à domicile ou en mobilité. Ils reçoivent et gèrent les appels d'urgence 24/7, garantissant une réponse rapide et sécurisée aux bénéficiaires.

● Développement des contrats de prestations avec d'autres départements

En 2025, la Régie Corrèze Autonomie a continué d'assurer la téléassistance pour les départements de la Creuse (4 000 bénéficiaires), la Haute-Vienne (1 500 bénéficiaires) et Loir-et-Cher (1 500 bénéficiaires) via son contrat avec la fondation Partage et Vie.

● Les partenariats avec les caisses de retraite

Avec 3 agents, la régie a poursuivi ses missions d'évaluation des besoins et de mise en place des plans d'aide pour le compte des caisses de retraite (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail (CARSAT), EDF, Fonction Publique d'État), contribuant à un accompagnement personnalisé des personnes en perte d'autonomie.

● Engagement dans la lutte contre les maltraitements.

Les agents de la Régie Corrèze Autonomie prennent en charge la gestion des dossiers de signalement de maltraitance envers les personnes âgées et handicapées via le numéro national 3977, garantissant un suivi en lien avec la plateforme nationale.

“ **Corrèze Autonomie :
téléassistance, accueil et évaluation
pour une autonomie sécurisée et
solidaire.** ”

chiffres clés

- **92 941 appels traités** soit une augmentation de **8 %** par rapport à 2024.
- **8 035 bénéficiaires** accompagnés dans le cadre du dispositif Téléassistance en 2025.
- **212 415 appels d'urgence** gérés par les opérateurs de la téléassistance.
- **1 750 visites d'évaluation** réalisées pour l'élaboration de plans d'aide des caisses de retraite : soit **17 %** de plus qu'en 2024.
- **31 signalements de maltraitance** envers les personnes fragiles gérés en 2025.

COHÉSION SOCIALE

AUTONOMIE ET MDPH

SERVICE COORDINATION DU TERRITOIRE

Depuis 2024, le Service Coordination de Territoire assure une présence de proximité sur tout le département, pour simplifier les démarches et garantir une réponse rapide aux personnes âgées ou en situation de handicap et à leurs familles. Avec 39 coordinateurs et 6 superviseurs, répartis sur 32 sites, il remplit cinq missions clés : répondre aux demandes du Numéro Unique de Corrèze Autonomie, en proposant notamment des visites à domicile, suivre et adapter les plans d'aide APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), accueillir les bénéficiaires en permanence, réviser les aides, pérenniser et coordonner les aides à domicile après une sortie d'hospitalisation.

Les actions & faits marquants de l'année

• Visites à domicile en hausse :

+ 11,05 % par rapport à 2024, soit 14 788 visites, pour sécuriser le maintien à domicile, prévenir les ruptures et renforcer le lien avec les bénéficiaires.

• Renforcement de la proximité :

réorganisation des secteurs et ouverture de 3 nouveaux sites, pour garantir une réponse rapide, équitable et accessible sur tout le territoire corrézien.

- Site de Treignac : ouverture de la Maison du Département en septembre 2025.

- Nouvelles permanences à Espagnac (juin) et à Sainte Fortunade (novembre), au sein des Maisons France Services.

• Montée en compétence des équipes :

formation continue (grille Autonomie Gériatrie et Groupe iso Ressources (AGGIR), formations spécifiques liées à l'accompagnement du public personnes âgées et/ou en situation de handicap...).

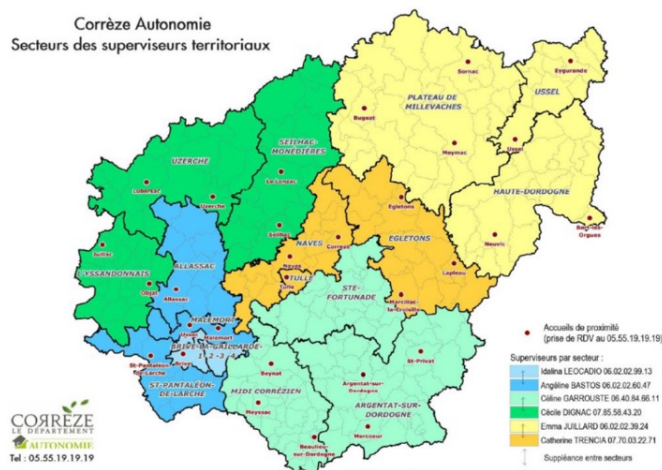
• Actions de prévention de la perte

d'autonomie : conférences, débats théâtraux, ateliers collectifs et démarches « aller vers » pour sensibiliser les seniors dès les premiers signes de fragilité et anticiper les besoins de nos aînés et de leurs aidants.

“ **Corrèze Autonomie est le service public offrant une prise en charge simplifiée, réactive, de proximité avec un suivi garanti.** ”

chiffres clés

- **14 788** visites à domicile effectuées par les coordinatrices de proximité.
- **2 238** personnes accueillies lors des permanences physiques sur site.
- **24 152** demandes adressées au numéro unique, traitées par le service coordination de territoire.
- **742** révisions APA traitées par les coordinatrices



ÉDUCATION - JEUNESSE

À travers le plan «Bien vivre au collège», le Département souhaite apporter les meilleures conditions de travail et de sociabilisation aux collégiens. Il s'engage activement en faveur de l'alimentation locale et de la transition énergétique, apporte un soutien financier aux familles et met en place des actions en faveur de la jeunesse. Il organise également le transport des élèves en situation de handicap et assure la gestion du dispositif Handimobile. Le service est composé d'une équipe administrative de 9 ETP, d'une équipe de 9 agents itinérants et de 225 agents départementaux qui assurent les missions de maintenance, de restauration et d'entretien dans les collèges publics.

Les actions & faits marquants de l'année

● **Une alimentation saine et locale**

En 2025, 1 150 000 repas ont été préparés sur les 21 sites de production du Département, dont certains pour des écoles.

Les achats alimentaires s'élèvent à 2,5 M€, avec 35,6 % issus de filières locales, en hausse de 27 % sur un an.

Les circuits courts restent prioritaires, notamment pour le bœuf, le porc, les pommes et les pommes de terre, dont 90 % des besoins sont couverts localement. Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture garantit des livraisons régulières de pommes et pommes de terre 100 % corrèziennes, complétées par des légumes locaux de saison. Les œufs sont également majoritairement locaux, couvrant 78 % des besoins.

Le Département poursuit son engagement pour une restauration scolaire de qualité, avec une cuisine saine, faite maison et basée sur des produits de proximité. Des animations tout au long de l'année permettent aux élèves de découvrir de nouvelles saveurs, de valoriser le terroir et de limiter le gaspillage alimentaire.

● **La lutte contre le harcèlement et les cyberviolences**

Une sensibilisation au harcèlement, cyber-harcèlement et à la santé numérique a été mise en place auprès des classes de 6èmes, avec l'intervention de l'association CorrTech de Tulle.

Des balles anti-stress portant le numéro d'appel 3018 ont été fournies aux élèves. Des ciné-débats, sur Ussel, Tulle et Brive, complèteront en janvier 2026 cette sensibilisation auprès des parents.

● **Modernisation des pratiques de nettoyage dans les collèges**

Le Département s'est engagé dans la modernisation des pratiques de nettoyage dans les collèges, afin de moderniser les techniques, en prenant en compte les enjeux de santé au travail et environnementaux.

Cette démarche repose sur deux axes majeurs :

- La méthode de pré-imprégnation, qui permet d'utiliser moins de produits, moins d'eau, et garantir une hygiène optimale en préservant la santé des agents, et la mécanisation des pratiques, grâce à l'utilisation d'autolaveuses et d'équipements ergonomiques.
- Ces innovations vont dans le sens d'une réduction de la pénibilité des métiers concernés et permettront de faciliter les tâches associées au nettoyage au quotidien, tout en limitant l'utilisation de produits d'entretien.

COHÉSION SOCIALE

JEUNESSE, SPORTS, CULTURE

ÉDUCATION - JEUNESSE



chiffres clés

- **9 721** collégiens
- **25** collèges publics et **5** privés
- **35 %** achats de **produits locaux alimentaires** contre 28 % en 2024.
- Plus de **2 000** collégiens sensibilisés contre le harcèlement scolaire.



COHÉSION SOCIALE

JEUNESSE, SPORTS, CULTURE

CELLULE SPORTS

La cellule des sports est composée de trois équivalents temps plein (ETP). En 2025, son budget prévisionnel s'élevait à 1 576 181 € en fonctionnement et à 34 000 € en investissement. La politique sportive départementale a pour ambition première de soutenir les acteurs qui font l'offre sportive en Corrèze et de garantir un accès équitable à la pratique. À ce titre, plus de 1 383 300 € ont été consacrés au soutien des clubs, des comités, des sportifs de haut niveau, des grands événements, de l'emploi sportif et des sections sportives dans les collèges. Le Département a également poursuivi son engagement en faveur des sports de pleine nature, notamment par l'accompagnement des Stations Sport Nature et la poursuite des dispositifs « Corrèze Destination Trails » et « Balades secrètes en Corrèze ». Le Département a également organisé le Challenge Jeune Buteur, pour encourager la pratique sportive chez les jeunes Corrèziens.

Les actions & faits marquants de l'année

Dans la continuité des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en France, le Département de la Corrèze a renforcé en 2025 son engagement en faveur du sport sur tout le territoire.

Par son soutien aux associations, aux événements et au sport pour tous, il affirme la Corrèze comme un territoire propice à la pratique sportive. Le sport y apparaît comme un levier de cohésion, de santé et d'attractivité, au service du quotidien des Corrèziens.

- **Journée Olympique à Saint Pantaléon de Larche :** dans la dynamique de Paris 2024, le Département a poursuivi en 2025 ses actions pour le sport pour tous. Il a notamment participé à la Semaine Olympique et Paralympique, organisée à Saint-Pantaléon-de-Larche, pour faire vivre l'esprit olympique sur le territoire.
- **Challenge du Jeune Buteur :** organisé le 26 avril 2025 au Stadium de Brive, le challenge a réuni de jeunes licenciés corrèziens (U13-U14). Les trois meilleurs buteurs ont été récompensés le 8 mai, lors du dernier match à domicile, avec notamment des invitations à la rencontre.

Le Département a poursuivi son engagement en faveur des sports de pleine nature.

- **Balades secrètes en Corrèze :** le Conseil départemental de la Corrèze, en collaboration avec ses partenaires historiques, le Comité départemental de randonnée, les Offices de Tourisme, Engie, et Ici Limousin, organise les « Balades secrètes en Corrèze ». Chaque été, 8 à 11 balades encadrées, d'une distance de 8 à 10 km, sont proposées pour faire découvrir la richesse des territoires corrèziens. Les communes sélectionnées offrent des animations en lien avec leur patrimoine naturel, culturel ou historique, et mettent en valeur des savoir-faire locaux. Ces balades incluent également des moments conviviaux, tels qu'un café d'accueil, un ravitaillement à mi-parcours, et un apéritif à la fin.
- **Stations Sports Nature :** le Département poursuit son accompagnement des Stations Sports Nature en soutenant leur fonctionnement par une aide, formalisée dans une convention unique. Après l'évaluation des actions en cours et la définition des engagements réciproques, un partenariat structuré est établi avec le Conseil départemental pour favoriser leur développement.

COHÉSION SOCIALE

JEUNESSE, SPORTS, CULTURE

CELLULE SPORTS

- **Le Challenge Corrèze destination trail** : depuis 2016, le Conseil départemental œuvre pour faire de la Corrèze une « destination trail » reconnue au niveau national. Fort d'un relief varié, de paysages de qualité et d'un environnement préservé, le territoire offre des conditions idéales pour le développement de cette discipline. Le Département accompagne financièrement quatre trails corréziens d'envergure, générant des retombées économiques et touristiques positives pour le territoire. En lien étroit avec Corrèze Tourisme, il mène également des actions de promotion à travers une communication renforcée et une présence sur les principaux événements et salons nationaux dédiés au trail, notamment le Salon des Templiers.



chiffres clés

- **11 Balades secrètes** avec **1 519** participants, soit **140** personnes/balade
- 93 662 €** destinés à l'aide au fonctionnement des **7 stations sports nature** en 2025.
- 1,61 M€** en faveur du sport



Balades secrètes en 2025 - Viaduc des Rochers Noirs



Journée Olympique et Paralympique à Saint-Pantaléon 2025



Challenge jeune buteur 2025

COHÉSION SOCIALE

JEUNESSE, SPORTS, CULTURE

CULTURE PATRIMOINE

L'accès à une offre culturelle de qualité et de proximité, ainsi que la préservation du patrimoine rural, sont au cœur de l'action du service culture et patrimoine. Le Département soutient les acteurs culturels par des aides financières, anime des sites emblématiques comme le musée de la Résistance Henri Queuille et le domaine de Sédières. Il accompagne aussi les propriétaires privés et les communes dans la restauration et la valorisation du patrimoine.

Les actions & faits marquants de l'année

● Politique de soutien aux associations culturelles

Le Département de la Corrèze soutient activement les projets et les acteurs culturels, convaincu que la participation à la vie culturelle est un pilier essentiel du lien social. Pour l'année 2026, 473 demandes ont été reçues. Le maintien de l'enveloppe budgétaire constitue un marqueur fort de l'engagement du Département en faveur de la vitalité culturelle du territoire.

● Musée départemental de la Résistance Henri Queuille

Succès de l'exposition temporaire « La Corrèzienne Simonne de Lattre de Tassigny, une femme de l'ombre et de lumière » (2 juin - 31 octobre).

Fréquentation : 2 331 visiteurs

Nombreux groupes : scolaires, Service National Universel (SNU), autocaristes...

● Domaine de Sédières

L'année 2025 confirme la dynamique positive engagée depuis 2024, avec une fréquentation en hausse : + 22 % au niveau des recettes toute activité confondue.

Les efforts de diversification, la qualité des propositions culturelles et la professionnalisation de l'accueil contribuent à maintenir un haut niveau de satisfaction du public.

Et également : soirée événement avec la Compagnie Hervé Koubi, Journées Européennes du patrimoine, base VTT, village sportif, tyrolienne, initiation cerfs-volants, géocaching Terra Aventura... Fréquentation du site estimée : 37 000 personnes.

En 2025, le site de Sédières figure pour la première fois dans le guide « La Corrèze, tout un programme ! », diffusé par Corrèze Tourisme auprès des établissements scolaires, des centres de loisirs et des structures proposant des sorties pédagogiques.

Une attention particulière est portée à la valorisation de la marque « Origine Corrèze », à travers la vente de produits en boutique, la présence de producteurs locaux labellisés lors des apéro-concerts d'été et d'événements du Festival de la Vézère, ainsi qu'une offre bar-restauration privilégiant majoritairement ces produits.

chiffres clés

Domaine de Sédières

- **5 412 visiteurs** pour l'exposition « Les Corrèziennes » et « 60 ans au château de Sédières »
- **5 650 spectateurs** pour les soirées **apéro-concerts** soit en moyenne **800 personnes** par événement
- **1 779 spectateurs** pour les spectacles **jeune public** soit en moyenne **300 personnes** par spectacle
- **5 549 participants** pour les **chasses aux trésors**



MUSÉE DU PRÉSIDENT JACQUES CHIRAC

Grand destinataire de cadeaux, le président Jacques Chirac s'est fait à son tour donateur en offrant 5.000 objets d'art ou simples pièces curieuses au Département. Le musée conserve ce don, symbole des évolutions de notre histoire politique. 2025 est à marquer d'une pierre blanche, tant pour la célébration des 25 ans d'ouverture au public, la mise en place de l'exposition «Meubles voyageurs», née d'un partenariat exceptionnel avec le Mobilier national, et pour les événements judiciaires qui ont impacté la vie du musée. Le musée se compose de 7 ETP (inclus dans l'effectif de la Direction Jeunesse Sports et Culture).

Les actions & faits marquants de l'année

- « **C'est magnifique mais c'est loin** » : l'avis 1^{er} du public.
- Le « **hors-les-murs** » à la côte
- L'Instagram est lancé.
- « **Le 10, galerie présidentielle** » : une médiation qui confirme son succès.



chiffres clés

- **7 522 visiteurs locaux** pour les Journées Européennes du Patrimoine
- **22 687 visiteurs** en 2025
- **1 139 visiteurs de Haute-Vienne**
- **720 visiteurs du Puy-de-Dôme**
- **578 visiteurs de la Gironde**
- **207 résidents**, pour 16 EHPAD, ont participé aux animations « hors-les-murs ».
- **620 élèves** ont visité le musée



+ 6,5 %
des visiteurs par rapport à 2024



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Créées à la Révolution, les Archives départementales sont les «gardiennes de la mémoire» corrézienne. À ce titre, elles collectent, conservent, classent et valorisent les documents produits par les organismes publics sur le territoire du département. Elles interviennent également auprès des administrations (services du Conseil départemental et de l'État, communes, notaires) pour les conseiller.

Fin 2025, elles conservaient 16 583 mètres linéaires (ml) de documents datant du XIII^e au XXI^e siècles, soit un taux de saturation de 96 %, et presque dix téraoctets de données électroniques (documents numérisés ou nativement numériques).

Les actions & faits marquants de l'année

- Mise en ligne d'un nouveau site internet archives.correze.fr
- Exposition Corrèze Circus Tour (457 visiteurs)
- Participation à la Biennale européenne d'histoire locale sous la forme d'une lecture d'archives sur la thématique des Industries en Corrèze (15 octobre 2025)

Sélection de commentaires publiés sur Facebook suite à l'annonce de la mise en ligne du nouveau site internet le 8 septembre 2025.



chiffres clés

- **1 693** séances de travail sur place
- **5 789** documents originaux communiqués en salle de lecture
- **2 352** recherches par correspondance
- **31 058 654** images vues sur internet
- **117,51** mètres linéaires d'archives publiques versées
- **2 493** visiteurs pour les expositions itinérantes réalisées par les Archives Départementales
- **126 266** pages numérisées en interne



Affiche de l'exposition **Corrèze Circus Tour**

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Au sein de la direction des Archives et de la Bibliothèque départementales, créée en 2024, la Bibliothèque départementale, compétence obligatoire du Conseil départemental, joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité en milieu rural.

À côté de ses missions traditionnelles de prêt de documents de tous types, de conseil et de formation des bibliothèques de son réseau, elle a progressivement élargi ses compétences à d'autres domaines. Elle anime ainsi des actions culturelles bien ancrées dans le territoire et met également à disposition une médiathèque numérique aux contenus riches et variés, en partenariat avec Brive, Tulle et Ussel.

Les actions & faits marquants de l'année

- Signature d'un **Contrat Départemental Lecture** avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, pour la période 2025-2027, qui vise à développer les publics des bibliothèques corréziennes par l'action culturelle, et à étoffer l'offre de formation et d'ingénierie pour les bibliothécaires salariés et bénévoles du territoire.
- **5 réunions de territoire** animées dans le cadre de la concertation avec les bibliothèques du réseau, en vue du futur schéma départemental de développement de la lecture publique.
- Organisation, pour la deuxième année consécutive, de la **Journée départementale des bibliothèques corréziennes**.



Deuxième journée
départementale des bibliothèques corréziennes.
21/11/2025, hôtel du Département.

chiffres clés

- **105 bibliothèques** accompagnées
- **88 232 prêts physiques**
dont **75 991 livres**, **3 420 CD**,
8 677 DVD et **144 outils d'animation**
- **297 stagiaires** accueillis pour formation
- **73 participants** à la Journée
professionnelle des bibliothécaires
- **953 votants** pour le **Prix des lecteurs**
- **4 874 enfants** pour le **Prix Album**
jeunesse
- **2 070 spectateurs** pour **Coquelicontes**
- **189 spectateurs** pour le **Mois du film**
documentaire

Médiathèque numérique

- **2 368 inscrits**
- **4 383 films** visionnés
- **828 heures d'autoformation**
- **2 348 livres** téléchargés
- **5 873 heures** de consultation en streaming

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ



2025

PÔLE RESSOURCES





PÔLE RESSOURCES FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION

La Direction des Finances et de la Commande Publique contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. À ce titre, elle veille à la fiabilité et à la sécurisation des procédures budgétaires et comptables. Elle assure également la tarification des établissements médico-sociaux. Son expertise en matière de contrôle de gestion est mobilisée au service des directions, afin de répondre à leurs besoins. Enfin, elle pilote la commande publique, garantit le respect du cadre réglementaire et accompagne les directions dans l'optimisation des achats, en intégrant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les actions & faits marquants de l'année

- Poursuite du déploiement des outils de dialogue budgétaire et de l'harmonisation des pratiques en termes de pilotage budgétaire.

“ Aider à la décision financière et accompagner les élus dans leurs choix, tout en assurant une gestion performante et maîtrisée de l'achat public. ”

chiffres clés

- **10,4 M€** de **dépenses** réelles de **fonctionnement** (action sociale, rémunération du personnel, soutien financier aux partenaires du Département) entre 2024 et 2025 (soit - **3,8 %** en un an).

+ **4 M€** de **recettes** réelles de **fonctionnement** (fiscalité, dotations, autres) entre 2024 et 2025 (soit **+1,2 %** en un an).

76,3 M€ de **dépenses** réelles **d'investissement** (travaux sur les routes et dans les bâtiments, subventions aux communes) en 2025.

0 € de recours à l'emprunt en 2025, pour la 3^{ème} année consécutive.

178,6 M€ de **diminution** de l'encours de dette depuis 2015



PÔLE RESSOURCES

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Les missions du service Commande publique sont les suivantes :

- Centraliser les besoins des directions opérationnelles et établir la programmation des achats,
- Veiller au respect des seuils, gérer les procédures d'achat et le suivi des marchés, en lien avec les Directions Opérationnelles,
- Sécuriser juridiquement les procédures de passation de marchés,
- Conseiller en matière de commande publique d'autres collectivités, dans le cadre de l'ingénierie territoriale,
- Proposer l'intégration d'engagements sociaux et environnementaux dans nos marchés, et accompagner d'autres maîtres d'ouvrages dans leurs démarches de clauses sociales.

Les actions & faits marquants de l'année

- Passation d'un marché de conception, réalisation d'une infrastructure permettant la production d'électricité photovoltaïque sur une route départementale située sur le futur contournement de la commune de Lubersac. Ce marché prévoit des travaux inédits, visant à installer des ombrières photovoltaïques sur 3,4 kilomètres de voirie, sur la nouvelle déviation de Lubersac. À cette occasion, **une clause d'insertion a été intégrée, à hauteur de 3 000 heures minimum à réaliser.**
- Ce projet contribuera au maintien à un haut niveau d'heures d'insertion dans les marchés du Département, qui avait plus que doublé en 2024. En comptant les maîtres d'ouvrage extérieurs accompagnés par le Département, le volume d'heures pour 2025 s'élève à **124 535 heures d'insertion, soit 77 ETP.**

Au final, la clause d'insertion sociale dans les marchés publics en 2025 a permis à **204 personnes de travailler, dont 28 bénéficiaires du rSa.**



chiffres clés

Volumétrie

● **156** marchés conclus
en 2025

57,6 M€ HT



Répartition financière par nature de marché



● **16 %** fournitures

● **28 %** services

● **56 %** travaux

Part des clauses sociales et environnementales

● **41 %** clauses sociales

● **59 %** clauses environnementales



Le service de la commande publique assure et sécurise juridiquement la passation et l'exécution des marchés publics visant à répondre aux besoins du Département en matière de travaux, de fournitures et de services.





PÔLE RESSOURCES FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE BUDGET-COMPTABILITÉ

Le service Budget-Comptabilité est structuré autour de deux cellules complémentaires : la cellule GDA-Formation et la cellule Budget-Comptabilité. Il accompagne tant les services du Département que certains satellites (MDPH, Centre de Supervision, Corrèze Ingénierie, SDIS...) dans la maîtrise des procédures budgétaires et comptables, de l'élaboration budgétaire jusqu'à l'exécution financière. Par ailleurs, le service Budget-Comptabilité assure des actions de formation et d'assistance sur les volets budgétaires et comptables, et également sur l'utilisation du logiciel Grand-Angle.

Outre la fiabilité des opérations comptables, le suivi budgétaire et le respect du cadre réglementaire, l'ensemble du service contribue aussi à la sécurisation et à la qualité de la gestion financière de la collectivité.

Les actions & faits marquants de l'année

- 2025 a été une année caractérisée par la mise en œuvre du PES Retour (flux indiquant le retour de paiement par le payeur) et également par la montée de version du logiciel Grand Angle vers la 8.7.1. Enfin, la cellule GDA a conduit la dématérialisation des ASAP pour le service des routes.

“ **Garant du respect des règles budgétaires et comptables au sein de la collectivité, le service veille également à la performance du délai global de paiement.** ”

* CA : Compte Administratif

* TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

* FB : Foncier Bâti

* CVAE : Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

* DMT0 : Droits de Mutation à Titre Onéreux

* TSCA : Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances

* AIS : Allocations Individuelles de Solidarité

* FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée

* DSID : Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements

PÔLE RESSOURCES

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

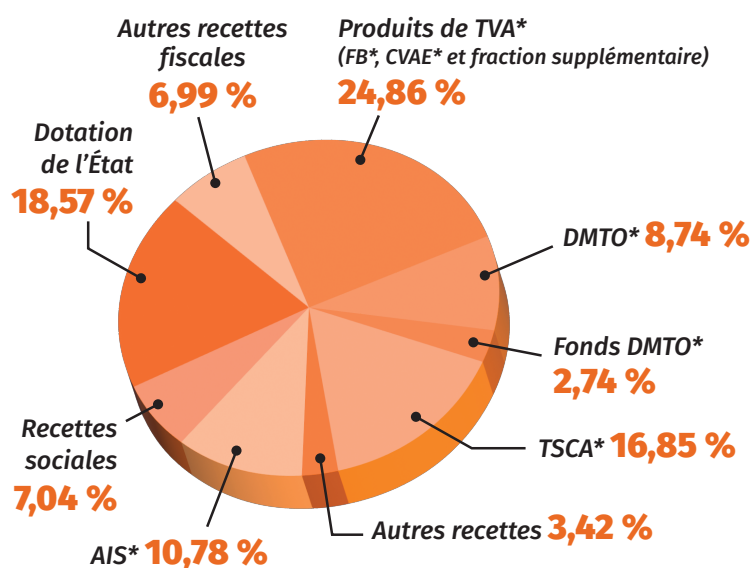
SERVICE BUDGET-COMPTABILITÉ



chiffres clés

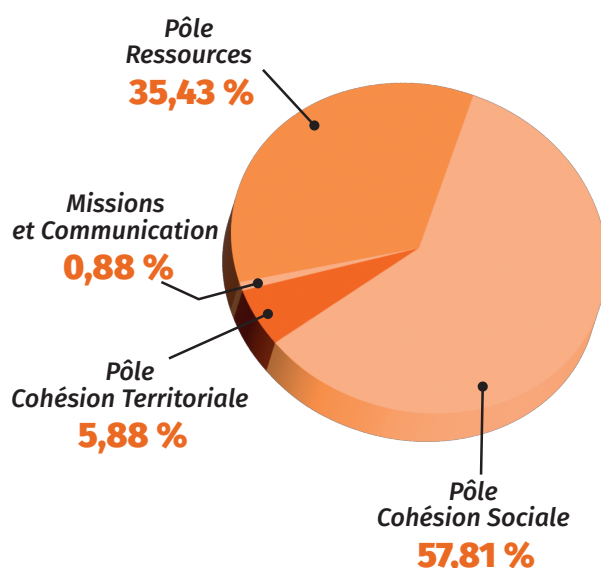
Recettes de fonctionnement

au CA* 2025 : **350,7 M€**



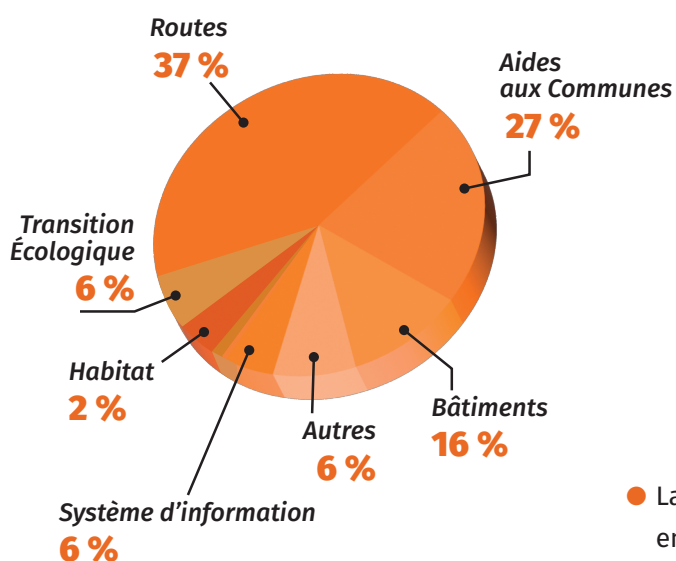
Dépenses de fonctionnement

au CA 2025 : **265,4 M€**



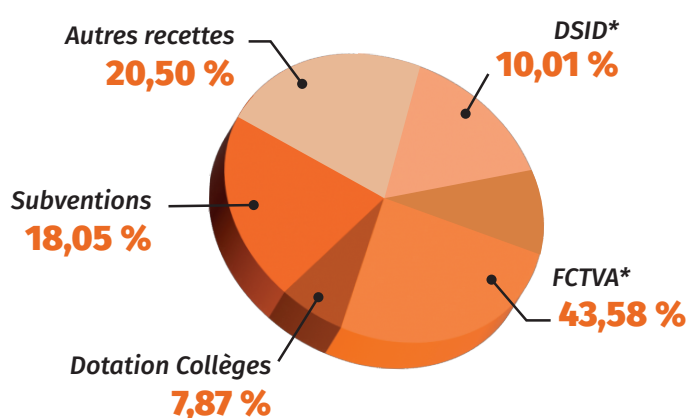
Dépenses réelles d'investissement

au CA 2025 : **76,3 M€**



Recettes réelles d'investissement

au CA 2025 : **16,9 M€**



- La performance du Délai Global de Paiement s'améliore encore : **10,67 jours** pour la Corrèze en 2025 (dont 7,79 jours pour l'ordonnateur et 2,88 jours pour le comptable public) contre 11,64 jours pour 2024.

PÔLE RESSOURCES

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE CONTRÔLE DE GESTION - ÉVALUATION

Le service «Contrôle de Gestion - Évaluation» est chargé du suivi de la gestion et du financement des établissements et services médico-sociaux (ESSMS) relevant de la compétence départementale, dans les secteurs des personnes âgées, du handicap et de l'enfance. À ce titre, il intervient sur les volets budgétaires, comptables et financiers, en réalisant des actions de contrôle de gestion et en assurant la tarification des structures. Dans le cadre de ces attributions, le service contribue, en lien étroit avec la direction de l'Autonomie, à l'élaboration et au suivi des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Il est également responsable du suivi des autorisations des ESSMS.

Les actions & faits marquants de l'année

- En 2025, la Corrèze se distingue par sa participation à l'expérimentation nationale de la réforme de la tarification des EHPAD, visant à simplifier le financement des établissements par la fusion des sections soins et dépendance. Cette évolution a nécessité une adaptation des modalités de suivi budgétaire et financier des EHPAD, en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- Depuis le 1^{er} janvier 2025, la tarification différenciée est mise en œuvre dans l'ensemble des EHPAD corréziens. Cette évolution vise à mieux prendre en compte les spécificités et les besoins propres à chaque établissement, tout en garantissant une répartition plus équitable des ressources et une amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des résidents sur le territoire.



chiffres clés

Nombre de structures ESSMS

- **45 établissements** du secteur Personnes Âgées
- **11 organismes gestionnaires** du secteur Handicap
- **4 organismes** du secteur Enfance

Nombre de budgets analysés

- **52** budgets du secteur Personnes Âgées
- **27** budgets du secteur Personnes Handicapées
- **10** budgets du secteur Enfance

63,75 € tarif moyen d'hébergement en EHPAD*
en 2025 **+ 10,50 %** entre 2022-2025.

“ **L'ingénierie du Département
au service des établissements
médico-sociaux corréziens** ”

*EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

A photograph of three people in a meeting. A man with glasses is in the foreground, looking towards the right. Two women are seated at a table with a laptop, papers, and coffee cups. One woman is smiling and looking at the laptop, while the other is looking down at a document. A whiteboard with a diagram is visible in the background.

PÔLE RESSOURCES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION

En 2025, la Direction des Ressources Humaines (DRH) a poursuivi un travail de fond pour accompagner les transformations de la collectivité, sécuriser les pratiques et renforcer la cohérence des politiques RH. L'année a été rythmée par un dialogue constant avec les directions, une activité soutenue des instances paritaires et la conduite de chantiers structurants qui ont mobilisé les agents, les managers et les partenaires sociaux.

La DRH s'est affirmée comme un espace de régulation, d'écoute et de construction collective capable d'articuler les enjeux stratégiques, les réalités de terrain et les attentes des agents.

- Accompagnement des directions et entretiens stratégiques
- Dialogue social et instances paritaires particulièrement nourri
- Chantiers structurants permettant d'avancer sur des sujets essentiels pour la modernisation de la fonction Ressources Humaines.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Déploiement du coaching individuel et collectif** afin d'accompagner les managers et soutenir les dynamiques d'équipe
- **Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de travail** (QVCT), du 16 au 20 juin, avec une vingtaine de webinaires, ateliers mobilisant les agents
- **Dématérialisation des outils RH** (formation, recrutement et expérimentation de l'entretien professionnel)
- **Participation à la Nuit de l'orientation** pour valoriser les métiers du Département (du Centre Départemental de l'Enfance (CDEF) et de la Direction des routes)

chiffres clés

- **67 points mensuels RH** avec les Directions
- **15 réunions avec les organisations syndicales** dont 6 en présence de la DG et PCD et 4 en présence de la DG/DRH
- **16 entretiens** de recadrage/disciplinaire et 3 conseils de discipline
- **189 entretiens individuels** Directrice RH / Agents
- **13 jurys de recrutement**
- **11 points mensuels** avec le médecin du travail et l'infirmière en santé au travail

PÔLE RESSOURCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES

Le Service Emploi et Compétences a en charge la mise en œuvre des stratégies de recrutement, la promotion de la mobilité interne et la formation permettant un réel accompagnement du parcours professionnel des agents de la collectivité. Dans un contexte en constante évolution, l'objectif est de développer les compétences des agents, tout en répondant aux besoins de la collectivité.

Il est également l'interlocuteur en matière de stages, d'emplois saisonniers et d'apprentissage, et est garant du tableau des emplois et du respect des procédures en matière de recrutement.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Dématérialisation et modernisation des outils métiers**

Mise en production de la solution intégrée GPEEC* (formation, recrutement, compétences, entretien professionnel) ce qui a nécessité un paramétrage intensif en préparation de l'ouverture du portail RH annoncé pour 2026.

- **Volet Effectifs et Postes**

Actualisation exhaustive des postes, base de la refonte du tableau des emplois (juin 2025) en lien avec la révision progressive des fiches de postes.

- **Autres actions structurantes**

- Renforcement des revues d'effectifs et des dialogues de gestion
- Forte hausse des candidatures traitées : 1050 (contre 600 en 2024)
- Participation à des forums métiers pour renforcer l'attractivité
- Réflexion sur des campagnes de recrutement itinérantes (à développer sur l'année 2026)
- Validation des besoins de recrutement en Codir mensuel

* GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences



chiffres clés

Cellule emploi

- **122 départs** d'agents dont 61 en retraite, 4 mutations, 21 démissions, 12 disponibilités, 1 révocation, 2 licenciements, 7 fins de CDD, 2 détachements, 2 fins de détachement.
- **222 opérations de recrutement**
81 recrutements externes, 4 vacations, 84 mobilités internes, 22 mutations, 1 recrutement par voie d'intégration directe, 2 recrutements par voie de détachement, 6 mises au stage, 3 réintégrations après disponibilité, 1 réintégration après fin de mise à disposition, 18 apprentis.
- **25 saisonniers**

Cellule formation

- **1 458 agents** ont suivi au moins 1 formation.
- **79 agents** ont suivi une formation statutaire.
- **41 agents** ont suivi une préparation aux concours/examens.
- **4 876 jours de formation.**
- **226 demandes** de stages (année scolaire 2024/2025) dont **87 accordées** soit 39,49 % de demandes acceptées.

PÔLE RESSOURCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE GESTION DU PERSONNEL

Le service Gestion du Personnel de la Direction des Ressources Humaines, composé de 17 agents, accompagne l'ensemble des agents de la collectivité dans tous les domaines liés à leur environnement professionnel. Il a pour mission de gérer le déroulement de carrière, la rémunération, les temps de présences et d'absences, en veillant à l'application de la réglementation. Ce service favorise le suivi de proximité, par une approche individuelle de chaque situation. Il met également en place des actions de développement des outils de gestion RH à l'attention des agents, tout en assurant une communication transparente et efficace.

Les actions & faits marquants de l'année

- Déploiement sur l'ensemble des gestionnaires RH Carrières de **la gestion de la retraite** des agents de la collectivité qui demande notamment :
 - Conseil et accompagnement
 - Analyse des droits
 - Préparation et constitution des dossiers
 - Suivi des échéances et planification des départs
 - Rédaction des actes administratifs
 - Veille réglementaire
- **Gestion de la rémunération de la Régie autonome Corrèze Autonomie** : placée sous la Direction de l'Autonomie et de la MDPH. Cette gestion dépendait auparavant de l'organisation de la Régie. Cette structure : établissement secondaire du Département compte 32 personnes. Progressivement, d'autres missions sont venues compléter cette gestion : établissement des contrats et avenants
- **Gestion des évolutions réglementaires des arrêts de travail** avec la mobilisation de 3 agents pour :
 - Accompagnement des agents et diffusion de l'information
 - Anticipation des conséquences financières pour les agents, avec élaboration d'échéanciers
 - Mise en place de nouveaux outils de suivi

“ Assurer l'accompagnement et le suivi du déroulement de carrière, des rémunérations du temps de travail et d'absence des agents de la collectivité, dans un souci d'échange, de proximité, de travail en équipe et dans le respect des dispositions réglementaires avec l'ensemble des services de la Direction des Ressources Humaines et des Directions de la collectivité. ”

chiffres clés

- **120 attestations** établies
- **430 avancements d'échelon**
- **95 agents** ont bénéficié d'un avancement ou d'une promotion à un grade supérieur à l'issue des Commissions Ad'hoc
- **985 arrêts de travail** gérés
- **179 arrêts d'accident de travail et maladies professionnelles**
- **1 432 jours d'autorisations spéciales d'absences** attribués
- **19 085 fiches de paies** établies
- **34 allocataires de l'aide au retour à l'emploi**

PÔLE RESSOURCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL

CELLULE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Le Service Santé au Travail veille à la santé des agents par un suivi médical individualisé et des actions collectives en milieu professionnel. Il conseille l'autorité territoriale pour améliorer la qualité de vie au travail. La Cellule Hygiène & Sécurité définit la politique de prévention, met à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), analyse les accidents et maladies professionnelles, anime la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) et accompagne les aménagements de poste et l'intégration des travailleurs en situation de handicap.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Visites médicales d'embauche** : mise en place pour tous les nouveaux agents.
- **Surveillance médicale** : augmentation du temps du médecin du travail.
- **Partenariats spécialisés** : ergonomie et psychologie pour la prévention.
- **Audits et contrôles** : 13 visites DUERP, 5 inspections ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection).
- **Analyses d'accidents** : 4 dossiers étudiés pour améliorer la prévention.
- **Prévention seniors** : actions ciblées pour anticiper les risques liés à l'âge.
- **Aménagements de poste** : 33 interventions pour adapter les conditions de travail.
- **Aménagements de poste** : 56 déclarations d'agression ou d'incident impliquant des usagers.



chiffres clés

- **943 visites** réalisées par le médecin et l'infirmière du Service de Santé au Travail
- **106 visites d'embauche**
- **727 examens complémentaires** (vision, audition, respiration).
- **5 actions en milieu de travail**
- **60 vaccinations** contre la grippe saisonnière
- **66 accidents de service**
- **24 accidents** sans arrêt de travail
- **8 accidents de service** sans arrêt de plus de 90 jours
- **8 maladies professionnelles** déclarées



**Avancer ensemble vers
une meilleure qualité de vie au
travail grâce à la prévention et à
l'accompagnement des agents.**





DIRECTION

La Direction des Affaires Générales et des Assemblées a une mission d'appui et de sécurisation du fonctionnement institutionnel du Département. Au sein du Pôle Ressources, elle garantit la préparation, la qualité et la légalité des travaux de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente, en assurant la fluidité du cycle délibératif, de la rédaction des rapports à la publication des actes, conformément aux exigences institutionnelles.

L'action de la Direction dépasse toutefois le seul périmètre des assemblées. Elle porte également des missions transversales essentielles au bon fonctionnement du Département :

- La Documentation, qui assure l'accès à l'information administrative et professionnelle pour l'ensemble des services.
- Le Service intérieur, garant des moyens logistiques et matériels nécessaires au quotidien des agents, contribuant directement à la qualité de service public.
- Les Maisons du Département, lieux d'accueil de proximité et relais territoriaux de la collectivité, qui participent à la continuité et à l'accessibilité du service public.
- Les acquisitions foncières et immobilières, indispensables à la conduite des projets départementaux, à la gestion du patrimoine et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire.

“ Cette direction, c’est la gestion des assemblées, mais aussi le service quotidien à l’institution, dans son fonctionnement, ses moyens et sa présence sur le territoire. ”

PÔLE RESSOURCES

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

Les actions & faits marquants de l'année

- **Modernisation de l'ensemble de la chaîne décisionnelle**, portée par l'harmonisation et la sécurisation des processus, l'uniformisation des procédures rédactionnelles, et la professionnalisation des supports d'information. La Direction a ainsi renforcé la qualité et la cohérence des actes, instauré des standards rédactionnels communs pour l'ensemble des productions (rapports, délibérations, annexes, notes d'information), et structuré des outils de communication (notes, diaporamas, synthèses) conformes aux exigences du Département.
- **Pilotage de la gestion des arrêtés du Président** : rédaction, validation, signature, transmission au contrôle de légalité et publication des arrêtés, avec la mise en place d'une nouvelle production des arrêtés garantissant une production plus sécurisée et fiabilisée des actes.



chiffres clés

- **4** séances plénières
- **8** réunions de la Commission permanente
- **360** rapports rédigés
- **112** notes de synthèse et diaporamas
- **28** publications sur internet (rapports / délibérations CD/CP et arrêtés)



La Direction des Affaires Générales et des Assemblées sécurise et organise les travaux délibératifs du Département. Elle garantit la qualité et la légalité des décisions.



CELLULE DOCUMENTATION

La cellule Documentation diffuse l'information professionnelle à l'ensemble des services, assure une veille documentaire ciblée et répond aux recherches thématiques demandées par les directions. Elle gère et valorise un fonds de référence (ouvrages, périodiques, bases), produit des panoramas et dossiers de presse, et alimente des produits documentaires au service des politiques publiques. En 2025, sa démarche s'inscrit dans la modernisation engagée à la suite de l'audit 2024 : accélération des délais de diffusion, conformité de diffusion, rationalisation des abonnements et clarification de l'offre de services.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Suite de l'audit 2024 : formalisation de l'offre et gouvernance**
- **Conformité documentaire et rationalisation des abonnements**



chiffres clés

- **34** abonnements : 7 de la presse et 27 revues
- **20** dossiers de presse thématiques

PÔLE RESSOURCES

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

MAISONS DU DÉPARTEMENT

Les Maisons Du Département (MDD) ont un rôle de coordination des différents services publics et d'animation. Les missions assurées par les agents des 10 MDD auprès des usagers sont les suivantes :

- Un primo accueil : accueil, information et orientation de 1^{er} niveau ;
- Un accompagnement des usagers dans l'utilisation des services en ligne du Conseil départemental et des partenaires ;
- Une facilitation administrative, en délivrant une aide à la constitution des dossiers ;
- Une facilitation de la mise en relation entre les usagers et les partenaires (aide à la prise de rendez-vous téléphonique ou physique avec un conseiller partenaire) ;
- Un lien avec le référent des partenaires lorsque la situation est complexe ;
- Une organisation des plannings d'occupation des bureaux et salles de réunion mis à disposition des différents organismes partenaires ;
- Une mise à disposition du public de la documentation relative à l'offre de service du Département et des partenaires ;
- L'organisation de journées d'animation, en collaboration avec des partenaires.

Les actions & faits marquants de l'année

- Ouverture de deux MDD à Treignac et à Bugeat.
- Préparation de l'ouverture de la MDD d'Allasac et de Meyssac dans le premier semestre 2026

“ **Tout usager se rendant dans une Maison Du Département doit repartir avec une réponse ou une solution.** ”



chiffres clés

- **10 MDD**
- Plus de **32 400 usagers**
- **40 900 demandes** différentes
- **7 902 demandes** traitées par les agents des MDD sur les dispositifs des partenaires nationaux (Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail, France Titre, Direction Générale des Finances Publiques, France Travail...)
- **3 217 bénéficiaires** des salles de réunion, principalement des associations
- **1 544** personnes ont utilisé les espaces numériques en libre-service
- **13 %** de la population corrézienne (de 200 communes différentes) ont fréquenté une MDD en 2025

PÔLE RESSOURCES

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

SERVICE AFFAIRES FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Le service Affaires Foncières et Immobilières est un service support qui a en charge :

- la gestion des acquisitions et cessions foncières (y compris phase négociation),
- l'instruction des demandes d'autorisation de boisements et l'accompagnement des Communes pour la mise en place de leur réglementation particulière des boisements,
- l'instruction des demandes de subventions dans le cadre des échanges amiables de terrains agricoles ou forestiers,
- la rédaction et la gestion des baux et conventions de locations immobilières,
- la passation des contrats d'assurances de la Collectivité, la gestion des contrats et des sinistres (hors contrats flotte automobile, protection fonctionnelle et risques statutaires).

Les actions & faits marquants de l'année

- Poursuite de la procédure de transfert de la propriété de 21 collèges au Département :
 - 2 transferts réalisés : collèges de Merlines et Treignac,
 - 10 collèges pour lesquels les actes de transfert sont en cours de rédaction ou de signature,
 - les autres collèges (9), la phase préalable à la rédaction des actes est en cours.
- Préparation des négociations foncières pour l'achat des terrains nécessaires à la construction de la déviation de Meymac (évaluations),
- Assistance de la Commune de Saint Sulpice Les Bois pour la mise en place de sa réglementation particulière des boisements,
- Gestion du dossier assurance suite au vol survenu au musée du Président Jacques Chirac en octobre 2025,
- Centralisation de la comptabilité du service (recrutement d'une gestionnaire comptable fin 2024).



chiffres clés

- **171 conventions** gérées
- **83 nouveaux dossiers** de cession ou d'acquisition ouverts en 2025
- **32 actes notariés** signés (dont 14 actes de vente)
- **51 dossiers soumis à la Commission permanente** (cessions, acquisitions, servitudes, attribution subventions au titre des échanges amiables, etc.)
- **18 conventions de location** rédigées en 2025
- **78 dossiers assurances** traités (130 en 2024). Cette baisse concerne essentiellement le contrat Responsabilité Civile (moins de recours contre la Collectivité).

PÔLE RESSOURCES

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ASSEMBLÉES

SERVICE INTÉRIEUR

Le Service intérieur constitue un appui indispensable au fonctionnement des directions et services de la Collectivité. Sa mission première est d'assurer l'accueil, l'information et l'orientation des usagers, en leur apportant des réponses adaptées à leurs besoins. Cette activité requiert une connaissance précise des dispositifs et des compétences de la collectivité, afin de garantir un accompagnement fiable et de qualité.

Il assure également la gestion quotidienne du courrier, mission transversale essentielle au bon fonctionnement de l'administration.

Par ailleurs, la collectivité met à disposition des services et de ses partenaires un ensemble de salles de réunion et d'espaces de conférence équipés d'outils numériques et connectés, facilitant le travail collaboratif et l'organisation d'événements internes comme externes. Ces équipements confirment le dynamisme et l'attractivité du parc immobilier départemental.

Les actions & faits marquants de l'année

- Le 11 juillet 2025, la Commission permanente a été exceptionnellement délocalisée au château de Sédières, offrant aux élus l'occasion de découvrir le cadre patrimonial du site, ainsi que ses différentes capacités d'accueil.

À l'issue de la séance, les élus départementaux, ainsi que les membres de la Participation Citoyenne ont rejoint à vélo la base nautique Sports Nature de Marcillac la Croisille pour inaugurer les Voies Vertes Pâles, l'une des actions phares de la collectivité en matière de partage et de sécurisation des voies de circulation.

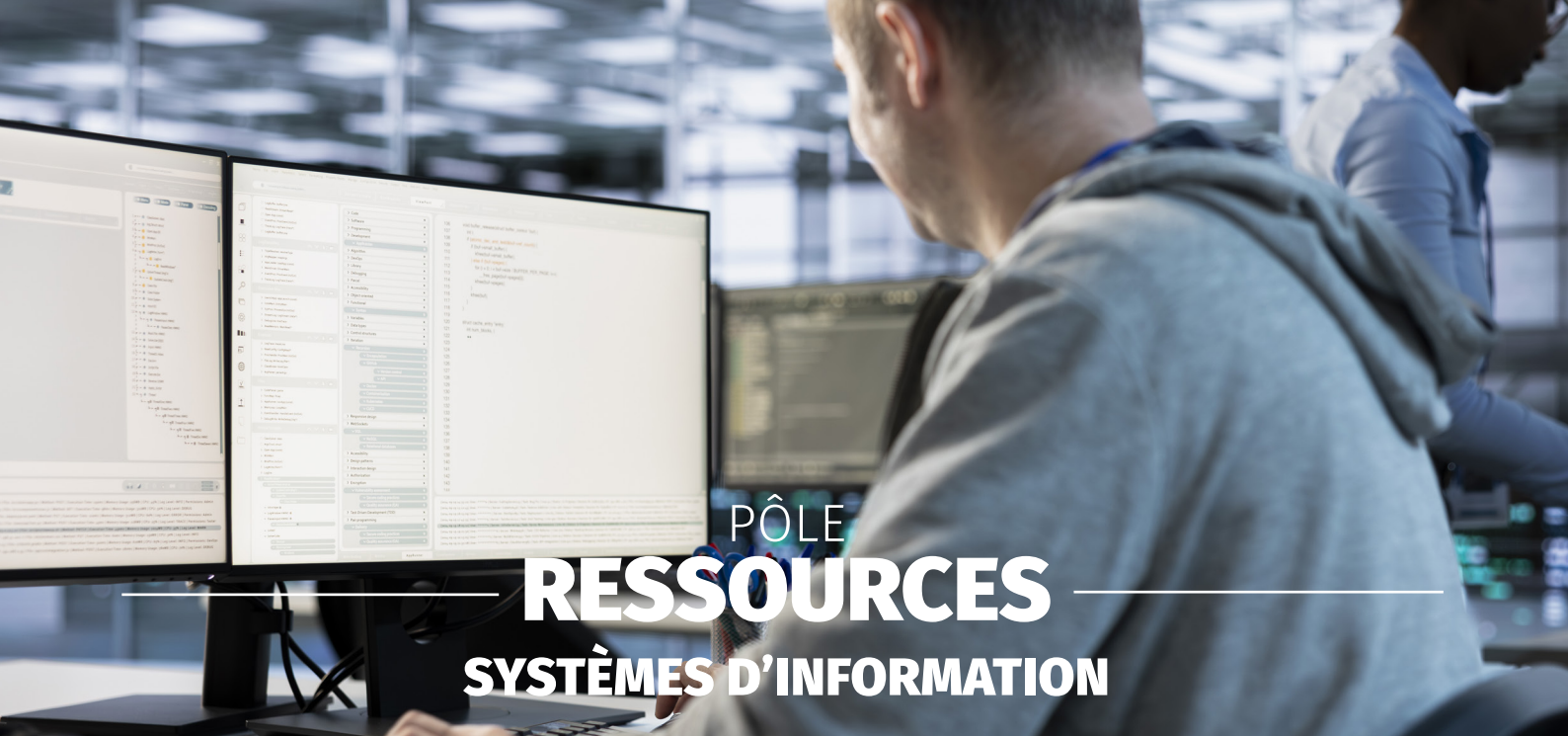
Pour clôturer cet événement, un buffet a été organisé par le Service intérieur, contribuant à un moment convivial apprécié de l'ensemble des participants.

“ Analyser, évaluer chaque situation pour répondre avec réactivité, efficacité, et efficience. ”



chiffres clés

- **50 000** accueils d'usagers
- **14 000** réservations de véhicules de service.
- **194** véhicules
- **150 000** plis affranchis
- **333** actions de régies au bénéfice des services et partenaires extérieurs.
- **2 700** manifestations
- **100** missions chauffeur
- **119** interventions au bénéfice des services.
- **1 960** coffrets Origine Corrèze préparés, représentant la gestion de 10 000 produits émanant de producteurs corréziens labellisés.



PÔLE RESSOURCES SYSTÈMES D'INFORMATION

SERVICE USAGES ET DÉPLOIEMENTS

En 2025, le service Usages et Déploiement, fort de 9 agents, a poursuivi son action au plus près des besoins des utilisateurs et des services.

Ce service intervient, en premier lieu, sur le support informatique, en assurant l'assistance quotidienne des agents et en veillant à des délais de prise en charge et de résolution compatibles avec la continuité du service public. Il contribue ainsi à garantir, à chaque agent, un environnement numérique fonctionnel et fiable.

Il assure, par ailleurs, la gestion du parc informatique départemental, depuis la mise à disposition des équipements, jusqu'à leur maintenance. Postes de travail, écrans, tablettes, imprimantes et périphériques font l'objet d'un suivi attentif, afin de répondre aux usages des services tout en maîtrisant les coûts.

Enfin, une équipe dédiée prend en charge l'informatique des collèges publics corréziens, en lien étroit avec les équipes administratives et pédagogiques. Cette collaboration permet d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins spécifiques des établissements.

Les actions & faits marquants de l'année

- Mise en place d'une politique de mise à jour des postes agents et suppression des doubles dotations.
- Accompagnement des déménagements de service (Réintégration de la MSD Brive-Centre à la CCI de Brive, déménagement de Corrèze Tourisme...).
- Accompagnement des ouvertures de Maisons du Département à Bugeat et Treignac.
- Modernisation des bornes numériques usagers des Archives Départementales.
- Déploiement de nouvelles classes mobiles tablettes dans les collèges et équipement des salles informatiques permettant d'accueillir des classes entières (30 postes).



chiffres clés

- **983** ordinateurs fixes
- **856** ordinateurs portables
- **914** smartphones
- **4 960** demandes d'assistance
- **3 550** appels hotline (7030)
- **2 492** ordinateurs et 600 tablettes
dernière génération déployées dans les collèges.

PÔLE RESSOURCES

SYSTÈMES D'INFORMATION

SERVICE PROJETS ET APPLICATIONS MÉTIERS

Le service Projets et Applications Métiers regroupe les compétences nécessaires au pilotage des projets numériques et au bon fonctionnement des applications métiers de la collectivité.

Le service s'appuie sur une cellule de chefferie de projets, composée de 6 chefs de projets et d'un apprenti. Cette équipe accompagne l'ensemble des directions métiers dans leurs projets d'informatisation et de dématérialisation, de l'expression du besoin jusqu'à la mise en production des solutions.

Le Centre de Services aux Utilisateurs (CSU) assure, quant à lui, le support applicatif, logiciel et matériel.

Composé de 3 agents, il intervient pour garantir la continuité de service et résoudre les incidents impactant les outils métiers.

L'ensemble du service contribue ainsi activement à la modernisation numérique et à l'efficacité des services départementaux.

Les actions & faits marquants de l'année

- Déploiement de SOLIS dans les Maisons de Solidarités Départementales, puis pour la Direction de l'Autonomie et de la MDPH.
- Finalisation du déploiement du nouveau logiciel de gestion pour la PMI
- Mise en place du nouveau site web pour les Archives Départementales
- Mise en place d'un nouvel outil de gestion du patrimoine immobilier
- Mise en place d'un nouvel outil pour la gestion de la formation et du recrutement des agents
- Nouvelle version du Guichet Unique des Collèges, permettant la gestion dématérialisée des demandes émanant des établissements
- Dématérialisation de la billetterie du château de Sédières pour les événements estivaux

chiffres clés

- **161 applications métiers** utilisées par l'administration
- **600 tickets** traités par la cellule chefferie de projets
- **2 250 tickets** traités par le CSU



PÔLE RESSOURCES

SYSTÈMES D'INFORMATION

CELLULE DONNÉES ET SIG

La cellule Données et Systèmes d'Information Géographique est composée de 3 agents et 1 apprenti. Elle remplit deux missions principales au service des autres directions et services du Département :

La première consiste à produire les représentations cartographiques mettant en valeur les actions du Département sur son territoire, ou en facilitant les analyses territorialisées d'aide à la décision. Ces cartes peuvent être des représentations statiques, destinées à l'impression papier, ou des applications entièrement digitales et interactives.

La cellule est par ailleurs chargée de la gestion technique de l'entrepôt de données du Département. Les agents de la cellule mettent ainsi en place des traitements pour récupérer la donnée produite dans les logiciels de la collectivité, ou des mécanismes permettant de collecter des données externes produites par d'autres entités. L'objectif étant, là encore, de doter la collectivité d'outils d'aide à la décision performants et fiables.

Les actions & faits marquants de l'année

- **Entrepôt de Données** : mise en place des traitements permettant de récupérer des données de sources variées et de les intégrer dans un catalogue de données.
- **SOLIS** : valorisation de l'entrepôt de données pour permettre la reprise des données Autonomie et MDPH dans le cadre du changement du logiciel des Solidarités.
- **Observatoire de l'Eau** : analyse des données disponibles en OpenData et via nos partenaires, pour préparer la mise en place de l'Observatoire.
- **Voies Vertes Pâles** : accompagnement de la mise en place de ces voies de mobilités douces.



chiffres clés

- **27** bases de données externes intégrées dans l'entrepôt de données
- **22** applications SIG métiers
- **331** cartes statiques produites



PÔLE RESSOURCES

SYSTÈMES D'INFORMATION

SERVICE SYSTÈMES ET RÉSEAUX

Le service Systèmes et Réseaux, composé de 7 agents et 2 apprentis, veille à ce que notre organisation reste connectée et opérationnelle. Chefs d'orchestre de la symphonie numérique, assurant que chaque note (ou octet) soit jouée à la perfection, nous gérons les serveurs, les réseaux et tous les équipements qui font battre le cœur de notre organisation.

Les infrastructures informatiques du Département, tout comme celles des collèges corréziens, sont en cours de modernisation, dans le but d'assurer une connexion haut débit de bout en bout. Nous nous concentrons sur l'efficacité et la fiabilité, en optimisant nos processus pour offrir aux agents et aux usagers de la Collectivité un service performant.

La cybersécurité est également au cœur de nos enjeux, en application des pratiques définies par l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Notre politique combine les actions techniques indispensables et des actions de sensibilisation toujours plus importantes, puisque chaque agent de la Collectivité doit être acteur sur ce sujet.

Les actions & faits marquants de l'année

- Modernisation de notre solution de sécurisation des postes utilisateurs (EDR) et des serveurs.
- Finalisation du projet de modernisation des infrastructures de stockage et de virtualisation.
- Modernisation des réseaux des collèges.
- Mise en place d'un nouveau logiciel antispam pour la sécurisation des boîtes email.
- Mise en place d'une supervision externalisée 7j/7 24h/24 de l'infrastructure informatique de la Collectivité.
- Mise à disposition des nouveaux outils de connexion (VPN) pour les travailleurs distants et les télétravailleurs.

“ Notre équipe est dévouée et toujours prête à relever les défis, même les plus complexes : nos agents souhaitent devenir les véritables gardiens de la fluidité digitale ! ”

chiffres clés

- **101** sites distants connectés
- Plus de **450** serveurs
- Plus de **330** équipements réseaux
- **130 To** de fichiers

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE
RAPPORT D'ACTIVITÉ



2025

DIRECTION GÉNÉRALE

DES SERVICES



DIRECTION GÉNÉRALE

DES SERVICES

DÉLÉGATION À LA PARTICIPATION CITOYENNE



La Délégation à la Participation Citoyenne et Usages Numériques renforce la démocratie locale et développe des services numériques accessibles à tous. Elle anime et pilote les projets de l'Assemblée citoyenne, renouvelée en avril 2024, et conduit des actions en direction de la jeunesse.

Les actions & faits marquants de l'année

● Assemblée citoyenne passe à l'action

Après son renouvellement en avril 2024, l'Assemblée citoyenne est entrée en phase opérationnelle en 2025, avec des travaux collectifs, des propositions concrètes et une implication accrue dans les politiques départementales.

● Découverte de Marbot et sensibilisation à la citoyenneté pour les jeunes Corrégiens : des élèves de 4 collèges, un conseil municipal des enfants et des classes de CM1/CM2 ont participé à des actions de sensibilisation à la citoyenneté et aux institutions à travers la découverte du site de Marbot.

● 3^e édition de la MIC (Mission Innovation Corrèze)

La nouvelle édition a adopté un format renouvelé, intégrant davantage de cas pratiques et de démonstrations, très appréciés par les participants.

● Le programme Boost'Projets confirme son attractivité : le programme a de nouveau enregistré un record de participation, valorisant les acteurs du territoire et des thèmes sans cesse renouvelés pour accompagner la création et le développement des activités professionnelles.

● Ateliers numériques et coordination des acteurs de la médiation numérique : déployés dans toutes les Maisons du Département, les ateliers numériques ont permis d'accompagner les habitants sur l'ensemble du territoire, en renforçant leur autonomie et leur confiance dans les usages numériques du quotidien. La coordination départementale a permis de valoriser l'ensemble des événements numériques organisés par les acteurs locaux sur le département.

● Accompagnement numérique des professionnels

Menées en partenariat avec l'Association des Maires de la Corrèze (ADM19), Os'elles et les dispositifs de marrainage, des actions d'accompagnement dédiées aux professionnels ont soutenu les entrepreneurs et porteurs de projets dans le développement de leurs compétences numériques et marketing, en réponse à des besoins concrets et opérationnels.



Assemblée Citoyenne Visite de Terrain



Conseil municipal des enfants de Beynat

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

ET AUX USAGES NUMÉRIQUES

Elle accompagne les usages numériques à travers des ateliers de formation, le développement d'outils pour le grand public comme l'application « La Corrèze dans ma poche », le programme Boost'Projets à destination des professionnels, ainsi que des formations à destination des agents de la collectivité.

Enfin, elle assure la coordination des acteurs de la médiation numérique à l'échelle départementale.

Les actions & faits marquants de l'année

● L'application « La Corrèze dans ma poche »

Cette application 100% Corrèze s'enrichit régulièrement des actualités, événements, produits Origine Corrèze et points d'intérêt du territoire.

● TARENTIN, l'intranet au service des agents

TARENTIN facilite la circulation de l'information et la coordination des équipes en centralisant les ressources et les outils de travail. La Délégation pilote l'édition et la gestion des contenus en lien avec les services. En 2025, l'intranet confirme son rôle d'outil central du quotidien, avec plus de 1,38 million de visites et des usages principalement orientés vers les outils pratiques, la gestion RH et l'accès aux applications métiers.

chiffres clés

- **36 787** documents téléchargés
- **1 386 458** visites sur intranet
- **89** ateliers numériques (hors Maisons du Département) réalisés soit une augmentation de **28 %** des participants par rapport à 2024
- **2 944** inscriptions aux webinaires **BOOS'T PROJETS** avec **13 ateliers** présentiels, **87 webinaires**, **206 nouveaux participants** en 2025





DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

CELLULE COMMUNICATION

Transversale à l'ensemble des services, la cellule communication valorise l'ensemble des actions de la collectivité.

Elle informe les citoyens sur les services du Département, sur les choix des élus et promeut les actions et événements de la collectivité et de ses partenaires.

Elle réunit des missions nécessaires et complémentaires pour répondre à tous les besoins :

- Graphisme : affiches, kakémonos, flyers, catalogue, charte graphique, logos...
- Photos/Vidéos : reportages, interviews, spots radios...
- Numérique : réseaux sociaux, sites internet, newsletters...
- Rédaction : Corrèze Mag, dossiers de presse, éditos...
- Événements : objets promotionnels, supports de visibilité, installation et démontage de stands...
- Administratif et financier : gestion du réseau d'affichage, commande publique, dépôt de marques...

Les actions & faits marquants de l'année

● 1^{er} Salon Origine Corrèze

Création de l'identité visuelle complète de l'événement et de l'ensemble des supports de communication associés : affiches, flyers, kit de communication et contenus pour les réseaux sociaux. Réalisation également d'un site internet dédié afin d'assurer la promotion et la visibilité du salon.

● Viaduc des Rochers Noirs

Création de la charte graphique du site et accompagnement du dépôt de la marque « Viaduc des Rochers Noirs ». Conception de panneaux d'information installés sur place ainsi que de pages internet dédiées afin de valoriser le site et son histoire.

● Cérémonie de commémoration au Mémorial Corrèzien de la Résistance, de la Déportation et des Martyrs

Organisation de la communication autour de la 21^e cérémonie de commémoration, placée sous le signe de la transmission auprès de la jeunesse. Réalisation de supports visuels, de vidéos, de photos et d'interviews, ainsi que de tee-shirts bleu, blanc, rouge permettant aux jeunes participants de constituer un drapeau français vivant.

● Salon des séniors à Brive

Conception d'un espace d'accueil aux couleurs du Département afin d'assurer une visibilité forte des services et dispositifs proposés aux séniors. Création de supports de communication dédiés, incluant notamment des vidéos et outils de présentation adaptés à l'événement.

● Annonce de l'étape Tour de France

Réalisation d'une bâche monumentale destinée à marquer l'événement. Déclinaison de la campagne sur les réseaux sociaux afin d'assurer une large visibilité et de valoriser l'accueil de cet événement sportif majeur.

chiffres clés

● **5 500** abonnés supplémentaires Facebook

● **1 800** abonnés supplémentaires Instagram

● Plus de **12 M** de vues (Facebook et Instagram)

TOP publication Facebook : annonce du passage du Tour de France 2026 en Corrèze

126 150 vues

● Plus de **100** insertions presse

● Plus de **20** thèmes différents sur les réseaux d'affichage



DIRECTION GÉNÉRALE

DES SERVICES

CHEFS DE PROJETS DÉVELOPPEMENT

Le Département de la Corrèze est divisé en 4 territoires de projets : Haute-Corrèze, Vézère-Auvézère, Tulle-Brive et Vallée de la Dordogne. Quatre Chefs de Projets de Développement (CPD) coordonnaient et portaient sur ces territoires les politiques départementales. Depuis septembre, ils sont trois à assurer cette mission. Ils interviennent également à la demande des collectivités ou de porteurs de projets privés, sur des thématiques variées. Pour aider à faire aboutir les projets, ils peuvent activer les compétences du Département en ingénierie ou les structures satellites telles que Corrèze Tourisme, Corrèze Ingénierie, Qualyse... Ils accompagnent les porteurs de projets pour mobiliser les partenaires institutionnels (Etat, Région, Banque des territoires, Chambres consulaires...).

Les actions & faits marquants de l'année

- L'année 2025 a été marquée par l'aboutissement de grands projets : la mise en tourisme du Viaduc des Rochers Noirs, ouverture du Pôle de Néandertal, la mise en place des voies vertes pâles, le démarrage du projet de valorisation du site de Confolent-Port-Dieu, l'obtention du permis de construire des ombrières sur la déviation de Lubersac...

L'année 2025 est aussi celle de la fin de la contractualisation territoriale (2023/2025).



chiffres clés

- **10 projets** structurants Communes ou EPCI*
- **4 projets** départementaux
- **29 projets** divers

* EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale



Au quotidien, les CPD accompagnent les collectivités dans leurs projets, notamment pour mobiliser les financements (Etat, Région, Europe, Appels à projets). Des missions transversales complémentaires leur sont confiées, ainsi que la conduite de dossiers spécifiques (SEM Corrèze Equipement, SYMA A89, missions économiques pour la Communauté de communes Vézère Monédières Millesources, Plan Corrèze Santé Animale, suivi SRADDET, accompagnement de porteurs de projets économiques privés).



DIRECTION GÉNÉRALE

DES SERVICES

DÉLÉGATION AUX AFFAIRES JURIDIQUES

La Délégation aux affaires juridiques intervient en appui auprès de l'ensemble des directions et services du Département. Ses deux agents interviennent principalement au titre du conseil juridique, dans tous les domaines d'intervention de la collectivité, mais également auprès de structures satellites. Ils sont également chargés de la gestion des dossiers pré-contentieux et contentieux, en lien avec les services concernés.

Les actions & faits marquants de l'année

- Accompagnement à la création de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Corrèze Energies
- Participation à l'élaboration du dossier pour répondre à l'appel à projets de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), dans le cadre de la valorisation énergétique de la déviation routière de Lubersac
- Accompagnement de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Corrèze Habitat dans la conduite de plusieurs dossiers de gouvernance, de dossiers contentieux et pré-contentieux et de restructuration de l'Office
- Accompagnement du service insertion sur l'appréhension des incidences de la loi pour le plein emploi sur le régime de sanctions applicables aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Collaboration renforcée avec les services de la Direction Action Sociale, Famille, Insertion (DASFI), en particulier l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Gestion en interne de nombreux contentieux
- Définition et préfiguration d'une nouvelle organisation de service



chiffres clés

- **405 sollicitations** (demandes de conseils juridiques), volume d'activité en légère hausse par rapport à 2024
- **27 nouveaux contentieux** en 2025, dont **3 en matière de RSA**





Hôtel du Département « Marbot »
9, rue René et Émile Fage - BP 199
19005 Tulle Cedex